FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE NAPOLI
B. Prov.
IV
1025

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine 36.

122
4
44

B. Prov.
IV
1025

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

V.

Digitized by Google

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

G1h185

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME,

de la Ligue,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

PAR M. CAPEFIGUE.

J'ai souvent réfléchi au mot de mon aïeul Henri IV : *Paris vaut bien une messe ;* ma messe à moi c'est la Charte.

Paroles de LOUIS XVIII *à un de ses ministres.*

PARIS.

DUFEY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXIV.

LETTRE
SUR L'ESPRIT
DE LA
RESTAURATION DE HENRI IV.

Au souvenir du duc de Richelieu
et de M. de Martignac.

J'ARRIVE à la crise la plus énergique du gouvernement catholique et municipal de la Ligue. Après la journée des barricades, rupture complète des opinions populaires

et de la royauté exilée, l'union des confréries de métiers, des villes et du clergé s'organise avec un dévouement à ses doctrines, dont l'histoire a peu d'exemple; c'est une véritable fédération de cités, une nouvelle ligue achéenne dont le catholicisme et la vieille charte de la commune sont la base.

Aux États de Blois, on tente le rapprochement entre la couronne royale et ce mouvement du peuple; l'édit d'union est scellé au milieu de la méfiance des partis qui prennent chacun leurs garanties. Tout à coup éclate l'assassinat des Guise, noble famille, type de la municipalité, de l'Hôtel-de-Ville, et des sentimens religieux de la multitude. Alors la révolution s'accomplit; la commune proclame la déchéance de Henri III; elle brise ses statues jusque sur les tombeaux; elle foule aux pieds les

armoiries de race; car cette race a frappé le Macchabée de la foi, le bras armé du catholicisme, constitution de la société du moyen âge.

Ici commence un gouvernement de violence et d'excès qui a son héroïsme, ses massacres, ses victoires, ses défaites, ses chances de fortune, comme tout gouvernement du peuple et par le peuple. A mesure que l'histoire avance dans les hautes voies de l'examen, et qu'elle abandonne les préjugés vulgaires, elle cesse de jeter du dédain sur un mouvement qui a tant de ressemblance avec l'autre révolution rapprochée de nous, et qui, les pieds dans le sang, eut sa gloire inouïe et ses gigantesques destinées. Plus on étudie l'époque agitée de 1589 à 1594, et qu'on la compare à l'autre période de 1789 à 1794, plus on reconnaît que ce n'est pas seulement une

identité de chiffres, un rapprochement de date que l'histoire peut y rencontrer. Il y a d'autres points de ressemblance. Un principe différent agite les masses; mais ces masses se montrent dans leurs mêmes conditions, avec un caractère de force, de résolution et d'énergie.

Que se passe-t-il à Paris? Quelle différence existe entre le parloir des bourgeois, les assemblées de halles, de quartiers, et les clubs d'une autre époque; les prédicateurs de la chaire et les orateurs de la place publique; les États-Généraux de 1588 et 1593, et les assemblées constituante, législative de la grande révolution française; le conseil de l'union et les comités politiques de salut public et de sûreté générale; le bureau municipal de l'Hôtel-de-Ville et la commune; les conseils des seize quarteniers, et les sociétés

des cordeliers et des jacobins? Et la lutte, entre qui s'engagea-t-elle? La bourgeoisie a vaincu les gentilshommes; elle a expulsé le roi de Paris; bientôt elle est elle-même dépassée par le peuple, par la multitude, qui veut lui arracher le pouvoir et dominer sa fortune; n'est-ce pas là toujours la marche des révolutions? Sans doute la comparaison ne peut être absolue; les événemens ne sont jamais identiques; ils se produisent dans la proportion des temps, sous l'impression des idées de chaque époque; mais le type populaire s'empreint indébile à l'une et à l'autre période.

La violence n'a qu'une courte durée; elle n'est qu'une crise; et quand les opinions modérées s'emparent du pouvoir, alors les idées de restauration, de gouvernement régulier reviennent dans toutes les têtes, parce qu'elles sont l'ordre et la sécu-

rité mêmes. C'est ce qui explique la puissance croissante du tiers-parti après les excès du gouvernement catholique et municipal : c'est ce qui favorisa si puissamment la restauration de Henri IV.

Mais dans cette époque qui précéda l'entrée du chef de la gentilhommerie béarnaise à Paris, rien n'est petit ni ridicule; c'est un drame d'énergie, de place publique, de démonstrations populaires, de tribune, de batailles, de négociations et de pamphlets; les passions qui dominent la vie sociale s'y montrent sous l'aspect de la civilisation religieuse, de ces habitudes de clocher, d'Hôtel-de-Ville, de parloir aux bourgeois, de cette existence enfin des halles, des métiers, des confréries, des agrégations de toute espèce qui formaient la société du moyen âge, et que la réforme renversa.

Google

Les Etats-Généraux de 1593, si spirituellement caricaturés par *la Satire Ménippée*, ne doivent-ils pas être replacés à la hauteur de la mission qu'ils exercèrent? Ne préparèrent-ils pas la fin de la crise? Quel usage firent-ils de cette immense souveraineté qui dispose d'une couronne? Placés entre mille partis divers, ne restèrent-ils pas nationaux tout en proclamant le triomphe du catholisme? Dans les époques d'émotions populaires, la vie est en dehors; nos récentes révolutions eurent leurs processions patriotiques, leurs héros du Panthéon, ces témoignages d'un culte enfanté par la philosophie du dix-huitième siècle. Qu'avaient de plus singulier ces braves processions d'un peuple de bourgeois qui, sous la bannière de ses saints patrons, de la vierge mère du Christ, protecteur du serf, consolateur du pauvre et du pastou-

rel, couraient aux remparts, remuaient les longues couleuvrines contre l'ennemi de son Hôtel-de-Ville, du clocher municipal, de cette pieuse chapelle où se conservait la relique vénérée qui, aux époques d'invasions, de barbarie et de douces croyances, avait préservé la cité de l'épée d'Attila, des Sarrasins et des Normands?

La restauration d'Henri IV fut déterminée par la violence des partis; la classe bourgeoise et parlementaire s'effraya de la tendance populaire, du mouvement terrible des masses; elle se rapprocha des gentilshommes. Trahissant la cité, elle ouvrit les portes furtivement à la chevalerie du prince de Béarn. Elle mit un terme à ces tourmens des multitudes, qui effrayaient son repos, à ces angoisses d'un gouvernement ballotté par les flots de la place publique.

J'aurai à dire bien des nouveautés his-

toriques sur cet événement dont les pièces contemporaines changent absolument l'aspect : et, par exemple, quel fut l'esprit et le caractère de l'avènement de Henri IV ? Je répondrai nettement qu'il fut la perte et la fin du système municipal, le triomphe de la gentilhommerie sur le gouvernement des villes. Brave et noble enfant de race, Henri de Béarn n'était point l'homme des cités et du peuple, de la municipalité, de la charte communale. Comme sous Charles VII, la restauration qu'il accomplit fut faite contre les immunités populaires au profit des gentilshommes. Aussi les registres de l'Hôtel-de-Ville, les annales dramatiques des halles de Paris n'offrent plus aucune délibération politique; le veuvage de la liberté municipale commence à partir de l'avènement du Béarnais; il ne s'agit plus dans les résolutions de la prevôté que de dons

gratuits et de fêtes somptueuses pour la naissance du prince, pour les mariages de la race royale. Le gouvernement communal, fort et grand avec l'action des confréries, des métiers, des bannières, a cessé d'exister. Il ne se réveille qu'un moment à la fronde, mais sous un aspect de parlement, d'intrigues et de bourgeoisie, qui rapetisse tous ses actes et toutes ses déterminations.

D'où vint donc la haute popularité de Henri IV, cette espèce d'instinct des masses qui saisit cette image pour ombrager de son panache blanc toute une dynastie? Cette popularité résulte de plusieurs causes : les unes tiennent à l'esprit dans lequel a été écrite l'histoire de ce prince; les autres au caractère personnel de Henri, à la tendance de sa restauration. Je m'explique :

Le dix-huitième siècle s'est surtout oc-

cupé de Henri IV; je ne sache pas que cette popularité date de plus loin. Sous Louis XIII et Louis XIV, il n'est question de Henri IV que pour lui donner le titre *de Grand;* or, ce titre ne signifiait pas le roi populaire, le type de la multitude et de la bonté, comme depuis s'est présentée à nous l'image de Henri IV : Henri était grand parce que, comme Louis XIV son petit-fils, il avait augmenté les frontières du royaume, posé l'unité royale à travers les discordes, éteint la guerre civile. C'est ainsi que le vit le dix-septième siècle.

Plus tard l'école historique de *la Henriade* s'empara de cette grande figure. Henri IV, à une époque de ferveur et de croyances, s'était posé le chef de l'indifférence religieuse; son esprit moqueur avait souvent balancé entre les deux religions pour n'en professer aucune avec une conviction intime et

pénétrante. C'était là le héros tout trouvé d'un autre siècle qui professait l'incrédulité. On oublia les traits véritablement puissans de cette tête de Henri IV, les sueurs de sa restauration, l'habileté qui prépara toutes les voies et sut se maintenir entre les partis ardens. On ne vit que le prince indifférent, le roi aux petits soupers, aux maîtresses, qui savait *rire*, *boire* et *être vert-galant*. Comment les poètes de Mme de Pompadour, des bosquets de Lucienne et de Marly n'eussent-ils pas applaudi à un type aussi gracieux, que Watteau aurait pu reproduire dans ses plus jolies bergeries? Comment Voltaire ne se fût-il pas emparé d'un caractère si approprié à un poëme épique où rien ne manque en nouveautés et en ingénieuses inventions : une descente aux enfers; l'île de Calypso dans les jardins délicieux de Gabrielle; Mornay, le sévère Mornay, à la

place de M. de Sully, dont les gens avaient insulté le jeune Arouet; une apparition et le beau discours de saint Louis annonçant les faits d'armes de tous ceux qui avaient eu la précaution de s'inscrire chez M. de Voltaire, et de protéger sa renommée?

La grandeur de Henri IV vint de plus haut. Simple cadet de Gascogne, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy, aux intrigues de cour, privé de son héritage, sans fortune, il se posa chef d'une chevalerie aventureuse. Le voilà à la peine, combattant jour par jour, son pourpoint déchiré, avec sa bonne épée, le morion en tête; il va dans la mêlée; ses gentilshommes sont ses frères d'armes, ses compagnons de bataille; aucune supériorité que celle du meilleur coup de lance ou de pistolet. A la tête d'un parti en minorité, il s'agite à l'extérieur, négocie; sans argent,

sans ressources, il se procure des hommes d'armes, des subsides, conquiert l'amitié de tous et l'appui de l'Europe par sa haine contre l'Espagne.

La victoire vient à lui! alors son esprit se calme; il songe aux devoirs du succès; il a la conviction que le catholicisme est le fleuron de la couronne; qu'il ne la portera forte et brillante qu'en abaissant son front devant l'huile sainte. Ici nouvelle lutte. Le fier parti qui l'a poussé au triomphe, qui l'a secondé si puissamment de son épée, ne se soulèvera-t-il pas contre cette conversion qui lui arrache le sceptre pour le donner de nouveau à un prince catholique? Les amitiés de Henri IV sont pour les calvinistes; sa politique le tourne vers les catholiques; il entend la messe, et la messe lui ouvre les portes de Paris.

Maintenant il est roi par les gentilshom-

mes, ses compagnons d'armes, et par les huguenots, ses frères de conviction. Toute sa pensée est de s'attirer les bourgeois, les parlementaires et les catholiques. La noblesse le domine; elle lui échappe en se groupant dans de grands gouvernemens de province; eh bien, le roi des gentilshommes cherche appui dans le parlement et la bourgeoisie; il change l'origine de son pouvoir aussi bien en politique qu'en religion, et c'est ce qui fait la grandeur véritable d'Henri IV.

Toute restauration est un point si difficile à accomplir, que je considère le règne de Henri IV comme l'œuvre la plus méditée de l'habileté politique; il y a tant d'exigences diverses à satisfaire! tant de prétentions et d'intérêts à contenter! Le parti qui triomphe avec vous, veut s'imposer à votre avènement, parce qu'il s'est

incarné à vos malheurs et à vos jours de disgrâce; le parti vaincu, humilié, craintif qu'il est, demande chaque jour des garanties nouvelles, et quand il en a obtenu, il en exige encore, parce qu'il sait que la couleur du drapeau qu'il salue n'est pas la sienne; Henri IV eut besoin d'une dissimulation perpétuelle et de ces gasconnades qui allaient à chaque opinion pour le satisfaire un moment; de ces ingratitudes froides envers les vieux serviteurs; de ces avances à l'ennemi qui seules apaisèrent les troubles de son règne; et dans cette triste lutte, ses cheveux blanchirent, ses joues décharnées séchèrent sur ses os, et pour récompense le poignard atteignit son cœur.

Nous avons vu aussi une autre restauration, comme les vieux ligueurs assistèrent à celle d'Henri IV; elle eut ses difficultés

inouïes, ses ingratitudes, ses fautes; mais elle eut aussi ses grandeurs, sa féconde durée, ses bienfaisans résultats. J'ai pénétré dans les intentions et dans la pensée des deux hommes politiques qui moururent à l'œuvre du patriotisme et de la modération: le duc de Richelieu et M. de Martignac avaient compris les hautes destinées du pouvoir des Bourbons, parce qu'ils avaient étudié comme Louis XVIII lui-même cet avènement de Henri IV, le chef de sa dynastie. Le duc de Richelieu, par sa parole de loyauté, délivra le territoire de l'occupation étrangère, que les fortunes diverses et les folies du pouvoir militaire avaient amenée. M. de Martignac donna son nom à ce système que le gouvernement et les partis commencent seulement aujourd'hui à proclamer comme le type de l'honneur et de la franchise politique. Ma fierté, à

moi, et j'en ai rendu témoignage dans l'*Histoire de la Restauration*, sera toujours d'avoir associé ma jeune existence à leur pensée, d'avoir mérité une place dans leur confiance et dans leur amitié. Que ces deux nobles ombres en reçoivent ici le témoignage dans ce monde de postérité et de lumières où s'abîme notre petite vie et nos misères du jour.

Neuilly sur Seine, 10 juillet 1834.

HISTOIRE
DE LA RÉFORME,
DE LA LIGUE
ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

CHAPITRE LXXI.

GOUVERNEMENT DE LA BOURGEOISIE ET DES HALLES DE PARIS.

Mesures municipales après les barricades. — Changement du conseil de ville. — Elections. — Ordre de police. — Les clefs, les murailles. — Passeports. — Les étrangers. — Le feu. — Lettres aux villes. — Démarches auprès des ambassadeurs. — Paris aux Guise.

1588.

La belle et catholique cité de Paris venait de s'affranchir du joug des politiques et d'opérer sa révolution municipale. Ce n'était pas la pre-

mière fois que, dans leurs annales, les bourgeois et les métiers avaient secoué l'autorité du prevôt royal, et reconquis leurs bons priviléges! Et qui ne se souvenait dans les parloirs, sous les voûtes de l'Hôtel en Grève, du brave et fier Marcel, de ce digne prevôt des marchands, trahi par quelques mauvais conseillers qui livrèrent la ville à Charles VII, à la gentilhommerie et à la garde écossaise! Cette famille des Marcel vivait encore, et s'était perpétuée sous le nom de Marceau, Martel, La Chapelle Marteau; quelques uns de ses membres avaient conservé des fonctions d'échevinage[1].

Au reste, le départ du roi pour Chartres, la révolution qui éclatait par les barricades, plaçaient tout le pouvoir dans les mains du duc de Guise, du bureau municipal et des halles de Paris. Quand la première émotion eut été apaisée, quand on eut repavé les rues, enlevé les chaînes et les tonneaux qui obstruaient toutes les voies, le conseil de ville se réunit en l'Hôtel de la Grève pour délibérer sur les mesures à

1 On va voir que La Chapelle Marteau fut élu par les métiers prevôt des marchands après la révolution des barricades.

prendre dans la nouvelle situation où l'on se trouvait. Le départ du roi inquiétait; il paraissait important au conseil de l'union de donner au pouvoir municipal une grande extension, afin de trouver appui dans la population de la capitale. Paris prenait tout-à-fait les couleurs de la ligue et secouait le dernier voile dont les bourgeois se couvraient encore.

La première opération du bureau de la Ville fut de s'épurer lui-même, de placer partout dans les fonctions de la cité de fervens catholiques dont la sainte-union pût être assurée. Le peuple n'avait pas été satisfait de tout son conseil municipal; plusieurs échevins s'étaient entendus avec le roi avant la journée des barricades; quelques uns des colonels et dixainiers avaient secondé secrètement les gardes suisses et françaises. Pouvait-on répondre de ce conseil, une fois le roi hors de Paris? Plusieurs d'ailleurs avaient quitté la ville par suite de leur fidélité à Henri III; d'autres ne voulaient plus se rendre en l'Hôtel de Grève pour délibérer. On dut prendre une mesure, afin d'organiser la grande cité. « Le mardy 17 mai, les bourgeois, catholiques zélés, firent une assemblée en l'Hostel-

de-la-Ville, en laquelle ils nommèrent Clausse, seigneur de Marchaumont, prevost des marchands, au lieu de Perreuse; et Compans, Costeblanche et Robert des Prés, eschevins, au lieu de Lugoli, Sainctyon et Bonnard; Brigard, procureur du roy en l'Hostel-de-Ville, au lieu de Perrot. Le sieur de Marchaumont ne voulut jamais accepter la charge de prevost des marchands, tellement que La Chapelle Marteau, gendre du président de Neuilly, fut nommé, et accepta. Les quatre premiers jours de juin, les prevost des marchands et eschevins de Paris firent assembler les bourgeois par dixaine, pour procéder à la déposition des chefs d'icelle suspects, ce qu'ils firent; et déposèrent singulièrement les gens de longue robe et ceux qui estoient officiers du roy, pour ce qu'ils estoient, à leur dire, tous hérétiques[1]. »

Le procès-verbal de ces curieuses délibérations reste encore, et le secrétaire a pris soin d'en noter les plus minutieuses circonstances[2]. « En assemblée générale de la ville de Paris, convo-

1 *Journal de Henri III*, ad ann. 1588.
2 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, t. XII, p. 128.

quée par ordre du cardinal de Bourbon et autres princes estant près de sa personne, le duc de Guise s'y est rendu, vu l'indisposition du cardinal, afin d'exhorter ladicte Ville à prendre de bonnes dispositions pour la conservation de la religion et conduite au bien des affaires du roy; et que le premier point à remplir estoit d'eslire de nouveaux prevost des marchands et eschevins, en l'absence de ceux qui s'étoient naguère absentés, ou estoient si mal voulus, qu'ils demeuroient sans fonctions, et que ledict cardinal le fera trouver bon au roy et à la royne. Sur quoy a esté résolu de procéder incessamment à l'eslection à haute voix, et le roy supplié d'avoir ladicte eslection pour agréable; ce qui a esté exécuté, et les voix reçues l'une après l'autre par le greffier mandé à cet effect par le duc de Guise, en présence de deux bourgeois à ce desputés. Et les voix sont tombées sur le sieur de Marchaumont, chambellan de feu Monsieur et son ambassadeur en Angleterre; Nicolas Roland, cy-devant conseiller et général des monnoies; Jean de Compans, François de Costeblanche et Robert des Prés pour les eschevins, et François Brigard, avocat en

parlement, pour procureur du roy en la ville. Mais le sieur de Marchaumont n'étant natif de cette ville, et comme domestique de mons. de Guise, se seroit excusé de ladicte charge. Le vendredy 20e jour dudict mois, nouvelle assemblée, plus nombreuse que la précédente, de notables officiers du roy, marchands et bourgeois, où se seroit encore trouvé M. de Guise, assisté du prince de Joinville son fils, et leur auroit présenté lettres du cardinal de Bourbon, desquelles la teneur s'ensuit : « Messieurs, ne pouvant aller en vostre Hostel-de-Ville à cause de mon indiposition, j'ai prié M. de Guise, mon neveu, d'y vouloir aller et adviser à tout ce qui sera besoin pour le repos de la ville et des gens de bien, sous le bon plaisir et auctorité du roy mon seigneur; cependant je prie Dieu, Messieurs, vous vouloir conserver. Votre très-affectionné et très-parfaict ami à jamais, Charles, cardinal de Bourbon. » Ce faict, mondict seigneur de Guise auroit dict à haute voix qu'il avoit esté adverti que en l'assemblée précédente le sieur de Marchaumont auroit esté élu prevost des marchands; mais comme son amy domestique et autres particulières raisons qu'il

réservoit à dire, le sieur de Marchaumont ne pouvoit exercer ladicte charge. A ceste cause auroit exhorté et prié ladicte compagnie d'adviser à l'eslection d'un autre prevost des marchands qu'ils cognoistroient, à leur conscience, estre homme de bien, bon catholique, fidèle serviteur du roy et soigneux du bien de la ville. Sur quoy lui auroit esté remontré par plusieurs assistans qu'en ladicte assemblée, Me Michel Marteau, sieur de La Chapelle, ayant eu le plus de voix après ledict de Marchaumont, il sembloit que chascun en tombast d'accord, et tous par acclamations publiques et d'une voix ayant confirmé ledict Marteau sieur de La Chapelle, M. de Guise auroit requis que si quelqu'un s'y contredisoit, il eust à nommer un autre; mais aucun ne se présentant, et la compagnie le priant, pour l'absence du cardinal, de recevoir le serment des prevost et eschevins, il l'auroit faict à l'instant sur le livre des saincts Évangiles avec figure de la mort et passion de nostre Sauveur Jésus-Christ. Avant la prestation duquel l'eschevin Roland a déclaré qu'il n'entendoit accepter la charge que sous le bon plaisir du roy, jusqu'à ce qu'il y fust pourvu par Sa

Majesté, de l'advis de monseigneur le cardinal de Bourbon et de messeigneurs les princes catholiques près mondict seigneur, à laquelle condition il entend prester le serment, et en considération de la nécessité où est la ville par faute de magistrats, quelques uns desquels se sont absentés, les autres *rebutés du peuple*, de quoy il pourroit advenir de grands inconvéniens au préjudice du service de Sa Majesté et sureté des habitans d'icelle, joint l'intérest particulier de Sadicte Majesté, en ce que les fermes et péages ne sont payés ni recueillis comme il se doit, estant néanmoins tout prest, quand il sera ordonné, de se démettre et de quitter la place à un autre qui sera jugé plus digne et capable que lui. Et les sieurs de La Chapelle, de Compans et Brigard ont faict à haute voix pareille déclaration et soubmission.

« Et au même instant l'eschevin Compans auroit déclaré à monseigneur de Guise, présent toute l'assistance, que, nonobstant que en son eslection il eust eu plus de voix que maistre Nicolas Roland, et que la coutume usitée en ce faict, soit que celuy qui a le plus de voix demeure premier eschevin, néanmoins il quitte

et cède ledict droit d'antiquité et préséance audict Roland, qu'il recognoist le meilleur. Ce que ledit Roland auroit refusé et rendu à Compans, comme lui estant eschu et acquis par la voie ordinaire et accoutumée; ce que l'eschevin Compans auroit derechef cédé audict Roland, et déclaré qu'il n'entendoit faire le serment qu'à cette condition.

« Ce faict, monseigneur de Guise a pris et reçu le serment des prevost et eschevins aux charges susdictes et autres accoutumées; le registre de ce serment estant en Hostel-de-Ville, dont a esté faict lecture de mot à mot par moy greffier soussigné; et au mesme instant monseigneur de Guise a délivré au sieur de La Chapelle les sceaux de la Ville, et enjoinct aux dessusdicts de bien et duement exercer leurs charges, et y servir fidèlement Sa Majesté et le public[1]. »

Les formes de respect envers la royauté étaient toutes maintenues; mais les magistrats de Paris étaient dans les intérêts de l'union; ils établissaient une sorte de république munici-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, pag. 128 à 131.

pale, tout entière dévouée au catholicisme. Aussi se développa un système d'exécution contre les hérétiques; il suffisait qu'on dît d'un homme qu'il était huguenot, pour qu'on le précipitât dans la rivière; le bruit courait qu'on se débarrasserait bientôt même des politiques. Il fallait faire profession d'un catholicisme ardent pour échapper à cette surveillance municipale qui poursuivait les tièdes et le tiers parti royaliste. Tout était désormais dirigé contre l'hérésie : « Les prevost des marchands et eschevins firent mettre sur l'arbre qu'on brûle à la Saint-Jean, la représentation d'une grande furie qu'ils nommèrent Hérésie, pleine de feux artificiels dont elle fut toute bruslée; et sur le portail de l'Hostel-de-Ville, un tableau où estoit représenté le roy séant sur son throsne et tenant sur ses genoux un crucifix sur lequel mettoient la main les trois Estats[1]. »

Des mesures de police étaient également prises pour calmer l'émotion après les barricades, et assurer le pouvoir municipal dans toute son action. « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, il est ordonné que les

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. II, pag. 109.

clefs de toutes les portes de ladicte ville seront apportées au bureau d'icelle présentement, pour estre peu après mises en mains de telles personnes officiers de ladicte ville que adviserons, lesquelles en feront l'ouverture et fermeture selon qu'il leur sera par nous ordonné, à ce qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient. Faict au bureau de la ville, le samedy 21e jour de may 1588. »

« Messieurs les capitaines, lieutenans et enseignes de ladicte ville, nous vous prions, lorsque serez en garde ès portes d'icelle ville, ne laisser sortir aucune personne, de quelque qualité et condition qu'ils soient, gens de pied ou de cheval, avec armes ou sans armes, s'ils n'ont passeport de l'un de nous, pour obvier à tous inconvéniens qui en pourroient advenir. Le 21e. »

« Il est ordonné au capitaine Regnier de faire bonne et sûre garde sur la rivière, du costé du Louvre, de dix hommes, tant de jour que de nuict, et pour ce faire, mettre un bateau, de sorte qu'il ne puisse sortir ni passer aucun, de quelque qualité ou condition qu'il soit, sans avoir passeport et congé de nous, et qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient; et en ce faisant est

aussi enjoinct audict Regnier visiter les bateaux issans hors de ladicte ville, pour sçavoir si il y aura aucune arme, poudre à canon ou autres choses offensives et desfensives. 21e[1].»

« Il est enjoint au portier de la porte Sainct-Anthoine de faire sçavoir par chascun matin, à MM. les capitaines, lieutenans et enseignes qui seront en garde à ladicte porte, de ne laisser sortir aucune personne, de quelque qualité ou condition qu'il soit, de cheval ou de pied, avec armes ou sans armes, s'ils n'ont passeport de l'un de nous. Pareil mandement a esté envoyé aux autres portiers de la ville. 21e.»

« M. le président de Thou, colonel; nous vous prions de faire et faire faire par les autres capitaines de vostre quartier, bonne et sure garde de nuict par vingt personnes en chascune dixaine dudict quartier pour le service du roy et sureté de la ville de Paris, et continuer par chascune nuict tant que la nécessité durera et que autrement en ait esté advisé. 22e may. Pareil mandement a esté envoyé aux autres colonels[2].

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, pag. 131.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 132.

« Sire Guillaume Parfaict, quartenier de ladicte ville; sur l'advertissement reçu du décès de quelques capitaines et lieutenans de ceste ville et de l'absence d'aucun, le retour desquels est incertain, et que plusieurs desdictes charges sont vacantes par le changement des demeures de ceux qui ont quitté leur quartier et dixaines, restant ainsi lesdictes dixaines sans chef et conduite, chose qui importe, pour la malice du temps présent, auquel est besoin veiller soigneusement pour le service du roy et la conservation de la ville; il est ordonné que en toutes les dixaines de vostre quartier où lesdictes charges de capitaines et lieutenans se trouvent vacantes par ledict décès, absence et changement de demeure, vous ayez à faire assembler de chascune desdictes dixaines en telle maison et lieu que trouverez le plus commode, les bourgeois et habitans d'icelle, lesquels procéderont à l'eslection desdicts capitaines et lieutenans qui desfailleront comme dit est, à la pluralité des voix, et faire ladicte eslection en leur conscience, de personnes dignes et capables de telles charges, zélées et affectionnées au service de Dieu, du roy et de

la ville. Et s'il n'y a de colonel en vostre quartier, il sera procédé à l'eslection d'un par lesdicts capitaines d'iceluy quartier; et n'y faictes faute. 22e may. »

« Sur les remontrances faictes au bureau de la ville par plusieurs capitaines et bourgeois d'icelle, que quelques personnes incognues et sans aveu s'ingéraient d'aller par les maisons tant de ceste ville que ailleurs faire recherche et prise contre le bien et repos d'icelle, à quoy est besoin pourvoir; à ceste cause, faictes très-expresses inhibitions et desfenses à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'il soit, d'aller ni entrer ès maisons de ceste ville et faux-bourgs de Paris et quatre lieues à la ronde pour faire aucune recherche et prise, soit d'hommes, armes, chevaux, et autre chose quelconque sans avoir exprès mandement et commission desdicts prévost des marchands et eschevins, sur peine de la vie. Lundy 23e may[1]. »

« M. le président Brisson, colonel; nous vous prions, pour obvier à toute entreprise et surprise soit par feu ou autrement que l'on

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, tom. XII, pag. 133.

pourroit faire à l'encontre de ladicte ville, vous et MM. les capitaines, lieutenans et enseignes de vostre quartier, et chascun d'eux en l'absence l'un de l'autre : faictes recherches exactes par vos dixaines, appelant avec vous tel nombre de bourgeois avec leurs armes que vous adviserez, ès maisons, hostelleries, chambres garnies et colléges, pour sçavoir quelles personnes y sont logées, depuis quel temps et pour quelles affaires, et si en trouvez quelqu'un sans adveu, leur faire commandement, sur peine de la vie, de vuider de ladicte ville dedans vingt-quatre heures; et pour ce que en faisant ladicte recherche plusieurs se pourroient faussement advouer de MM. les princes catholiques, ce que vous et les autres qui seront avec vous ne pourriez promptement descouvrir; et pour ne les cognoistre, seront messeigneurs les princes suppliés de commettre de leurs gentilshommes en aucune de leurs maisons pour accompagner ceux qui feront lesdictes visitations, et sur-le-champ recognoistre lesdicts estrangers; et qu'il ne s'y commette aucun abus; et où il se trouveroit en quelque maison armes offensives ou desfensives en nombre excessif, elles seront saisies,

prises par inventaire et apportées au bureau de la ville pour en ordonner comme il appartiendra; et s'il se trouve aucun coffre auxdicts estrangers, ils seront cachetés et baillés en garde, le tout en présence de tesmoins. Sera enjoinct par lesdicts capitaines, lieutenans et enseignes, à tous les bourgeois et chefs d'hostel de leur dixaine d'avoir et tousjours tenir en leurs maisons chascun un tonneau plein d'eau pour subvenir plus promptement à l'inconvénient de feu que l'on pourra mettre en ladicte ville, lequel néanmoins survenant, sera donné ordre par les chefs desdicts quartiers qu'il n'advienne aucune confusion et empeschement, et que ceux qui doivent retenir les armes pour la desfense de la ville ne soient divertis à l'extinction dudict feu. Au bureau le 24e may 1588 [1].

« Il est enjoinct aux capitaines des archers, arbalestriers et arquebusiers de ladicte ville, de faire bonne et sure garde par vingt personnes de leur nombre, alternativement les uns après les autres, en la maison et commanderie du Temple de ceste ville pour la tuition et garde des

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, t. XII, p. 134.

poudres à canon et conservation du lieu tant jour que nuict, tant que la nécessité durera et que autrement en ait esté advisé. 25e may [1]. »

« Il est ordonné que les capitaines qui entreront en garde à la porte Sainct-Anthoine feront faire ouverture de ladicte porte entre cinq et six heures du matin, et la fermeture à neuf heures du soir précisément; ils bailleront les clefs d'icelle porte au capitaine Leclerc qui commande à la Bastille, lequel tiendra la main et y assistera. 28e may. »

« Sire Guillaume Guercier, quartenier; nous vous mandons que vous ayez à visiter en toute diligence les chaisnes, rouets et poteaux de vostre quartier, et si aucune chose y a à refaire, nous en dresser vostre procès-verbal pour y pourvoir ainsi que de raison. 31e may 1588. Pareil mandement a esté envoyé aux seize quarteniers de la ville [2]. Appelez aussi les dixainiers de vostre quartier, et avec eux eslisez quatre notables bourgeois de chascune desdictes dixaines affectionnés à l'honneur de

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 146-147 v.

2 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 147.

Dieu, service du roy et sureté de la ville, desquels nous en retiendrons deux pour visiter les coffres, malles, balles, tonneaux ou autres choses que l'on voudra faire transporter hors ceste ville, de laquelle eslection nous aurons incontinent le roole sans y faire faute. 1er juin 1588. Pareil mandement a esté envoyé à chascun des seize quarteniers de la ville. »

« M. le président de Thou, colonel; nous vous prions, suivant la résolution de l'assemblée du jour d'hier, d'adviser avec MM. les capitaines de vostre quartier le nombre de corps-de-garde que penserez estre nécessaire pour maintenir la ville en toute sureté ces trois jours de feste, et les ferez poser ès lieux et endroicts que adviserez nécessaire. 4e juin. » « Appelez les quarteniers et dixainiers de vostre quartier, et faictes ensemblement description et roole des bourgeois dudict quartier qui ont chevaux en leurs estables et peuvent fournir gens propres pour vous accompagner à faire les gardes et rondes à cheval qui sont nécessaires pour la sureté de ceste ville, lors et quand il sera mandé; et envoyez ledict roole au bureau d'icelle ville, afin d'en faire estat selon les nécessités et occur-

rences. 4e juin [1]. » « Expresses inhibitions et desfenses sont faictes à tous marchands de chevaux et toutes autres personnes, de quelque estat ou condition qu'ils soient de conduire, et vendre à Sainct-Denis, en France, aucun chevaux, ni sur les chemins dont ils viennent jusques à Chasteau-Thierry, mais les amener et vendre droict en ceste ville de Paris, sur peine de confiscation desdicts chevaux et d'amende arbitraire. 13e juin [2]. » « Robert Daves, quartenier; assemblez-vous avec les sieurs capitaines et dixainiers de vostre quartier, et faictes roole et description de dix bons bourgeois et habitans de chascune de vos dixaines tant mousquetaires que arquebusiers, qui seront tousjours prests pour faire service quand besoin sera. A quoi vous ne ferez faute. 17e juin [3]. »

Avec quelle grande et belle sollicitude le nouveau conseil de ville ne veillait-il pas à la sûreté, garde et tuition des bourgeois de Paris? On passait les nuits à l'Hôtel en Grève; on avait toujours peur de ces faux et maudits politiques,

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 147-148.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 156.
3 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 164.

de d'Épernon et de cette gentilhommerie de cour sans conscience, qui pouvaient par ruse surprendre les portes, s'introduire au moyen de quelques traîtres bourgeois, et pénétrer jusque dans l'enceinte même de la cité. Aussi le conseil municipal ne se bornait point à des mesures intérieures; il se hâtait de suivre son grand système d'union de ville à ville, qui seul pouvait donner une immense force aux résolutions de Paris. Il y avait long-temps déjà que l'union existait de fait et de sentiment; on s'entendait pour toutes les chances d'avenir, et il ne s'agissait que de régulariser cette impulsion. Les prevôt et échevins écrivirent à toutes les bonnes villes pour leur annoncer ce qui s'était passé dans leurs murs et appeler leur concours. La première dépêche dut être adressée aux petites cités environnantes, parce qu'il était essentiel de s'assurer de leur aide dans la ligue municipale :

« *A messieurs les maire et eschevins de la ville de Montereau-sur-Yonne.* — Messieurs, d'autant que nous avons pareil intérest à notre commune conservation, et à nous asseurer contre les ennemis de Dieu et du roy, en quoy

il semble que soyons engagés ensemble, nous vous prions très-affectueusement de desputer et envoyer incontinent quelqu'un d'entre vous en ceste ville avec lequel nous puissions conférer de tout ce qui concerne nostredicte conservation, et sur ce, prendre ensemblement une bonne intelligence et correspondance à la gloire de Dieu et maintention de nos villes, et à l'obéissance du roy. Depuis la présente escrite, nous avons advisé vous envoyer ce gentilhomme présent porteur, afin de vous conseiller et aider en tout ce qui vous sera besoin, vous priant le recevoir comme personnage d'honneur et de mérite. Vos frères et bons amis les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris[1]. » De semblables lettres furent adressées à Lagny et Corbeil.

Une dépêche commune à toutes les grandes cités fut rédigée en forme de circulaire : « Messieurs, si vous n'estiez advertis des déportemens du duc d'Espernon et autres partisans du roy de Navarre, nous aurions à présent trop de subject pour en discourir ; mais nous

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 164.

nous contenterons de vous dire que bruslant du desir de s'emparer de nostre ville comme de la première du royaume et du siége de la religion catholique, ils ont, sous faux bruits et fausses impressions données à Sa Majesté contre M. de Guyse, faict entrer quatre mille Suisses en nos fauxbourgs avec force régimens de pied. De quoy M. de Guyse adverti est arrivé en plein midy, avec sept chevaux seulement, pour représenter au roy son innocence et la pureté de ses actions; toutefois, au lieu d'y estre reçu, tels partisans de Sa Majesté ont fait appréhender à icelle quelque grand péril, encore qu'elle fust au milieu d'un peuple très-fidèle; ils ont de nuict faict entrer toutes les compagnies en la ville, lesquelles se seroient saisies des ponts et emparées de toutes les places au grand estonnement de ce peuple qui voyoit sa vie en danger, ses biens à la merci du soldat, et la religion catholique au point d'estre du tout perdue. Ce qui le fit résoudre à sa conservation, se barricader en toutes les rues, tendre les chaisnes, de sorte que ceux qui le pensoient surprendre se virent eux-mesme surpris, et finalement recouvrirent la liberté de la ville et l'assurance de ladicte

religion. De quoy leurs ennemis esfrayés, encore que le peuple ne bougeast, auroient conseillé au roi de s'enfuir honteusement et abandonner sa maison sous couleur d'aller aux Tuileries, puis l'auroient enlevé du Louvre et conduict en la maison de Damville, allié dudict d'Espernon et frère de Montmorency, associé du roy de Navarre. De quoy nous avons bien voulu vous advertir et adviser à vous, afin de vous conserver contre ceux qui ne demandent que la fin de vos vies et de la religion catholique; c'est aussi pour vous unir avec nostre ville avec plus d'ardeur et volonté que jamais. Si vous trouvez à propos de faire quelque plainte et remontrance à Sa Majesté touchant la religion et autres choses, et nous envoyer à cet effet hommes propres et fidèles et bien instruits, nous les conjoindrons avec les nostres, et vous ferons participans du bien qui en réussira. L'heure et le temps sont venus ou qu'il faut mourir ensemble, ou conserver sa religion catholique et s'affranchir de la servitude où d'Espernon nous a jetés[1]. »

1. « Copie des lettres que les habitans de Paris escrivirent aux

Aux villes plus éloignées, aux cités plus importantes, le conseil municipal de Paris donnait de plus longs détails. « Messieurs, écrivait-il à la ville de Lyon, nous estimons que vous avez entendu que de long-temps plusieurs de ceux qui approchent du roy sont mal affectionnés à nostre religion catholique, et desirant l'advancement des affaires du roy de Navarre, n'ont jamais tant tasché que de se pouvoir rendre si fort dedans nostre ville qu'ils pussent en disposer à leur vouloir, sçachant de quelle importance elle estoit pour le reste de la France. Leurs artifices ont tousjours esté prévenus par la bonté et grace de Dieu, qui a inspiré les gens de bien d'icelle à s'y opposer par une bonne et saincte union des citoyens catholiques, tendant à la conservation de la religion chrétienne et de leur ville; finalement, voyant leurs ruses inutiles, ils se sont proposés de venir à la force ouverte, et pour cet effect ont, par leurs mauvais conseils, poussé Sa Majesté à faire entrer des gardes en nostre ville pour, en les logeant

villes du royaume de France de la religion romaine, du 18e de may 1588. » — Collect. Fontanieu, 1588.

dedans des places plus fortes, s'en rendre maistre et disposer à leur volonté de ceux qu'ils estimoient estre plus affectionnés à la cause de Dieu et conservation de l'estat du royaume, et par cet estonnement de la ville de Paris, passer plus outre à tout le reste de la France. Dieu toutefois, comme vous avez entendu, a disposé autrement, ayant donné courage à tout nostre peuple, qui tout d'une voix s'est opposé aux malheureux conseils de ces personnes, et en se conservant, s'est néanmoins contenu dedans les limites d'une juste défense avec une modération plus grande qu'on ne la pouvoit espérer à un si grand mouvement. Nous aurons à craindre qu'on n'induise encore Sa Majesté à quelque conseil violent contre nous, au dommage de la religion et de l'Estat, et pour ce, nous avons voulu vous faire ceste lettre pour vous prier bien affectueusement de vous unir avec nous en une si juste et commune défense, vous asseurant que vous cognoistrez assez combien la conservation de la ville de Paris est importante et à l'un et à l'autre, et que de là dépend tout le bien ou le mal et de la religion et de la France. Nous finirons ceste lettre par bien

humbles recommandations à vos bonnes graces[1]. »

Ils ajoutaient aux maire et échevins d'Orléans : « Messieurs; ce n'est pas tant le devoir qui nous faict nous conjoindre avec vous, que le singulier plaisir que nous avons en nostre bonne intelligence, et si vous recognoissez entre vous combien vostre dernier bon œuvre apporte de sureté à vostre ville. Nous ne pouvons exprimer la conjouissance que nous en recevons de tout costé; mais pour ce que vous n'avez encore point pratiqué l'union avec les autres villes, nous vous prions et exhortons d'escrire doresnavant en corps, selon les occasions qui se présenteront, et principalement aux villes avec lesquelles vous avez le commerce plus fréquent, comme à Tours, Chartres et Angoulesme, non tant pour la continuation du trafic seulement, mais pour les exhorter à leur sureté et à une entière correspondance avec vous de ce qui sera de besoin pour vostre mutuelle conservation. Ce porteur vous dira de

1 26 mai 1588, Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 141, 142. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. *V.* pag. 364.

nos nouvelles autant que vous en voudrez enquérir. — 9e juin [1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 152. Voici d'autres lettres municipales que j'ai trouvées :

A MM. les bourgeois et habitans de la ville du Havre.

« Messieurs, nous sommes certains que la ruyne que vous avez autrefois soufferte sous la cruauté et impiété des hérétiques, vous revenant en la mémoire, vous faict dresser les cheveux; toutefois nous ne doutons pas que les artifices et pratiques, ou des fauteurs adhérens, ennemis du bien, soulagement et repos public de ce royaume, ne vous aient agités ou retenus en quelque perplexité jusques à présent sans vous résoudre avec tous les bons catholiques unis singulièrement; nous vous avons bien voulu affectueusement prier de vous résoudre à ladicte union sous la bonne conduite de M. de Villars vostre gouverneur; prenant assurance sur nostre honneur qu'en ce faisant (outre que ce sera chose agréable à Dieu, et qui vous attirera sa bénédiction), vous et lui, serez sans faillir assistés de toutes les forces, moyens et commodités qui vous seront nécessaires, et de Messieurs les princes catholiques, et de tout ce qui sera au pouvoir de cette ville, particulièrement de nous qui n'avons rien qui ne soit à vostre service et commandement. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 160. — Le 28 mai, nouvelle lettre des prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, aux maire et eschevins de la ville de Rouen; le 30, aux bourgeois, manans et habitans de Troyes, et aux maire et eschevins de Sens, de Chaslons, de Rheims, d'Amiens et de Montdidier. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 143, 145. — Le 23 et 24 juin, nouvelle lettre aux maire et eschevins de Lyon et Bourges; le 27, Amiens et Orléans. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 167, 169 et 174.

Toutes les villes auxquelles ces chartes furent adressées partageaient les opinions de Paris; leurs halles, leur peuple, leurs métiers étaient également fervens et dévoués. Comment ne seraient-ils pas entrés dans l'union municipale que Paris proposait contre les politiques, en exécration à cette multitude? Le 4 juin les échevins d'Amiens répondaient à la ville de Paris : « Messieurs; aussitost que vostre député, présent porteur, nous a deslivré la lettre qu'il vous a plus nous escrire du dernier jour du passé, nous avons faict assembler jusques à deux cents des principaux et plus notables habitans; par advis et commun consentement desquels avons résolu nous unir avec vous en si juste cause, joindre nostre requeste à Sa Majesté. Lorsque nos députés iront en cour, ce ne sera pas sans conférer amplement avec vous, Messieurs, pour recevoir vos bons advis et instructions. Au reste, nous vous remercions humblement de l'honneur qu'il vous a plu nous faire, nous conviant à ceste saincte union et poursuite. Messieurs, nous prions le créateur vous donner à tous en parfaicte santé longue et heureuse vie, nous recommandant

humblement à vos bonnes graces. Vos humbles serviteurs, confrères et bons amis[1]. »

Les habitans d'Abbeville ajoutaient : « Messieurs; nous avons reçu vos lettres, et en assemblée générale faicte en l'hostel de ceste ville, a esté trouvé bon de vous escrire la présente pour vous remercier très-affectueusement du bon zèle que apportez à nostre religion catholique, apostolique et romaine, au service du roy et à l'utilité publique, ayant de nostre part tousjours dressé nos intentions pour vivre et mourir sous un mesme Dieu, une mesme foy, un mesme roy; et nous avons deslibéré nous unir avec vous et autres villes catholiques, et avons desputé deux personnages de ceste ville pour aller vers vous avec nos mémoires, afin de conférer et adviser ensemble les moyens de parvenir à nos remontrances vers Sa Majesté, à laquelle voulons demeurer très-humbles subjects et serviteurs[2]. »

Quoique l'influence de Paris fût grande et dominatrice, les villes s'écrivaient les unes aux

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8908, fol. 70.
2 Mss. de Béthune, vol. cot. 8912, fol. 71.

autres pour s'exhorter à la modération. Le duc de Guise, la noblesse, le parlement, unis à la ligue municipale, tendaient surtout à régulariser le mouvement des cités, à l'empreindre d'un caractère de justice, afin d'en perpétuer la durée. Les ambassadeurs n'avaient point quitté Paris; celui d'Espagne avait même encouragé les efforts du duc de Guise. Il en était un surtout parmi eux qui plus d'une fois avait excité l'indignation des halles, parce qu'on le savait hérétique; c'était l'envoyé spécial d'Elisabeth. Le duc de Guise était trop habile politique pour rendre à tout jamais impossible l'alliance de l'Angleterre, en exposant son représentant aux haines populaires; il députa donc vers lui M. de Brissac « pour lui offrir une sauvegarde et le prier de ne se point estonner, et de ne bouger, avec assurance de le bien conserver. » L'ambassadeur fit response, « que s'il eust esté comme homme particulier à Paris, il se fust allé jeter aux pieds de M. de Guise pour le remercier très-humblement de ses courtoisies et honnestes offres, mais qu'estant là près du roy pour la royne sa maistresse (qui avoit avec le roy alliance et confédération

d'amitié), il ne vouloit ni ne pouvoit avoir sauvegarde que du roy. » Le sieur de Brissac lui remontra « que M. de Guise n'estoit venu à Paris pour entreprendre aucune chose contre le roy ou son service, qu'il s'estoit seulement mis sur la défensive; qu'il y avoit une grande conjuration contre lui et la ville de Paris; que la Maison-de-Ville et autres lieux estoient pleins de gibets auxquels le roy avoit deslibéré de faire pendre plusieurs de la ville et autres. M. de Guise le prioit d'advertir la royne sa maistresse de toutes ces choses, afin que tout le monde en fust informé. » L'ambassadeur respondit « qu'il vouloit bien croire qu'il lui disoit vrai, mais que ce qui se passoit à Paris seroit trouvé très-estrange et très-mauvais par tous les princes de la chrestienté qui y avoient interest. Que nul habit (drapé qu'il fust) ne le pourroit faire trouver beau, estant le simple devoir du subject de demeurer en la juste obéissance de son souverain. Que s'il y avoit tant de gibets préparés, on le pourroit plus facilement croire quand M. de Guise les feroit mettre en monstre; et alors même que cela serait, c'estoit chose odieuse qu'un subject voulust

empescher, par violence, la justice que son souverain vouloit faire. Qu'il lui promettoit au reste très-volontiers qu'il tiendroit au plus tost la royne sa maistresse advertie de tout ce qu'il lui disoit; mais de servir d'interpreste aux conceptions de M. de Guise et de son parti, ce n'estoit chose qui fust de sa charge, estant la royne sa maistresse plus sage que luy, pour, sur ce qu'il lui en escriroit, croire et juger ce qu'il lui plairoit. » Le sieur de Brissac, voyant que ni par honnestes offres, ni par sa prière, il n'esbranloit l'ambassadeur, termina ses harangues par menaces, lui disant que le peuple de Paris lui en vouloit pour la cruauté dont la royne d'Angleterre avoit usé envers la royne d'Ecosse. A ce mot de cruauté, l'ambassadeur lui dit : « Tout beau, Monsieur, je vous arreste sur ce seul propos de cruauté. On ne nomma jamais cruauté une justice bien qualifiée. Je ne crois pas, au surplus, que le peuple m'en veuille, comme vous dites; sur quel subject? Je suis icy personne publique qui n'ay jamais offensé personne.—N'avez-vous pas des armes, dit le sieur de Brissac. — Si vous le me demandiez, respondit l'ambassadeur, comme à celui qui a

esté autrefois ami et familier de M. de Cossé vostre oncle, peut-estre que je le vous dirois; mais estant ce que je suis, je ne vous en dirai rien. — Vous serez tantost visité céans, car on croit qu'il y en a, et y a danger qu'on ne vous force. — J'ai deux portes en ce logis, répliqua l'ambassadeur, je les défendray tant que je pourray, pour faire au moins paroistre à tout le monde qu'injustement on aura en ma personne violé le droit des gens. — Mais dites-moi en ami, je vous prie, avez-vous des armes? — Puisque le demandez en ami, je le vous dirai en ami : si j'estois icy un homme privé, j'en aurois; mais y estant ambassadeur, je n'en ai point d'autres que le droit et la foi publique. — Je vous prie faire fermer vos portes, dit le sieur de Brissac. — Je ne le dois pas faire, respond l'Anglois; la maison d'un ambassadeur doit estre ouverte à tous allans et venans; joinct que je ne suis pas en France pour demeurer à Paris seulement, mais près du roy où qu'il soit[1]. » L'appel à ces hautes

1 « Pourparler entre le sieur de Brissac, despesché par M. de Guise auprès de l'ambassadeur de la royne d'Angleterre à Paris. » 1588.

maximes du droit des gens commençait alors à se proclamer, signalait également un grand dépit dans l'ambassadeur qui savait bien que c'en était fait de l'influence anglaise en face de la toute-puissance de la ligue : la direction des affaires allait passer à l'Espagne.

Les villes étant unies dans les intérêts communs d'une grande requête à présenter au roi pour le maintien de leurs droits et de leur liberté catholique, le bureau de l'Hôtel de Grève redoubla de zèle, multiplia sa correspondance avec les princes qui pouvaient seconder cette impulsion. Le duc de Mayenne était à son gouvernement, et le conseil municipal lui écrivait : « Monseigneur, l'assurance que nous avons prise que par messeigneurs le cardinal de Bourbon et duc de Guise vous aurez esté amplement adverty de tout ce qui s'est passé en ceste ville depuis un mois, nous a fait retarder le devoir de vous visiter comme l'un des princes de la France auquel Dieu a mis en mains les armes et la magnanimité en son courage pour s'opposer et à l'hérésie et à la tyrannie que l'on voit pied à pied envahir ce royaume. Nous ne vous représenterons l'histoire de ce qui arriva le 12e du

mois passé, parce que, selon nostre advis, ce ne vous seroit que redictes. Depuis, ce pernicieux conseil a continué, par toutes inventions et artifices, à rechercher les moyens de ruiner le public avec eux, et de faict les politiques font faire sous main desfenses aux bonnes villes de commercer avec la nostre, essayant d'en divertir les vivres et autres commodités, et surtout font arrest de tout deniers. L'intention de tels conseillers est de trouver par-là un moyen de mettre la ville en combustion. A cela nos bons amis de la pluspart des villes ont promis de remédier de leur part. Assurez-nous, Monseigneur, que de la recepte générale de Dijon vous ne voudriez permettre qu'il soit manqué, comme nous vous en supplions très-humblement, et par mesme moyen, nous continuer la mesme bonne volonté et affection dont nous nous sommes de si longue main ressentis et obligés à toute vostre maison. 10e juin[1]. »

La ville de Paris ajoutait pour le duc de Nevers : « Monseigneur, l'asseurance que nous

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, pag. 155-156.

avons de vostre saincte affection et du zèle que avez à la conservation de cet Estat, nous faict vous supplier, en l'extresme danger où il est, de vouloir vous unir avec les princes catholiques, en la poursuite de la requeste par eux, pour cet effect, présentée à Sa Majesté; vous la trouverez si juste et si digne de ceux de vostre rang qui aiment Dieu et ce royaume comme vous avez tousjours faict, que nous croyons que vous embrasserez ceste cause avec eux, et jugerez que ce qu'ils demandent leur doict plustost estre accordé que requis. C'est pourquoy, Monseigneur, nous vous en envoyons la copie avec les présens porteurs, lesquels nous vous supplions de croire ce qu'ils vous diront de la part de ceste ville; et d'autant que nous estimons que vous n'estes que trop disposé à maintenir l'honneur de Dieu et le bien et profit de ceste couronne, nous ferons fin à la présente. 7e juin[1]. »

De semblables lettres étaient adressées au duc de Mercœur[2]. Mais toute l'expression ar-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 149.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 150.

dente, tout le zèle bourgeois étaient pour le bon et saint cardinal de Guise : « Monseigneur, tant plus nous allons avant, tant plus l'ayde de Dieu et son assistance se manifestent à l'advancement de son Eglise, gloire et honneur, et de la saincte et juste poursuite qu'avons entreprise, nous en remercions desvostement la divine Majesté, et vous particulièrement, Monseigneur, de la diligence, dextérité et prudence que vous y avez employées. Vous avez, en ce faisant, obligé plus estroitement à vous et aux vostres, nous et tous les gens de bien catholiques et fidèles subjects du roy, à sacrifier leurs vies et moyens (après la cause générale) au service particulier qu'ils vous doivent; nous voulons recognoistre, à toute heure, vos continuels labeurs et travaux pour nostre desfense contre les artifices et mauvais conseils de nos ennemis. 15e juin[1]. »

La puissance de ce gouvernement des villes s'étendait de province en province, sous le grand ascendant du duc de Guise. Les choses n'étaient point suffisamment avancées pour s'affranchir

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 163.

absolument du nom du roi ; la révolution n'était point contre la couronne, mais seulement contre le conseil des politiques; M. de Guise s'efforçait de bien nettement l'exposer, afin d'effacer tout scrupule dans l'esprit des conseils municipaux, et lui-même écrivait une lettre circulaire aux villes, modèle de modération et de tempérament:

« Messieurs; si ce qui est arrivé estoit secret, et non esgalement cognu de tout le monde, je me devrois mettre en peine de vous en discourir les occasions et les progrès; mais puisque la chose mesme publie et enseigne si clairement quelles forces j'ay amenées à Paris, de quelle franchise je suis venu trouver le roy, quelle confiance j'ay eu en sa bonté, quels artifices ont précipité Sa Majesté de son bon naturel à la violence, de quelle douceur je l'ay soutenue, de quelle opiniastreté j'ai gardé inviolable le respect et le service que je lui dois; je ferois tort à la grâce de Dieu si je la voulois exagérer de parole; il me suffit de conférer maintenant avec vous, comme frères et compatriotes, des moyens d'employer ceste occasion inespérément venue du ciel pour le bien

de nostre religion catholique, service de nostre roy, de nostre repos à l'avenir, sans les racheter (s'il est possible) par quelque guerre ruineuse et sanglante. Et de ma part y ayant vu disposés messieurs de la ville de Paris, j'en ai pris grande espérance, cognoissant combien le roy nostre souverain, de son mouvement, est enclin à la justice et au bien. Et n'ayant point d'obstacles qui empesche sa droicte intention, l'on se peut promettre de sa clémence qu'il entendra volontiers à toutes propositions salutaires et qui ne seront point esloignées du devoir des fidèles et bons subjects. Mais ce qui est plus à redouter, c'est que ceux qui estoient près de Sa Majesté ne s'essayent encore de la pousser à la guerre pour couvrir leur première faute d'une autre nouvelle plus grande. C'est pourquoy, Messieurs, j'ai pensé ne rien faire que très à propos, de vous supplier, au nom de Dieu et de vostre patrie affligée, qu'en gardant inviolable la fidélité que vous avez au roy, vous ne laissiez pourtant estre faicte aucune altération dans vostre ville, que vous ne prestiez vos demeures pour servir d'arsenal aux passions inconsidérées de quelques uns qui seroient bien

aises, sous prétexte du service du roy, de dresser une armée dans vos murailles et possessions, d'autant plus onéreuse, que toutes les autres villes, à l'exemple de celle-ci, se sçauront bien garder de garnisons et n'exposer leur famille en proye à si mauvais desseins. En le faisant, vous me donnerez loisir de supplier très-humblement Sa Majesté qu'il lui plaise mettre un ordre à son Estat, utile à son service et à nostre repos; vous priant cependant à nostre bonne intention vouloir joindre vos volontés, communiquant et prenant intelligence avec messieurs de ceste ville, selon qu'ils vous en ont escrit[1]. »

Il y avoit habileté à multiplier les témoignages de respect pour la royauté tout en s'organisant comme résistance; les villes, rassurées envers la couronne, se montreraient plus dociles et se jetteraient dans l'union sans scrupule; que voulait-on? délivrer l'autorité royale des hérétiques et des politiques, de d'Épernon surtout, qui en arrêtait les nobles et saintes

1 « Copie des lettres que le duc de Guise écrivit aux manans et habitans des villes du royaume, qui sont de la religion romaine, du 17e mai 1588. »

inspirations. Quelle était la cité qui pouvait se refuser à cette intention pieuse? quelle était la confrérie bourgeoise ou de métiers assez tiède pour ne pas saisir l'arquebuse en l'honneur des saints du paradis et des images de la Vierge bénite ?

CHAPITRE LXXII.

ADOPTION DE L'UNION. — TRANSACTION INSTANTANÉE.

Situation du roi à Chartres. — Lettres sur les barricades. — Gouvernement du duc d'Épernon. — Démarche de Paris auprès du roi. — Procession de pénitens. — Lettre de la ville. — Réponse du roi. — Négociation parlementaire. — Requête de l'Union. — Édit. — Concessions. — Lieutenance-générale et grande maîtrise du duc de Guise.

1588.

Henri III s'était retiré en toute hâte sur Chartres dans le dessein d'y reconstituer son parti et de planter en liberté sa cornette fleurdelisée, point de ralliement pour les royalistes; le duc d'Epernon l'avait joint bientôt avec quel-

ques compagnies suisses, mille lances et arquebuses françaises. La correspondance avec Henri de Navarre s'était alors engagée en des termes pressans et d'une certaine intimité. Le Béarnais offrait sa gentilhommerie de province et de castel. Il ne demandait autre chose que la reconnaissance solennelle de ses droits de succession à la couronne de France. Henri III n'avait que peu d'affection pour le parti de la chevalerie huguenote du roi de Navarre; sa vie de jeunesse et de bataille avait été tout entière consacrée au catholicisme; il préférait attirer à lui les chefs de cette opinion, comme les villes en sa fidélité. Toutes ses démarches tendaient à sa justification. Les torts étaient-ils de son côté dans la journée de Paris? Avait-il attenté à la religion et à la liberté du peuple? C'est dans cet objet qu'il écrivait une lettre curieuse à M. de Nevers, car elle donne la mesure des opinions de Henri III et du tiers parti sur les barricades :

« Mon cousin, j'estois en ma ville de Paris où je ne pensois à autre chose qu'à faire cesser toute sorte de jalousies et empeschemens du costé de Picardie et ailleurs qui retardoient mon acheminement pour poursuivre la guerre contre

les hérétiques, quand mon cousin le duc de Guise y arriva à mon desçu le 9e jour de ce mois. Sa venue en ceste sorte augmenta tellement les desfiances, que je m'en trouvai en grande peine, parce que j'avois auparavant esté adverti d'infinis endroicts qu'il y devoit arriver de ceste façon et qu'il estoit attendu par plusieurs habitans soupçonnés d'estre cause de ces desfiances; je lui avois, à ceste occasion, faict dire que je ne desirois pas qu'il y vinst que nous n'eussions composé les troubles de Picardie. Toutefois, considérant qu'il estoit venu seulement accompagné de quatorze ou quinze gentilshommes, je ne voulus pas laisser de le voir, pour essayer à faire avec lui que les causes desdicts troubles de Picardie fussent ostées; à quoy voyant que je n'advançois guère, et d'ailleurs que madicte ville se remplissoit tous les jours de personnes estrangères qui se rallioient à la suite dudict duc; les recherches que j'avois commandé estre faictes dans la ville, par les magistrats et officiers d'icelle ne se faisoient qu'à demi, pour la crainte en laquelle ils estoient que les cœurs et volontés d'aucuns des habitans s'aigrissoient et altéroient tous les jours de plus en plus. Les

advertissemens ordinaires me redoubloient journellement qu'il devoit esclore quelque grand trouble en ladicte ville; je pris résolution de faire faire lesdictes recherches par les quartiers d'icelle plus exactement que les précédentes, afin de descouvrir et recognoistre au vray l'estat de la ville et faire vuider lesdicts estrangers qui ne seroient advoués comme ils devoient estre; pour ce faire, j'advisai de renforcer de certains corps-de-garde, les habitans et bourgeois de ladicte ville que j'avois ordonné estre dressé en quatre ou cinq endroicts, des compagnies de Suisses et de celles du régiment de ma garde qui estoient logées aux faubourgs d'icelle; je commandai à aucun de mon conseil et chevaliers de mon ordre du Sainct-Esprit d'aller par les quartiers avec les quarteniers et autres officiers de la ville, comme il s'est faict plusieurs fois, dont je fis advertir le duc de Guise et tous ceux de ladicte ville, afin que personne n'en prist alarme et ne fust en doubte de mon intention. Au commencement, les habitans et bourgeois de la ville firent contenance de recevoir doucement. Toutefois, quelque temps après, les choses s'eschauffèrent de telle façon par l'induction d'au-

cuns qui alloient semant et imprimant au cœur des habitans que j'avois fait entrer des forces pour establir des garnisons estrangères en la dicte ville et leur faire encore pis. Ils les eurent bientost tellement animés et irrités contre icelles, que si je n'eusse expressément desfendu à ceux qui les commandoient de n'attenter aucune chose contre lesdicts habitans et d'endurer et souffrir plutost toutes les extrémités du monde que de ce faire, je crois certainement qu'il eust esté impossible d'esviter un sac général de ladicte ville avec une très-grande effusion de sang. Quoy voyant, je me résolus de ne faire exécuter plus avant lesdictes recherches commencées et de faire retirer lesdictes forces que je n'avois faict entrer que pour icelles occasions, estant vraisemblable que si j'eusse eu autre volonté, je l'eusse tentée et peut-estre exécutée entièrement selon mon desir avant l'esmotion desdicts habitans, et qu'ils eussent tendu les chaisnes et dressé les barricades par les rues; ils commencèrent à le faire incontinent après midy, quasy en mesme temps par toutes les rues de ladicte ville, à ce instruits et excités par aucuns gentilshommes, ca-

pitaines et autres estrangers envoyés par ledict duc de Guise qui se trouvèrent en bien peu de temps despartis et rangés par chascune des dixaines pour cet effect, faisant retirer lesdictes compagnies suisses et françoises. Il y eut, à mon très-grand regret, quelques arquebusades tirées et coups reçus par lesdicts habitans qui portèrent principalement sur quelques uns des Suisses que je fis retirer et loger ce soir-là ès environs de mon chasteau du Louvre, afin de voir que deviendroit l'esmotion, et fis tout ce qu'il fut possible pour l'amortir, jusques à faire du tout sortir et retirer de ladicte ville lesdictes compagnies, réservé celle que j'avois posée en garde devant mon chasteau du Louvre. Je fis aussi arrester quelque reste de compagnies de gens de guerre qui estoient toutefois à sept ou huict lieues de la ville, ensemble quelques seigneurs et gentilshommes mes serviteurs qui me venoient trouver; oyant que l'on en avoit donné ombrage au peuple et que l'on se servoit de ceste couleur pour l'esmouvoir davantage. Néanmoins, au lieu de voir l'effect tel que je l'attendois pour leur propre bien, les bourgeois auroient continué depuis à hausser davantage

leurs barricades, renforcer leur garde jour et nuict et les approches de mon chasteau du Louvre jusques contre les sentinelles de mes gardes ordinaires, et mesme se seroient saisis de l'hostel de la ville, ensemble des clefs de la porte Sainct-Anthoine et autres portes, de sorte que les choses seroient passées si avant le 13e de ce mois, qu'il sembloit qu'il n'estoit plus au pouvoir de personne d'empescher l'effect d'une plus grande violence et esmotion jusque dedans mon chasteau; quoy voyant, et ne voulant employer mes forces contre les habitans, pour m'avoir tousjours esté la conservation de la ville et des bons bourgeois et habitans d'icelle aussi chère et recommandée que celle de ma propre vie, je me résolus d'en partir ledict jour, et plustost m'absenter et esloigner de la chose que j'aimois que de la voir courre plus grand hazard et en recevoir aussi plus de desplaisir; ayant supplié la royne madame et mère d'y demeurer pour voir si par sa prudence et auctorité elle pourroit faire en mon absence, pour assoupir le tumulte, ce qu'elle ne put faire en ma présence; et m'en suis venu en ceste ville de Chartres, où je desire que mes bons serviteurs, et principalement ceux qui

sont de vostre qualité et qui ont rendu tant de preuves de leur piété et religion catholique, et pareillement de leur affection et fidélité à mon service et au bien public du royaume, me viennent trouver, comme je vous prie de faire au plus tost, et vous assure que vous me verrez aussi desireux d'advancer l'honneur et service de Dieu et le bien public de mon royaume par préférence à toute autre chose, que j'ay toujours esté et dois estre un prince très-chrestien et amateur de ses subjects, et que vous serez aussi le très-bien venu. » Le roi voulait ainsi fortifier son gouvernement à Chartres, lui donner l'appui de la noblesse, se justifier auprès des bons catholiques, et rappeler dans les cœurs les vieux principes de fidélité, que le mouvement municipal avait si profondément ébranlés[1].

1 14 mai 1588. Catherine au duc de Nevers. — Mss. de Mesme, intitulé : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol. tom. III, n° 893 1/4. « Mon cousin, je ne doute point que Mme de Nevers ne vous ait mandé comme toutes choses sont icy, ce qui me gardera vous en faire long discours, et seulement vous dire que c'est à ce coup qu'il faut que tous les gens de bien aillent se rendre auprès du roy, car en plus grand besoin ne le sçauroient faire. Je suis si troublée que je ne vous puis faire plus longue la présente. » — 17 mai 1588. Henri III au même, *ibid.* « Mon cousin, si vous n'aviez jà sçu le faict arrivé, je vous en pourrois dire quelques particularités

La sainte-union déployait ses forces à Paris et dans les villes; mais l'instinct lui faisait sentir que rien n'était fini pour elle si le roi ne rentrait pas dans sa bonne cité, s'il établissait surtout, comme Charles VII, un gouvernement à Chartres, à Bourges ou à Blois en dehors de l'influence de ses bourgeois et de ses halles. Ne valait-il pas mieux traiter avec le chef du tiers parti catholique, lui imposer la sanction de tout ce qui s'était fait par la ligue? La reine-mère poussait à ce résultat, parce qu'elle y aurait retrouvé son influence, alors tout-à-fait annulée par le duc d'Epernon.

Les parlementaires essayaient un rapprochement sérieux à Chartres, tandis qu'une larmoyante procession, conduite par Joyeuse, sillonnait les rues de la ville, psalmodiant les

plus expresses; mais seulement je vous prierai de vous préparer à me venir trouver tout maintenant. Il faut que mes bons serviteurs et qui ont l'honneur de m'appartenir s'évertuent à me bien et dignement servir, comme je sçais et m'asseure que vous n'y obmettrez rien. Dieu favorise tousjours les siens; je me promets que j'en suis et à bon escient; c'est pourquoy il me fera avoir heureux succès, car avec cela mon courage m'augmente, s'il se peut, et c'est comme il faut qu'il fasse à tous ceux qui m'aiment comme vous faictes. Adieu, mon cousin. Escrit de Chartres. »

cantiques de pénitence. C'était alors l'époque des émotions; la ville de Paris, le conseil municipal ne demandaient pas le pardon de leurs rébellions, comme on l'a dit; mais cet aspect de Joyeuse soutenant une haute croix de bois, de ces pénitens avec leurs chapelets à tête de mort, ce retentissement de voix lugubres au sein des églises, devaient entraîner les cœurs à la repentance: « A la tête de cette procession apparoissoit un homme, lequel portoit une longue barbe, il avoit le corps couvert d'un cilice, et au-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre long et recourbé; d'une vieille trompette il tiroit des sons aigus et discordans. En arrière de lui se voyoient trois autres hommes ayant chascun, en guise de casque, une marmite grasse, et portant brassarts et gantelets; leurs hallebardes estoient toutes rouillées. Ces trois hommes tournoient leurs yeux d'une manière estrange et se démenoient terriblement pour esloigner la foule qui estoit à l'entour d'eux. Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, nouvellement capucin. Afin d'enseigner le roy, on l'avoit prié de faire et représenter à ladicte procession nostre Seigneur Jésus-Christ se ren-

dant au Calvaire. Il estoit tout garrotté, et sur sa figure on avoit peint de larges gouttes de sang qui sembloient sortir de sa teste couronnée d'espines. Il traînoit derrière lui une longue croix en carton fort bien peinte, et sembloit-il marcher difficilement, se laissant cheoir de temps en temps et poussant des cris vraiment horribles et lamentables. Aux costés d'iceluy marchoient deux capucins représentant la Vierge Marie et la Magdeleine. Ils tournoient desvotement leurs yeux au ciel, et toutes les fois que ledict frère Ange s'estendoit par terre, ils se prosternoient au-devant de luy. Quatre hallebardiers, bien noirs et bien lugubres, tenoient la corde qui ceignoit frère Ange, et lui donnoient-ils des coups de fouet qui s'entendoient au loing. Une grande foule de pénitens, capucins et autres, fermoit ceste marche merveilleuse[1]. »

Ces images saisissantes et vives frappaient les masses; Henri III avait toutes les superstitions d'une âme faible et maladive; quand frère Joyeuse capucin lui fit entendre des

1 De Thou, ad ann. 1588,

paroles de repentir et de mort, ne devait-il pas éprouver cette contrition douloureuse qui agite une vie de libertinage et de croyances? Et pendant ces avertissemens venus du ciel, on vendait à Paris une belle image peinte où se voyait un vénérable ermite à barbe longue et blanchie qui appelait à repentance « Henri de Valois[1], le politique, qui étoit presque dans l'hérésie, mais qui pouvoit encore se sauver par sa bonne union avec la saincte ligue et en chassant d'Espernon. »

Quand les députés parlementaires arrivèrent à Chartres, ils obtinrent facilement de voir le roi : « Le jeudy 19e may, le président La Guesle, le procureur-général son fils et les conseillers de la cour, qui, le dimanche précédent, desputés par icelle, estoient allés trouver le roy à Chartres pour recevoir ses commandemens, revinrent à Paris et rapportèrent que son intention estoit que ladicte cour et autres juridictions de ladicte ville continuassent l'exercice de la justice. Entre autres propos notables que le roy leur tint, il leur dit : Il y en a, en ce faict, qui se

1 « Le véritable pourtraict, sous la figure d'un hermite, » se trouve dans le curieux recueil de la ligue. Bibl. royale.

couvrent du manteau de la religion, mais méchamment et faussement; ils eussent mieux faict de prendre un autre chemin, car mes actions et ma vie les démentent assez; et veux bien qu'ils entendent qu'il n'y a au monde prince plus catholique que moy, et voudrois qu'il m'en eust cousté un bras et que le dernier hérétique fust en peinture en ceste chambre. Autant en dict-il aux autres compagnies desputées pour le venir trouver; au président de Neuilly, desputé de la cour des aides, qui faisant sa harangue pleuroit comme un veau et s'excusoit de ce qui estoit advenu : Hé! pauvre sot que vous estes, lui dict-il; pensez-vous que si j'eusse eu quelque mauvaise volonté contre vous et ceux de vostre faction, que je ne l'eusse pas bien pu exécuter? Non, j'aime les Parisiens en dépit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasions; retournez-vous-en, faictes votre estat comme de coutume, et vous monstrez aussi bons subjects que je me suis monstré bon roy, en quoy je desire continuer pourvu que vous vous en monstriez dignes [1]. »

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. II, pag. 106, 107.

Ces bons bourgeois de Paris, si aimés du roi, lui avaient en effet écrit une longue lettre pour demander à obtenir ses grâces : « Sire, vostre ville de Paris n'a eu jamais tant agréable de se voir la première de vostre royaume, comme elle a pris à plaisir et honneur d'estre envers Vostre Majesté et vos prédécesseurs roys, la première en amour et bienveillance; l'un luy a esté donné par bonheur; le deuxième lui a esté acquis par travail, duquel sont témoins non-seulement les siècles passés, mais dessus tous celuy de présent; elle a loué Dieu maintes fois que plus les affaires se sont accrues, plus son affection est augmentée, laquelle n'a eu autres bornes que le contentement de ses roys, inséparablement unis avec le bien et utilité de la chose publique. Toutefois elle ne peut nier que son navire, au milieu de sa navigation, n'ait trouvé quelquefois des difficultés en la personne de ceux qui approchent les princes; mais elle a passé légèrement tous ces écueils, et le vent de sa sincérité l'a toujours conduite au port desiré, nonobstant les vents contraires. Ce mesme amour, bienveillance et affection, Sire, vous est aujour-

d'huy présenté, et ne voulant faillir à son devoir, sçachant que de tous les membres de la ville on est allé vers Vostre Majesté, elle de sa part y envoie la présente, laquelle servira à Vostre Majesté, s'il luy plaist, de témoin de la fidélité qu'elle a tousjours vouée à vostre service, et pour vous asseurer qu'estant, comme chascun cognoist, vos saincts desirs enclins à la conservation de l'Eglise catholique et au bien de vostre peuple, elle continuera à jamais ceste mesme obéissance et fidélité envers Vostre Majesté, et de prier Dieu incessamment, Sire, pour la prospérité et grandeur de Vostre Majesté[1]. »

Et le roi leur répondit : « Chers et bien amés; vous aurez, comme nous estimons, entendu les occasions qui nous ont mû de partir de nostre ville de Paris, le treizième de ce mois, et vous dirons par la présente que ç'a esté avec tous les regrets et desplaisirs d'un prince qui a tant rendu de preuves de sa bonté et affection envers ses subjects. Aucuns ont imprimé au cœur des habitans de nostredicte ville, que nous

1 24 mai 1588.— Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 139. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. V. pag. 363.

ayons eu volonté de luy donner des garnisons estrangères et que nous soyons en doubte de la fidélité et desvotion des bons bourgeois d'icelle; car c'est chose qui n'entra jamais en nostre pensée, n'ayant oncques cru et estimé que domination et puissance vraie et naturelle, establie si légitimement et de si longue main qu'est la nostre, et dont nos subjects, les roys nos prédécesseurs et nous, ont fait preuve si notable de leur loyauté et desvotion, eust besoin d'estre fortifiée et appuyée, pour estre maintenue et conservée comme il appartient, d'autres forces et colonnes que de celles de la piété et justice, et de la bienveillance et confiance publiques dont nos prédécesseurs roys et nous, avons toujours faict plus de fondement que de toute autre chose quelle qu'elle soit; nostre vraie intention est de ne rien innover ni changer en la garde de nostre ville de ce qui a esté faict et observé jusqu'à présent, et de vous monstrer plus de confiance que jamais; que telles inventions ne peuvent servir qu'à diviser les bons citoyens et bourgeois de vostre ville, les plonger en des craintes et desfiances immortelles, et establir des auctorités et puis-

sances extraordinaires qui ne leur peuvent apporter à présent et à la fin que toute ruine et désolation. Nous vous prions et exhortons derechef ne donner aucun lieu aux susdites impressions et artifices, vous tenir conjoincts, fermes et unis avec nous, pour nous rendre l'obéissance que vous nous devez, et nous donner plus de moyens de vous régir et traiter heureusement et favorablement, comme nous avons très-bonne volonté de faire, embrasser et effectuer à ceste fin tout ce que nous cognoissons et cognoistrons qui pourra servir et advancer l'honneur et gloire de Dieu, et le bien et soulagement universel de tous nos peuples et subjects, autant, voire plus que nous n'aurons jamais faict[1]. »

En toutes ces démarches on voyait l'action de la reine-mère; elle avait cherché à gagner la confiance du duc de Guise et les bonnes grâces des bourgeois; elle se promenait dans Paris, visitait les confréries, les halles, témoignant à tout le peuple qui l'entourait qu'elle allait s'entremettre pour obtenir du roi le retour en

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8911, fol. 22.

sa bonne ville. L'opinion de la reine-mère était alors celle d'une transaction avec la ligue; organisation trop puissante pour ne pas la subir; pourquoi n'assurerait-on pas la succession de la couronne à la maison de Lorraine? Catherine de Médicis résolut le voyage de Chartres dans ses desseins d'accommodement. « Le samedy 30 juillet, la royne-mère, le duc de Guise, accompagnés de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon, précédé de cinquante archers de sa garde, vestus de casaques de velours cramoisy, bordées de passemens d'or, l'archevesque de Lyon et plusieurs autres, partirent de Paris et arrivèrent le lundy à Chartres et furent bien recueillis par le roy. La royne-mère, interpellée du duc de Guise et de ceux de son parti d'interposer derechef son crédit pour persuader le roy de retourner à Paris, lui en fit une fort affectionnée supplication; mais le roy luy respondit qu'elle ne l'obtiendroit jamais, et la pria de ne l'en importuner davantage; alors, ayant recours aux larmes qu'elle avoit tousjours en commandement; « Comment, mon fils, lui dict-elle, que dira-t-on plus de moy, et quel compte pensez-vous qu'on en fasse? Seroit-il bien pos-

sible qu'eussiez changé tout d'un coup vostre naturel que j'ai tousjours cognu si aisé à pardonner? — Il est vray, Madame, ce que vous dictes, respondit le roy; mais que voulez-vous que j'y fasse? C'est ce méchant d'Espernon qui m'a gasté et m'a tout changé mon naturel bon [1]. » Cette expression moqueuse disait un peu la situation du roi, absorbé sous la faveur du duc d'Epernon. Retourner à Paris, n'était-ce pas se mettre dans les mains de la grande ligue des princes et des villes bourgeoises dont on venait à peine d'échapper?

Les affections du roi étaient pourtant toutes catholiques; il avait commencé sa vie dans ce parti; il en préférait les doctrines. Il ne voulait point se livrer au conseil de Paris, et subir les conditions de la multitude organisée; mais, libre dans son impulsion, ne pouvait-il pas directement traiter encore une fois avec la ligue et le comité général qui la dirigeait? Ce fut dans ces circonstances que le conseil de l'union se hâta de présenter une requête au roi pour préciser ses griefs d'une manière complète.

1 *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. II, pag. 118.

« Sire, disait-il, le cardinal de Bourbon et les autres princes catholiques s'unissent ensemble pour supplier Vostre Majesté d'extirper les hérésies de son royaume; ils persistent encore maintenant à luy faire cette très-humble supplication, de parachever ce sainct œuvre, l'effect duquel peut seul arrester le cours de toutes les partialités et misères qui menacent la ruine de la France. Nous ne doutons point, Sire, que ce ne soit vostre intention à laquelle nous voulons joindre nos moyens, amis, biens, fortune et généralement tout ce qui en pourra despendre. Que si Vostre Majesté estime (comme elle l'a tesmoigné) que M. de Guise y puisse estre utile, il proteste devant Dieu qu'il n'aura jamais plus de contentement que quand il se verra si heureux qu'il puisse, en vous faisant service agréable, acquérir vos bonnes grâces, et plus encore en une si juste et si saincte entreprise. »

Ces expressions de dévoûment étaient suivies de plaintes amères contre les gens qui pouvaient s'opposer aux desseins du roi, amener à la longue la subversion de la religion catholique et la ruine du royaume: « Le duc de Espernon, Sire,

et le sieur de La Valette son frère, lesquels vous avez eslevés aux grandes charges et dignités de ce royaume, sont recognus non seulement par la France, mais généralement par toute la chrestienté pour principaux fauteurs et supports des hérétiques. Et quand il plaira à Vostre Majesté que on luy en fasse entendre les preuves, nous luy en représenterons plusieurs qui seroient trop longues à insérer en cet escrit. » N'était-il pas à craindre que lesdits d'Espernon et La Valette se jetassent du tout entre les bras des huguenots, et transportassent avec eux toutes les provinces et places fortes qui étaient en leur puissance? « Outre cela, Sire, ils ont faict une honteuse marchandise des Estats du royaume; ils ont ravi et mis en leurs coffres toutes les finances de France; ils ont offensé les principaux officiers de vostre couronne; ils ont éloigné d'auprès d'elle beaucoup de ceux qui la pouvoient bien et sagement servir; nous supplions Vostre Majesté, recognoissant l'origine du mal, il luy plaise les esloigner de sa personne et de sa faveur, pour empescher que ci-après ils ne puissent faire le mal que tous les bons François et catholiques

craignent. Vostre Majesté pourra aisément fermer la porte des subsides nouveaux qui a esté par eux ouverte ou grandement eslargie, et oster tous les abus qui ont esté par eux introduits ou augmentés à la ruine du peuple et préjudice de vostre service. Pour ce qui concerne vostre bonne ville de Paris, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles subjects les bourgeois et habitans d'icelle vous supplient qu'il vous plaise croire qu'en tout ce qui s'est passé ces jours derniers, ils n'ont jamais eu volonté, ni intention de se despartir de la vraie obéissance que les subjects doivent à leur roy. La crainte seule de voir inopinément entrer des forces dans nostre ville, leur a faict prendre les armes, non pour aucun doute qu'ils eussent de la bonté et justice de Vostre Majesté, mais ils doutoient que quelques personnes violentes, abusant de vostre autorité, ne voulussent attenter contre eux. Ils ont reçu un très-grand regret que les auteurs de ce conseil, qui craignoient la juste indignation du peuple contre eux, aient poussé Vostre Majesté à sortir de ceste ville; par-là on a osté le moyen de pouvoir montrer l'effect de

leur bonne volonté et les tesmoignages qu'ils lui vouloient donner de leur obéissance. Et, bien que Vostre Majesté recognoisse assez par ce que dessus qu'il n'y a point de faute de leur parti, si elle avoit reçu quelques desplaisirs pour les choses passées, ils la supplient très-humblement oublier son mescontentement, et les tenir comme ils ont tousjours esté et veulent demeurer ses très-humbles et très-fidèles serviteurs et subjects. Supplient le roi, quand il luy plaira, retourner à Paris (de quoy ils auront un extresme contentement), il aye agréable de n'y amener ni à douze lieues ès environs, autres forces que ses gardes ordinaires du corps, vu que le passage des gens de guerre apporteroit grande cherté des choses nécessaires à la vie [1]. »

Cette longue doléance était donc tout entière dirigée contre d'Epernou, qui gouvernait le conseil du roi; la ligue savait que c'étaient les politiques qui poussaient Henri III vers le

1 « Requeste présentée au roy par MM. les cardinaux, princes, seigneurs et les deputés de la ville de Paris, et autres villes catholiques, associés et unis pour la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine. » 1588.

roi de Navarre; il fallait détruire cette puissance du tiers parti pour y substituer le crédit absolu de la ligue. Les politiques, pour repousser cette violente attaque, publièrent un pamphlet tout justificatif de leurs sentimens catholiques, de leur antipathies, surtout pour les huguenots. « Les sieurs d'Espernon et de La Valette ayant esté advertis que c'estoient à eux à qui la maison de Guise et leurs adhérens en vouloient aussi bien qu'à ceux de la religion, n'oublièrent rien pour repousser l'injure, et entre autres moyens qu'ils employèrent; il fut divulgué un escrit en forme de remontrance au roy par lequel est respondu à tous les points contenus en la requeste cy-dessus, lequel escrit porte : *Remonstrance au roy par un vray catholique romain, son serviteur fidèle, respondant à la requeste présentée par la ligue contre les sieurs d'Espernon et La Valette.* »

Le temps était passé où la résistance était possible. Dans ses momens même de colère publique et de ses ressentimens, le roi ne cessait de ménager le conseil municipal de Paris, quoiqu'il eût des velléités de se montrer le maître absolu, le roi incontestable. Quand

il reçut le parlement, il s'exprima, en merveilleux termes sur l'affection qu'il portait à la bonne ville : « Je suis marry de ce qui est advenu en la cité de Paris, toutefois je ne suis pas le premier à qui tels malheurs sont arrivés. Et d'autant m'en desplaist-il que depuis treize ou quatorze ans que je suis roy, je l'ai tousjours honorée de ma demeure, ayant usé de toute douceur et bonté envers les habitans, et m'ont tousjours expérimenté pour bon roy les ayant gratifiés de ce que j'ai pu; je sais qu'en une si grande ville il y en a de bons et de mauvais; quand ils useront de soumission et se recognoistront, je serai prest de les recevoir et embrasser comme un bon père ses enfans et un bon roy ses subjects; vous y devez tous travailler; car c'est la conservation de la ville, de vous autres, de vos femmes et familles. On a fait courir le bruit que je voulais mettre garnison en la ville de Paris, mesure que l'on prend pour ruiner une cité ou pour une deffiance que l'on a des habitans; ils ne doivent pas estimer que j'aye eu volonté de ruiner une ville à laquelle j'ai rendu tant de tesmoignages de bonne volonté, et puis-je dire que me suis monstré vers

eux un très-bon roy; moins encore pourrois-je entrer en deffiance de ceux que j'aimois et desquels je me devois assurer comme je l'ai cru; l'amitié que je leur ai tesmoignée devoit donc leur faire perdre telle opinion; et de faict il ne se trouve point que personne soit entré, ny mis le pied en aucune maison, ny pris un pain, ny autre chose quelconque : au contraire, leur ai envoyé biens et tout ce qui leur estoit nécessaire. C'est pourquoy je veux qu'ils recognoissent leur faute avec regret et contrition. Je tenterai tousjours la douce voye, et quand ils se mettront en devoir de confesser leur faute et me tesmoigner par effect le regret qu'ils ont, je les y recevray et les embrasseray comme mes subjects, me monstrant tel qu'un père vers son enfant, voire un ami vers son ami. Je veux qu'ils me recognoissent comme leur roy et leur maistre; s'ils ne le font et me tiennent en longueurs, fermant ma main à toutes choses comme je le puis, je leur ferai sentir leur offense, de laquelle à perpétuité leur demeurera la marque [1]. » Ces menaces

1 « Propos que le roy a tenus à Chartres aux desputés de sa cour de parlement de Paris. » 1588.

n'effrayaient pas la grande organisation de la ligue; l'union présentoit chaque jour de nouvelles requêtes. De quoi s'agissait-il? de se mettre à la tête de ce mouvement! Le roi l'avait déjà fait une première fois, pourquoi n'y consentirait-il pas une seconde? n'était-il pas simple d'ôter les affaires au tiers parti, aux politiques, pour les mettre aux mains de la sainte ligue, de l'opinion catholique, c'est-à-dire de la majorité? Henri III hésita quelques momens; puis il scella de son grand sceau la charte suivante:

«Jurons et renouvellons le serment par nous faict, en nostre sacre, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, promouvoir l'advancement et conservation d'icelle, employer de bonne foy toutes nos forces et moyens, sans espargner nostre propre vie, pour extirper de nostre royaume, pays et terres de nostre obéissance tous schismes et hérésies condamnés par les saincts conciles et principalement par celui de Trente, sans faire jamais aucune paix ou trève avec les hérétiques, ni aucun esdict en leur faveur. Voulons que tous nos subjects, princes et seigneurs

de quelle qualité et condition qu'ils soient, s'unissent et joignent en cette cause avec nous et fassent pareil serment d'employer jusqu'à leur propre vie pour l'extermination desdicts hérétiques. Jurons et promettons de ne les favoriser ni advancer de nostre vivant; ordonnons et voulons que tous nos subjects unis jurent et promettent dès à présent et pour jamais, après qu'il aura plu à Dieu disposer de nostre vie sans nous donner des enfans, de ne recevoir à estre roy, prester obéissance à prince quelconque qui soit hérétique ou fauteur d'hérésie. » Le roi promettait de n'employer et pourvoir aux charges militaires, offices de judicature et de finance, que des personnes catholiques, faisant notoirement profession de la religion apostolique et romaine; tous ceux qui seraient ainsi unis, jureraient de se défendre les uns les autres contre les violences des hérétiques et de leurs adhérens [1]. Les conditions secrètes étaient l'éloignement du duc d'Épernon, et la lieutenance-générale de l'État et royaume confiée au duc de Guise. Ainsi dis-

1 Reg. du parlement, vol. II P, fol. 149. — FONTANON, IV, 357. Archives de Simancas, cot. B 60²³⁷/²⁸⁸.

paraissait le tiers parti, le catholicisme modéré; la sainte-union le dispersait. Aux temps de troubles il ne peut y avoir que des opinions tranchées; les nuances se réunissent par la force des choses aux extrémités; elles n'ont de vie que là. Le roi se faisait ligueur, chef de parti. Maintenant la querelle allait s'engager corps à corps entre les deux têtes de la ligue, Henri de Valois et Henri de Guise; c'était à savoir à qui en définitive resterait la direction du mouvement populaire. La reine-mère avait pris un terme moyen, en faisant donner la lieutenance du royaume au duc de Guise. La lieutenance générale, c'était l'image de la royauté, c'était la succession de la couronne promise au duc de Guise à l'exclusion de Henri de Navarre : n'était-ce pas engager le chef de la maison de Lorraine à apaiser le mouvement populaire qui livrait le trône aux tempêtes?

Les engagemens de la maison de Guise étaient trop intimes et trop étroits avec le roi d'Espagne, pour que ces négociations n'occupassent pas la sollicitude de San Lorenzo. Le duc de Guise, en envoyant les articles de la paix de 1588 au roi Philippe II, lui écrivait le 24 juil-

let : « Sire, ayant plu à Dieu composer les affaires de deçà à la douceur, pour l'avancement de sa gloire, nous espérons que Vostre Majesté aura pour très-agréable la soumission que nous y avons rendu, jugeant le fruit qui en reviendra, par l'édict que le roy mon souverain en a faict publier. Sire, j'avois desiré parler au commandeur Moreo, et m'ouvrir à lui de quelques particularités importantes pour les représenter de bouche à Vostre Majesté, ne les pouvant confier à nul escrit, et l'ayant prié de s'acheminer vers elle, il en a faict difficulté sans estre premièrement honoré de vostre licence et commandement; la diligence et célérité y estant choses très-requises, je vous supplierai très-humblement, Sire, de le vouloir mander afin que le service de Dieu et de Vostre Majesté ne puisse estre retardé. Il m'a proposé de la part de M. le duc de Parme, de prendre en son absence toute intelligence avec M. le comte de Mansfeld, lequel encore que j'estime et honore beaucoup, estant néanmoins très-périlleux que ces affaires soient divulguées. Je supplierai très-humblement Vostre Majesté avoir agréable que la suite et maniement en soit continué

par personnes espagnoles de nation, lesquelles j'estime y estre liés d'une plus estroite dévotion ; espérant que le retour dudict duc de Parme sera si prompt, que nous ne demeurerons long-temps privés de sa bonne et favorable assistance[1]. »

Philippe II ne manifestait pas une grande confiance pour les transactions catholiques entre la royauté et la sainte-union. Il écrivait à son ambassadeur à Paris, témoignant toutes ses craintes : « Don Bernardino Mendoça; j'ai reçu la nouvelle que vous me transmettez de la capitulation secrète du roy très-chrétien avec la ligue. Je pense, ainsi que vous, que plus d'une difficulté s'élèvera dans l'accomplissement des conditions. Mais la meilleure *justification* de Mucius (Guise), sera s'il parvient encore à se dégager. Il faut qu'il se persuade bien les dangers qu'il auroit à courir, si d'Epernon et les amis de ce dernier conservent en secret (comme on peut le présumer) les bonnes grâces du roi. Dites à Mucius que pour rien au monde il ne doit fléchir dans ce traité, ni consentir à ce que

1 Archives de Simancas, B 60[239]. 18 août 1588.

les forces du roi passent en d'autres mains que les siennes. Assurez-le de ma part de mon assistance, et de l'accomplissement ponctuel de notre intelligence; dictes-lui qu'il m'excuse de n'avoir pas répondu à sa lettre, que vous m'avez fait passer, à cause des dangers de la route; dictes-lui enfin qu'il ne néglige aucune précaution pour sa sureté, etc[1]. »

« Don Bernardino Mendoça; je vous engage à avertir le cardinal de Bourbon et le duc de Guise de ne pas autant s'aventurer auprès du roi, dont ils doivent avoir tant de méfiance. Insistez bien pour leur démontrer le danger qu'ils courent; il faut que sans s'écarter des devoirs qu'ils doivent à leur souverain, ils prennent leurs précautions. Conseillez-les ainsi de nouveau de ma part; quelles que soient les tendresses (*caricias*) du roi, qu'ils ne se fient point à ces trompeuses démonstrations; rien sçauroit-il inspirer de la confiance dans cette volonté variable, dans cette pensée dangereuse![2] »

1 Archives de Simancas, cot. A 56[168]. 22 août 1588.
2 Archives de Simancas, cot. A 56[167].

CHAPITRE LXXIII.

SITUATION POLITIQUE A L'EXTÉRIEUR.

La Flandre — Le comte de Leicester gouverneur. — Rupture de l'Angleterre et de l'Espagne. — Préparatifs de l'*armada*. — Conjuration catholique de Marie Stuart. — Correspondance avec Philippe II. — Intervention des Guise. — De Henri III. — Mort de Marie Stuart. — Effet en Europe. — Mouvement de l'Espagne. — Rapprochement d'Elisabeth et de la France. — Départ de l'*armada*. — Elle est dispersée. — Influence de ces évènemens. — La Hollande.

1586 — 1588.

Les scènes de guerre civile, ces transactions entre les partis, ces soulèvemens d'opinions et de villes tenaient presque toujours à des événemens extérieurs qui, éclatant en face de l'ef-

fervescence des esprits, dominaient leurs résolutions. Le catholicisme et la réforme, grands types des intérêts en Europe, donnaient à la politique générale un caractère d'unité et de sympathie. Un fait ne pouvait se produire sur un point sans qu'il eût du retentissement sur tous les autres. Il n'y avait pas alors cet égoïsme territorial, ce patriotisme du sol, féodalité épurée des temps modernes.

La mort inopinée du duc d'Anjou, après sa folle campagne des Pays-Bas, avait jeté la maison de Nassau dans l'alliance de l'Angleterre. Elisabeth, mécontente du roi d'Espagne, confia au favori de son cœur, au brillant et fougueux comte de Leicester, la conduite de quelques auxiliaires anglais réunis à Flessingue. Leicester, en présence de ce peuple soulevé, ambitionna le pouvoir que le duc d'Anjou avait désiré lui-même. Le titre de comte de Flandre, la souveraineté de ces belles et plantureuses provinces souriaient à son avenir. Tandis qu'il luttait avec des fortunes diverses contre l'habile tactique du duc de Parme, il imposait sa volonté impérieuse aux Etats-Généraux, sans tenir même compte des instruc-

tions d'Elisabeth, alors tout entière dans les idées de ménagemens [1].

L'intervention du comte de Leicester à la tête d'une armée anglaise était si patente, si publiquement avouée, qu'il eût été impossible à Philippe II de ne pas songer à la vengeance. Il résolut dès lors d'en finir, non seulement avec la révolte de Flandre, mais encore avec Elisabeth, main active qui déjouait la mission d'unité catholique. Des ordres furent donnés dans tous les ports d'Espagne, du Portugal et de Flandre, de réunir une formidable *armada*, flotte gigantesque qui, rassemblée dans le canal de la Manche, devait tenter l'invasion de l'Angleterre, proclamer Marie Stuart sous l'aile de Philippe II [2], restaurer enfin le catholicisme violemment comprimé depuis Henri VIII.

Il y avait long-temps que cette conjuration contre le pouvoir d'Elisabeth était tramée par Marie; elle se liait aux projets de la ligue en France, aux mouvemens de l'union depuis 1585 son origine. Des critiques anglais ont cru que plusieurs des pièces du procès de Marie furent

1 Mémoires de Hardwicke, 299.
2 Camden, 459.

supposées par Elisabeth afin de perdre sa rivale. Il reste dans les archives de Simancas des documens trop décisifs et trop importans pour qu'il soit possible de nier encore la participation de Marie aux grands projets de Philippe II contre la couronne protestante d'Angleterre.

Dès la conférence de Nancy, le duc de Guise écrivait au roi d'Espagne : « Sire, après tant de diverses intelligences que j'ai conduictes et recherchées dès long-temps avec beaucoup de peines pour l'establissement de la religion catholique en Ecosse, Dieu m'a faict la grâce d'avoir induit et attiré les principaux du pays à la bonne et saincte résolution que j'ai tousjours estimée très-nécessaire pour surmonter les factions anglaises qui en ont retardé l'effect jusques à ceste heure par tant d'artifices qu'ils ont recherché, afin de s'assurer de cet Etat duquel ils recognoissent despendre la sureté du leur. Et ayant traité ceste affaire avec les principaux du pays d'Ecosse, j'en ai trouvé, à la vérité, l'exécution trop difficile sans le secours et assistance de Vostre Majesté, que nous avons d'une commune voix choisi protecteur et appui

d'une si digne et louable entreprise, à laquelle je me suis d'autant plus affectionné, pour le jugement que j'ay pris de l'heureuse rencontre d'une telle occasion pour l'advancement des desseins que Vostre Majesté pourroit avoir sur l'Angleterre, auquel je voudrois estre si heureux que de pouvoir apporter autant de très-humble service comme je m'y sens obligé, et m'y trouver avec une pique comme le moindre soldat. C'est pourquoy je vous supplierai très-humblement, Sire, vouloir appuyer de vostre main libérale le zèle de ces bons catholiques et les assister du secours qu'ils attendent de Vostre Majesté. Et je puis assurer Vostre Majesté, sur mon honneur, qu'après qu'il vous aura plu accorder à ce pays affligé le secours d'hommes et d'argent qu'ils en espèrent, vous trouverez en leurs promesses toute la foy et vérité qui s'en doibt attendre; cognoissant ceux qui en escrivent à Vostre Majesté, bons et vrais catholiques, entiers en leurs résolutions et capables de telles entreprises [1]. »

A la suite de cette recommandation, un traité

1. Archives de Simancas, cot. B 57[366].

fut signé entre Philippe II et les Écossais : « Les princes et seigneurs catholiques du royaume d'Écosse, pour l'exécution de l'entreprise et résolution qu'ils ont faict de restablir la religion catholique audict pays, chasser la faction angloise, et délivrer le roy et la royne sa mère, supplient très-humblement le roy catholique de leur vouloir octroyer les choses qui ensuivent; à sçavoir : six mille hommes soudoyés pour un an seulement pour s'opposer à la royne d'Angleterre, en cas que elle voulust entreprendre sur eux, se sentant assez forts d'eux-mesmes pour vaincre ce qui est du pays; cent cinquante mille escus pour fournir aux levées et frais de ceste guerre. Ils sont assurés, moyennant la grace de Dieu et ce secours qu'ils attendent de Sa Majesté catholique, d'exécuter heureusement leur saincte résolution et entreprise; et promettent, outre ce, à Sa Majesté, pour l'advenir, qu'il ne se fera audict pays aucune levée de gens de guerre contre Sadicte Majesté, en faveur de la royne d'Angleterre; les seigneurs écossais remettront au pouvoir de Sa Majesté, dès maintenant ou quand bon lui semblera, un ou deux ports en Ecosse,

sur le bord de l'Angleterre, pour s'en servir contre ladicte royne, et de faire que leur roy, estant deslivré des mains des rebelles qui le forcent et détiennent, il se rangera au giron de l'Église, recognoistra l'obligation qu'il aura à Sa Majesté catholique, et ne prendra alliance pour mariage que suivant l'advis de Sadicte Majesté[1]. »

Marie Stuart elle-même est en rapports assidus avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Bernardino Mendoça: « Monsieur l'ambassadeur; vous aurez entendu, par une précédente, la réception de celle que Guillaume m'a faict tenir de vostre part; et depuis, la vostre du 19e mai m'a esté rendue, par laquelle ce m'a esté un singulier contentement de voir que le roy catholique, monsieur mon bon frère, commence à se revancher des pratiques et attentats de la royne d'Angleterre contre luy, non seulement par le bien que me faictes espérer en pouvoir réussir, mais principalement pour la manutention de sa seule réputation. Vous ne croiriez combien l'apparence des succès des comtes de Leicester et Drake a eslevé le cœur

1 Archives de Simancas, cot. B 57[138].

des ennemis dudict sieur roy, et combien sa patience si longue avec cette royne d'Angleterre avoit amorti la confiance que les catholiques par-deçà ont tousjours eue en lui; moy-mesme, vous confesserois-je librement, j'estois tellement découragée d'entrer en nouvelles poursuites, voyant le peu d'effet de celles du passé, que j'ay fermé l'oreille à diverses ouvertures et propositions d'entreprises qui m'ont esté faictes depuis six mois par lesdicts catholiques, n'ayant de quoy leur donner aucune solide response. Or, sur ce que de nouveau je ay entendu de la bonne intention dudict sieur roy, vers ce quartier icy, j'ay fort amplement aux principaux desdits catholiques fait part d'un dessein que je leur ay envoyé, avec mon advis sur chascun point pour se résoudre ensemble à l'exécution d'iceluy. Ils vous despescheront un envoyé suffisamment instruit pour traiter avec vous, suivant les offres générales qui vous ont jà esté faictes de toutes choses qu'ils auront à requérir en ceste affaire du roy vostre maistre. Cet envoyé vous informera des moyens de ma sortie hors d'icy, laquelle j'entreprendray sur moy d'effectuer. Je vous re-

mercie bien affectueusement de vos bons offices à l'égard du roy vostre maistre pour les sommes d'escus dont il luy plaist me subvenir pour ma délivrance, à laquelle ils seront employés [1]. »

Conjuration catholique, délivrance de Marie Stuart, tel est le projet que Philippe II veut seconder. La reine d'Ecosse écrivait encore au même ambassadeur : « Le porteur a charge de moy de vous communiquer quelques ouvertures de ma part, sur lesquelles je vous prie luy impartir librement ce que vous pensez qu'il s'en pourra obtenir du roy vostre maistre, afin qu'il n'en soit importuné, si vous jugez qu'elles ne soient pour réussir. Il y a un autre point dépendant de ce que j'ay réservé de escrire à vous seul pour le mander de ma part audict sieur roy, sans que autre que luy, s'il est possible, en aye cognoissance; c'est que, considérant l'obstination si grande de mon fils en l'hérésie (laquelle je vous assure que je ay pleurée et lamentée jour et nuict plus que ma propre calamité, et prévoyant sur ce, le dommage éminent qui en est pour l'Eglise catholique, par

1 27 mai 1586. — Archives de Simancas, cot. B 57[115].

lui venant à la succession de ce royaume), j'ay pris la deslibération, en cas que mondict fils ne se réduise advant ma mort à la religion catholique (comme il faut que je vous dise qu'en voye peu d'espérance tant qu'il restera en Ecosse), de céder et donner mon droit par testament en ladicte succession de cette couronne audict sieur roy vostre maistre, le priant moyennant ce, me prendre doresnavant en son entière protection, pareillement l'Estat et affaires de ce pays, lesquelles, pour décharge de ma conscience, je ne pense pouvoir mettre en mains de prince plus zélé en nostre religion, et capable en tout respect de la restablir pardeçà, comme il importe à tout le reste de la chrestienté, me sentant plus obligée de respecter en cela le bien universel de l'Église, que avec le détriment d'icelle la grandeur particulière de ma postérité. Je vous prie encore un coup que cecy soit tenu très-secret, d'autant que s'il venoit à estre révélé, ce seroit en France la perte de mon douaire, en Ecosse l'entière rupture avec mon fils, et en ce pays ma totale ruine et destruction[1]. MARIE. »

1 Archives de Simancas, cot. A 57[24].

En face de la mort, tandis que l'échafaud se dresse dans la chapelle tendue de noir, lorsque cette tête de reine va tomber, Marie n'oublie pas cet ambassadeur espagnol qui a secondé ses projets : « Mon très-cher amy; comme je vous ay tousjours cognu zélé en la cause de Dieu et affectionné en mon bien et deslivrance de captivité, je vous ay tousjours faict aussi participant de toutes mes intentions en la mesme cause, vous priant de signifier au roy monsieur mon bon frère pourquoy à présent, selon le peu de loisir que j'ay, je vous ay bien voulu dire ce dernier adieu, estant résolue de recevoir le coup de la mort qui m'a esté samedy dernier desnoncée, je ne sais quand ni en quelle sorte; mais pour le moins vous pouvez assurer et louer Dieu pour moy que par sa grace je ay eu le cœur de recevoir ceste très-injuste sentence des hérétiques, avec contentement pour l'heur que je estime que ce m'est de respandre mon sang à la requeste des ennemis de son Eglise, laquelle ils m'honorent tant de dire qu'elle ne peut subsister sans subversion, moy vivante; et l'autre poinct, que leur royne ne peut régner en sureté au mesme cas; pour les deux quelles con-

ditions je ay sans contredit accepté l'honneur qu'ils me déféroient tant comme de très-zéleuse en la religion catholique pour laquelle j'ay publiquement offert ma vie, et de l'autre, bien que je ne avois faict nulle poursuite ni acte pour oster celle qui estoit en la place, si ce n'est pour obtenir mon droict. Ils m'ont dict que je ay beau faire, car je ne mourrai pas pour religion, mais pour avoir voulu faire meurtrir leur royne, ce que je leur ay nié comme très-faux; aussi n'ai-je jamais rien attenté de tel. Ce porteur m'a promis de vous conter comme j'ay esté traitée rigoureusement par ceux-cy et mal servie d'autres que je voudrois n'avoir pas tant monstré leur crainte de la mort en si juste querelle, ou leurs désordonnées passions. Tant y a que ils n'ont sçu tirer de moy sinon que estois royne libre, catholique et obéissante à l'Eglise; et que pour ma deslivrance j'estois obligée, l'ayant cherchée par bons moyens sans la pouvoir obtenir, de la procurer ni consentir par les moyens qui me estoient offerts. Nau a tout confessé, Courle beaucoup sur son exemple, et tout est sur moy. On me menace si je ne demande pardon; mais je dis puisque jà ils m'ont destinée

à mourir qu'ils passent outre en leur injustice, espérant que Dieu m'en rescompensera en l'autre monde; et par despit que je ne veux parler ils vinrent hier oster mon duys (ornemens), disant que je ne estois plus que une femme morte, sans nulle dignité. Ils travaillent en ma salle; je pense que c'est pour faire un eschafaud pour me faire jouer le dernier acte de la tragédie. Je meurs en bonne querelle et estant aise d'avoir quitté mon droict au roy vostre maistre. J'ay dict que mon fils ne retournant au giron de l'Eglise, j'avouois que je recognoissois vostre maistre le plus digne prince pour la protection de ceste isle. J'en escris autant à Sa Saincteté, et je vous prie luy certifier que je meurs en ceste mesme volonté que je vous ay escrit et à celuy que sçavez, lequel est son proche et son ancien amy et un quatrième, lesquels sur tous autres je laisse en la protection du roy et au nom de Dieu le requiers ne les abandonner, et je leur prie qu'ils le servent en mon lieu. Je ne leur puis escrire; saluez-les de ma part et priez tous Dieu pour mon ame. J'ay demandé un prestre, je ne sçais si je l'aurai; ils m'en ont offert un évesque des leurs; je l'ay refusé tout

à plat. Croyez ce que ce porteur vous dira et ces deux pauvres filles qui sont esté les plus près de moy; ils vous conteront la vérité; je vous prie la faire publier, car je crains qu'ils la fassent donner tout autre. Tenez ce porteur secret; il m'a esté fidèle garçon; Dieu vous donne heureuse et longue vie. Vous recevrez un tocqueu de moy d'un diamant que je avois cher pour estre celuy dont le feu duc de Norfolk m'obligea sa foy et que je ay tousjours porté quasy; gardez-le pour l'amour de moy. Je ne sçais si j'aurai congé de faire testament; je l'ay requis, mais ils ont tout mon argent. Dieu soit avec vous. Entre autres accusations, celle de Criton en est une de quoy je ne sais rien; je crains beaucoup que Nau et Pasquier aient beaucoup advancé ma mort, car ils avoient gardé des papiers, et si ils sont gens qui veulent vivre en tous mondes et si ils peuvent avoir leur commodité. Plust à Dieu que Fontrenay eust esté icy; il est jeune homme de fort résolution et science. Adieu encore une fois, et je vous recommande mes pauvres destitués serviteurs derechef, et priez pour mon ame [1]. »

1 Archives de Simancas, cot. B 58 [73, 74].

La mort de Marie Stuart avait produit un profond effet en Europe. La maison de Guise avait fait tous ses efforts pour favoriser une révolution catholique en Angleterre et en Ecosse; Henri III et Catherine de Médicis envoyèrent des ambassadeurs spéciaux pour défendre l'indépendance et l'honneur des couronnes. Marie ne put échapper à sa destinée; elle la subit en femme forte, dévouée à sa foi. Les catholiques exaltaient ses vertus en maintes épitaphes. « La tête de Marie, qui avoit esté l'espouse d'un roy des François, femme d'un esprit admirable, d'une beauté parfaicte, reposoit là; elle avoit enduré la prison sous une bastarde pendant vingt ans, et victime innocente elle tomboit immolée [1]. »

Philippe fut frappé de cet événement lugubre: « Faictes-en mon compliment de condoléance au

1 Épitaphe de la royne d'Écosse, douairière de France:

Marie, honneur du siècle, et son deuil larmoyable,
Qui d'un roi des François l'espouse avoit esté,
Admirable en esprit, non pareille en beauté,
Sans chef gist en ce lieu par un acte incroyable:
Entrée en Angleterre où elle s'est appelée,
D'un sien frère bastard fuyant la trahison;
Vingt ans d'une bastarde endura la prison,
Puis victime innocente est par elle immolée.

roy de France, écrit-il à son ambassadeur, ainsi qu'au duc de Guise, avec lequel je partage la douleur de ceste perte. C'est un procédé inouy; une vengeance inique exercée envers une catholique si pure, envers la personne d'une royne souveraine et subjecte de Dieu seul[1]!.... »

Philippe II ne se borna point à ces plaintes stériles. Dans la solennelle et lugubre impression que produisait la mort de Marie Stuart, le roi d'Espagne hâtait l'armement de l'immense *armada*. Les envoyés de l'union le pressaient. Ce mouvement contre l'Angleterre se mêlait aux desseins de la ligue en France; on voulait partout restaurer l'unité catholique. Le parti huguenot jetait déjà ses quolibets sur ces lenteurs; dans une dépêche de l'ambassadeur Mendoça, on rapporte les jeux de mots que font les Français à l'occasion de l'activité du brave amiral Dracke contre Cadix et des lenteurs de l'Espagne : « La quenouille d'Elisabeth vaut mieux que l'épée de Philippe[2]. »

A mesure qu'ils apprenaient pourtant les ar-

1 Saint-Lorenço, 31 mars 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56[197].

2 Archives de Simancas, cot. A 56[196].

memens formidables de l'Espagne, les Anglais manifestaient de tristes appréhensions. Les notes secrètes arrivées de Madrid portaient à des nombres indéfinis les navires qui armaient dans tous les ports : « flotte du Portugal : dix gallions, le premier de 1000 tonneaux, principal vaisseau de la flotte (qu'on appelle ordinairement navire capitainesse), avec 50 pièces d'artillerie; *l'Admiral-général*, de 1050 tonneaux, portait aussi 50 pièces; *Saint-Louis*, *Saint-Philippe*, *Saint-Bernard*, *Saint-Christophe;* ensemble deux grands vaisseaux nommés Zabres; *Augusta* et *Julia*. La flotte de Biscaye estoit de 10 navires : *la Capitainesse; la Conception, Zebelina, la Manuelle, Grangrin;* plus, 4 pataches. La flotte de Castille comptoit 14 gallions : *Saint-Jacques-le-Grand*, *l'Ascension*, *la Trinité*, *Saint-Medele* et *Celedonius*, etc. avec 2 pataches. La flotte d'Andalousie, 11 navires: *Saint-Jean de Gargare*, *la Duchesse*, *l'Amirale*, etc. L'armée de Guipuscoa, 13 navires; *Sainte-Barbe*, *Donzelle*, *la Pinasse*. La flotte des Indes se composait de 10 vaisseaux : *la Rata*, *la Juliane*, *Saint-Nicolas-Prodaneli*, etc. La flotte sous la conduite de Lopez de Medina

avoit 22 navires : *le Grand Faucon blanc*, *Samson*, *le Petit Saint-Pierre*, *le Corbeau volant*, *Isaï*, *la Pologne blanche*, etc. Et puis *la Gironne*, *la Napolitaine*, *la Patronne*, *le Crucifix*, *Saint-André l'Ecossois*, et autres ; tous navires de 20 à 50 pièces de canon, munis de forts équipages, quelques uns ayant plus de sept cents hommes et commandés par capitaines experts et courageux : don Diego Sarmiente, Perez Morcilio, Jean Vincentolo, Gomez Zapata, Alphonse Castagnède, Sancho de Luna, Francisque Pacheco, Pero Castelbianco, Manuel Paliloguo ; Rifort, Siton, Gallinate, Guzman, Negrete, d'Espinoles, et autres vaillans seigneurs et gentilshommes[1], d'abord sous le marquis de Santa-Crux, puis après sa mort, sous le duc de Médina Sidonia, amirante de Castille. »

Elisabeth, jusqu'alors en grande froideur avec la France, se tourna tout à coup vers elle ; la reine sentait le besoin de séparer les intérêts de Henri III de la cause espagnole, d'isoler Philippe II qui déjà d'accord avec la ligue avait

1 « Brief et simple discours des grands appareils de Philippe, roy d'Espagne, contre la royne d'Angleterre, en l'année 1588. Recueilli de plusieurs endroits assurés. » (Brochure.)

assuré le port de Dunkerque à sa flotte[1]. Les avances d'Elisabeth sont constatées dans une dépêche de l'ambassadeur de France M. de l'Aubespine :

« Sire, ayant eu beaucoup de conférences avec le sieur de Walsingham pour vostre service, la royne d'Angleterre me manda l'aller trouver à Corydon où elle estoit allée prendre l'air, ce que je fis samedy, 6 de ce mois; et estant descendu à une hostellerie pour disner; les seigneurs de son conseil vinrent me prier de disner avec eux au chasteau, et me firent de l'honneur

[1] Henri III n'avait pas rompu avec Elisabeth. Loin de là; il prenait des mesures contre l'émotion populaire qui éclatait à Paris à la suite de la condamnation de Marie Stuart. Il écrivait au premier président du parlement de Paris : « Monsieur le président; l'ambassadeur d'Angleterre m'a envoyé ici me faire plaincte d'un tableau que l'on a posé devant le cloistre Saint-Severin, où est peinte la royne d'Angleterre sa maistresse, et autres figures qui pourroient apporter quelque émotion, y ayant infini peuple à voir ledict tableau; et pour ce que je desire satisfaire à la requeste que m'a faicte ledict ambassadeur, et éviter le scandale et tumulte qui en pourroit advenir, je vous prie de regarder, vous et monsieur de Paris, comme vous le ferez oster, soit par le curé, lieutenant civil ou chevalier du guet, auxquels j'écris faire ce que leur ordonnerez en cela. Je vous prie estre de telle façon que ledict ambassadeur ait occasion de se contenter, et qu'il n'en puisse advenir aucune esmotion. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8897.

plus qu'ils n'avoient jamais faict, et incontinent après le disner je fus trouver laditte dame, accompagné d'eux tous, et luy ayant parlé des affaires qui estoient pressées comme du fait des déprédations et du voyage du sieur de Crillon dont ils avoient ici pris une grande alarme, elle me répondit tant courtoisement et honnestement que rien plus. Ensuite elle me reçut en présence de toute sa cour et de tous mes gens qui entrèrent jusque dedans sa chambre privée; elle me dict qu'elle estoit bien aise de sçavoir l'occasion du passage du sieur de Crillon; qu'elle s'estonnoit pourquoy il ne passoit pas par terre, et se fit apporter une carte pour voir le chemin de Dieppe à Bologne, et me dict qu'elle lui presteroit toute faveur, adjoutant que si Vostre Majesté avoit affaire de ses forces, argent et munitions, elle les luy bailleroit. Je luy dis que je la remerciois, que Vostre Majesté n'avoit que faire des forces de ses voisins. Elle me parla ensuite d'une quantité de nouvelles qui luy sont escrites de Paris; des navires anglois arrestés en France et des ports fermés; je respondis qu'elle la première avoit faict fermer les ports, arresté mes paquets et les navires françois en ce royau-

me. — J'ai commis quatre des principaux de mon conseil, respliqua-t-elle, pour traiter de cela avec vous et faire justice à l'advenir à vos subjects; partant me prioit vous escrire que l'on relaschast tous ses subjects, comme de sa part elle feroit relascher tous les vostres, et que les quatre commissaires feroient prompte justice. Et comme elle desiroit infiniment me parler de la mort de la royne d'Ecosse et moy au contraire desirois m'en aller sans entrer en cela, elle ne se put tenir d'appeler le sieur de Walsingham pour me dire qu'il me menast en la chambre du conseil, et me prenant par le bras en riant, dit : voici nostre homme qui m'a voulu faire tuer; et me voyant sourire, elle dit que c'estoit chose qu'elle n'avoit jamais crue; qu'elle m'avoit tousjours tenu pour gentilhomme d'honneur qui l'aimoit et à qui elle voudroit fier sa vie; qu'elle m'aimoit et estimoit plus que jamais, me priant de vouloir estre ministre pour la restreindre en amitié avec Vostre Majesté; que ce temps estoit tel que l'un et l'autre en aviez plus de besoin que jamais, qu'il falloit excuser la colère des princes et le temps; qu'elle vouloit céder la première, afin que vous eussiez occasion de l'ai-

mer et donner audience à son ambassadeur, et me dit tout cela avec un fil d'oraison préparé. Je lui respondis : Madame, je suis icy venu pour traiter des affaires du roy mon maistre, et non pour autre chose; je ne ferai jamais rien de contraire à la dignité de ma charge ni à mon honneur; puisque vous m'estimez innocent, ce m'est un grand contentement; toutefois je vous supplie me permettre de renvoyer d'Estrappes vers Sa Majesté afin que le faict soit mieux esclaircy. Elle me respondit que d'Estrappes s'en pouvoit aller librement quand il voudroit, et luy feroit bailler passeport, adjoutant qu'il estoit tombé en ceste peine par malheur, dont elle estoit bien marrye, cognoissant certainement qu'il estoit innocent. Puis elle me dit ces mots : « Je me suis enquise de lui et ai sçu qu'il est homme de loy et qu'il veut suivre le parlement de Paris; je suis marrye que je luy ai esté cause de ce mal, car il m'en voudra toute sa vie; vous luy direz que je n'espère jamais avoir à plaider un procès à Paris où il se puisse venger du tort que je luy ai faict. » Voilà, Sire, les propres paroles que j'ai voulu représenter à Vostre Majesté. Je pensois prendre congé d'elle sans

entrer à parler de la royne d'Escosse; mais comme j'estois debout, elle me prit par la main et me retira en un coin de sa chambre et me dict, que depuis que je ne l'avois vue il lui estoit advenu le plus grand malheur que jamais elle eust reçu, qui estoit la mort de sa cousine germaine, de laquelle elle juroit Dieu avec beaucoup de sermens qu'elle estoit innocente; que véritablement elle avoit signé la commission, mais que c'estoit pour contenter ses subjects, et qu'elle n'avoit jamais eu intention de la faire mourir; que ceux du conseil, entr'autres quatre qu'elle ne nomma point, luy avoient fait un tour duquel elle ne se pouvoit apaiser, et jura Dieu que si ce n'eust esté le long temps qu'ils luy faisoient service et que ce qu'ils avoient faict estoit pour le bien de l'Estat, elle leur eust fait trancher la teste; elle me pria de croire qu'elle n'estoit point si méchante de rejetter la faute sur un secrétaire, si ce n'estoit vray: cette mort-là luy toucheroit au cœur toute sa vie pour plusieurs raisons, principalement pour vostre respect, Sire, de la royne vostre mère, de feu vostre frère qu'elle avoit tant aimé, et me pria derechef de faire tous les of-

fices près Vostre Majesté pour restreindre avec elle plus d'amitié que jamais, réitérant ses propos qu'elle vous aimoit, honoroit et desiroit vostre bien, grandeur et santé plus qu'à soy-mesme; qu'elle vous offroit ses gens, argent et navires contre vos ennemis. Vostre Majesté peut croire, par la longueur de ceste despesche, qu'elle s'estoit bien préparée pour ceste audience où elle me tint trois bonnes heures; lui ayant laissé dire tout ce qu'il luy plut, je pensai ne devoir pas demeurer sans response, et luy dis que j'estois très aise qu'elle desirast l'amitié de Vostre Majesté; je pensois que vous aviez la mesme volonté en son endroit; mais qu'il falloit que je luy dise franchement que si elle desiroit vostre amitié, il falloit la vouloir d'effect et non de paroles; que d'aider d'argent et de munitions ceux qui portent les armes contre Vostre Majesté; ne faire aucune justice à vos subjects; traiter vostre ambassadeur comme elle m'avoit traité, ce n'estoit pas vouloir vostre amitié de la façon qu'il la faut vouloir. « Il y a trois princes en la chrestienté, Madame, lui dis-je, le roy mon maistre, le roy catholique et Vostre Majesté. Sous ces trois la chrestienté se remue; vous ne pouvez,

Madame, avoir la guerre et querelle avec les deux, sans vostre grand mal; vous faictes la guerre à l'un ouvertement, et l'autre a grande occasion de croire que la guerre qu'il a en son royaume est suscitée et fomentée par vos moyens et conseils. Partout il faut ôter cette opinion par effects et non de paroles; contentez le roy mon maistre, puisque vous desirez tant son amitié. En toute ceste response, je ne touchai rien de la mort de la royne d'Escosse; je sçais qu'ils sont en extresme peine de sçavoir ce que Vostre Majesté en dira au sieur de Straffort, lorsqu'il excusera ce fait. Elle me respondit qu'elle n'aydoit point au roy de Navarre contre vous, mais contre ceux de Guise qui vous vouloient ruiner pour après s'attacher à elle. « Le prince de Parme s'est vanté de venir faire la guerre en mon royaume; mais je l'en empescheray bien; je ne suis pas preste à rendre ce que je tiens aux Pays-Bas; et jurant Dieu, elle s'escrioit : J'empescheray bien le roy d'Espagne de se mocquer de ceste pauvre vieille qui a un corps de femme, mais accompagné d'un cœur d'homme, et pour cet effect je desire bien fort l'amitié du roy vostre maistre. Quant à vous,

M. l'ambassadeur, adjousta-t-elle, je vous traiterai en sorte que vous partirez d'icy le plus content que jamais ambassadeur sortist de ce royaume [1]. » Et dans une autre dépêche, M. de l'Aubespine ajoutait : « Il semble que toute espérance qu'ils avoient icy de négocier avec le roy catholique soit rompue, qui est cause qu'ils desirent fort de conserver l'amitié de Vostre Majesté, et la renouer plus forte que devant, dont je m'aperçois assez par les caresses et recherches que ils me font maintenant. Du costé du roy d'Ecosse, la royne s'y gouverne si prudemment, que je crois que avec ses angelots, elle l'embrouillera chez lui tellement, qu'à peine aura-t-il moyen de luy faire mal. Sire, tant que cette royne sera en guerre avec le roy catholique, vos subjects auront beaucoup à souffrir; car les Anglois estant en mer et ne trouvant point d'Espagnols à prendre, ne veulent pas revenir à vuide et se jettent sur vos subjects; quelque restitution que l'on puisse avoir, la meilleure partie demeure, de sorte

1 Londres, 13 mai 1587. — « Despesche de M. de l'Aubespine-Chateauneuf, ambassadeur en Angleterre, au roi Henri III. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8880, fol. 16.

qu'il sera besoin d'en parler bien roidement à M. Straffort aux conférences que pourrez avoir avec lui[1]. »

Pendant ce temps, l'*armada* était sortie des ports d'Espagne et du Portugal. A peine réunie, elle essuya une tempête violente qui la dispersa, triste présage de ses destinées. La flotte, une fois ralliée, reprit la mer, et arriva le 29 juillet en vue de Cornouailles. Elisabeth apprit cette nouvelle avec effroi; voyant la saison avancée, elle n'attendait pas les forces espagnoles, et l'apparition de cette immense flotte émut profondément les chefs : lord Howard, amiral, et Dracke, vice-amiral, rassemblèrent avec activité leur escadre dans le port de Plymouth, et se mirent à la poursuite de *l'Invincible*, qui manœuvrait pour aller joindre les navires du duc de Parme. « Ceste effroyable *armada* avoit le vent à souhait; les Espagnols arrivèrent le 6e d'août sur le soir devant le port de Calais, et mouillèrent l'ancre attendant le secours du duc de Parme fort

1 Londres, 21 mai. — Mss de Béthune, vol. coté 8880, fol. 23.

proche de là. L'armée angloise jeta les ancres vers la coste de Calais, et se trouvoit en nombre de cent quarante voiles. Le lendemain, les chefs ayant résolu d'attaquer les Espagnols, trouvèrent bon de garnir quelques navires avec feux artificiels, et contraindre les ennemis à lever l'ancre. Suivant cela, furent préparés six navires, et sur les deux heures après minuict on y mit le feu et furent lancés sur la flotte espagnole, ce qui donna l'alarme si chaude que, coupant les câbles, elle se retira en désordre. Alors il y eut quelques charges assez roides et force coups de canon laschés de part et d'autres; l'*armada* esprouva des pertes, et une partie du trésor fut enlevée.» Le duc de Médina n'avait point engagé de combat sérieux; toute la flotte appareilla et gagna le large avec un vent très-favorable. Le 10 et le 11 septembre elle était parvenue entre l'Angleterre et l'Ecosse, car l'intention de l'amiral était de faire le tour des îles britanniques par la mer du Nord : « Les Anglois virent qu'il y avoit plus de péril que de profit à la suivre, surtout à cause que ceste mer septentrionale est subjecte à se tourmenter et esmouvoir d'estrange sorte; ils

se retirèrent pour la pluspart et rentrèrent dans leurs ports. » Ce fut sagement avisé; ils échappèrent à cette tempête épouvantable qui engloutit dans une seule nuit la flotte du grand roi, et avec elle ses projets de conquête. Les côtes de l'Ecosse, de l'Irlande, du Danemarck, de la Norwége furent couvertes de débris de ce triste naufrage si fatal à l'Espagne; plus de cent vingt vaisseaux périrent, et avec eux les meilleures troupes, les marins les plus expérimentés. Un seul *capitano* aborda en Espagne quelque temps après le duc de Médina; ce fut le brave amiral Récaldo, monté sur un vaisseau percé de toutes parts, les mâts brisés par la mitraille, presque tout son équipage blessé, hors de service « tellement, que de jour en jour on en jettoit cinq ou six hors le bord [1]. »

Ainsi échouait la gigantesque entreprise de Philippe II, projet qui pouvait assurer l'unité catholique, et la grandeur immense de son pouvoir. Il en reçut la triste nouvelle avec un calme religieux : « J'avois envoyé mon armée

1 « Brief et simple discours des grands appareils de Philippe, roy d'Espagne, contre la royne et le royaume d'Angleterre, avec ce qui s'en est ensuivi, ès mois d'aoust et septemb. 1588. » (Broch.)

pour punir l'orgueil et l'insolence des Anglois, et non pour combattre la fureur des vents et la violence d'une mer irritée. Je rends grâce au ciel de ce qu'il m'est encore resté des vaisseaux après une si furieuse tempête. » Paroles de dignité et de résignation catholique.

Dans cette forte et patriotique résistance de l'Angleterre, l'active vieillesse d'Elisabeth avait trouvé appui chez un peuple tout neuf, que la réforme avait jeté dans le mouvement politique. De la défaite de l'*armada* date la puissance régulière des États-Généraux de Hollande, que nous verrons grandir si démesurément dans la première moitié du XVIIe siècle. La Hollande va prendre place dans la balance de l'Europe : elle fournit ses braves flottes et des subsides; elle prépare ses colonies et leur émancipation; elle a surtout ses écrivains, ses pamphlets de liberté, ses plumes acérées et critiques. Sa naissance, ses progrès, ses développemens, sa destinée inouïe sont un pas vers le temps des révolutions politiques.

CHAPITRE LXXIV.

ÉTAT DES OPINIONS. — ÉLECTIONS POUR LES ÉTATS DE BLOIS. — ACTION POLITIQUE DE L'ESPAGNE.

Pamphlets protestans. — Du tiers parti parlementaire. — Des catholiques. — Situation des esprits lors de la convocation des Etats. — Action de la ligue sur les élections. — Correspondance du duc de Guise avec l'Espagne sur les États de Blois.

1588.

La grande journée des barricades, ce triomphe de la foi catholique et du système municipal, avait donné partout une haute impulsion; les opinions à ménagemens politiques avaient disparu comme pouvoir; elles

restaient comme influence de pamphlets et d'esprit; les hommes de science et de lumières qui s'étaient placés à la tête des idées de transaction, se vengaient de la nullité à laquelle ils étaient réduits par une multitude d'écrits tantôt sérieux, tantôt spirituels et moqueurs. Un de ces écrits s'adressait à Henri III lui-même, pour l'exhorter à en finir avec le parti de la ligue, dont il devait secouer le joug :

« Grand prince, que ne crois-tu toi-même? Tu n'as nul si fidèle conseiller. Je t'ay ouy autrefois blasmer la faute du roy de Portugal qui hasarda son Estat sur une bataille. Hé! où as-tu mis ta prudence? tu te hasardes à moins cent fois qu'une bataille; qui t'a pu persuader que ces gens qui ne desirent que ta mort, qui n'ont pour but que ta couronne, mettront bas les armes conjurées contre toy, parce que tu feras le mauvais contre ceux de la religion? Non, non, il faut laisser ta couronne, autrement tu n'auras jamais la paix avec eux; si tu la pouvois quitter sans la vie, tu as des gens assez effrontés près de toy pour te le conseiller. Ils t'ont chassé hors de Paris, ce que jamais les estrangers ne firent à tes ancestres : celuy qui a entrepris de

te faire fuir aujourd'hui, entreprendra bien de te faire mourir demain. Tu dis que si tu prononces le mot de *paix* avec ceux de la réforme, tu auras toutes les armes de la chrestienté contre toy : ouy, si tu le dis comme celui qui fuyoit dernièrement de Paris devant le duc de Guise; prononce-le comme celui qui gagna les batailles de Jarnac et de Moncontour; dis-le de cette façon, et tu verras que tout le monde tremblera. Mais tu crains la ligue! donne une paix raisonnable à tes subjects; fais-les contenter de la raison, et n'aye peur que les autres ne s'y réduisent; ils sont trop foibles pour résister contre toy en une mauvaise cause. Tu as encore crainte ; et de qui, bon Dieu! du roy d'Espagne? Monstre-lui les tableaux de ton père et de ton ayeul, il tremblera jusques au fond de Castille. On te persuade que le plus fort parti est celui des catholiques, et qu'il faut que tu t'en rendes le chef pour oster ce titre au duc de Guise. On te le persuade, mais on te trompe. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux; il faut qu'ils viennent à toy et que tu les reçoives. Estre roy c'est ton parti; il ne t'en faut point d'autre; ils doivent tous céder

à celuy-là. Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y en a point pour en descendre; si un roy descend tant soit peu, il tombe. Tout ce qui est presque autour de toy t'a trahi jusqu'icy; les plus fortes armes de la ligue contre toy ont esté en ta cour, en ton conseil, en ton cabinet; mais à présent que Dieu t'a osté toute excuse en t'enlevant à ce danger, que cela te donne envie de vouloir ton bien, ton repos, ta grandeur. »

Souvent encore ils attaquaient par de rudes sarcasmes les plus zélés catholiques. Un pamphlet intitulé : *la Bibliothèque de Madame de Montpensier, l'ardente ligueuse*, contient les plus amères satires sur la cour de Henri III et les adhérens de la sainte-union. Dans ces titres de livres, que la pudeur ne permet pas toujours de citer, on trouve « les Querelles amoureuses du comte de Soissons, avec les Observances de Mme de Roussoy. — Le Combat civil de Messire de Nevers trouvé dans une serviette. — Continuation du chant lugubre des Pages sur l'inégalité du fouet de Monsieur, à la troupe de leurs maistresses. — Le Jouet du Cocuage, par Combault, pre-

mier maistre d'hostel du roy, avec une Lamentation de n'y estre plus employé, par le mesme. — La nouvelle façon d'entretenir les vieilles lisses et trouver moyen d'avoir argent, par le maréchal d'Aumont, commenté par Mme de la Bourdaisière. — Le Foutiquet des demoiselles, de l'invention du petit La Roche, chevaucheur ordinaire de la paix. — Moyen subtil pour trouver les choses perdues, par Despruneaux le jeune, escrit en faveur des dames. — Les Couches avant le terme de la fille du président de Neuilly, mises en rimes spirituelles, par M. Rose, évesque de Senlis. — Le Trébuchet des filles de la cour, tiré de l'exemplaire de Mlle du Tiers, avec les Lamentations amoureuses de Neptune. — L'Histoire mémorable et ouys du roy Hérode (Henry III), par le vicomte de Larchant. — Complaincte et Lamentation des Poulets du duc d'Espernon sur la blessure du sieur d'Escoublières. »

Les huguenots, placés dans une position plus nette et plus libre que le tiers parti parlementaire, attaquaient avec toutes violences le catholicisme et l'union sainte qui en était l'expression; on ne peut se faire une idée des

exagérations bizarres qu'on jetait contre le clergé, les prêtres et les frères prédicateurs, qui ébranlaient les halles de leurs vives paroles. Parmi les pamphlets que l'école génevoise et hollandaise publiait à cette époque, il en est un curieux sous le titre du *Cabinet du roy de France*. L'auteur suppute les millions de concubines que le clergé de France entretient grassement du fruit de ses simonies; et ce calcul bizarre, offert à la crédulité passionnée des partis, porte à trois fois la population du royaume, les filles de joie des évêques, des prêtres et des moines[1]. En face de telles haines le catholique ne restait point oisif; il attaquait à son tour, avec non moins d'acharnement, le huguenot et le politique, association monstrueuse d'hommes sans foi, sans conscience, dévoués à l'enfer et à ses démons noirs et puans.

Il était essentiel de bien préciser l'état des opinions au moment de la grande assemblée qui venait d'être assignée à Blois; car une des conditions imposées par l'acte d'union catho-

1 *Le Cabinet du roy de France*. Paris, 1589. J'en possède un curieux exemplaire.

lique entre le roi et la ligue était la convocation des Etats-Généraux; le catholicisme, si puissant d'opinion publique, devait avoir majorité dans ces Etats, et faire ratifier, par la solennelle représentation des provinces, les deux principes qu'il avait posés dans son manifeste : 1° la proscription de l'hérésie; 2° la réforme des abus. La ligue était un grand contrat d'union et d'assurance mutuelle; elle avait son gouvernement et ses ramifications en chaque province; elle agissait par une seule pensée et sous une seule direction; la plupart des villes municipales étaient entrées dans ses intérêts; elle avait ses cahiers de doléance, ses ordres, ses volontés. Quand la majorité est ainsi organisée, il est difficile que les choix d'élections ne lui appartiennent. Dès le commencement d'août, le duc de Guise et le conseil de l'union sainte eurent l'assurance que les Etats de Blois seraient entièrement à leur disposition.

Ce brave duc de Guise sentait l'importance de s'assurer la majorité. Immédiatement après les arrangemens de Chartres il s'était hâté de se rendre auprès du roi, et là ils agissaient de concert avec tous les membres de l'associa-

tion catholique pour dominer le conseil et les élections. Le duc de Guise écrivait à Bernardino de Mendoça, l'ambassadeur d'Espagne, le 6 août, le jour même de sa venue à Chartres : « Pour si peu de temps que nous sommes arrivés, il est malaisé de bien juger de l'estat des affaires et de nostre établissement; l'entrée est belle et le reçu plein de bonne chère et avec visage ouvert jusqu'au moindre des nostres. Si nous croyons aux apparences et à ce qu'un chascun nous rapporte et aux recherches que l'on faict de nostre amitié, nous présageons un grand changement en mieux et du tout à nostre intention. On nous dict que les mouvemens derniers et la façon que nous y avons gardée ferment la bouche à toutes les calomnies; on recognoist que Dieu y a mis la main pour ramener les affaires à un meilleur estat et arrêter le désordre et la confusion; bref, nous ne pouvons de ce qui se passe que conclurre ou une extresme dissimulation, et plus grande que les esprits français ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutation de volontés et comme un monde nouveau. L'on remet aux Estats de donner la forme et à

la prendre d'eux; c'est pourquoy j'ay recommandé par toutes les provinces de pourvoir que les députés soient si bien triés et choisis dans les trois ordres, que tous concertent l'assurance de nostre religion, la manutention des gens de biens, la recherche et punition des méchans, le réglement des affaires et la descharge du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence et dextérité, que nous puissions retenir le roy ès bonnes volontés et conceptions qu'il montre avoir [1]. »

Le 28 août il écrivait encore : « Les pratiques et les menées qui se font par tous les endroicts de ce royaume pour la desputation de ces Estats nous donnent subject de nous tenir sur nos gardes et avoir plus que jamais l'œil ouvert à nostre conservation; et si par accident il se trouve quelques provinces où les hérétiques et leurs fauteurs ayent eu le pouvoir d'y faire nommer des députés à leur desvotion, je m'assure que la meilleure et plus saine partie sera pour les bons catholiques, et que elle empor-

1 Lettre du duc de Guise à Bernardino de Mendoça, le 6 août 1588. — Archives de Simancas, A 604.

tera les autres. L'on m'a donné advis de tout costé que Montpensier et le prince de Conti, le comte de Soissons ramassent et assemblent çà et là ce qu'ils peuvent d'hommes pour venir à Blois fort accompagnés; j'espere qu'ils ne seront gens pour nous estonner, ayant mandé aussi de ma part tous mes amis; mais je vous supplie vous souvenir de ce que nous résolusmes à Paris, et estre cause que nous soyons promptement secourus de moyens pour résister à telles menées et pratiques[1]. »

Le 5 septembre, maître du conseil, il s'en félicite auprès du roi d'Espagne : « Assurez Sa Majesté catholique de la totale puissance qu'elle a sur moy et sur tout ce qui m'appartient, m'estant entièrement dévoué à l'accomplissement de ses volontés avec une très-fidèle et très-parfaicte obéissance; elle me faict trop honneur d'avoir souvenance de moy, selon que j'ay vu par l'extrait de la lettre qu'elle vous en escrit, et du soin qu'il luy plaist prendre de ma vie; j'ay assez d'advis de plusieurs lieux que mes ennemis y attentent par divers moyens,

1 Archives de Simancas, cot. B61[54].

estimant par ma mort restablir plus facilement les affaires et les hérésies; mais j'espère que Dieu me conservera pour son service, et j'y veille avec mes amis et serviteurs, desquels je me fais accompagner du plus grand nombre que je puis, sans y rien épargner. L'assistance dont il plaist à Sa Majesté catholique m'assurer, est après Dieu mon principal et plus certain recours, et un sacré refuge pour tous ceux qui sont persécutés pour le nom et honneur de Dieu et de la saincte Église [1].

« Au reste, ajoutait-il, quant à nos nouvelles, je vous dirai que le roy mon maistre presse fort la tenue des Estats-Généraux, et montre y avoir beaucoup de volonté. Partout on pratique pour faire nommer des députés en faveur des princes suspects et pour faire requérir par le peuple, sous couleur de son soulagement, une paix générale avec les hérétiques. Je n'oublie rien de mon costé, ayant envoyé en toutes les provinces et bailliages des personnes confidentes pour faire promouvoir un contraire effet. Je pense y avoir tellement pourvu, que le plus

1 Archives de Simancas, cot. B 61[33].

grand nombre desdicts députés sera pour nous et à nostre desvotion. »

Le roi d'Espagne ne partage pas la sécurité du duc de Guise : il semble pressentir les dangers toujours plus menaçans que court le chef de l'opinion catholique, et les troubles probables qui auront lieu aux Etats. Dans une dépêche de sa main, écrite à don Bernardino Mendoça, le roi dit : « Il ne faut cesser de répéter à Mucius, dont j'ay reçu le billet, que la (junta) réunion de Blois va être la cause de troubles et de révolution; qu'il fasse donc tous ses préparatifs pour sa sureté, et qu'il ne néglige rien pour elle [1]. » A cela le duc de Guise répond le 21 septembre : « Je ne manque d'advertissemens de toute part qu'on veut attenter à ma vie; j'y ay, grace à Dieu, bien pourvu, tant par amas que j'ay faict d'un bon nombre de mes amis, que ayant pratiqué, par présens et argent, une partie de ceux desquels on se veut servir en ceste exécution; que si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ay faict à Paris; qu'on y prenne garde [2]. »

1 Archives de Simancas, cot. A 56[17].
2 Archives de Simancas, cot. B 61[39].

Les choses en étaient ainsi lors de la convocation des Etats de Blois. De part et d'autre on agissait pour obtenir des députés dans le sens de sa propre opinion. Les huguenots étaient tout-à-fait mis hors de cause[1]; la querelle politique était entière entre le tiers parti royaliste et les catholiques de la ligue, représentés, l'un par Henri III, et l'autre par le duc de Guise. Si l'on obtenait des Etats dans le sens de la première opinion, la royauté secouait la ligue; dans l'hypothèse contraire, le parti catholique triomphait puissant et dominateur.

1 Ils tenaient une assemblée particulière à La Rochelle sous Henri de Béarn. J'en parlerai plus tard.

CHAPITRE LXXV.

ÉTATS DE BLOIS. — ADOPTION DE L'UNION CATHOLIQUE.

Arrivée des députés. — Influence de la ligue. — Changement du conseil. — Ouverture des États. — Harangues. — Présidences. — Négociations. — Questions préliminaires. — Guerre. — Finances. — L'union catholique déclarée loi fondamentale.

1588.

Henri III s'était rendu à Blois long-temps avant l'arrivée des députés, afin de préparer les esprits et dominer l'assemblée. A mesure que les choix étaient connus du conseil, le roi pouvait se convaincre que la ligue avait triomphé. Presque sur tous les points, les villes,

les bourgs, les bailliages, sauf la gentilhommerie, avaient député des membres de la sainte-union; Paris s'était distingué par sa ferveur, et à la tête de sa députation, elle avait placé le prevôt Marcel ou Marteau, récemment élu par les catholiques.

Le roi eut la certitude, aux approches des Etats, qu'une forte résolution serait prise, et il se décida tout à coup à changer son conseil. Etait-ce mécontentement de ce que ce conseil n'avait pas eu assez d'habileté pour lutter contre l'influence de la ligue? Etait-ce soupçon de trahison? Voulait-il faire une concession aux députés, en choisissant parmi eux ses secrétaires d'Etat? « Je me fusse grandement estonné, dit Pasquier, si ces changemens se fussent motivés par la nouvelle réconciliation faicte entre luy et ses subjects. Il a pris la route de Blois où il a assigné tous les desputés des Estats; et soudain qu'il y est arrivé, il a renvoyé M. le comte de Chiverny son chancelier en sa maison, et le seigneur de Bellièvre[1], l'un des premiers conseillers en son

[1] J'ai trouvé les lettres autographes des ministres sortans du

conseil d'Estat, sans rendre la raison pourquoy. Le semblable il a fait des seigneurs de Villeroy, Pinart, Brûlart, secrétaires d'Etat; du sieur de Combault, premier maistre d'hostel; et des sieurs de la Grange-le-Roy et Molant, trésoriers de l'espargne; et par une estrange méta-

conseil : lettre de M. de Villeroy au duc de Nevers. 5 octobre 1588. — Mss. de Baluze, vol. cot. 8839, fol. 101.

« Je dois estre plus desireux de vostre amitié, Monseigneur, puisque j'en ai un plus grand besoin que je n'eus oncques, à cause du malheur qui m'est advenu, je m'accuse de ma fortune encore que mes fautes ne soient provenues, ni d'infidélité, ni de meschancetés, mais d'insuffisance et de faute de cognoissances; j'ai regret extresme de n'avoir pu mieux faire, et desire que les autres fassent mieux, et surtout qu'il plaise à Sa Majesté me tenir toujours pour son fidèle serviteur. »

M. de Chiverny à M. de Nevers, 6 octobre 1588. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 116.

« Je m'assure que vous avez sçu comme les choses se sont passées à la cour pour nostre partement de quelques-uns du conseil ordinaire du roy, dont je n'ai pu encore apprendre la raison, quelque supplication que j'en ai faicte. Je sais en ma conscience avoir servi fidèlement et avec affertion mon maistre depuis vingt-sept ans. J'estime tant de la bonté de Sa Majesté qu'il ne se peut faire qu'elle n'en ait souvenance; nous sommes partis d'auprès de lui par un seul petit billet, sans qu'il nous ait esté permis de prendre congé de lui, comme si nous eussions esté indignes de sa présence. Je n'atteudios pas cela après de si longs et fidèles services. Peut être que le temps fera cognoistre à Sa Majesté que nous ne méritions point tel traitement, et que nous sommes gens de bien et d'honneur. »

morphose, a choisi pour garde des sceaux M. de Montholon qui estoit simple advocat consultant en la cour de Parlement[1]; pour secrétaire d'Estat les sieurs de Beaulieu, Ruzé et Revolt; celui-là qui l'avoit autrefois suivi, mais s'estoit retiré de son service en sa maison il y avoit douze ou treize ans; cestuy-ci homme très-sage qui conduisoit les affaires de M. d'Espernon et estoit sur le point de se retirer en son pays[2]. » Quelques uns estimaient que ces mutations avaient été faites « en haine de la royne-mère, d'autant que tous ces seigneurs renvoyés avoient trop d'intelligence avec elle, comme elle pareillement avec les seigneurs de la ligue. Et de faict, depuis ce nouveau mesnage le roy ouvre seul les pacquets qui luy sont envoyés, sans y ad-

1 Voici un autographe de M. de Montholon, octobre 1588. — M. de Montholon, nouveau garde-des-sceaux, à M. de Nevers. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 118.

« Je recognois, écrivait-il, que je n'ai les parties requises pour suffire à la charge qu'il a plu à Dieu me commettre; mais recognoissant que je n'ai jamais demandé ni poursuivi, voire ni pensé avoir telle charge, c'estoit une spéciale vocation de Dieu, laquelle je ne pouvois refuser sans l'offenser; j'ai cognu les intentions du roy si justes, sainctes et louables que je l'ai acceptée, et pris la seule assurance de l'assistance de Dieu. »

2 Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 1re.

mettre autres que ses deux nouveaux secrétaires. Les autres disent que c'est pour gagner la bonne grâce des desputés, estimant qu'ils ne seront marrys de ce nouveau changement. Tant y a que c'est un coup de maistre, dont on ne sauroit rendre la raison. Mais quelque chose qu'il en soit, M. de Guise, plein d'entendement, se fait accroire et que ceste assemblée et ces changemens ne sont faicts que pour se venger de luy. C'est pourquoy délibérant de parer aux coups, il a fait une contre-mine et establi de telle façon les affaires par toutes les provinces que la plus grande partie des desputés sont pour lui; et depuis qu'il est arrivé en la ville de Blois, tous ses serviteurs et amis le sont venus trouver en flotte avec M. le cardinal de Guise son frère[1]. »

Ce changement du conseil était accompli au moment où les députés arrivaient de tous côtés à Blois. Jamais ils n'avaient été plus nombreux et mieux choisis dans les trois ordres. Le conseil chercha vainement à les pratiquer, à les faire prononcer contre l'union catholique et muni-

1 Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 1re.

cipale; tous restèrent fidèles au mandat qu'ils avaient reçu du clergé, de la noblesse ou des villes dont ils étaient les sincères représentans, car l'union formait la base de leurs cahiers. Les Etats se montrèrent, le 1er octobre, avec leur caractère de pompes religieuses. L'auteur huguenot d'un récit détaillé sur l'assemblée de Blois, reproduit ces premières séances des députés des trois ordres. « Le dimanche, second jour d'octobre, le roy fit faire à Blois, en grande solennité, une procession générale depuis le grand temple de Sainct-Sauveur qui est en la cour du chasteau jusques au temple appelé vulgairement Nostre-Dame-des-Aydes qui est de là l'eau, au fauxbourg de Vienne. Il y eut en ceste procession beaucoup de magnificence et apparence de desvotion. Tous les princes, princesses, seigneurs, dames qui estoient à la cour, et en général tout le peuple, tant forains que des lieux, y assistèrent. Ils portèrent en grande pompe ce que vulgairement on appelle le *Corpus Domini* ou le sacrement, par les rues, lesquelles pour cet effect furent tapissées et drapées, tout ainsi qu'il est accoutumé de faire, ce jour que le vulgaire papiste appelle la Feste-

de-Dieu. Sa Majesté semblablement y assista avec des desputés des trois Estats, marchant en leur ordre et rang comme s'ensuit : furent mis au devant les communautés des églises; après marchoient de suite les desputés du tiers-Estat quatre à quatre; ils estoient suivis des desputés de la noblesse, après lesquels aussi marchoient les desputés ecclésiastiques, en robes et bonnets carrés seulement. En après suivoient par ordre les archevesques et esvesques avec leur roquet, estant au devant du poile sous lequel se portoit ce qu'on appelle le Sacrement. Ce poile estoit porté par quatre chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit, et chantoient tous continuellement en grande mélodie. M. l'archevesque d'Aix en Provence portoit le Sacrement sur le devant dudict poile; le roy suivoit après le poile, accompagné des roynes et autres princes et seigneurs de la cour. Arrivés en ceste ordonnance au temple qu'ils appellent Nostre-Dame-des-Aydes, l'archevesque de Bourges célébra la messe qu'ils nomment haute; l'évesque d'Evreux fit le sermon. Le dimanche neufvième, le roy, les seigneurs et tous les desputés des trois Estats firent ensemblement la communion au

couvent des Cordeliers appelé Sainct-François, afin de confirmer l'union et correspondance qui devoit estre entre eux tous, en la perfection de leur entreprise, de laquelle par le moyen de ceste union et grande intelligence, tous infaillible-ment espéroient grand fruict[1]. »

Les premières opérations politiques de l'assemblée de Blois portèrent sur les présidences des trois ordres; il était essentiel de constater par les choix que le parti catholique et de la sainte-union était en complète majorité dans les Etats. Ce but fut atteint par les élections, « car fut nommé pour président des ecclésiastiques en l'absence de MM. les cardinaux de Bourbon et de Guyse, l'archevesque de Bourges, l'un des plus fervens de la saincte-union; furent semblablement eslus, MM. le comte de Brissac et de Maigude pour présidens de la noblesse. Pour le tiers-estat fut esln le prevost des marchands de Paris. » La ligue, ainsi maîtresse des délibérations, constatait sa force et son esprit.

Le seizième jour d'octobre, quand tout fut

1 *Mémoires de la Ligue*, tom. II, pag. 522-523.

prêt pour l'ouverture des Etats, le roi vint en personne avec les conseillers de la couronne pour écouter les doléances, et demander appui : « Messieurs, je vous commencerai par une supplication à nostre bon Dieu, duquel partent toutes les bonnes et sainctes opérations, qu'il lui plaise m'assister de son Sainct-Esprit. C'est la restauration de mon Estat; par la réformation générale de toutes les parties d'iceluy que j'ai autant recherchée, et plus, que la conservation de ma propre vie; joignez-vous donc à ceste très-instante requeste que je luy en fais, luy demandant qu'il renforce de plus en plus la constante volonté qu'il a déjà enracinée pour ce regard en mon cœur, et qu'aussi tellement il vous arrache toute passion particulière si quelques uns en avoient, rejettant tout autre parti que celuy de vostre roy, vous n'ayez desir qu'à embrasser l'honneur de Dieu, la dignité et auctorité de vostre prince souverain, et à restaurer vostre patrie de manière qu'il s'en ensuive une si louable et fructueuse résolution accompagnée de si bons effects que mon Estat en recouvre son ancienne splendeur. La tenue des Estats-Généraux est un remède pour guérir

avec les bons conseils des subjects, les maladies que le long espace de temps et la négligente observation des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied, et pour raffermir la légitime auctorité du souverain. Je n'ai point de remords de conscience pour brigues ou menées que j'aye faictes, et je vous en appelle tous à tesmoin pour me faire rougir comme le mériteroit quiconque auroit usé d'une si indigne façon. Puisque j'ai cette satisfaction en moi-mesme et qu'il ne me peut estre imputé autrement, gravez-le en vos esprits et discernez ce que je mérite, d'avec ceux, si tant y en a, qui eussent procédé d'autre sorte[1]. Je suis vostre roy donné de Dieu et suis seul qui le puis véritablement et légitimement dire. Les tesmoignages sont assez notoires de quel zèle et bon pied j'ai tousjours marché à l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques; se trouvera-t-il donc des esprits si peu capables de la vérité qui puissent croire que

1 Il y avait eu dans la première harangue du roi quelque chose d'insultant pour M. de Guise, qui en sa qualité de grand-maître siégeait au pied de Sa Majesté. Les Etats s'en plaignirent, et ces paroles aigres furent effacées dans l'édition du discours qui fut imprimé quelques jours après chez Frédéric Morel.

nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en estant rendu de plus certains effects que les miens? »

Le roi dit ces paroles avec aigreur; puis se calmant, il rappela les règlemens à faire, la restauration et réformation du royaume, la répression des juremens et blasphèmes, la recherche et punition de la simonie, la distribution et provision des bénéfices, les évocations, les grâces, rémissions et abolitions, l'enrichissement des arts et des sciences, le rafraîchissement des anciennes ordonnances; enfin il attaqua hautement le parti du duc de Guise. « Par mon sainct esdict d'union, toutes autres ligues que sous mon auctorité ne se doivent souffrir, et quand il n'y seroit assez clairement porté, ni Dieu, ni le devoir ne le permettent, car toutes ligues et pratiques sont actes de roy, et en toute monarchie bien ordonnée crime de lèze-majesté; je déclare donc atteints et convaincus de lèze-majesté ceux de mes subjects qui ne s'en despartiront ou y tremperont sans mon aveu. Pour finir mon discours, je vous conjurerai tous par la révérence que vous devez à Dieu qui m'a constitué

sur vous pour représenter son image, par le nom des vrais François, amateurs de leur prince légitime, par la charité que vous portez à vostre patrie, par vos femmes, vos enfans, que vous vaquiez aux soins du public, que vous vous unissiez et ralliez à moy pour combattre les désordres et la corruption de cet Estat, n'apportant que le seul desir du bien universel, despouillé de toute ambition. Si vous en usez autrement, vous serez comblés de malédictions, vous imprimerez une tache d'infamie perpétuelle à vostre mémoire. Et moi je vous adjournerai à comparoistre au dernier jour devant le Juge des juges, là où les intentions et les passions se verront à descouvert, là où les masques des artifices et dissimulations seront levés; vous y recevriez la punition de vostre désobéissance envers vostre roy et de vostre peu de générosité et loyauté envers l'Estat[1]. » Il y avait de la tristesse et de la majesté dans

1 « La harangue faicte par le roy Henry IIIe de France et de Pologne, à l'ouverture de l'assemblée des trois Estats-Généraux de son royaume, en sa ville de Blois, le 16e jour d'octobre 1588. » — Collect. des États-Généraux, tom. XIV, p. 279 et suiv.

les paroles de Henri III; il remuait les sympathies catholiques; mais quelle confiance pouvait-il inspirer? quel gage avait-il donné à la sainte cause? Fallait-il livrer les forces de la ligue et son autorité aux mignons de cour, à d'Epernon, exilé un moment, privé de ses honneurs, et qui néanmoins conservait en secret toutes les affections du monarque?

Les royales pensées furent pourtant développées par M. de Montholon : « Messieurs du clergé; je commencerai par vous exhorter à prendre à cœur l'effet de ceste assemblée pour purger et oster la très-dangereuse déformation qui est en vostre ordre ecclésiastique. A l'exemple de tous les grands et saincts personnages dont l'Eglise honore les reliques, remettez sus la splendeur et dignité ecclésiastique, reprenez pour ce faire, la source et origine des establissemens contenus ès saincts conciles, décrets et constitutions de l'Eglise, comme il arrive lorsqu'estant les ruisseaux troublés on recourt à la source; remédiez aux injustes provisions, à ces incapables admissions aux charges ecclésiastiques, à l'ambition, à l'avarice, au mespris du droit divin, à la corruption et dépravation

des monastères, de leurs règles et discipline. Et vous, Messieurs de la noblesse, vous devez l'obéissance au roy, vous devez tenir main-forte à justice, à l'exemple de vos prédécesseurs; je dois vous remonstrer les maux qui procèdent des duels et combats privés; ce nom seul est en horreur parmi les vrais chrestiens, et le duel a tousjours esté puni par les sainctes lois. Laissez la vengeance au roy qui en fera telle et si importante justice que en serez satisfaicts. Desputés du tiers-estat, vostre principal maniement est la police et justice. Les juges tiennent le premier rang en ce royaume, pour estre la justice, fondement et stabiliment de toute monarchie. Les lois ne sont plus exécutées; il semble qu'à ceste heure, elles ne sont autre chose que papiers escrits; les blasphémateurs, usuriers, personnes desbauchées, mal vivans, gens de mauvaise foi ne sont plus punis et restent sans police ni conduite, chose qui est la perte des royaumes et bonnes respubliques. Le roy a de grandes debtes; il met force diligence à faire la guerre aux hérétiques; il est pieux et dévot à l'Eglise romaine; unissez-vous donc à luy et tous d'une mesme volonté, vous remet-

trez l'Eglise du Dieu vivant en son ancienne resplendeur; toute bénédiction environnera ceste monarchie sous l'auctorité de nostre roy très-chrestien[1]. »

Aux paroles, Henri III joignit les actes. Son conseil avait jugé que pour empêcher le développement de toute ligue clandestine du duc de Guise, le roi devait renouveler le serment de l'union. En se mettant à la tête de l'opinion catholique, le roi faisait de la ligue une question personnelle; il ne s'agissait plus que d'une seule chose, à savoir si on le préférerait pour chef, lui couvert de la pourpre royale, au duc de Guise avec sa faveur toute populaire. Dans cette première et solennelle séance, l'édit d'union fut donc lu à haute voix par le garde-des-sceaux; puis, l'archevêque de Bourges commença une longue harangue: «Exécutez heureusement, Sire, la charge que Dieu vous a donnée; restaurez le genre humain quasi perdu en vostre royaume; Vostre Majesté dès ses jeunes ans a esté touchée de l'esprit de sapience de Dieu comme

1 « Remontrance de M. le garde-des-sceaux à l'ouverture de l'assemblée des trois Estats-Généraux du royaume, tenue à Blois, le 16e jour d'octobre 1588. » (Brochure.)

Salomon, pour régir et gouverner vos peuples, et ainsi que le jeune aigle, avez porté le foudre du haut Dieu jusque sur le front des ennemis de sa divine majesté et de la vostre, les chassant jusques aux extrémités de vostre royaume. Sous un si grand roy nous allons voir l'audace des hérétiques réprimée et repoussée; ils se verront soumis sous le joug et obéissance de Dieu, de l'Eglise catholique et de leur roy; nous aurons la paix et sureté universelle, tellement que comme ès jours de Salomon chascun mangera son pain et ses fruits en patience, sous son figuier et sa treille; le service de Dieu, les églises et temples seront restaurés et réédifiés; les villes se verront libres sans arquebousiers ni tambours; justice et paix s'entr'embrasseront; par une mesme union de religion sous un mesme Dieu et roy, sera commencé le règne du Christ, idée et exemplaire de ce royaume céleste auquel nous aspirons tous[1]. »

Henri III répondit aux États : « Messieurs, vous avez ouy la teneur de mon édict et entendu

[1] « Harangue et remerciemens de monseigneur l'archevesque de Bourges, au nom de tous les Estats du royaume. » Collect. des Etats-Généraux, tom. XIV, pag. 279 et suiv.

la qualité d'iceluy, et la grandeur et dignité du serment que vous allez présentement rendre; et puisque je vois vos justes desirs tous conformes aux miens, je jurerai comme je jure devant Dieu en bonne et saine conscience, l'observation de ce mien édict, tant que Dieu me donnera la vie icy bas; veux et ordonne qu'il soit observé à jamais en mon royaume pour loy fondamentale, et en tesmoignage perpétuel de la correspondance et consentement universel de tous les Estats de mon royaume; vous jurerez présentement l'observation de ce mien édict d'union, tous d'une voix, mettant par les ecclésiastiques la main sur la poitrine et tous les autres levant les mains au ciel.» Ce qui fut fait avec grand applaudissement et acclamations de tous criant : *vive le roi*[1] ! Et le greffier des Etats

1 Collect. des Etats-Généraux, tom. XIV, pag. 412. — La ville de Paris prit des mesures pour faire prêter le serment par tous les bourgeois et habitans : « Sire Guillaume Guercier, quartenier de ladicte ville. Le roy, par son esdict publié le 21e juillet dernier sur l'union de ses subjects catholiques, veut que les habitans des villes de ce royaume fassent serment d'employer, avec Sa Majesté, toutes leurs forces et moyens, jusques à leur propre vie, pour l'extermination des hérétiques et entière exécution dudict édict. A ces causes et pour satisfaire au commandement de Sadicte Majesté, nous vous mandons faire sçavoir aux bourgeois et

dressa procès verbal de cette noble et belle cérémonie : « Aujourd'huy le 18e jour d'octobre

habitans de ceste ville, en vostre quartier, qu'ils ayent à se trouver en la grande salle de l'Hostel de ladicte Ville mardy prochain, depuis huict heures du matin jusqu'à dix, et depuis une heure jusqu'à quatre de relevée, pour y faire le serment suivant l'édict d'union. » 17e d'aoust. (Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 190.) — « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, sire Jacques Huot, quartenier, appelez deux notables bourgeois de vostre quartier, et vous trouvez tous demain, huict heures du matin en l'Hostel de ceste Ville, pour nous accompagner à aller en l'église de Paris et assister au *Te Deum* qui y sera chanté en signe de joie pour l'union faicte par le roy avec ses subjects catholiques pour l'extirpation des hérésies. Et n'y faictes faute. » 20e juillet. Pareils mandemens aux autres quarteniers, aux vingt-sept conseillers de la Ville, aux cinquanteniers, etc. (Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 182.) — « M. le président de Thou, plaise vous trouver samedy prochain en l'Hostel de ceste Ville pour jurer avec nous l'union faicte par le roy avec tous ses subjects catholiques pour l'extirpation des hérésies; vous priant n'y vouloir faillir. » 21e juillet. — Et le roi écrivait à sa bonne Ville : « Chers et bien amés, nous envoyons en nostre bonne ville de Paris, Sénault pour vous faire entendre bien particulièrement ce qui s'est passé à ceste ouverture de nos Estats-Généraux, desquels nous voyons le commencement estre tant favorisé de Dieu, que nous n'en pouvons attendre que une semblable issue au contentement général de toute la France. Et pour ceste occasion, vous ferez rendre louange et action de grace à sa divine bonté par un *Te Deum* que vous ferez chanter en l'église Nostre-Dame, faisant aussi faire des feux de joie, tirer l'artillerie en signe de resjouissance, que nous espérons augmenter dans peu de temps par la nouvelle d'une bonne résolution desdicts Estats. » Blois, 19e octobre. (Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 201.)

1588, le roy séant à Blois, en pleine assemblée des Estats-Généraux de son royaume, a juré en sa foy et parole de roy, de tenir et observer la présente loy en tout ce qui dépendra de Sa Majesté; et messeigneurs les cardinaux de Bourbon, de Vendosme, comte de Soissons, duc de Montpensier, cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondy, duc de Guise, de Nemours, de Nevers et de Retz, M. le garde-des-sceaux de France et plusieurs autres seigneurs, tant du conseil de Sa Majesté que députés des trois Estats de cedict royaume, ont juré de garder et entretenir inviolablement ladicte loy, tant en leur nom propre et privé, que pour l'Estat et les provinces qui les ont députés pour se trouver en ceste assemblée générale des Estats : moy Ruzé, secrétaire d'Estat et des commandemens de Sadicte Majesté, présent. Ce fait, Sa Majesté tesmoigna le grand desir qu'elle avoit de mettre fin à ceste assemblée et pourvoir à tous ses subjects sur leurs justes plaintes et doléances, et pour cet effect promit ne se despartir de la ville de Blois jusques à l'entier parachevement de la tenue desdicts Estats, ordonnant pareillement à tous ceux de ladicte assemblée de ne s'en

despartir aucunement. Dont Sa Majesté fut remerciée de toute l'assistance[1]. L'assemblée se retirant, Sa Majesté avec les roynes, princes, princesses; messieurs les cardinaux, prélats et autres seigneurs, avec tous les députés des trois

1 Le duc de Guise écrivait à don Bernardino de Mendoça, le 9 octobre, la veille de la séance où l'édit d'union fut adopté : « Je suis en très-bon chemin, et avec certaine espérance de faire ordonner par les Estats l'entretenement de l'édict, avec déclaration très-expresse d'une guerre ouverte contre les hérétiques, sans que le roy mon maistre pust jamais faire aucun traité ni trève avec eux, au contraire ils seront desclarés criminels de lèze-Majesté. » — Archives de Simancas, cot. B 60[204].

1er *P. S.* du 16. « Je vous fais encore cette addition pour vous dire que j'ai si bien manié nos Estats que je les ai faict résoudre de requérir la confirmation de l'édict de l'union, ou qu'il fut juré par le roy et les desputés, et reçu pour loi fondamentale de l'Estat; le roy a refusé de le faire avec paroles assez aigres aux desputés, qui lui en ont faict la remontrance, et de là on a jugé qu'il tend à une paix avec les hérétiques, ce qui apporteroit une grande confusion et establissement des hérésies s'il n'y estoit bientost pourvu. Les Estats persistent en leur résolution, et plustost rompre que d'en rabattre.

2e *P. S.* « Finalement le roy a esté tant pressé par les Estats, lesquels autrement estoient prest à se séparer, qu'il a promis de jurer et faire jurer l'édict avant que d'entrer en propos d'aucune chose. » — Archives de Simancas, cot. B 60[204].

Et le 24 octobre. « Enfin nous avons en pleine assemblée d'Estats fait jurer solemnellement nostre édict d'union, et establir pour loi fondamentale de ce royaume, ayant surmonté toutes les difficultés et empeschemens que le roy a voulu apporter, et me suis quatre ou cinq fois trouvé aux termes de

Estats, alla en l'église de Sainct-Sauveur faire chanter le *Te Deum*, où ils furent toujours accompagnés du commun consentement et voix générale de tout le peuple, criant : *vive le roy!* et monstrant une extresme joie et allégresse[1]. »

rompre; mais j'ai esté à la vérité assisté de tant de gens de bien, que les affaires sont succédées à leur contentement. Je m'assure que vous jugerez avec nous cet effect aussi avantageux pour le service de Dieu, et contraire au prince de Béarn que autre que nous eussions pu poursuivre. » — Archives de Simancas, cot. B62[203].

1 « Acte du serment faict par le roy, aux princes et Estats pour l'observation de l'édict contre ceux de la religion. » 1588.

CHAPITRE LXXVI.

TROISIÈME PARTIE DES ÉTATS DE BLOIS.

La maison de Guise maîtresse des États. — Avis de ses partisans. — Question sur la constitution des États. — Guerre contre les huguenots. — Question financière. — Opposition des États. — Conseil du roi. — Délibérations. — Exécution contre les princes de Guise. — Récit de Miron sur l'assassinat. — Caractère des Guises.

1588.

L'ACTE d'union adopté par Henri III semblait de nature à pacifier les questions vives et puissantes qui s'agitaient autour de l'autorité royale. Les Etats étaient donc constitués; ils allaient délibérer librement et solennellement.

Les députés se divisaient en deux fractions distinctes; tous étaient catholiques fervens; tous avaient signé l'acte d'union; il n'y avait pas de huguenots; mais on y comptait des royalistes et des partisans de la maison de Lorraine. C'était une querelle de personne, et faut-il le dire, le parti du duc de Guise était en majorité, car le brave chef de guerre du catholicisme avait donné des gages, et qu'espérait-on de Henri de Valois, si mobile d'opinions et de conduite? Aussi les amis du duc de Guise lui conseillaient de profiter de sa position brillante, de sa haute faveur pour s'élever avec prudence au poste immense auquel il aspirait. Il reste dans un manuscrit contemporain les avis qui lui furent adressés par un des chefs de la ligue : « Puisque vous estes maintenant retourné à Blois, il faut adviser que vostre demeure vous serve à l'advancement de vos desseins. Pour cet effect, il faut premièrement vous installer à la cour; il vous sera facile ensuite d'y appeler tel de vos serviteurs que vous vous voudrez. Pour bien vous mettre à la cour, trois choses vous sont nécessaires : la faveur du roy, un Estat, et que les courtisans despendent

de l'affection qu'ils vous porteront. La faveur du roy vous sera continuée, voire augmentée, si vous le sçavez maintenir entre l'amour et la crainte, c'est-à-dire s'il demeure en l'opinion qu'il a déjà, que vous avez tant de puissance qu'il n'est pas en son pouvoir de vous desfaire; ce qui aura lieu si vous maintenez bien tous ceux qui tiennent vostre parti, et vous les maintiendrez par la libéralité qu'ils recevront de vous. Quant à l'estat, le plus ample pouvoir que vous pouvez obtenir et au plus tost que vous le pourrez avoir, c'est le meilleur. Tel pouvoir que l'on vous donne ne le méprisez point et ne le mesurez pas au comptant de vos lettres, mais eslargissez-le jusqu'où s'estendra vostre puissance, et souvenez-vous que Charles-Martel combattit et eut beaucoup de peine pour parvenir à estre maire du palais, et qu'enfin ledict Martel ayant obtenu la dignité qu'il demandoit, icelle dignité luy servit d'eschelle pour monter à la grandeur à laquelle il parvint. Prenez donc l'estat que l'on vous baillera, et pour le nom de connestable, il faut tascher que les desputés des Estats requièrent qu'il vous soit donné. Ayant l'estat et la faveur,

reste seulement que la cour despende de vous; ce qui vous sera facile, si vous sçavez user des uns et des autres pour vous maintenir en vostre place, et vous bien installer en ceste cour, qui est cela seul que nous cherchons maintenant. Je souhaiterois que vous montrassiez aimer ceux que le roy aime, non en esclave, mais avec la dignité de vostre rang. Quant à la royne-mère, vous avez aperçu jusqu'icy que tost ou tard elle vient à bout de ce qu'elle desire du roy; voilà pourquoy vous devez continuer à l'honorer comme vous faictes. Confortez Villeroy à prendre une grande et honorable charge au conseil; il n'aura sitost baillé son estat à l'Aubespine, que Brulart baillera le sien à son fils. Il faudra trouver moyen que Pinart, qui ne voudra demeurer seul après les autres, ne se défasse de sa charge entre les mains de personne qui ne soit de vostre opinion. Et, bien que vous ne deviez insister que les secrétaires d'Estat viennent à vostre lever, vous devez tascher, avec le temps, de faire en sorte qu'ils ne despeschent et ne reçoivent rien que vous ne sçachiez. Je ne dirai rien de M. le chancelier et du premier intendant des finances, sinon que par

amour ou par crainte ils soient vostres, ou bien que vous ou les Estats prochains en nomment d'autres[1]. » Ces conseils étaient habiles et laissaient pénétrer les desseins futurs de la grande race de Lorraine; il s'agissait d'entraîner les États dans ces nouvelles voies politiques.

Une première question fut posée dans l'assemblée, par le bureau du tiers-Etat; on suggéra « si on besogneroit par résolution ou par supplication envers le roy, c'est-à-dire s'il faudroit qu'il passast bon gré mal gré, par tout ce qui seroit par eux arresté, ou bien que l'on usast d'humbles remonstrances envers luy pour en arrester, puis après, ce qu'il trouveroit le meilleur, ainsi que d'ancienneté on l'avoit tousjours observé. Il s'y est trouvé du pour et du contre; enfin la plus grande partie non pour honneur qu'elle lui portast, mais de honte, a esté d'advis qu'il ne falloit rien mouvoir en cet endroict. Ce pas estant avec telle liberté ouvert, vous pouvez presque juger quelle est toute la

[1] « Advis donné à M. le duc de Guise, par un grand, en l'année 1588, et trouvé entre les papiers dudict duc après sa mort au chasteau de Blois. » Biblioth. royale, mss. vol. cot. 988. On l'attribue à l'archevêque de Lyon.

suite. En tout ce qui se présente contre le roy, le chemin est aplani et sans espines. S'il y a quelque chose contre l'ordre de nos députés ce leur sont chiffres qu'ils n'entendent point. Je commencerai par les ecclésiastiques; l'une de leur plus grandes propositions est pour la manutention du concile de Trente qui gist en deux points principaux comme vous sçavez; l'un aux articles de nostre foy, en quoi il n'y a point de difficultés qu'il ne le faille suivre en tout et par tout, car c'est comme un abrégé de tous les anciens conciles approuvés; l'autre en la discipline de l'ordre hiérarchique de nostre Eglise. Et en cestuy il y a beaucoup plus d'obscurité, d'autant que sous mots couverts il efface toutes les libertés de nostre Eglise gallicane dont le roy est chef et protecteur[1]. »

Si l'opinion du tiers-Etat avait dominé dans l'assemblée, elle eût entraînée la plus sérieuse des innovations dans le système représentatif; les Etats changeaient leur droit de remontrances ou d'avis en une égale coopération au pouvoir législatif, véritable souveraineté parlementaire.

1 Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 3.

Le clergé demandait à son tour, le concile de Trente, la grande charte de l'Eglise catholique. Il régnait dans les bureaux, comme au sein de l'assemblée, une liberté d'expressions, qui trouvait popularité dans les masses. «En une harangue faicte en la chambre des députés du clergé, il est advenu à celui qui portoit la parole d'appeler la journée des Barricades, l'heureuse et saincte journée des Tabernacles, ce qui n'est point braver le roy à petit semblant et dont il a esté adverty. Le semblable se trouva presque en la noblesse[1].»

Rien ne retentit plus profondément dans les entrailles de cette bourgeoisie que les mesures populaires contre les huguenots: «La proposition a esté générale entre les trois Estats de demander une guerre immortelle et sans respit encontre les hérétiques. A la suite de cecy, le tiers-Estat a requis la réduction des tailles au pied de l'an 1516. Et à cet effect se bande de telle façon qu'il ne se délibère passer outre que le roy ne luy ait accordé cet article. Ceste requeste luy est faicte, à laquelle il a donné response avec

1 Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 3.

toute courtoisie et honnesteté sans rien toutefois résoudre sur-le-champ. Je vous raconte chose vraie, continue Pasquier[1]; comme ceste requeste a esté faicte en troupe, il y a eu un de la compagnie qui a esté si impudent de dire tout haut que toutes ces belles paroles du roy n'estoient que vent. Et à l'instant le roy a esté sommé par nostre prevost des marchands, de lui rendre response cathégorique, parce qu'autrement ils estoient tous résolus de retrouver le chemin de leurs maisons. Le roy sagement a faict semblant de n'avoir entendu le premier, bien qu'il ait esté ouy par chascun; et quant au second, il a respondu qu'il les estimoit tous si bons François qu'ils ne s'en voudroient retourner sans avoir premièrement mis fin à un si bon œuvre qu'ils avoient encommencé. Trois jours après il les a faict rappeler en sa chambre et en peu de paroles leur a entériné leur requeste; mais à la charge de trouver moyen de lui remplacer ce

1 Pasquier assistait aux Etats. Indépendamment de la curieuse relation, consultez : « L'ordre des Estats-Généraux tenus à Blois l'an 1588, sous le très-chrétien roy de France et de Pologne Henry troisième du nom, avec la description de la salle, ensemble les noms et surnoms de tous les deputés. » *Mss.* Bibl. royale, vol. cot. 256. (Fond de Saint-Germain.)

qu'il conviendroit tant pour l'entretenement de sa maison et gages de ses officiers que pour le soustenement de la guerre par eux requises. A ceste parole tous ont crié : *vive le roy!* et lui promettent ce qu'il demandoit. Dès l'instant on leur a baillé un estat des finances de la France; mais après avoir dormi sur leur colère, jamais gens ne furent plus empeschés, et ont recognu qu'ils se vouloient mesler d'un métier auquel ils ne firent jamais leur apprentissage. Non que leur requeste ne soit de quelque mérite, mais demandant la continuation d'une guerre à jamais et retranchement des tailles tel que dessus, ce sont choses incompatibles. Les uns veulent l'aliénation perpétuelle du domaine au denier trente, fors des duchés et comtés; médecine plus forte que la maladie; les autres une recherche générale non seulement des financiers et partisans, mais de tous ceux qui se sont faits gras, près du roy, du sang du peuple. Qui est un remède non prompt; car vous sçavez de quelle longueur sont nos procès. Et néanmoins nos affaires sont réduites à tel terme qu'il faut argent présent, puisqu'on se résout à la guerre. Davantage de s'amuser à faire le procès à des

financiers au milieu d'une guerre civile, c'est discourir des affaires d'Estat en escoliers. Et comme un abyme en attrait un autre, aussi ces députés tombés d'une fièvre tierce en chaud mal, demandent une chambre au roy qui soit composée de vingt-quatre juges, dont les six soient par luy nommés et les dix-huit autres par les Estats, six de chaque ordre pour instruire et juger les procès. Et non content de cela font une nouvelle recharge, que le roy ait à leur nommer ceux qu'il veut retenir en son conseil d'Estat pour sçavoir s'ils sont escrits sur leur papier rouge[1]. »

Ces mouvemens d'opposition dans les Etats si aigrement jugés et appréciés par Pasquier, l'écrivain du tiers parti parlementaire, tenaient surtout à ce que le roi Henri III, quels que fussent d'ailleurs ses actes, n'inspirait pas une entière confiance aux députés. Son expression moqueuse et rarement réfléchie poursuivait de sarcasme et de plaisanterie l'esprit de la ligue qui se prononçait si vivement; on savait que les prodigalités du trésor s'appliquaient spé-

1 Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 3.

cialement aux royalistes, à ceux que les pamphlets catholiques désignaient sous le nom de mignons, favoris, courtisans. Pendant la durée de ces Etats, il circula des brochures, écrits, remontrances sous ces divers titres : « Advertissement et advis à MM. les desputés des Estats-Généraux pour ceste année 1588. — Le dispositif, avec advertissement et nouvel advis à MM. les desputés èsdicts Etats. — Advertissement aux trois Estats de la France sur l'entretenement de la paix. — Advis à MM. des Estats, sur la réformation et le retranchement des abus et criminels de l'Estat. — Résolutions que l'on espère devoir estre arrestées en la présente convocation des Etats. — La descouverture des deniers salés, desdiée au roy et à MM. des Estats de Blois : advis très-utile et nécessaire pour le recouvrement de notables sommes de finances, sur les partisans du sel. — Bon advis et nécessaire remontrance pour le soulagement des pauvres du tiers-Estat. » Les pamphlets s'attachaient surtout au duc d'Epernon et aux politiques, que l'éloquent curé Lincestre attaquait par des allégories vives et pieuses.

Dans toûtes leurs formes extérieures, les Etats conservaient les témoignages de gratitude envers le roi; Marteau, au nom des communes et du tiers-Etat, adressait en ces termes des remercîmens à Henri III : « Sire, ayant plu à Vostre Majesté ouvrir son cœur et ses sainctes intentions à son peuple et l'asseurer de sa charité vraiment paternelle, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles subjects du tiers-Etat louent premièrement Dieu qui a jetté ses yeux de miséricorde sur nous, en l'extrémité de nos afflictions, et après, rendent infinies grâces à Vostre Majesté laquelle recognoissant sa puissance pour régir ceste très-chrestienne monarchie par toute douceur, a daigné s'encliner à nos très-humbles requestes, ouyr nos griefs et doléances et montrer un singulier desir de remettre son peuple en vigueur; auquel certes il ne reste que la parole, encore bien foible et bien débile. Vostre bonté et clémence nous promet ce que nous avons requis et souhaité avec tant de continuelles larmes et prières que Vostre Majesté, suivant les vœux qu'il lui a plu faire de restablir nostre saincte religion en son entier par l'extirpation de toutes

erreurs et hérésies, réglera et remettra les ordres altérés, donnera soulagement à son pauvre peuple sans lequel nous sommes menacés d'une entière ruine et désolation de cet Estat. En quoy, Sire, nous protestons de ne manquer nullement de nostre très-humble, très-fidèle et très-dévotieux service et de n'y espargner nos propres vies jusqu'au dernier soupir[1]. »

En même temps le baron de Senecey complimentait le roi au nom des gentilshommes : « Sire, la noblesse de vostre royaume m'a chargé de remercier très-humblement Vostre Majesté de l'heur et honneur qu'elle reçoit d'estre par vos commandemens convoquée et assemblée sous le nom des Estats-Généraux en vostre présence, pour entendre vos sainctes et salutaires intentions, desquelles nous nous asseurons les effects estre aussi prompts et autant certains qu'il est naturel à Vostre Majesté d'estre roy très-véritable. Nous espérons aussi de vos promesses sacrées, le restablissement de l'honneur de Dieu, religion catholique, apostolique et romaine, et autres choses utiles à vostre Estat et nécessaires

1 « Harangue du prevost des marchands faicte à la majesté du roy Henry III, » 1588.

à vostre pauvre peuple. De nostre part, Sire, nous protestons tous, d'y apporter la fidélité, zèle, affection et générosité qui tousjours a esté naturelle aux gentilshommes françois, en l'endroict de leurs rois et princes souverains. Et en ceste mesme desvotion, Sire, nous offrons à Vostre Majesté le très-humble et très-fidèle service de nos armes, vies et personnes pour icelle faire obéir, honorer, redouter, respecter et recognoistre par tous ainsi que les droicts divins et humains l'ordonnent, et pour remettre et restablir vostre royaume purgé d'hérésies, source des divisions, en sa première dignité et splendeur. A quoy nous exposerons franchement, librement et généreusement sous vostre auctorité, jusques à la dernière goutte de nostre sang[1]. »

Mais en dehors de ces rapports officiels, il y avait mécontentemens, oppositions dans les Etats. Les mesures du conseil avaient aigri les esprits, un moment patriotiquement réunis par la nouvelle de l'invasion du duc de Savoie dans le marquisat de Saluces[2]; les nouveaux secré-

1 « Remerciement faict au nom de la noblesse de France, par le baron de Senecey. » 1588.

2 Les historiens ont attribué l'invasion du marquisat de Sa-

taires d'Etat paraissaient les hommes du duc d'Epernon, du tiers parti se rapprochant du roi de Navarre; pouvait-on leur confier les intérêts de la sainte-union catholique? n'était-il pas naturel d'en laisser la conduite au brave duc de Guise, à cette noble maison de Lorraine? La majorité des Etats exprimait ses craintes dans les petits co-

luces aux intelligences du duc de Savoie avec Henri de Guise. D'après la correspondance avec Mendoça, le duc de Guise s'y montre très-opposé. « Cet accident de Carmagnole, dit-il, je crains qu'il ne rompe mes intentions et desseins, et que le roy mon maistre ne prenne sur ceste occasion de s'accorder avec les hérétiques, pour employer la guerre contre M. le duc de Savoye, et que cela n'allumast un feu qui seroit malaisé à éteindre. » Et dans une autre lettre du 13 octobre 1588, le duc de Guise en paraît profondément affligé : « Aujourd huy nos desseins sont tellement traversés par ce nouveau subject (Saluces), qu'il se trouve déjà un bon nombre de nos deputés qui se laissent aller à une paix générale avec les huguenots. » Dépêche du 16 novembre 1588 : « Je vous avois toujours bien faict entendre le peu d'apparence qui se peut juger en ceste entreprise de M. de Savoye, qui est à la vérité arrivée hors de saison; le roy et la royne-mère en ont parlé fort vivement à l'ambassadeur de Savoye, et lui ont déclaré ouvertement leur intention estre de ravoir les places que son altesse a usurpées en Piémont. Les Estats s'en sont esmus avec beaucoup d'ardeur, et peu s'en est failly que la résolution n'ait esté arrestée d'une commune voix de quitter tout autre dessein de guerre en France, arrester la paix avec les hérétiques et assembler toute sorte de forces pour aller directement contre M. de Savoye, et conserver l'honneur de la France. » Il fallait donc incontinent faire rendre les places. — Archives de Simancas, cot. B 60[8].

mités; elle avait des rapports journaliers avec Henri de Guise autour duquel tous les mécontentemens se groupaient. La position devenait inextricable; le roi devait-il changer son conseil, le composer absolument des hommes tout de confiance dans l'union catholique? la reine-mère, mécontente du renvoi de Chiverny et de ses collègues, apercevant toute la puissance des Etats, n'était pas étrangère à ce mouvement qui eût modifié le conseil du roi dans le sens de la ligue; fallait-il subir une opinion aussi formidable? telle n'était pas la tendance du roi; il roulait alors d'autres desseins.

Une erreur de l'esprit d'Henri III avait toujours été que son nom était encore une puissance sur l'opinion catholique. Dans ses jeunes années alors duc d'Anjou, il avait rendu de grands services au catholicisme dans les batailles; devenu roi, cela s'était effacé. La qualité de chef de parti, son influence surtout tient à la condition impérieuse de servir les caprices, les haines, les passions de ce parti; quand on secoue cette loi impérieuse qui prend une conscience d'hommes pour en faire un instrument, on devient en exécration; et telle était alors la

triste position de Henri III! comment croire qu'il pouvait lutter de popularité avec le duc de Guise? comment espérer qu'en foudroyant un coup d'Etat contre cette maison, il se substituerait à sa grandeur, à son influence? ne savait-il pas que la race des Guise éteinte, il se serait élevé une autre famille, qui aurait été placée haut dans la ligue, par cela seul qu'elle représenterait les intérêts catholiques.

C'est cependant à ce coup d'Etat, à cette exécution des chefs de la famille de Lorraine que s'arrêta Henri III; il les accusait d'être la cause des embarras infinis que suscitait à la royauté l'assemblée de Blois; en les frappant tout ne rentrait-il pas dans l'ordre? « Sçachez, écrit encore Pasquier, que le roy était indigné des particularités qui se passoient à nostre assemblée à son désadvantage, qu'il estimoit ne se faire que sous l'auctorité de ces deux princes; et que plus il se rendoit souple envers nos députés, plus ils se roidissoient contre lui (tellement que c'estoit vraiment une hydre dont l'une des testes coupée en faisoit renaistre sept autres, mesme que trois ou quatre jours auparavant, M. de Guise estoit entré avec lui en une dispute tant

de son état de lieutenant-général que de la ville d'Orléans). Il se deslibère de faire mourir ces deux princes, estimant que leur mort seroit la mort de tous ces nouveaux conseils [1]. »

D'où vint ce coup de force subit et désespéré? qui l'imposa à la royauté impuissante de Henri III? Il ne reste aucune trace d'une délibération positive; mais tout porte à croire que l'assassinat des princes lorrains, que le coup d'état de Blois fut conseillé par le tiers parti du duc d'Epernon menacé lui-même du poignard par la ligue, et qui à la tête d'une armée offrait ses braves hommes à la royauté mécontente. Le roi posait ici en fait comme à la Saint-Barthélemy, l'existence d'une conjuration, pour justifier l'exécution barbare de quelques hautes têtes. Le parti modéré allait aux excès par le besoin d'en finir avec les opinions qui fatiguaient ses convictions tièdes; c'est souvent sa nécessité; et alors il est plus tenace, plus cruel que les opinions extrêmes. La résolution fut donc prise en conseil, de frapper d'un seul coup le duc de Guise et la ligue

1 Est. Pasquier, liv. XIII, lett. 5.

des Etats; ils s'étaient trop complètement confondus dans leurs délibérations pour ne pas les atteindre en même temps; Henri III pensait effrayer les députés par une résolution violente, afin de dominer ensuite leur majorité.

Les avertissemens n'avaient point manqué au digne chef de la maison de Lorraine : « Trois jours avant la mort de M. de Guise à Blois, Mme de Guise invita à souper M. le cardinal son frère, Monsieur de Lyon, le président de Neuilly, le prevost des marchands Marteau, et Maudreville; auxquels, après avoir bien soupé, M. de Guise exposa les advis qu'il avoit de divers endroits, que le roy devoit attenter sur sa personne, et que s'il ne se sauvoit il estoit perdu, leur en demandant conseil; adjoutant qu'il ne se soucioit nullement de la perte de sa vie, quand cela pourroit servir au dessein qu'ils avoient faict. Lors ledict sieur de Lyon fut d'advis de passer outre; qui quittoit la partie la perdoit; qu'il ne reviendroit jamais au point où il estoit parvenu avec tant de peines d'avoir faict convoquer des Estats et y avoir faict desputer tant de gens de sa faction; que le roy estoit assez sage, qu'infailliblement il

appréhenderoit sa ruine manifeste en ce cas-là, sçachant la part que ledict sieur de Guise avoit dans les Estats et dans les provinces mesme, et qu'il ne se résoudroit jamais d'attenter sur lui. Le président de Neuilly, en larmoyant, lui disoit: Si vous vous perdez, Monsieur, nous sommes tous perdus; je suis bien d'advis de passer outre, mais néanmoins vous devez prendre garde à vous. Marteau disoit qu'on estoit les plus forts; qu'il ne falloit rien craindre, et néanmoins qu'il ne falloit point se fier, mais plustost prévenir et se mettre devant. Maudreville dict en jurant que M. de Lyon n'y entendoit rien; qu'il parloit du roy comme d'un prince le plus sage, le plus advisé, le mieux sensé et le mieux conseillé du monde, et qu'au contraire c'estoit un fol, et qu'il falloit croire qu'il n'auroit aucune prévoyance et appréhension, mais exécuteroit son dessein bien ou mal. Et partant qu'il falloit se lever devant lui, car il ne faisoit nullement sûr. M. de Guise respondit que Maudreville avoit plus de raisons que tous; mais que néanmoins les affaires estoient réduites à tel terme, que quand il verroit entrer la mort par la fenestre, il ne

voudroit pas pourtant estre sorti par la porte pour la fuir[1]. »

L'heure de l'exécution approchait; toutes les précautions étaient prises afin que le coup ne manquât pas. Pour le récit de ce drame sanglant, je laisserai parler un témoin oculaire dans toute l'intimité du roi : que pourrais-je dire de plus palpitant que le témoignage d'un homme qui reçut toutes les confidences de Henri III ?

« Le jeudy 23 décembre, en sortant de la messe, le duc de Guise passa au grand jardin en attendant son heure de disner, où estant arrivé, le roy le tire à l'escart pour se promener eux deux, et en mesme temps que Sa Majesté commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours. Ils furent si longs, que chascun s'estonnoit de ce que le roy outrepassoit ainsi l'heure de son repas. Or de sçavoir ce qui se passa entre eux durant ce temps-là, on ne l'eust sçu dire, n'y ayant vu que des gestes et des actions de contestation, et dont l'on ne pouvoit faire jugement que de sinistres conjectures;

1 Mss. Dupuy, vol. 661. (Biblioth. royale.)

mais je me trouvai présent lorsque, quelques jours après la mort de M. de Guise, le roy raconta à Mme la duchesse d'Angoulesme ce qui s'estoit passé. Le duc ayant rompu le discours du roy, luy dit : que depuis le temps que Sa Majesté luy avoit faict l'honneur de le recevoir en ses bonnes graces il auroit essayé, en diverses façons, à lui faire paroistre par infinies actions, le témoignage de ce bienfaict et l'affection qu'il luy portoit; mais que par malheur ses actions les plus pures estoient prises tout à rebours par la malice et artifice de ses ennemis, chose qui lui estoit doresnavant insupportable, et il estoit résolu de s'en venger par son esloignement, priant Sa Majesté de recevoir la démission de ses charges et emplois, et luy permettre de se retirer en son gouvernement, luy octroyant la survivance pour son fils. Le roy fut fort estonné de ces demandes, luy dict qu'il vouloit entièrement se confier en luy, tant s'en faut qu'il voulust recevoir ses démissions, au contraire il desiroit plustost de l'accroistre; encore que malgré ses promesses de se despartir de toute intelligence, factions et menées, il continuoit et tenoit mesme dans la ville de pe-

tits conseils. Ce discours, qui dura long-temps, fut entremeslé de plusieurs propos, avec beaucoup de démissions et de refus; tant qu'à la fin le duc de Guise dict de rechef au roy; que décidément il remettoit ses charges entre ses mains. — « Non, dict le roy, je ne le veux pas, la nuict vous donnera conseil; et je sçavois bien ce que j'avois à faire le lendemain matin. Il me vouloit rendre ceste charge parce que les Estats luy avoient promis de le faire connestable, et ne m'en vouloit pas avoir obligation. » Voilà les propres mots du roy. Et incontinent recognoissant, par ceste dernière attaque du duc de Guise qu'il estoit temps de jouer le dernier acte de la tragédie, disposa sa partie en ceste façon : après avoir soupé, se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt de faire tenir un carrosse prest à la porte de la galérie des Cerfs, le matin à quatre heures; commande aussi aux sieurs d'Aumont, maréchal de France, de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel d'Ornano, et à quelques autres seigneur et gens de son conseil de se trouver à six heures du matin en son conseil pour aller tous ensemble à Lanoue, maison au bout de la

grande allée; puis faict mesme commandement aux quarante-cinq gentislhommes ordinaires. Sur les neuf heures du soir le roy mande Larchant, capitaine des gardes-du-corps, lequel, bien que malade d'une dyssenterie, va vers Sa Majesté, qui luy commande de se trouver à sept heures du matin assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise lorsqu'il monteroit au conseil, avec une requeste pour le prier de faire en sorte qu'il fust pourvu à leur payement; et lorsque le duc entreroit dans la chambre du conseil du roy, de se saisir de la porte, en telle sorte que quiconque ce fust ne pust entrer, ny sortir, ny passer. Cela commandé, le roy se retire, sur les dix à onze heures du soir, entre dans son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement, où ayant demeuré jusqu'à minuict : « Mon fils, luy dict-il, allez vous coucher, et dictes à du Halde qu'il ne faille pas à m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez icy à pareille heure. » Le roy prend son bougeoir et s'en va coucher avec la royne. Le sieur de Termes se retire aussi, et en passant faict entendre la volonté du roy au sieur du Halde. Ainsi chascun se va

reposer. Et pendant ce repos, l'on dict que le duc de Guise prenoit le sien auprès d'une des plus belles dames de la cour, dont il se retira sur les trois heures, comme depuis son décès je l'ay appris d'un de ses domestiques, lequel le vit lisant cinq billets portant advis qu'il eust à se donner garde des entreprises du roy; qu'il y avoit quelque chose à se douter, et que Legast, capitaine des gardes, étoit en faction. Le duc ayant dict à ses gens le subject de ces advertissemens, ils le supplient ne les vouloir mespriser. Il les met sous le chevet, et se couchant, leur dict : « Ce ne seroit jamais fini si je voulois m'arrester à tous ces advis; il n'oseroit: dormons, et vous allez coucher. » Quatre heures sonnent. Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la royne. Damoiselle Louise Dubois de Prolant, sa première femme de chambre, vient au bruit, demande que c'estoit : « C'est du Halde; dites au roy qu'il est quatre heures. — Il dort et la royne aussi. — Éveillez-le, répondit du Halde; il me l'a commandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous deux. » Le roy, qui ne dormoit point, ayant passé la nuict en belles inquiétudes, entendant par-

ler, demande à la demoiselle que c'estoit : « Sire, dict-elle, c'est M. du Halde qui dict qu'il est quatre heures. — Prolant, dict le roy, mes bottines, ma robe et mon bougeoir »; se lève, et laissant la royne dans une grande perplexité, va en son cabinet, où estoit déjà le sieur de Termes et du Halde, auquel le roy demande les clefs de ces petites cellules qu'il avoit faict dresser pour des capuchins; les ayant, il y monte, le sieur de Termes portant le bougeoir; le roy en ouvre une et y enferme le sieur du Halde, et successivement les quarante-cinq qui arrivoient; puis leur ouvre et les faict descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit à cause de la royne sa mère, qui estoit malade. Il rentre dans son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son conseil : « Vous sçavez tous de quelle façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585, que ses premières armes furent descouvertes; ce que j'ay faict pour destourner ses mauvaises intentions, l'ayant advantagé pour l'amener à son devoir, et particulièrement ce que j'ay faict pour luy, depuis le jour qu'il fut si téméraire de venir à Paris contre ma volonté. Au lieu de re-

cognoistre tant de bienfaicts, à l'heure que je parle il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en ceste extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin ! » Et leur ayant demandé s'ils ne vouloient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, chascun d'eux approuve son dessein et font tous offres de leurs humbles services et de leur propre vie. Cela faict il va en la chambre où estoient ses quarante-cinq gentilshommes, auxquels il parla en ces termes : « Il n'y a personne de vous qui ne soit obligé de recognoistre combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moy, ayant faict choix de vos personnes sur toute la noblesse de mon royaume pour me confier à vostre valeur et fidélité; vous avez esprouvé, quand vous avez voulu, les effects de mes bonnes graces, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont vous ayez esté refusés, et bien souvent ay-je prévenu vos demandes par mes libéralités, de façon que c'est à vous à confesser que vous estes mes obligés; mais maintenant je veux estre le vostre en une urgente occasion où il y va de mon honneur, de

mon estat et de ma vie. Vous sçavez tous les insolences et les injures que j'ay reçues du duc de Guise depuis quelques années, lesquelles j'ay souffertes jusques à faire douter de ma puissance et de mon courage; vous avez vu en combien de façon je l'ay obligé, pensant ralentir le cours de ceste violence et furieuse ambition. Son but principal et intention est de tout bouleverser pour prendre ses advantages dans le trouble, et résolu de faire son dernier effort sur ma personne pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que ce matin il meure ou que je meure. Promettez-moi de m'en venger en luy ostant la vie! » Tous ensemble d'une voix promirent de le faire mourir; et l'un d'entre eux, nommé Périac, frappant de sa main contre la poitrine du roy, dict en son langage gascon : « Cap de jou, Sire, je bous le rendrez mort. » Là-dessus Sa Majesté ayant commandé de cesser leurs offres de service de peur d'éveiller la royne sa mère : « Voyons, Messieurs, qui de vous a des poignards? » Il s'en trouva huict dont celuy de Périac estoit d'Escosse. Ceux-cy sont ordonnés pour demeurer dans la chambre et le tuer.

Le sieur de Loignac s'y arresta avec son espée; il mit douze de ses compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la cour; ceux-cy devoient le tuer à coups d'espée comme il viendroit à hausser la portière de velours pour y entrer. C'est en ce cabinet où le roy le devoit mander de venir parler à luy. Il commanda au sieur de Nambu, huissier de chambre, de ne laisser sortir ny entrer personne qu'il ne l'ait ordonné. Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet et envoye le mareschal d'Aumont pour le faire tenir et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevesque de Lyon après le coup de la mort du duc. Le roy, après avoir ainsi parachevé de donner l'ordre qu'il vouloit estre suivi pour ceste exécution, vivoit en grande inquiétude. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit et ne pouvoit durer en place contre son naturel; parfois il se présentoit à la porte et exhortoit ses gardes à ne pas se laisser endommager par le duc de Guise : « Il est grand, il est puissant, j'en serois marry », disoit-il. On lui vient dire que le cardinal estoit au conseil; mais l'absence du duc le travailloit surtout. Il estoit près de huict heures quand le

duc de Guise fut esveillé par ses varlets, luy disant que le roy estoit prest à partir. Il se lève soudain, s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente la requeste. Le duc lui promit contentement; il entre dans la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, suivant le commandement du roy, envoye le sieur de Rouvray et le sieur de Montclar à la montée du vieux cabinet avec vingt de ses compagnons. Et peu après que le duc de Guise fut assis : « J'ay froid, dit-il, le cœur me faict mal, que l'on fasse du feu »; et s'adressant au sieur de Morfontaine : « Monsieur, je vous prie de dire au premier varlet-de-chambre du roy que je le prie de me donner des raisins de Damas ou de la conserve de rose »; et ne s'en estant point trouvé, il luy apporta à la porte des prunes de Brignolles. Là-dessus, Sa Majesté ayant sçu que le duc de Guise estoit au conseil, dit à M. Revol, secrétaire d'Estat : « Allez dire à M. de Guise qu'il vienne parler à moy en mon vieux cabinet », et le sieur de Nambu luy ayant refusé le passage, il revient au cabinet avec un visage effrayé. C'estoit un grand personnage,

mais timide. « Mon Dieu! s'escria le roy, Revol, qu'avez-vous? que vous estes pasle; vous me gasterez tout; frottez vos joues; frottez vos joues, Revol. — Il n'y a point de mal, Sire, dict-il; c'est M. de Nambu qui ne m'a pas voulu ouvrir que Vostre Majesté ne luy commande. » Le roy commanda de luy ouvrir et de le laisser entrer et M. de Guise aussi. Le sieur de Marillac rapportoit une affaire de gabelle quand le sieur de Revol entra; il trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignolles, et lui ayant dit; « Monsieur, le roy vous demande; il est en son vieux cabinet », se retire, rentre comme un esclair et va trouver le roy. Le duc de Guise met des prunes dans son drageoir, jette le reste sur le tapis : « Messieurs, dict-il, qui en veut se lève »; il trousse son manteau sous le bras gauche, met ses gants et son drageoir sur la main de mesme costé, et dit : « Adieu, Messieurs. » Il heurte à la porte; le sieur de Nambu lui ayant ouvert, sort, ferme la porte après soy. Le duc entre, salue ceux qui estoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en mesme temps et le suivent comme par respect. Mais ainsi qu'il est à deux pas de la porte du vieux

cabinet; prend sa barbe avec la main droicte, et tournant le corps et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montseriac l'aisné qui estoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulust reculer pour se mettre en desfense, et tout d'un temps et par luy-mesme frappe d'un coup de poignard dans le sein gauche, disant : « Ah! traître, tu en mourras. » En mesme instant le sieur des Affravats se jette à ses jambes, et le sieur de Semalens lui porte par le derrière un grand coup de poignard près la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'espée dans les reins, le duc criant à tous ces coups : « Hé! mes amis, hé! mes amis, hé! mes amis! » Et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur de Périac, il s'escria fort haut : « Miséricorde! » et bien qu'il eust son espée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant, tant il estoit puissant, de les entraisner d'un bout de la chambre à l'autre, au pied du lit du roy où il tomba. Ces dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison en-

tre deux : « Ah ! on tue mon frère » ; et se voulant lever, il est arresté par M. le mareschal d'Aumont qui, mettant la main sur son espée : « Ne bougez pas ; dict-il, mordieu ; Monsieur, le roy a affaire de vous » ; aussi l'archevesque de Lyon, fort esfrayé, joignant les mains : « Nos vies, dict-il, sont entre les mains de Dieu et du roy. » Après que le roy eut sçu que c'en estoit faict, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et ayant vu M. de Guise estendu sur la place, rentre, et commande au sieur de Beaulieu de visiter ce qu'il avoit sur lui. Il trouve autour du bas une petite clef attachée à un chaisnon d'or, et dedans la pochette des chausses, il s'y trouva une petite bourse où il y avoit douze escus d'or et un billet de papier où estoit escrit de la main du duc ces mots : « Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois. » Un cœur de diamant fut pris, dict-on, en son doigt par le sieur d'Antraguet. Pendant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, apercevant encore à ce corps quelque petit mouvement, il lui dict : « Monsieur, pendant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roy » ; alors sans pouvoir parler, jettant un

grand et profond soupir comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en ceste façon; puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, lequel, par le commandemeut du roy, fict brusler le corps par son exécuteur en ceste première salle qui est en bas à la main droicte en entrant dans le chasteau, et à la fin jetter les cendres à la rivière[1]. »

Il mourut, le Macchabée de l'Eglise, l'aîné de la grande race des Guise, de cette race en qui le principe religieux et municipal s'était personnifié. Simple capitaine, ou à la tête d'une forte armée, il montra le même courage, la même capacité militaire; il avait été heureux dans toutes les entreprises; seulement il manquait de cette puissance de résolution qui va sur-le-champ à un but et le touche. Il n'est pas douteux que son dessein ne fut de poser sur sa tête la couronne de

1 « Relation fort particulière de ce qui se passa à Blois lors de la mort des duc et cardinal de Guise, en décembre 1588, faicte en partie par le sieur Miron, premier médecin du roy. » Mss. Biblioth. royale, vol. cot. 358, fol. 34. (Fond de Saint-Germain.)

France en l'entourant d'une auréole catholique. Ces usurpations s'étaient vues, et un maire du palais, l'homme des batailles, n'avait-il pas tonsuré dans un monastère les Mérovingiens dégénérés? Plus tard, le fier vassal Hugues Capet, le fils des barons de la terre, avait dépouillé le pieux descendant de Charlemagne, l'expression de l'Eglise et des clercs. Le duc de Guise avait plus de difficultés à vaincre, parce que le principe de l'hérédité était plus profondément établi dans les esprits; il hésita trop parce qu'il ne fut jamais nettement secondé par l'Espagne; Philippe II savait qu'en France le duc de Guise lui disputerait la prééminence sur la royauté religieuse. Après les Barricades la faveur populaire aurait pu l'élever au trône; il préféra la lieutenance-générale, espèce de mairie de palais qui préparait les voies à une ambition plus large. L'élection du cardinal de Bourbon lui assurait ce résultat. Henri de Guise arrivait au trône par la succession légitime, idée saluée par le peuple, comme l'était l'exclusion du Béarnais huguenot maudit; et c'est ce qui le séduisit sans doute, car la secousse

était moins violente par l'hérédité simple qu'en essayant une révolution de race.

Dans les vieilles collections inédites se sont conservées deux lettres de Henri III, écrites au moment même de l'assassinat du duc de Guise. Il est essentiel de prendre en quelque sorte la royauté sur le fait, de pénétrer dans ses plus intimes pensées, pour savoir si la main trembla et le cœur faillit. La première est adressée au duc de Nevers : « Mon cousin ; ce n'est à vous à qui je dois faire entendre particulièrement les attentats et entreprises faictes plusieurs fois par le défunt duc de Guise contre ma personne et mon Estat, ayant vu le cours de tout ce qui s'est passé depuis quelques années, dont vous pouvez estre juge comme moy-mesme; sinon que ses entreprises, s'adressant particulièrement contre ma personne et contre mon Estat, la mémoire de ce qui s'en est passé m'est demeurée plus empreinte dans le cœur; ce que j'eusse volontiers oublié, si j'eusse pensé qu'à l'advenir ma personne eust pu estre en sureté et mon peuple en repos. Mais estant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma cognoissance que ledict duc de Guise travailloit à dresser sa

partie pour se saisir de ma personne et troubler de nouveau mon Estat, j'ay pensé que je serois à bon droit estimé indigne, par tous les princes estrangers, de la couronne et monarchie à laquelle Dieu m'a appelé, et que j'abandonnerois le repos et la protection de tous mes subjects, si je n'eusse pris la résolution, avec l'auctorité et puissance que Dieu m'a données, d'arracher le cours de tant d'entreprises, et par-là conserver ma vie et mon Estat, et donner moyen à mes pauvres subjects de vivre en repos. Dont je vous ay bien voulu donner advis par le sieur de Gesvres, sçachant combien vous aimez la conservation de ma personne et bien de mon Estat, aussi qu'ayant charge de commander mon armée de Poitou, vous sçachiez mon intention, qui est que vous conserviez et teniez tousjours ensemble les forces qui sont en madicte armée, pour continuer la guerre contre les hérétiques, estant résolu de les contraindre par la force de rendre l'obéissance qu'ils doivent à Dieu et à moy comme leur roy; à quoy m'asseurant que de vostre part vous apporterez toute l'affection que je puis desirer, je vous dirai seulement que ledict sieur de Gesvres vous fera entendre

ce que je luy ay commandé de vous dire, par quoy je vous prie de le croire comme vous feriez moy-mesme, qui prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très-saincte garde. A Blois, le 23e jour de décembre 1588. HENRY [1]. »

La seconde des lettres de Henri III était mandée aux eschevins de Rouen : « Nos amés et féaulx, outre les despesches que nous avons escrites à nostre cour de parlement de Rouen du chastiment que nous avons faict faire de l'insolence et attentat que le feu duc de Guise faisoit tous les jours contre nostre auctorité, Estat, et de nostre vie, après luy avoir si libéralement pardonné ses fautes passées; nous vous dirons que au lieu que nostre bonté le devoit adoucir, puisque les lions se rendent familiers et domestiques par bienfaicts, il devoit, par nos gratifications, se ranger en son devoir; mais il estoit devenu si insupportable en ses comportemens, et faisoit tous les jours tant de mauvais desseins sur nostre propre vie, que la conservation d'icelle n'estoit plus qu'en la perte

1 Henri III au duc de Nevers. — 23 décembre 1588, jour de la mort de Guise. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 193.

de la sienne, au soulagement et repos de nos pauvres subjects, tant affligés depuis quelques années à son occasion et par son ambition, ne pouvant demeurer dans les limites de son estre, ny jouir ny posséder en patience et contentement tant de biens et honneurs qu'il avoit reçus et recevoit ordinairement de nous; ce que vous ferez particulièrement entendre à tous nos subjects, afin que la vérité bien cognue rende la punition trop légère au respect de ses offenses et crimes de lèze-majesté; donnant au surplus ordre que les habitans de nostre ville de Rouen fassent ce qu'ils doivent, et ils nous trouveront tousjours prest à les gratifier en ce qu'il nous sera possible, n'estant pas délibéré de souffrir désormais aucune entreprise contre le respect qu'ils nous doivent; car tel est nostre plaisir[1]. »

Le coup d'Etat ne se borna point au duc de Guise. L'exécution contre la fière tête de la maison de Lorraine ne s'était pas passée sans rumeur « qui s'entendit de la chambre du conseil, occasion que M. le cardinal

[1] 24 décembre 1588. Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. cot. 16, fol. 267.

dinal de Guise ayant augmenté sa desfiance et pris l'espouvante, voulut hastivement sortir, comme pour se sauver, mais il rencontra quelqu'un qui avoit commandement aux gardes écossaises, et qui l'arresta prisonnier. Il trouva cet arrest fort estrange, et voulut faire quelque espèce de résistance; mais voyant la rumeur et le péril, il cessa son effort. L'archevesque de Lyon, à ceste alarme, sortit furieusement, pour en sçavoir davantage, et comme il accouroit secourir le duc de Guise, fut arresté par quelques uns des gardes; tellement, qu'ils demeurèrent, M. le cardinal et lui, prisonniers.

« Le roy commanda que l'un et l'autre fussent menés et gardés estroitement dedans la tour du Moulin, Sa Majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portoit à ceux de cet ordre; mais luy ayant esté dict par quelqu'un de condition notable que c'estoit le plus dangereux de tous, et que quelques jours auparavant il avoit tenu des propos très-insolens et pleins d'extresmes mespris au désavantage de Sa Majesté, et entre autres, celui qu'il ne vouloit pas mourir qu'auparavant

il n'eust mis à terre la teste de ce tyran entre ses jambes pour luy faire la couronne avec la pommette d'un poignard. Ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, esmurent tellement le courage du roy, que tout à l'heure il résolut de s'en despescher; ce qui fut faict le lendemain matin. Mandé par le sieur du Gast, capitaine aux gardes, de venir trouver le roy: sur ce commandement, estant entré en desfiance de ce qui luy devoit peu après advenir, il prie l'archevesque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort : cela faict ils s'embrassent et se donnent à Dieu; et comme le cardinal approchoit la porte de la chambre, prest à sortir, il se trouve assailli à coup de hallebarde par deux hommes apostés et commandés pour ceste exécution, après laquelle il fut faict de son corps le mesme qu'on avoit faict à celui de son frère[1]. »

1 « Relation particulière de ce qui se passa à Blois lors de l'assassinat de MM. de Guise. » Mss. Fond-Saint-Germain, cote n° 358. — Il existe plus de cinquante estampes gravées et coloriées par des contemporains, qui reproduisent l'assassinat des deux frères de Guise. Biblioth. du Roi, collect. des estampes,

« M. le grand prieur estoit de bon matin allé réveiller le prince de Joinville pour jouer la partie dont ils avoient convenu le soir, et l'ayant trouvé au lict, après qu'il se fust hastivement habillé, soit qu'il vist que M. le grand prieur fust incontinent suivi de quelques gardes, ou autrement, entra en desfiance, et peu après voulut enfiler une porte de sa chambre et faire quelqu'effort pour sortir mettant l'espée en la main contre quelques uns des gardes qui l'en voulurent empescher; ce que voyant, lesdictes gardes le prirent. M. le grand prieur, apercevant par ces nouveaux accidens la partie rompue, se retira. A la mesme heure, Pélicart, secrétaire du duc de Guise, fut pris, avec tous ses papiers par lesquels aucun des plus secrets conseils du duc de Guise furent descouverts à Sa Majesté et les noms des principaux de la ligue, soit des princes et nobles, soit du clergé et des villes. M. le cardinal de Bourbon (qui estoit au lict) fut prié par un capitaine des gardes de se lever et s'assura-t-on aussi de sa personne. M. le marquis d'Elbœuf semblablement et plusieurs

et l'in-fol. de M. de l'Estoile, que j'ai déjà cité sous le titre de *la Ligue*. 1593.

autres du parti du duc de Guise furent pris et mis en lieu assuré[1]. »

Ensuite furent arrêtés plusieurs députés et principalement Marteau, le prevôt, l'expression du tiers-Etat : « Le sieur de Richelieu, grand prevost, se saisit du président de Neuilly, de Marteau, prevost des marchands, Compans, Cotteblanche, eschevins de Paris, et de quelques autres, disant que deux soldats avoient failli de tuer le roy et qu'il vouloit les en faire juges[2]. » C'était un prétexte pour les retenir, et dominer, par ces mesures de force, l'esprit de la grande assemblée de Blois. Le procès-verbal des députés sur ces arrestations arbitraires, qui frappoient comme d'un coup d'Etat certaines députations de la France, a été conservé dans son texte original :

« Le vendredy 23e décembre 1588, en l'assemblée du matin, M. Duret, desputé de Moulins, voulant faire rapport de ce qui luy avoit esté respondu par MM. de l'Église, vers lesquels il avoit esté envoyé, et ayant jà commencé son

1 De l'exécution de MM. de Guise. 1589. (Pamphlet.)
2 Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 5.

propos, fut interrompu par le bruit qui se faisoit en la cour de l'Hostel-de-Ville, et tout aussitost à la porte de ladicte chambre parut M. de Richelieu, grand prevost de l'hostel, suivi de grand nombre d'archers, arquebusiers et picquiers de la garde, lequel s'estant présenté à ladicte porte, entr'ouverte par l'huissier, pour la frayeur et crainte de laquelle plusieurs des desputés furent saisis, considérant l'effort qui se faisoit à ladicte porte pour entrer; ledict sieur de Richelieu fit entendre qu'il estoit venu de la part de Sa Majesté, que chacun des desputés eust à reprendre sa place; qu'il n'y avoit aucune offense; que le roy avoit failli à estre tué par deux soldats, lesquels avoient accusé de ladicte entreprise M. le prevost de Paris et M. le président de Neuilly, qu'il estoit venu prendre pour mener vers Sa Majesté. Lesdicts sieurs s'estant représentés par-devant M. de Richelieu, furent par lui et ceux qui l'assistoient mis hors de la chambre et menés au chasteau avec M. de Compans, l'un des desputés de la ville de Paris, et M. Le Roy, desputé d'Amiens; et ledict jour en l'assemblée ne se fit aucune chose après les captures des susdits.»

Le roi avait épuré les Etats des partisans les plus zélés de la maison de Guise; il manifesta dès lors l'intention de les continuer pour en obtenir appui et solliciter des subsides. « Du samedy 24e décembre. Les desputés du tiers-estat, assemblés en la chambre suivant le commandement de Sa Majesté. M. Riolle, président et desputé de ceste ville de Blois, annonça que M. de Rostin et M. le président de Riz estoient arrivés, par commandement du roy pour faire entendre à la compagnie de sa part, que dès le commencement de ces Estats il avoit promis et protesté de demeurer en ceste ville jusques après la résolution d'iceux; que comme il se tenoit en ce lieu, il vouloit que tous les desputés des Estats y demeurassent; et que concordement il s'y mist fin; qu'il y avoit quatre mois qu'il y travailloit, et néanmoins jusques à présent il ne s'y voyoit aucun advancement, et que dedans le 8e du mois prochain on eust à remettre les cahiers [1]. »

1 « L'ordre des Estat-Généraux tenus à Blois l'an 1588, sous le très-chrestien roy de France et de Pologne Henry IIIe; avec la description de la salle, ensemble les harangues, etc. » Mss. Biblioth. royale, vol. cot. 256, fol. 230 et 366.

Un moment la majorité parut alors hésitante et craintive. Le roi ayant fait entendre aux Etats « que c'estoit son intention qu'ils fussent continués avec résolution de suivre en toute chose leurs raisonnables conseils », le sieur de Brissac fit une réponse pleine de congratulation et exhortation à Sa Majesté, de poursuivre « à faire la guerre à ceux de la religion qu'il appeloit hérétiques, avec beaucoup d'autres invectives, sans leur laisser espérance de miséricorde. » Le roi n'en fut pas mécontent; ce n'était point contre le catholicisme qu'était dirigé son coup d'État; ce n'était même pas contre l'union et la ligue. C'était une manière de se substituer au duc de Guise; une attaque personnelle pour se faire chef dirigeant de l'union, pour frapper son compétiteur. Il se trompa dans ses calculs; mais sa pensée était politique.

CHAPITRE LXXVII.

DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MUNICIPALE.

Nouvelle de la mort du duc de Guise à Paris. — Mesures municipales. — Circulaire aux villes. — Elections. — Conseil de l'union. — Magistrats. — Conseil des seize quarteniers. — Prédicateurs. — Déchéance de Henri III. — Gouvernement municipal. — Rapports extérieurs.

1588 — 1589.

La nouvelle du coup d'État de Blois, de la cruelle exécution du duc et du cardinal de Guise, arriva au bureau municipal de Paris comme à vol d'oiseau « par un nommé Verdureau, qui eschappa avant qu'on fermast les portes de la

ville de Blois; et depuis à tant couru qu'arriva ledict jour sur les sept à huit heures du soir[1].» Non seulement le noble chef de l'opinion catholique, le vainqueur des reistres, et son frère le saint, le martyr, le cardinal avaient été lâchement dagués à coups de pertuisane, mais le bon prevôt de Paris, les échevins députés aux États étaient captifs, gardés ès-prisons royales. Le messager porteur de cette triste nouvelle était vêtu de noir; il allait parcourant les rues, criant d'une voix lugubre : « Messers les bourgeois et manans, nous n'avons plus nostre sainct et brave protecteur Henry de Guise et M^sr le cardinal son illustre frère. »

A minuit les échevins assemblés au bureau de la ville se hâtèrent d'écrire à la famille de Guise, pour lui communiquer le funèbre message. Ils disaient au duc de Lorraine : « Monseigneur; vous entendrez par la despesche de M. d'Aumale, le malheureux acte commis en la personne de monseigneur de Guise, ainsi que nous l'avons appris par deux cour-

1 « Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588, jusqu'au dernier avril 1589. »

riers présentement arrivés. Cette nouvelle nous a resduit en telle perplexité et affliction que nous ne vous en pouvons rien représenter ; mais nous cognoissons qu'il y va de la perte ou conservation de nostre religion, et de tout ce qui nous est de plus cher en ce monde. Nous avons recours à Dieu et à ce qu'il nous a donné de meilleur, pour de tout nostre cœur embrasser sa querelle et la vostre; en ceste querelle sa divine bonté nous a tousjours assisté des princes de vostre nom. Nous vous assurons de nostre costé de nous; il vous en plaira faire estat. Ce 24e décembre à minuit, 1588[1]. »

Paris se hâtait également d'annoncer la fatale exécution à toutes les villes municipales : « Messieurs, nous venons préalablement de recevoir des plus misérables nouvelles que nous eussions pu penser. Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traistreusement l'on a tué monseigneur de Guise, et pris plusieurs autres prisonniers; pensez là-dessus à la conséquence, et quel dessein l'on peut avoir sur

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 212.

nostre religion et sur tous les catholiques. Nous travaillons ici tant que nous pouvons; nous nous assurons que vous ne ferez pas moins de vostre costé. C'est ceste fois ou jamais qu'il se faut aider. Autre chose ne vous en pouvons-nous escrire, sinon que si nostre conservation ne vous est assez chère, affectionnez ce qui est au service de Dieu; autrement nos ennemis sont au-dessus de leurs affaires[1]. Ce 24e décembre à minuit, 1588. »

Jamais nouvelle n'avait eu un retentissement plus soudain, plus universel : le peuple des halles et des métiers, cette multitude qui s'était levée tout entière le jour des barricades se réunit

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 212. J'ai trouvé également cette autre lettre : « Messieurs, nous avons esté présentement advertis de quelque sinistre accident advenu à Blois en la personne de monseigneur le duc de Guise et de nos confrères deputés, de l'un et de l'autre Estat. Cela ne peut estre qu'une entreprise contre les gens de bien, et ceux qui jusqu'à cejourd'hui se sont montrés fermes et assurés en la religion catholique. Et d'autant que cela vous touche, nous avons estimé estre besoin vous en advertir pour disposer vostre ville au bien, et conserver les catholiques le tout avec le plus de douceur et modestie qu'il vous sera possible jusqu'à ce que vous ayez autres nouvelles de nous, que vous recevrez à toutes occasions à mesure que nous en apprendrons. Ce 24e décembre à minuit. » — Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 212.

tumultueusement en armes. C'était le 24 décembre, la veille de Noël, dans cette nuit de prières à la crèche des pastoureaux, devant la Vierge et l'Enfant Jésus, pieuses traditions du moyen âge, temps où la voix des anges du ciel calmait les passions brutales, consolait les souffrances par les grandes promesses d'éternité. La ville, profondément émue, ordonna des services de deuil : « Monsieur le président d'Assy; plaise vous trouver demain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste Ville pour nous accompagner à aller inviter Messieurs de la cour du parlement et autres compagnies de cette ville se trouver au service et prières publiques qui se feront en l'église Nostre-Dame de Paris, dimanche de relevée et lundi matin, pour le remède des ames de feu MM. les cardinal et duc de Guise, vous priant n'y vouloir faillir [1]. » — « Sire Guillaume Parfait, quartenier au quartier Sainct-Anthoine, priez tous MM. les capitaines, lieutenans, enseignes et deux notables bourgeois de vostre quartier de eux trouver avec vous en deuil si faire se peut, sinon en habit noir, de-

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 267.

main, une heure de relevée, et lundy, huit heures du matin, en l'Hostel de ceste ville, pour nous accompagner à aller en l'église de Paris aux obsèques et funérailles de feu messeigneurs les cardinal et duc de Guise, et n'y faictes faute [1]. »

On se rendait en foule aux sermons en sa paroisse; et là le docteur Lincestre, si puissant sur la multitude, déclara le premier « que le vilain Hérodes, c'est-à-dire Henry de Valois, n'estoit plus leur roy, eu égard aux parjures, desloyautés et tueries par luy commises envers les catholiques [2]. » Ce fut le premier mot de la déchéance populaire prononcée par les halles contre Henri,

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 271 v°, 272. — « Le 30 et pénultième mois de janvier 1589, et le lundy 31e dudict mois fut dict et célébré en l'église Nostre-Dame le service desdicts défunts, où assistoient Messieurs de la Ville et autres, la pluspart desquels estoient vestus de vestemens de deuil, et quelques uns des archers de la ville estoient aussi vestus de deuil, avec bâtons noirs à leurs mains, et tous lesdits archers avoient chascun une torche de cire jaune de deux livres pièce. Auquel service fut chanté fort excellemment en musique, et au bout d'iceluy un *de profundis*, qui fut chanté si pitoyablement, que beaucoup des assistans ne se pouvoient tenir de pleurer. » Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au 30e avril 1589.

2 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 152.

car en sortant le peuple « arracha de furie les armoiries du roy qui estoient au portail de l'église entre les festons de lierre, les brisa, jetta dans le ruisseau et foula aux pieds [1]. »

On n'entendait dans les rues que plaintes et douleurs sur l'horrible assassinat de messeig. les duc et cardinal de Guise [2]. Mille estampes représentant le martyre des deux chefs de la maison de Lorraine étaient distribuées dans la foule; on y voyait : « Les effigies de feu M. de Guise et M. le cardinal son frère, massacrés pour soutenir l'Eglise catholique et la loi de nostre sauveur J. C. — Tombeau sur le trépas et assassinat commis aux personnes de messeigneurs de Guise qui sont morts pour J. C. et le public, et vivront à jamais. » — Ensuite d'autres gravures représentaient « les corps des grands princes de Guise estendus dans une salle du chasteau de Blois, percés et dagués de mille

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 151.

2 « Depuis lesdicles meschantes nouvelles venues, chascun s'est mis en prières et oraisons, pour appaiser l'ire de Dieu; et plusieurs jeûnèrent deux, trois et quatre jours dans la semaine, et quelques uns toute la semaine, et se jeûnait-il un ou deux jours au pain et à l'eau. » — Journal des choses advenues à Paris, depuis le 23 décembre 1588, etc.

coups, ayant chacun un crucifix en la main; et la démonstration comme Henry de Valois, ce perfide politique, masqué d'une vie saincte, ayant communié et disné avec lesdicts princes, les fait tost après tuer et massacrer [1]. » — D'autres images enluminées de rouge démontraient « comme Henry, le perfide, le détestable Valois, fait mettre en pièces les corps sanglans des deux princes martyrs; puis les faict jetter au feu pour les consumer en cendres. — Comme les deux princes estant morts sont mis tout nuds sur une table, meurtris de divers coups, et comme Henry de Valois repaissoit ses yeux de ce spectacle [2]. — Et le martyre cruel du révérendissime cardinal, sous l'inhumain tyran qui sautela d'allégresse et de plaisir en apprenant l'exécution, et crioit bien fort : Je suis seul

1 . . . . . Ce perfide politique,
Mesqué d'une vie saincte et catholique,
Communie au corps de Jésus-Christ, nostre Seigneur,
Avec le duc de Guise (de l'hérétique haineur).
Après disnèrent ensemble, lui montrent
Signe d'emitié, sous beau semblant,
Ce bon prince tost après fut tué et massacré.

2 Martyrés de divers coups, furent mis sur le table
De ce malheureux, perfide et détestable,
Pour repaistre ses yeux et son cœur irrités.

roi de France; je vais remettre sus l'athée, le libertin, le sorcier, le voleur, et tous les diables[1]. » Il n'était pas un sermon, pas une de ces harangues qui parlaient aux masses, dans laquelle il ne fût question des princes de Lorraine. Mme de Nemours, la mère du duc de Guise, assistait aux sermons du petit feuillant; le prédicateur, se tournant vers ladite dame, s'écria dans son invocation : « O sainct et glorieux martyr de Dieu, bénit est le ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité! » Et le docteur Lincestre, au milieu de l'église Saint-Barthélemy, « exigea de tous les assistans le serment, en leur faisant lever la main, d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang et jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort des deux princes lorrains massacrés par le tyran dans le chasteau de Blois à la face des

1 Henri sachaot cele fait seloo son désir,
Sautille d'ellégresse et se doone pleisir,
Et crie à heute voix qu'il est seul roi de France,
Qu'il veut remettre sus l'athée et libertin,
Le sorcier, le voleur, le hugueoot mutin,
Et les diables euxquels il a mis sa fiance.

Recueil de pièces sur la Ligue, fait par M. l'Estoile, l'auteur du Journal historique. (Bibl. royale, salle des imprimés). — Bibl. roy., cabinet des estampes, règne de Henri III.

Estats; il imposa un serment particulier au premier président de Harlay, qui, assis devant lui dans l'Œuvre, avoit ouy sa prédication, l'interpellant par deux fois en ces mots : « Levez la main, M. le président, levez-la bien haut, encore plus haut, afin que le peuple le voie »; ce qu'il fut contrainct de faire, mais non sans danger de la part de la multitude à laquelle on avoit faict entendre que ledict président avoit sçu et consenti la mort des deux princes lorrains que Paris adoroit comme ses dieux tutélaires[1]. » Et ce peuple vivement ému continuait à briser tous les signes de la royauté, toutes les marques de son antique sujétion aux Valois, tandis que les crieurs de ville faisaient retentir les rues d'une multitude de lamentables histoires :

« Portrait et description du massacre proditoirement commis au cabinet et par l'autorité du roy, pendant les Estats à Blois, en la personne de Henry de Lorraine, magnanime duc de Guise, protecteur et défenseur de l'Eglise catholique et du royaume de France. — Les cruautés sanguinaires exercées envers feu monseigneur le cardinal. — La vie et inno-

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 153.

cence des deux frères, contenant un ample discours par lequel on pourra aisément rembarrer ceux qui taschent d'esteindre leur renom. — Regrets et soupirs lamentables de la France sur le trépas de très-haut, très-valeureux seigneur le duc de Guise. — Epitaphes des deux frères martyrs, par un gentilhomme angevin, avec des vers adressés à Mme de Montpensier. — Le tombeau de messeigneurs le cardinal et duc de Guise, avec trente-six sonnets en forme de regrets, et autres poésies sur le même subject; plus un hymme de la sainte Ligue des catholiques unis. — La récompense du tyran de la France et porte-bannière d'Angleterre, Henri de Valois, envers le cardinal et duc de Guise, pour leurs bons services, avec le loyer que ledict tyran, parjure, peut espérer et attendre pour ses faicts inhumains. — Desploration en vers lamentables sur la mort de monseigneur le duc de Guise. — Le Guisien, ou perfidie tyrannique commise ès personne du cardinal Louis de Lorraine, et Henry de Lorraine, duc de Guise, par Simon Belyard[1]. »

1 *Voyez* encore « le Martyre des deux frères, contenant au vray toutes les particularités plus notables des massacres et as-

Ces lamentations désordonnées n'étaient pas une forme de gouvernement, ne préparaient pas l'avenir du mouvement populaire que les chefs cherchaient à régulariser. Pour bien comprendre la marche et la portée de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de

sassinat commis ès personnes de très-hauts, très-puissans et très-chrestiens princes messeigneurs le révérendissime cardinal de Guise, archevesque de Reims, et de monseigneur le duc de Guise, pair de France, par Henry de Valois, à la face des Estats dernièrement tenus à Blois. » 1589.

SONNET.

Qui voudra descouvrir la ruse et la feintise
D'un parjure faussent son sermeot et sa foy,
Qoi, vrai moqueur de Dieu, violant toute loy,
Et tout convert de fart, veut opprimer l'Église;
Qui voudra voir à nud sous une robe grise
Un hermite mesqué d'un beau titre de roy,
Du peuple le fléau, le ruine et l'effroy,
Sans Dieu, sans foy, sans loy, le veut duire à sa guise;
Qui voudra voir encore combien de cruautés,
Combieo de trahisons et de desloyautés
Faictes par un tyrao eo la ville de Blois,
Qu'il lise ce livret, et il verra commeot
Jamois il ne s'est vu plus mauvais garnement,
Pour practiquer tels faicts, que Henry de Valois.

QUATRAIN.

Un tyran, parricide, un perfide, un rusé,
Par impost, par Lognac, par serment, par [feintise,
A pillé, massacré, violé, mesprisé
Son peuple, ses parens, sa foy et son Église.

QUATRAIN.

Un Turc, un Allemand, un Polonois fuitif,
Un renégat français, un Anglois volentif,
Un hermite infidèle, un bastard italien,
A ses mains blasphémant, souillées du sang [chrestien.

préciser les divers pouvoirs qui allaient s'y partager l'autorité.

Dans l'ordre hiérarchique, le conseil municipal, le bureau de la Ville, c'est-à-dire la réunion du prevôt et des échevins de la cité, tenait l'administration publique, commandait aux compagnies bourgeoises, réglait les halles, réunissait les métiers. Tous les mandemens pour la police et la bonne gestion émanaient du bureau de la Grève; quelque soin qu'eût pris le peuple de choisir des magistrats dévoués aux idées catholiques, à la sainte ligue, comme ce conseil se composait de bons et notables bourgeois, il y avait dans son sein des hommes de propriété et de conservation, les élémens d'un système régulier.

A côté du gouvernement de la commune il s'en était formé un autre dans un sens plus vif, plus prononcé. On a dit que Paris était distribué en seize quartiers, à la tête desquels se trouvait placé un quartenier élu du peuple, l'homme des métiers et des compagnies bourgeoises, souvent même colonel de ces compagnies. Ces seize quarteniers formaient un conseil particulier, indépendant de l'Hôtel-de-Ville

en la place de Grève, et dominant même ses résolutions, parce que derrière eux était le peuple en armes. Il y avait là des assemblées qui saluaient des orateurs énergiques. Le plus puissant parmi eux était Senault, simple avocat de Paris; il parlait avec facilité. Sorte de tribun de la vieille Rome, quand, au conseil, il se proposait quelque affaire qui ne lui plaisait pas, et qu'il voyait que d'un commun consentement elle était prête à passer, se levant, il disait tout haut : « Messieurs, je l'empesche, et je m'y oppose pour 40 mille hommes; à laquelle voix tous baissoient la teste comme cannes, et ne disoient plus mot[1]. »

En seconde ligne de talens, et avec une influence moins grande, on comptait encore le commissaire Louchart et Esmonnot, procureur au parlement, favoris des halles capricieuses. L'homme d'action et d'épée parmi eux était Jean Leclerc, encore procureur en la cour de parlement, qui, depuis son élection au titre de capitaine de son quartier, s'était adonné au tir de l'arquebuse et aux jeux de dague; c'était

[1] *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 177.

Leclerc qu'on chargeait de toutes les opérations actives de la commune. A la tête de la bonne garde bourgeoise, il gouvernait la Bastille-Saint-Antoine, faisait le guet de nuit, arrêtait les politiques tièdes ou traîtres, et messire Leclerc était plus connu aux halles de Paris que le roi de France même.

Pour bien préciser la différence entre ces deux conseils, on pouvait dire que l'Hôtel-de-Ville représentait la bourgeoisie catholique ligueuse, mais amie de l'ordre et d'une administration régulière ; et le conseil des Seize, les métiers, les confréries, tout peuple visant à la licence des rues.

C'étaient là les autorités purement municipales. Sous un titre plus général et se rapprochant davantage de la royauté, se trouvait le parlement avec ses grand'chambres et ses présidences. Ce parlement devait jouer un rôle actif, parce que son autorité était antique dans l'opinion des peuples, et qu'elle s'étendait au dehors des murs de Paris. La ligue, en l'état du parlement tel qu'il était composé et sans modifications, ne pouvait compter sur son appui; on y avait trop de dévouement pour le roi : ne

savait-on pas qu'il y avait des présidens, conseillers qui étaient en rapport avec Henri III, le tyran déchu; qui trahissaient la Ville et la sainte-union elle-même? il fallait un coup de force : on verra que le peuple de Paris l'essaya. Les autres cours souveraines avaient moins d'importance, et la ligue mettait moins d'intérêt à les acquérir; ces cours se montraient d'ailleurs dévouées.

La Sorbonne formait la grande autorité ecclésiastique; elle était pour les principes du gouvernement catholique ce que le parlement était pour les principes judiciaires et l'action administrative. On pouvait compter sur ce grand corps. Les curés de Paris s'étaient prononcés; en toutes les églises, aux paroisses, il existait des prédicateurs qui correspondaient avec elle, formulaient ses principes dans la chaire, en face du peuple. La Sorbonne était en plein rapport d'opinion avec le conseil des Seize. Il y avait parité de sentimens et d'enthousiasme pour la ligue.

Le caractère de tous ces pouvoirs était surtout municipal; ils ne s'étendaient pas en dehors de la cité; les autres villes avaient de la

déférence pour Paris, mais elles ne reconnaissaient son conseil que comme un membre de la confédération. Il fallait une autorité supérieure, une forme de gouvernement provisoire, avec pouvoirs sur l'ensemble de la ligue. Le conseil de l'union catholique, qui jusqu'alors n'avait existé que d'une manière occulte et instantanée, se déclara publiquement en permanence; il prit la direction en mains, car le peuple demandait à grands cris la déchéance de Henri de Valois, et qu'il ne fût plus question du tyran, ni dans les prières publiques, ni dans les formules parlementaires. L'union sainte créait donc ainsi une espèce d'administration politique, en attendant une mesure définitive, après la déchéance royale régulièrement prononcée.

Du jeudi, 16e jour de février 1589. — « En assemblée générale ledict jour, faite en la grande salle de l'Hostel-de-Ville de Paris,, en laquelle assistaient messeigneurs les ducs de Mayenne, de Nemours, d'Aumale et comte de Chaligny, ensemble messieurs les eschevins, conseillers de ladicte ville, députés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres, communautés,

quarteniers et quatre notables bourgeois des neuf eslus par le conseil de chascun quartier de ladicte ville, pour adviser à l'establissement d'un conseil général de l'union, destiné à la conservation de la religion catholique et de toutes les bonnes villes.

« Monseigneur le duc de Mayenne, président en ladicte assemblée, a remonstré qu'il estoit requis et nécessaire créer et establir un conseil général composé de tous les ordres et estats d'icelle ville, pour pourvoir à toutes les affaires et occurrences qui se pourroient présenter pour le bien et conservation de la ville et de tout l'Estat, tant au faict de la guerre que des finances et police du royaume, attendant la tenue des Estats-Généraux; pour raison de quoi plusieurs conférences auroient esté ci-devant faictes au conseil particulier de ladicte ville; il avoit esté dressé un rôle contenant les noms de ceux que l'on desiroit et jugeoit estre plus propres pour tenir ledict conseil, lequel rôle lui avoit esté délivré. Au mesme instant il en a esté faict lecture à l'assemblée; après laquelle lecture a esté advisé que ledict rôle sera envoyé aux

conseils establis en chacun des seize quartiers municipaux, pour voir et donner advis de ceux que l'on voudroit retenir dans ledict conseil, lesquels advis seroient le lendemain rapportés au bureau qui seroit assemblé près les seigneurs princes, pour sur iceux arrester le rôle des membres du conseil général de l'union, sans autre plus grande assemblée[1]. » Cette liste fut arrêtée, en effet, le lendemain, et le peuple confirma officiellement le conseil secret tel qu'il existait depuis deux ans; il n'y eut

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 284, vers. 285. — On trouve encore dans ces registres de l'Hôtel-de-Ville la délibération ci-après : « Le samedi onzième jour de février 1589, en assemblée générale faicte ledict jour en la grande salle de l'Hostel de ladicte ville, de messieurs les eschevins, conseillers, députés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres et communautés, quarteniers et quatre notables bourgeois de chascun quartier pour adviser à l'establissement du conseil général de l'union pour la conservation de la religion catholique et de toutes les villes d'icelle union, et donner ordre à toutes les affaires qui se présenteront tant pour cette ville que de tout le royaume. Sur ces présentes occurrences, après que monseigneur d'Aumale, gouverneur de ladicte ville, est venu en ladicte assemblée qui a remonstré à icelle qu'il avoit entendu que monseigneur le duc de Mayenne estoit proche de cette ville en laquelle il devoit venir de brief, au moyen de quoi auroit prié la compagnie continuer icelle assemblée jusques à sa venue, ce qui auroit esté arresté et accordé. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 280.

aucun changement, car Paris avait foi en les délégués de l'Eglise et de l'Etat[1].

Le premier acte de l'union fut de déléguer le gouvernement de Paris, l'action militaire, à un des représentans de la maison de Guise; M. d'Aumale reçut ce témoignage de confiance. Comme gage au parti populaire, il confia lui-même la Bastille à un des seize quarteniers, à Leclerc, l'homme des halles et des métiers. Successivement le conseil de l'union prit des mesures d'ordre et d'organisation politique. « De par le conseil général de l'union des catholiques establi en cette ville de Paris, attendant l'assemblée des Estats-Généraux du

1 Voici comment étaient conçues les lettres de convocation : « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, sire Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville, appelez quatre notables bourgeois de vostre quartier, et vous trouvez tous demain, une heure de relevée, en l'assemblée générale qui se fera en la grande salle de l'Hostel-de-la-Ville, pour adviser à l'establissement d'un conseil général de l'union pour la conservation de la religion catholique et toutes les bonnes villes d'icelle union, et donner ordre à toutes les affaires qui se présenteroient, tant pour le particulier de ladicte ville que de tout le royaume, sur les présentes occurrences. Et n'y faictes faute mercredy 15e février 1589. — Pareil mandement a esté envoyé à chacun des seize quarteniers et aux conseillers. » Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 284.

royaume, — défenses sont faictes à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient, d'entrer de leur auctorité en aucune maison des bourgeois ou autre, soit en cette ville ou dehors, pour y visiter, loger ou prendre meubles et autres prises, ni pareillement saisir aucun prisonnier du parti contraire à l'union, ni mettre garnison ès maisons sans mandement et ordonnance dudict conseil ou des eschevins de ladicte ville, signé de trois d'entre eux, sur peine de la vie, et tous ceux qui auront esté visités, auxquels on aura mis garnison, logé, pris meubles, pourront venir librement et surement faire leurs plaintes, s'ils en ont, par devant ledict conseil, pour y être pourvu ainsi que de raison, 25e février 1589[1].

« Le conseil général des catholiques establi à Paris, attendant l'assemblée des Estats du royaume, a ordonné que, au plus tost qu'il sera possible, les prévost des marchands et eschevins feront faire assemblée générale en laquelle sera représenté qu'on a commencé à traiter

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, tom. XII, fol. 295.

pour la deslivrance de messieurs les princes et autres prisonniers à Amboyse, pour quoi faire, aucuns notables personnages sont prests d'entrer en obligation; il est raisonnable les indemniser, et il faut qu'on advise des moyens, considérant qu'on ne sauroit employer ses facultés en meilleures affaires, ni plus agréables à Dieu et salut public. 25e février 1589[1]. »

En même temps des lettres circulaires exhortaient toutes les villes à demeurer dans de communs sentimens avec les bourgeois catholiques de la cité de Paris : « Messieurs, nous sommes advertis que depuis les massacres et autres malheurs arrivés à Blois, plusieurs mal affectionnés à la religion et ne s'en servant que comme de masque pour tromper les catholiques, vont de villes en autres, semant de faux bruits, déguisant la vérité de cette histoire tragique; ils veulent persuader que le feu duc de Guise avoit quelque sinistre entreprise sur le roy. Or, encore qu'à tels discours il n'y ait aucune apparence, comme finalement tous messieurs les députés le rapporteront en leurs pro-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 294, ver.

vinces, si avons-nous trouvé expédient de vous supplier (comme nous faisons), Messieurs, que telles illusions ne vous divertissent de l'observation d'une foy si solemnellement promise entre nous pour la conservation de nostre religion; et est besoin que chascun vray catholique, aimant Dieu sur toutes choses (comme il le nous commande), se despouille de toute autre considération humaine pour entendre à la desfense de nostre mère saincte Eglise, contre laquelle l'on voit aujourd'huy tourner les armes qui avoient esté levées pour elle. C'est un maigre prétexte pour colorer lesdicts assassinats, de dire que M. de Guise avoit une entreprise. Ses comportemens ont assez descouvert son intention. Messieurs, c'est chose horrible à penser que la saincte communion ait servi de masque à l'entreprise de telles cruautés, et que les corps ainsi inhumainement meurtris aient esté escartelés et bruslés pour les priver de sépulture. Les signalés services de ces princes ne méritoient pas tels traitemens. Unissons-nous donc plus que jamais et nous gardons de surprise et de garnisons; et, nous aidant l'un à l'autre, conservons nostre foy et nostre religion. Dieu nous

y veuille tous bien résoudre, encourager et assister[1]. »

Le bureau municipal de Paris ne resta point en arrière; il s'associa hardiment à l'union. Et comment en eût-il été autrement, lorsque son ancien prevôt Versoris, « ayant entendu les nouvelles de la mort des deux princes de Guise, se saisit si fort qu'il en mourut le lendemain de Noël? Il étoit tellement ligueur et amateur du duc de Guise qu'il voulut embrasser son portraict avant que de mourir, l'appelant bon prince; et, ayant pris celuy du roy, l'appela tyran, le rompit et mit en pièces[1]. »

Les actes de la municipalité de Paris portaient tous à des mesures d'ordre et de bonne police urbaine : « M. le président du Blanc-Mesnil, colonel; nous vous prions faire et faire faire par les autres capitaines de vostre quartier bonne et exacte recherche présentement par toutes les maisons, hostelleries, chambres garnies et au-

1 « Lettres d'union pour estre envoyées par toute la chrestienté, touchant le meurtre et assassinat commis envers les personnes de M. le duc de Guise et M. le cardinal de Guise son frère, et autres princes et seigneurs catholiques; lesquels ont évité la cruauté commise en la ville de Blois. » 1589.

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 151.

tres lieux de tous les soldats et autres personnes qui s'y trouveront sans adveu, et de ce nous faictes envoyer incontinent vostre procès-verbal. » — Dimanche, 25e décembre. — « Sire Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville; transportez-vous présentement avec vos cinquanteniers et dixainiers par toutes les maisons de vostre quartier, et vous informez certainement du nombre des chevaux de service qu'il y a, et vous nous apporterez incontinent le rôle par escrit des lieux, maisons et nombre desdicts chevaux; et n'y faictes faute. 26e décembre. Et outre advertissez tous les capitaines de vostre quartier d'eux trouver en l'Hostel de cette ville, cejourd'huy deux heures de relevée précises[1]. » — « Il est enjoinct à tous

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 213. — Paris écrivait de nouveau aux villes: « Messieurs, encore que vous ayez enrore entendu le malheureux accident advenu à Blois, et la résolution prise par tous les gens de bien de maintenir et desfendre nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine au péril de nos vies et biens contre les auteurs de ce mal, nous avons advisé de despescher par devers vous le sieur présent porteur pour vous faire entendre aucune résolution et advis que avons sur ce pris, lequel nous vous prions croire, et sur ce nous donner le vostre pour nostre commune conservation, sureté et repos. » *Ibid.*, XII, fol. 224.

les bourgeois, manans et habitans de la ville eux aller en personne aux guets, gardes des portes qui se font en icelle de jour et de nuict, et desfense à eux de désemparer la ville sur peine et confiscation de corps et de bien, auxquels bourgeois et habitans est aussi enjoinct de faire venir en ladicte ville, en toute diligence, le plus de grains, vivres et provisions qu'il leur sera possible pour la fourniture et provision desdicts bourgeois, habitans et autres. Et sera la présente publiée à son de trompe et cri public par les carrefours et places, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. » — 26e décembre. — « Monsieur Midorge, colonel; nous vous prions de rassembler dedans demain tous les autres capitaines de votre quartier pour convenir du temps et lieux dans lesquels ils s'assembleront journellement, afin d'adviser ce qui sera expédient faire pour le bien, repos de Paris. » — 26e décembre, pareil mandement à chacun des seize colonels.[1] — « Monsieur de Masseparavet, conseiller; nous vous prions

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 213, vers v.

de vous trouver demain, une heure de relevée, au bureau de l'Hostel de la Grève, pour nommer et desputer quelques uns de mèssieurs les conseillers de ladicte ville, afin d'assister au conseil qui se tiendra près la personne de monseigneur le duc d'Aumale; vous priant n'y vouloir faillir. » — 26e décembre, pareil mandement à chacun de MM. les conseillers [1].

« Du 27 décembre 1588. En assemblée cejourd'hui faicte au bureau de la ville, a esté advisé que l'on laissera en la liberté de monseigneur le duc d'Aumale, gouverneur de ceste cité, et desdicts eschevins, d'appeler par chascune huictaine quatre ou six desdicts sieurs conseillers qui se rendront assidus pour assister au conseil de ladicte ville [2]. Capitaines et gardes, laissez sortir les chariots et charrettes vuides qui ont apporté provisions aux marchés, ensemble les paysans qui les y ont conduictes. » — 28 décembre [3]. — « Monsieur le président d'Harneau, colonel; faictes desfense à tous ar-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 214.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 214, vers.
3 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 215.

muriers, quincailliers et autres qui font trafic d'armes en vostre quartier, d'en vendre aucune à quelle personne que ce soit sans exprès congé de monseigneur le duc d'Aumale ou de nous, sous peine de 200 escus d'amende et de confiscation desdictes armes. » — « Il est enjoinct à tous les principaux des colléges d'envoyer au bureau de l'Hostel-de-Ville, dans trois jours, les noms et surnoms des maistres, pédagogues, régens, enfans et serviteurs estant en leurs colléges [2]. »

« Du 31e jour de décembre 1588. En l'assemblée générale cejourd'huy faicte en la grande salle de l'Hostel-de-Ville de Paris, par MM. les eschevins, conseillers, clercs et desputés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres, communautés ecclésiastiques, quarteniers, huict notables bourgeois de chascun quartier, pour adviser à la sureté et repos de cette ville esmue et troublée à l'occasion des meurtres et emprisonnemens des princes, seigneurs et bourgeois tant de nostre cité que autres de ce royaume, mesme du pre-

2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 217.

vost des marchands et deux eschevins d'icelle ville, desputés aux Estats-Généraux de Blois. M. Rolland, nostre premier eschevin, a amplement fait entendre à la compagnie les causes de l'assemblée, et remonstré que pour éviter aux tumultes qui pourroient advenir par le menu peuple, lequel demeurant oiseux et en nécessité, pourroit s'esmouvoir et se mutiner; il estoit fortement nécessaire de voter quelque médiocre somme de deniers pour subvenir aux plus nécessiteux tant que la misère durera; partie sera distribuée au menu peuple et partie dans des ateliers et aux ouvriers pour fortification et réparation de la ville. Le fait mis en délibération a esté advisé: attendu la nécessité présente, l'on doit faire une levée générale sur tous les bourgeois, manans et habitans de la ville, lesquels seront excités à contribuer gracieusement et sans contraincte pour une si juste et sainte cause, et les quêtes seront faictes par les curés des paroisses accompagnés de quatre bourgeois[1]. »

Le bureau municipal de Paris, moins avancé

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 219 à 222.

que les seize, les orateurs populaires et les halles, ne voulait pas rompre absolument avec le roi auquel il avait écrit dans des termes de soumission pour réclamer son prevôt et ses échevins retenus à Blois : « Sire, les habitans de vostre ville de Paris, vos humbles subjects, avertis de l'accident survenu à Blois et de l'emprisonnement de leurs prevost des marchands, eschevins et autres concitoyens desputés par ladicte ville pour se trouver en l'assemblée de vos Estats-Généraux, ont estimé vous devoir sur ce, faire leur très-humble remonstrance, et à cet effect desputer des ordres de vostre ville vers Vostre Majesté pour lui représenter les inconvéniens de tels emprisonnemens. C'est pourquoi lesdicts habitans s'estant assemblés en très-grande et notable compagnie tant du corps de ladicte ville, des principaux de vostre parlement, chambre des comptes et autres bons bourgeois d'icelle, ont desputé le sieur président Lemaistre[1] pour représenter à Vostre

1 « Messieurs de la ville déléguèrent vers ce maudit tyran de roy plusieurs personnes, entre autres M. Lemaistre, président en la cour, lequel se mit en bon estat, et fit son testament avant que partir, afin que si ce tyran le vouloit faire mourir, qu'il fust

Majesté les très humbles requestes et supplications dont ils ont esté chargés de ladicte assemblée. Et pour l'assurance qu'ils ont qu'il plaira à Vostre Majesté les entendre bénignement et favorablement, ne ferons la présente plus longue, sinon pour supplier notre Créateur, Sire, vous donner longue et heureuse vie. 28 décembre 1588[1]. »

Le parlement partageait en majorité ces opinions d'arrangement et de modération; il apercevait les périls d'une rébellion ouverte et complète; il y avait mille chances de revers; et alors que deviendrait Paris dans la révolte? Le conseil des seize quarteniers, colonels, prédicateurs de paroisses, n'était pas aussi calme; le peuple avait déclaré à haute voix la déchéance de Henri de Valois; cette voix puissante devait être entendue; plus d'arrangement avec Henri, le persécuteur des martyrs; la scission était prononcée : mais pour cela, il fallait être maître du parlement, autorité civile et judiciaire, et de la Sorbonne

en bon estat. » — Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588, etc.

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 216.

pour la question théologique et morale, laquelle consistait à savoir si le serment de fidélité à Henri de Valois serait brisé, parce qu'il était hérétique et assassin. Et comment couper court à toutes les négociations, à toutes les intrigues, à ces menées des catholiques à double opinion et à double conscience? Dans le parlement tel qu'il était composé, la violence était difficile : ne fallait-il pas purger ce parlement de ces hommes qui sous main trahissaient la ville? Le conseil populaire prit un parti décisif : et je laisse ici parler le chroniqueur parlementaire, ennemi si prononcé des Seize :

« Le lundy 16 janvier 1589, Jean Leclerc, naguères procureur en la cour de parlement, lors capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins comme luy, armés de cuirasses, ayant le pistolet à la main, estant les chambres assemblées, dit haut et clair : « Vous tels et tels, qu'il nomma, suivez-moi, venez en l'Hostel-de-Ville, où l'on a quelque chose à vous dire; et au premier président, et autres qui luy voulurent demander de par qui il vouloit faire cet

exploit, il respondit qu'ils se hastassent seulement et se contentassent d'aller avec luy, et que s'ils le contraignoient d'user de sa puissance, quelqu'un pourroit s'en mal trouver. Lors le premier président et les présidens Potier et De Thou s'acheminèrent pour le suivre; et après eux marchoient volontairement cinquante ou soixante conseillers de toutes les chambres du parlement, mesme des requestes du Palais qui ne se trouvèrent point sur la liste, disant qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines. Marchant le premier, il les mena sur les dix heures du matin par le Pont-au-Change, comme en triomphe, jusqu'en la place de Grève où, voulant s'arrester pour entrer en l'Hostel-de-Ville, suivant la proposition de Me Jehan Leclerc, en furent empeschés et par luy contraincts de marcher outre et menés à la Bastille Sainct-Antoine tout au travers des rues pleines de peuple, qui espandu par icelles, les armes au poing, et les boutiques fermées pour les voir, les lardoit de mille brocards et villenies. Il en alla encore ce jour prendre quelques uns en leurs maisons qui ne s'estoient point trouvés à la cour, et mesme de la

cour des aydes, chambres des comptes et autres compagnies, dont il y en eut quelques uns serrés en la Conciergerie et aux autres prisons de la ville; mais les uns furent eslargis dès l'après-disnée, d'autres les jours ensuivans, parce qu'ils n'estoient pas sur la liste de Jehan Leclerc, où estoient estimés estre des zélés catholiques[1]. » Il y avait, dans cette mesure prise contre les magistrats, une nécessité impérieuse;

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 161 et suiv. La cour, quoique moins pour la ligue, était cependant fervente catholique. « Arrest du 15 octobre portant règlement contre les blasphémateurs; par rapport à l'observation des dimanches et festes; desfense de se promener dans les esglises; aux hosteliers et autres de tenir brelans, et à toute personne de se vestir modestement, saus excès et dissolution, selon leur condition et qualité. La cour fait desfense et inhibitions à toutes personnes de renier, despiter et blasphémer, et faire autres vilains et détestables sermens contre l'honneur de Dieu, de sa très sacrée mère et de tous les saincts et sainctes du paradis, sur peine d'amende pécuniaire la première fois; la seconde, tierce et quatre fois en amendes qui seront doubles, triples et quadruples; la cinquième fois estre mis au carcan pour y demeurer depuis huit heures du matin jusques à une heure après midy, subjects à toutes vilainies et opprobres que chascun voudra leur faire. Et pour la sixième fois seront menés et mis au pilory, et là auront la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud, et où il adviendra que derechef ils commettront lesdicts juremens et délits, ils auront la langue coupée tout juste. » — FONTANON, tom. IV, pag. 242.

toute transaction étant alors impossible, n'était-il pas naturel qu'on débarrassât les grands corps judiciaires et politiques de l'Etat des hommes de transactions? ne fallait-il pas leur imprimer une forte et nouvelle impulsion catholique?

Le parlement, ainsi épuré et tout entier dans les mains des seize quarteniers, se réunit sous la présidence du sieur Brisson, alors lié à la bourgeoisie, tête sans courage politique, vivant de concessions et de protestations. « Le mardy 17 janvier on plaida à la grand'chambre, nonobstant l'emprisonnement des plus saines parties de la cour; et fut tenue l'audience par le président Brisson, qui, combien qu'il fust des plus suspects, par quelque poictevine ruse et promesse aux Seize, qui disoient tout haut qu'il leur avoit promis d'estre homme de bien, se garantit de la prison, et de faict exerçant l'estat de premier président, demeura tousjours depuis en la cour. Le jeudy 19, la cour assemblée ordonna par arrest qu'elle se joindroit au corps de la ville de Paris, pour luy adhérer et assister en toute chose, mesme contribuer aux frais de la guerre, résolue pour le bien public. Par autre arrest

du 20 est dict que Compans et Cotteblanche, eschevins que le roy avoit sur leur foy envoyés à Paris, pour retourner à Blois dans quinzaine, n'y retourneroient point, et que du serment de retour qu'ils avoient faict seroient admonestés l'esvesque de Paris et ses vicaires de leur donner l'absolution. Le samedy 21, furent nommés par la cour et par Senault, greffier en icelle, M. Molé, conseiller en la cour, pour exercer l'estat de procureur général qu'il accepta enfin, à son grand regret et à son corps desfendant, estant vaincu de la voix et multitude du peuple eschauffé qui crioit : Molé! Molé! et aussi de la crainte de mort ou prison, où il s'asseuroit bien de rentrer au cas qu'il refusast. Furent aussi nommés Jean Lemaistre et Louis d'Orléans, avocats du roy, qui auparavant estoient en parlement[1]. »

Le parlement ainsi organisé dans les intérêts du mouvement municipal, put sanctionner la question de déchéance qui était alors agitée à la Sorbonne, par suite d'une requête du prevôt des marchands et échevins de la ville,

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 164-165.

au nom de tout le peuple de la Cité : « A M. le duc d'Aumale, gouverneur, et à MM. les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris; vous remonstrent humblement les bons bourgeois, manans et habitans de la ville de Paris, que plusieurs desdicts habitans et autres de ce royaume sont en peine et scrupule de conscience pour prendre résolution sur les préparatifs qui se font pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine de ceste ville de Paris, et tout l'estat de ce royaume, à l'encontre des desseins cruellement exécutés à Blois et infraction de la foy publique, au préjudice de ladicte religion, de l'esdict d'union et de la naturelle liberté de la convocation des Estats; sur quoi lesdicts supplians désireroient avoir une saincte et véritable résolution. Ce considéré, il vous plaise promouvoir que MM. de la faculté de théologie soient assemblés pour deslibérer sur ces poincts, circonstances et dépendances, et s'il est permis de s'assembler, s'unir et contribuer contre le roy; et si nous sommes encore liés du serment que nous lui avons juré, pour sur ce, donner leur advis et résolution. Soit la pré-

sente requeste renvoyée pardevant MM. de la faculté de théologie, lesquels seront suppliés s'assembler et donner sur ce leur résolution. » Les articles qui furent posés à la Sorbonne étaient ainsi conçus : « Si le peuple du royaume de France peut estre deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté à Henry III; si en assurée conscience le mesme peuple peut estre armé et s'unir, lever argent et contribuer à la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume, contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy et autres quels qu'ils soient ses adhérens; et contre le violement de la foy publique par luy faict à Blois, au préjudice de ladicte religion catholique, et de l'esdict de la saincte union et de la liberté naturelle de la convocation des trois Estats de ce royaume. »

La savante agrégation catholique ne fit pas long-temps attendre sa réponse; elle se prononça sur toutes les questions conformément aux opinions de la ville : « Le peuple de ce royaume est deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté au susdict roy

Henry. Le mesme peuple peut licitement et en assurée conscience estre armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la desfense et conservation de l'Eglise apostolique et romaine contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy [1]. »

Cette résolution fut accueillie avec solennité; jamais rien de plus populaire. La multitude avait effacé les armoiries royales; la Sorbonne et l'évêque de Paris ordonnèrent que les formules de la messe ne contiendraient plus aucune prière pour le tyran déchu et exécrable qui avait violé la foi publique « au notoire préjudice de la saincte foy catholique romaine et de l'assemblée des Estats du royaume. » Des formules nouvelles remplacèrent la vieille et sublime prière de l'offertoire, et l'on fit plusieurs oraisons pour les princes catholiques: le peuple prosterné demandait à grands cris leur conservation au Dieu de miséricorde et de bonté. Tout se mettait en rapport avec la constitution catholique, et à la suite de ces délibé-

1 « Résolution des docteurs de Sorbonne sur la question, assavoir s'il est licite au peuple françois de se révolter de l'obéissance de son roy. » 1589.

rations, la ville fit rédiger une instruction spéciale adressée aux prédicateurs, organes si puissans sur la multitude.

« Mémoire à MM. les prédicateurs de Paris pour advertir et exhorter le peuple continuellement en leurs prédications et à toutes occasions, afin de le contenir en l'obéissance de leurs magistrats et supérieurs en ceste ville de Paris pour la gloire de Dieu et conservation de ladicte ville, le bien de la saincte union des catholiques. Il pourroit arriver de grands et pernicieux accidens en icelle ville, qui seroient cause de sa ruine et par conséquent de tout le parti catholique, à quoy tendent les hérétiques, politiques et ennemis de nostre union, lesquels suscitent plusieurs espions et mauvais garnemens qui se coulent finement parmi les troupes oiseuses du peuple assemblé devant l'Hostel de la Ville et y sèment certaines calomnies, faux bruicts et mauvaises nouvelles pour diviser le peuple : à quoy il n'y a meilleur ni plus gracieux moyen de remédier que par les prédicateurs et ministres de la parole de Dieu, lesquels sont priés de la part desdicts magistrats de remontrer au peuple en leurs prédications le crime exécra-

ble et dangereux qu'il commet, en usant de calomnies et propos insolens contre ceux qu'il doit respecter, aimer, honorer et servir comme ses père et protecteurs, et sans lesquels ceste ville seroit déjà renversée en la puissance de l'hérétique. Ce qui rend les calomniateurs coupables d'ingratitude, pesché desplaisant à Dieu par-dessus tous, outre le pesché de mesdisance qui est des plus grands crimes, principalement quand cela s'adresse aux personnes publiques et constituées en auctorité. Il faut considérer que tous ces troubles ne viennent que de nos peschés multipliés et de si long-temps amassés, que ceste seule considération devroit suffire pour nous abaisser et humilier. Que ceste mauvaise façon de faire n'est pas le moyen de remédier aux affaires, mais plustost de les ruiner, et par nos désordres, fortifier nos ennemis et leur ouvrir le chemin à nostre servitude pour nous réduire sous leur puissance, beaucoup plus dure et insupportable que celle qui est à présent, laquelle est douce et gracieuse. Que dès le mois de janvier dernier, le roy s'est vanté que nous ne vivrions pas deux mois dans Paris sans nous couper la gorge les uns aux autres. C'est pourquoy il faut que

chascun se contienne en obéissance, et que nous endurions tout ce qu'il plaira à Dieu nous envoyer, avec une patience et constance chrestienne, et que pour la gloire de Dieu et en despit de nos ennemis nous les fassions mentir, faisant le contre de ce qu'ils desirent. En quoy faisant, Dieu respandra ses bénédictions sur nous et nous deslivrera de l'hérésie et tyrannie qui nous menacent[1]. »

Et comment les prédicateurs n'auraient-ils pas multiplié ces larmoyantes histoires, lorsqu'on savait que Mme de Guise, la veuve du martyr, écrivait au duc de Nevers une bien pitoyable épître : « J'espère que Dieu aura pitié de moy et qu'il ne me deslaissera jamais en une si juste querelle; mais qu'il suscitera tant de gens de bien pour se joindre à ceste cause, que bientost je verray une bonne justice de l'assassinat meschant et malheureux commis sur celuy qui n'eut jamais dans l'ame que le service de Dieu et celuy de ce malheureux, cruel, tyran, inhumain, qui, pour me priver de mon mary, a perdu son ame, son honneur et renommée.

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 335 à 337.

Pardonnez-moy si je continue à vous importuner de mes plainctes; je ne puis m'empescher de cela, car estant privée de ce que j'avois de plus cher, il ne me reste que la vengeance que j'ay si empreinte dans le cœur que je ne parle ni ne resve autre chose; à quoy je vous invite, conjure et supplie de m'assister, et en rescompense je vous offre et présente ma vie, mes pauvres enfans et tout ce qui est en nos puissances pour sacrifier à l'observance de vos commandemens, que je tiendrai à jamais chers comme venant de vous, Monsieur, que j'aime et honore autant que je recognois y estre redevable. Continuez-moy donc, s'il vous plaist, vostre bonne grace, et croyez ce porteur qui vous parlera plus particulièrement de ma part. Je me remets donc sur luy pour finir ma lettre, en vous baisant très-humblement les mains. Vostre très-humble et très-obéissante sœur, CATHERINE DE CLÈVES[1]. »

Ainsi, pour bien résumer la situation de ce mouvement de la ligue, il y a d'abord mani-

1 Biblioth. royale : « Mémoire du règne du roy Henri III pendant la ligue », coté 8866, fol. 209, Mss.

festation d'opinion publique, puissante, énergique contre Henri de Valois, opinion prononçant la déchéance de fait contre la royauté, effaçant ses armoiries. Puis, elle trouve une expression régulière dans le conseil municipal de Paris; elle se fait violente et désordonnée parmi les quarteniers et dans la chaire. La déchéance est prononcée par la Sorbonne, autorité légitime dans l'organisation catholique. Les crimes imputés au roi, au tyran sont la violation de la foi romaine (la constitution d'alors), le mépris des États-Généraux (la représentation du pays). On efface les formules de la messe, comme aux époques politiques on modifie les formules royales; puis enfin s'établit un conseil d'union, une espèce de gouvernement provisoire et populaire, en attendant un système régulier et définitif, une élection de roi.

CHAPITRE LXXVIII.

MOUVEMENT PROVINCIAL.

Effet produit dans les grandes villes par la mort de Messieurs de Guise. — Révoltes spontanées. — Organisation catholique et municipale. — Lyon. — Toulouse. — Marseille. — Rouen. — Correspondance des municipalités avec le conseil d'union catholique.

1588 — 1589.

Si à Paris la triste nouvelle du martyre de MM. de Guise, reproduit partout en belles images, avait fait une sensation si vive, si profonde, combien dut-elle être plus puissante encore dans ces cités sans cesse exposées aux at-

taques et aux insultes des huguenots? On a vu que le conseil d'union avait écrit maintes circulaires aux échevins, prevôts, maires, majeurs, jurats, pour leur annoncer l'organisation entière de la sainte ligue, et les inviter à se joindre à lui contre le tyran Henri de Valois. La plupart des cités n'avait pas attendu cette invitation pour éclater; elles étaient en armes et avaient déclaré leur liberté et leur entière adhésion à la foi catholique, au parti municipal qui en proclamait la grande suprématie. Partout le mouvement est marqué de ce double caractère : appel aux vieilles franchises de la cité, aux anciennes formes d'échevinage, élection, maison commune, beffroi, bannière des confréries et métiers; et puis, esprit catholique, prédication libre et politique; en un mot, gouvernement de la cité par la cité. Ce retour à la liberté municipale, à ces fédérations de ville à ville, se fit avec un ordre, un ensemble qui peut même étonner les perfectionnemens de la civilisation moderne.

A Lyon, la nouvelle de Blois advint trois jours après, et le conseil municipal se réunit sur-le-champ en une belle et grande assemblée;

il y fut exposé par le doyen des conseillers « que les bons et vrays catholiques de la ville avoient eu grande occasion de prendre les armes pour se garantir des entreprises malheureuses que faisoient sur eux les hérétiques assistés des politiques et machiavélistes, lesquels avoient si souvent faict desmonstration de mauvaise volonté. Sçachant ces hérétiques que le vray recours des catholiques en leurs afflictions est d'implorer, avant toute chose, l'aide de Dieu par jeusnes, prières et autres desvotions, sitost qu'il furent advertis des massacres de Blois et de l'emprisonnement de nostre révérendissime archevesque et de monseigneur le duc de Nemours nostre gouverneur, outre la resjouissance qu'ils monstroient extérieurement, ils trouvèrent moyen d'empescher nos desvotions accoutumées, qui est de mettre le Sainct-Sacrement par les églises où le peuple va en desvotion et procession, sous prétexte qu'ils disoient que le roy en auroit jalousie et diroit que nous faisons prières pour les âmes de ces pauvres princes massacrés; ils firent clorre la bouche aux presdicateurs, empeschant qu'ils ne dissent la vérité, et les vouloient forcer de soutenir

que les massacres, cet acte si meschant et détestable, avoient esté bien et légitimement faicts. Ce qui de plus près descouvrit la trahison et mauvais tour que l'on vouloit faire aux pauvres catholiques, fut que l'on trouva moyen de faire brusler la porte du pont du Rosne, sous couleur d'avoir les cloux pour les remettre en une neuve; de quoy s'estant plaincts, les eschevins et le peuple, ils furent bravés; on les intimida pour toujours leur faire perdre le cœur. Qui fut l'occasion que la nuict le peuple se doutant de quelque surprise, se mit en armes de soy-mesme et sans estre commandé. Et l'on descouvrit des arquebusiers de la ville qui s'alloient jetter dans les maisons des politiques pour leur faire assistance et main-forte. Il y avoit en la ville et dehors des personnes qui disoient tout haut qu'avant qu'il fust peu de jours l'on pendroit tant de ces eschevins mutins, qu'il n'y auroit pas du chanvre à demi pour faire des cordes. Brief, le party catholique est demeuré le supérieur et n'a faict à aucun nul mauvais traitement, monstrant assez en cela que les vrays et fermes catholiques (comme est le peuple de Lyon) remettent

tousjours la vengeance à Dieu. Tout ce que l'on a faict, c'est de s'asseurer de ces politiques et des hérétiques qui estoient en leur protection et qui avoient faict dessein de ruiner la ville et le pays et exterminer les pauvres catholiques zélés. Messieurs, Dieu a travaillé pour nous, *Et dispersit superbos et exaltavit humiles.* Les desseins de ces factionnaires conspirateurs se sont esvanouis comme la poussière au vent, et nos politiques sont demeurés saisis et mis en un lieu où l'on est assuré qu'ils ne nous peuvent plus nuire[1]. »

Quand donc cet exposé eût été bien fait et parachevé, tout d'une voix on délibéra l'union jurée et promise par les consuls, échevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et états; tous s'écrièrent : « Nous promettons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saincts et sainctes du Paradis, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et y employer nos vies et biens, sans y rien espargner, jusqu'à la dernière

1 « Desclaration des consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon, sur l'occasion de la prise des armes par eux faicte le 24e jour de febvrier 1589. »

goutte de notre sang; Dieu nous assistera en une si saincte résolution, en laquelle n'avons autre but que l'exaltation de son sainct nom et protection de son Eglise; jurons de donner tout notre pouvoir et puissance à la conservation de ceste ville de Lyon, establissement d'un bon et asseuré repos à la descharge du pauvre peuple; jurons de nous maintenir en bonne intelligence avec les princes, preslats, seigneurs, gentilshommes, habitans tant de ceste ville que de la ville de Paris et autres villes qui sont unies ou s'uniront par après, pour un si bon et si sainct subject, et ne permettre qu'il soit attenté aucune chose qui puisse tourner à desplaisir ou porter presjudice à l'union; ne recevoir commandement de qui que ce soit, sans nul excepter, qui porte préjudice à ladicte union. Nous voulons entretenir de poinct en poinct l'esdict d'union publié ès cours de parlement de ce royaume, juré solennellement par le roy en l'assemblée générale des Estats, et depuis par lesdict Estats, et n'assister de nos personnes ni moyens ceux qui ont violé et faussé la foy promise auxdicts Estats. Promettons et jurons aussi ne nous abandonner jamais les

uns les autres, et n'entendre à aucun traité sinon d'un commun consentement de tous lesdicts princes, preslats, villes et communautés unies; prions tous les seigneurs, gentilshommes, villes, communautés de ce gouvernement s'unir avec nous en ceste si saincte résolution, leur promettant de nostre part toute assistance de nos moyens en ce qu'ils en auront besoin [1]. Arresté au consulat tenu en l'hostel commun de la ville. »

Ces résolutions se passèrent en conseil de ville; il fallait le publier au dehors, et c'était là véritablement la sanction populaire; le conseil n'hésita pas : « A esté ordonné que les articles qui ont esté dressés de l'union, seront imprimés et publiés, ensemble la forme du serment que doivent faire tous les habitans de la ville de Lyon, et par ce, est enjoinct à Jehan Pillehotte, imprimeur de ladicte ville, de les imprimer [2]. Faict au conseil tenu en l'Hostel-

[1] Articles de l'union jurée et promise par les consuls, eschevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et estats de la ville de Lyon, 2 mars 1589.

[2] 2 mars 1589. Extrait des registres de l'Hôtel commun de la ville de Lyon.

de-Ville, le lundi 2e mars 1589, par ordre dudict conseil : JANTHONAS. »

La grande ville de Lyon, qui commandait au passage du Rhône, cette puissante cité, se prononçait donc pour la défense de ses libertés municipales et du catholicisme! Plus au midi, Toulouse se jetait dans la ligue avec cette violence qui avait signalé ses excès lors de la Saint-Barthélemy. A Lyon, il n'y avait pas eu second massacre; la formation de l'union municipale s'était accomplie d'elle-même et par un mouvement naturel. A Toulouse, le sang méridional fermentait; le parlement n'avait pas voulu seconder l'impatience catholique; il était dominé par Duranti, homme du tiers parti. Il y eut donc un mouvement populaire contre le parlement, à l'imitation de ce qui s'était passé à Paris. Lors des massacres de la Saint-Bathélemy, on avait déjà pendu cinq ou six conseillers au grand orme de la place du Palais; le contrat d'union fut encore scellé d'une nouvelle exécution populaire. Le 25 janvier, le peuple se rassembla à l'Hôtel-de-Ville, et d'un commun accord il renversa les armoiries royales, brisa les portraits de Henri de

Valois le tyran, le nouveau Néron. Le président Etienne Duranti et l'avocat-général d'Assis cherchaient à tout pacifier; dans ces momens d'effervescence et de soulèvemens, la voix des hommes modérés est impuissante; Duranti et d'Assis furent traînés en prison, et quelques jours après assommés par la populace; leurs corps furent ensuite pendus avec l'effigie du roi Henri III que l'on avait percée de plusieurs coups de poignards. Aussi la bonne ville de Toulouse et son parlement épuré reçurent-ils les grandes félicitations de leurs alliés de Paris; le conseil municipal de la Grève leur écrivait: « Messieurs les capitoux de Toulouse; nous ne pouvons assez, vous exprimer le plaisir et consolation que nous avons tous ressenti d'avoir appris, par vos lettres, le devoir qu'avez faict pour vostre conservation et vous sauver des dangers qui vous menaçoient; cela ne s'est pu faire sans beaucoup de courage et de valeur, assisté de la faveur de Dieu, lequel vous a choisi très-propre instrument pour le servir en une si juste et saincte cause, suivant la resputation qu'avez tousjours eue d'estre très-bons et fermes catholiques, de quoy vous avez

de long temps fait assez de preuves avec beaucoup d'honneur pour vous. Il n'y a ville de l'union qui ne se ressente de ce bien pour l'estroite alliance qu'avons tous ensemble contre de si perfides et cruels ennemis qui ne respirent que nostre commune ruine et de la religion catholique; mais c'est pour cela qu'il faut combattre et plustost mourir pour sauver nos autels et nos foyers. Il ne reste plus que d'establir partout un bon ordre, à quoy nous travaillons par deçà pour l'establissement du conseil général de l'union auquel s'expédient toutes affaires selon l'ordre qu'en escrivons plus amplement à messieurs de vostre parlement qui le vous pourront communiquer, afin de nous confirmer les uns les autres, tant que faire se pourra, en attendant l'assemblée des États-Généraux que nous procurerons le plus tost que faire se pourra, pour le salut de cet Estat qui a besoin d'un si utile remède; et tenez-nous en vos bonnes graces et dispositions. 17e mars 1589[1]. » — Messieurs du parlement de Toulouse, ajoutaient-il : « Nous avons estably un conseil général de l'union, composé d'un grand

1 Registre de l'hôtel-de-Ville, XII, fol. 303.

nombre de grands et honnestes personnes des trois ordres, auquel s'expédient et ordonnent toutes les affaires de notre union avec messieurs les princes catholiques, lesquels ont les premiers juré d'obéir audict conseil. Les grâces et rémissions, provisions d'offices et toutes autres telles affaires y sont despeschées de toutes les parties du royaume sous un sceau nouveau aux armes de France, en la desgende duquel sont escrits ces mots : *Sigillum regni Franciæ*[1]. Le parlement de Paris a approuvé et autorisé ledict conseil et ledict sceau, avec lequel aussi se font toutes expéditions de justice. Toutes les capitales, villes de provinces ralliées, ne laissent pas d'avoir un conseil provincial pour les affaires de la province qui recognoist et se réfère au général du conseil de nostre ville; et de cet ordre nous espérons beaucoup de bien en attendant l'assemblée des Estats-Généraux qui sont ordonnés par ledict conseil et par nostre parlement. 17e mars 1589.[2]

1 C'est un curieux rapprochement à faire que l'adoption de ce sceau d'un gouvernement provisoire avec celui qui fut adopté après la déchéance de Louis XVI en 1792.

2 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 363.

Et à Marseille, la ligne avait aussi retenti; elle s'était formée là, parce que, vieille république, Marseille pouvait-elle repousser un système qui la faisait revenir à ses mille franchises de municipes, au gouvernement de ses consuls, à ses statuts et réglements, à sa Maison de Ville, vieil hôtel près la place Vivaux; à ses maire et échevins, tous logés en la place de Linche, lieu de superstitions, à minuit, quand les maudits sorciers commençaient les rondes du sabbat? Déjà une première tentative avait été faite pour rendre Marseille à sa liberté et à la ligue; elle avait été déjouée par la force des hommes d'armes. Depuis, la ville avait été plus heureuse; et quand la lettre de MM. les échevins de Paris arriva pour annoncer la triste nouvelle de Blois et la déchéance de Henri de Valois, l'hérétique, le tyran, la grande cité n'hésita pas. On se souvient que la révolution municipale et catholique avait été tentée par le brave consul Daviés; la partie victorieuse du conseil de ville s'était hâtée de flétrir en beau tableau, en Hôtel-de-Ville, la mort de l'intrépide champion des libertés de la cité et de la sainte union. Plus

d'une fois ce peuple de matelots, de bourgeois et de métiers avait gémi de cette humiliation qui tournait au profit des huguenots. A peine avait-on publié l'édit d'union à Blois, que le peuple marseillais prit les armes contre La Valette, gouverneur de Provence. C'était le 26 août; le sieur de Vins, organe de la ligue, venait d'être élu par le parlement et les bourgeois, gouverneur de Provence à l'encontre du mignon de Henri III; Linche, deuxième consul, ami de La Valette, expression du tiers parti politique, voulut tenter la contre-révolution au profit de la royauté; il se revêt du beau chaperon du consulat, s'arme de sa cuirasse, et pénètre, un pistolet à la main, dans l'Hôtel-de-Ville. Cette folle entreprise indisposa le peuple. A la seule invitation de Cepède, premier consul, il se porta à l'Hôtel-de-Ville; le tocsin sonna; le drapeau de Marseille, libre et catholique, fut arboré à la Mayor et à la Vierge-de-la-Garde, protectrice des braves mariniers. Que voulait donc ce traître Linche? Livrer la ville aux Huguenots. Il fut poursuivi, proscrit, et quoiqu'il eût cherché un asile dans un des tombeaux de l'Observance, sous la statue raide et

froide d'un pieux abbé aux sandales de marbre, à la mitre d'or, à la crosse d'ébène, Linche fut dagué à coup d'épée, criblé de coups d'arquebuse, et expira. Quand la nouvelle de l'adhésion de Lyon à la sainte-ligue fut connue, l'enthousiasme n'eut plus de bornes; l'union fut signée à l'Hôtel-de-Ville; le petit nombre de ceux qui n'avaient pas voulu y souscrire fut contraint de quitter la ville. Le peuple les désigna sous le nom de *Bigarré*, politiques du tiers parti sans couleur et sans conscience[1]. Et comment le brave peuple marseillais n'eût-il pas adopté la ligue avec enthousiasme, lorsqu'il était récompensé par une bonne bulle du pape? « Très-chers fils, nous cognoissons toute vostre fidélité pour l'Eglise romaine; nous vous louons de toute la sollicitude que vous avez apportée à maintenir intègres et fortes vos libertés et la religion. Nous vous envoyons nostre légat Henri Caietano; croyez-le comme nous-

1 L'histoire de Provence et de la république municipale de Marseille est un des plus curieux et des plus poétiques tableaux que l'étude et l'imagination puissent produire; je ne crois pas qu'elle ait été faite depuis Ruffi, historien de conscience, d'érudition, mais sans poésie. Je me réserve cette tâche de patriotisme pour la cité de mon enfance.

mesme sur tout ce qu'il vous dira. » Bientôt la sainte-union eut son parlement à Aix, et son premier acte fut de proclamer le triomphe de la religion catholique et l'allégement des subsides[1].

Que dirais-je de Rouen, à la population ardente, et qui la première suivit le mouvement de Paris? Le parlement s'unit à toutes les résolutions du peuple, et avec Rouen, Amiens, Abbeville, Orléans et cinquante-cinq autres grandes villes, environnées et couronnées de belles tours à créneaux. Les provinces prirent ainsi parti pour la révolution municipale de Paris. Le centre de ce mouvement était bien aux tours de Notre-Dame, à l'hôtel de la Grève; mais l'organisation de la France était telle alors que chaque grande ville était le centre de sa propre administration. Aix, Marseille, Lyon, Toulouse, Rouen, Abbeville, Caen, Orléans, et tant d'autres cités liguées commandaient à toutes les sénéchaussées, bailliages de leur ressort. C'était une véritable fédération provinciale pour la défense de vieux priviléges et des liber-

1 Registre des Etats de Provence, mss. fol. 147-148.

tés. Quelques unes même de ces cités jouèrent dans la ligue un rôle armé aussi puissant, aussi décisif que Paris; Lyon surtout, pieuse et fervente, devint le foyer de l'union catholique : c'est dans ses murs que s'impriment les pamphlets, s'agitent les confréries, que se préparent les armes et les mouvemens militaires; elle était la métropole de la ligue méridionale, le point de communication entre la Savoie, le Languedoc et la Provence.

CHAPITRE LXXIX.

FIN DES ÉTATS DE BLOIS. — RÉUNION DE HENRI III AU ROI DE NAVARRE.

Le roi après le coup d'État. — Mort de Catherine de Médicis. — Suite des États de Blois. — Leur dissolution. — Progrès des armées de la ligue. — Marche du roi de Navarre. — Négociation ouverte avec lui. — Trève. — Union des politiques et des huguenots.

1589.

Le coup d'Etat contre la maison de Lorraine et ceux des princes et députés qui secondaient ses tentatives n'était point destiné à briser l'unité catholique. Dans la pensée du roi Henri III, il ne s'agissait que d'un seul résultat à atteindre :

se substituer à la puissance des Guise dans la ligue, replacer enfin sur la tête royale cette couronne du grand parti qui était la société presque entière. Ce but n'avait point été accompli; il ne pouvait l'être. Loin de là, l'opinion catholique s'était violemment séparée de la royauté des Valois; elle avait proclamé la déchéance. Henri III, ne comprenant pas la portée de ce mouvement, renouvelait devant les Etats mutilés et sous une impression de terreur, le serment solennel de respect et de bon vouloir envers la sainte-union catholique, comme si rien n'était changé autour de lui [1].

La reine Catherine de Médicis avait une plus haute intelligence de la triste et fatale situation de son fils; dès qu'elle eut appris l'exécution des Guise, elle vit la couronne brisée. L'œuvre de ses ménagemens périssait, et la mort s'avança pour elle. « Elle estoit desjà malade lorsque les deux frères lorrains furent occys, et l'allant voir le roy et lui disant: Madame, je suis maintenant seul roy; je n'ai plus de compagnon. Que pensez-vous avoir faict, luy res-

1 Les Etats de 1588. Mss. Saint-Germain.

pondit-elle! Dieu veuille que vous vous en trouviez bien; mais au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'asseurance des villes, principalement d'Orléans? Si ne l'avez faict, faictes-le au plustost, sinon il vous en prendra mal, et ne faillez d'en advertir le légat du pape par M. le cardinal de Gondi. Elle se fit porter ensuite, toute malade qu'elle estoit, au cardinal de Bourbon qui estoit malade et prisonnier, qui, dès qu'il la vit: Ah! Madame, dict-il la larme à l'œil, ce sont de vos faicts, ce sont de vos tours; Madame, vous nous faictes tous mourir; desquelles paroles elle se mut fort, et luy ayant respondu qu'elle prioit Dieu de la damner si elle y avoit jamais donné ni sa pensée, ni son advis, sortit incontinent, disant: Je n'en puis plus; il faut que je me mette au lict; comme de ce pas elle fit et n'en releva, et décéda au chasteau de Blois, âgée de soixante-onze ans, et portoit bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle estoit; elle mangeoit et se nourrissoit bien, et n'appréhendoit pas les affaires[1]. »

[1] *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 154, 158.

Toute l'histoire dont j'ai recueilli les débris est dominée par la grande figure de Catherine de Médicis, et ceux qui ont suivi avec quelque attention l'immense série des événemens qui se déroulent, l'influence de transaction et de paix publique que la reine exerça, ont dû la placer haut. Tout se heurte; la société est comme un vaste duel de sang, et la voilà, cette femme patiente, active, intelligente, courant d'un camp à un autre, adoucissant les haines, apaisant les ressentimens. C'est la première négociatrice de ces temps de troubles; jeune, elle se sert de ses charmes pour la paix; vieille, à cheveux blancs sur son front large et ridé, elle parcourt en litière les tentes des hommes d'armes, calme les passions, de son expérience pour empêcher les déplorables batailles; quand elle ne peut éviter ces batailles, elle les dirige au profit de la modération : qu'importe qu'elle fît tout marcher vers la grandeur de son pouvoir, qu'elle l'aimât ce pouvoir avec idolâtrie souvent? qu'est-elle cette passion dans les âmes fortes? la conscience de ce qu'elles valent, le sentiment éprouvé qu'on peut le bien et qu'on veut le faire; qu'importent encore

des faiblesses de femme, des superstitions, des talismans magiques? La superstition se mêle toujours aux grandes émotions de la vie; ceux qui voient un peu loin se laissent entraîner à cette terreur de l'immense nature, et petit qu'on est en face de l'univers, on s'agenouille devant ses phénomènes. La vieille chronique nous a conservé quelques unes des faiblesses de Catherine de Médicis lorsqu'elle se rendait le soir chez Ruggiéri en son oratoire de la place aux Chats; elle le consultait là sur la destinée future de sa race; et un jour ledit Ruggiéri lui fit un cercle magique, et tandis que mille têtes fantastiques paraissaient autour d'elle et se reflétaient dans des miroirs noircis, trois petites figures royales parurent sur une table préparée, et l'alchimiste annonça que c'étaient les trois fils de Catherine, tous trois couronnés d'un pesant diadème. Le sieur Regnier, mathématicien, et qui passait pour magicien, était l'inventeur d'un certain talisman que Catherine portait toujours sur elle : « On prétend que la vertu de ce talisman estoit pour gouverner souverainement et cognoistre l'avenir, et qu'il estoit composé de

sang humain, de sang de bouc et de plusieurs sortes de métaux fondus ensemble, sous quelques constellations particulières qui avoient rapport à la nativité de cette princesse[1]. » Elle mourut, Catherine de Médicis, et cette femme qui avait réuni tant de grandeurs, fut délaissée à son agonie solitaire : « Ayant traisné quelque peu de jours, elle trépassa au commencement de l'année mil cinq cent huictante-neuf, sans que personne s'empeschast, ny se souciast d'elle ny en sa maladie, ny en sa mort, non plus que d'une personne la plus contemptible du royaume. Après sa mort (de laquelle fut parlé diversement, les uns tenant qu'elle avoit hasté sa fin par un extresme regret et despit de voir tous ses desseins renversés, les autres adjoustant que par moyens extraordinaires on lui avoit faict doubler le pas), on ne parla non plus d'elle que d'une chèvre morte. Et si quelqu'un s'en souvint, ce fut plutost pour en détester la mémoire que pour en publier les louanges; et mesme, disoit-on, que tout à point avoit-elle suivi les autres, vu que

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 160.

si elle fust demeurée en pieds, c'estoit une femme qui pouvoit, par ses intelligences, remuer du mesnage à son escient [1]. » Et combien les partis s'attachèrent encore à cette mémoire! combien de pamphlets sur ses débordemens! les huguenots en avaient déjà tant publiés! Les catholiques ne l'épargnèrent pas; mais ils en parlaient avec modération, parce qu'ils savaient qu'elle avait gémi de l'attentat de Henri III sur les Guise. Dans un de ces sermons si ardens qui se répétaient alors aux chaires de Paris, « Lincestre fit entendre au peuple la mort de la royne-mère, laquelle, dit-il, a faict beaucoup de bien et de mal, et crois qu'il y a encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se présente une difficulté, sçavoir si l'Eglise catholique doit prier pour elle qui a vescu si mal et souvent soutenu l'hérésie, encore que sur la fin elle ait tenu, dict-on, pour nostre droicte union, et n'ait consenti à la mort de nos bons princes; sur quoy je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aventure, par charité, un *Patèr* et un *Ave*,

2 *Memoires de la Ligue*, tom. III, pag. 184, édit. de 1601

il lui servira de ce qu'il pourra ; je vous le laisse à votre liberté [1]. »

Henri III pleura peu sa mère ; il était alors tout occupé des Etats-Généraux qui poursuivaient mollement leurs délibérations à Blois. La violence exercée contre les Guise avait effrayé cette bonne réunion de nobles, de clercs et de bourgeois ; on ne discuta plus que des questions sans importance ; on fit de la rhétorique, des protestations et peu d'actes. Henri III paraissait encore officiellement à la tête du parti catholique, signait les actes d'union, prenait en mains le commandement des armées : au fond, il n'y avait plus de confiance ; les députés ne songeaient qu'à se séparer, ne prêtaient plus aucune force à la royauté des Valois ; et comment les catholiques se seraient-ils associés

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 161. — Voici des vers qui expriment bien l'opinion mitoyenne sur la reine-mère :

La royne qui cy-gist fut un diable et un ange,
Toute pleine de blasme et pleine de louange ;
Elle soutint l'Estat, et l'Estat mit à bas ;
Elle fit maints accords, et pas moins de débats :
Elle enfanta trois rois et trois guerres civiles,
Fit bastir des chasteaux et ruyner des villes,
Fit bien de bonnes lois et de mauvais edicts :
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.

à un tyran déchu, lorsque les braves ligues de Paris et des bonnes villes bourgeoises tenaient la campagne et menaçaient le roi lui-même? Dans cette situation, Henri III devait chercher des garanties et des ressources en d'autres forces. Les Etats-Généraux se dissolvaient d'eux-mêmes; le jour de la clôture il y eut pourtant des harangues. M. de Bourges parla pour le clergé et fut fort long; M. de Brissac pour la noblesse, et Me Bernard, député du tiers-état, après avoir fait les trois révérences accoutumées, s'exprima en ces termes : « Sire, vos très-humbles et très-obéissans subjects du tiers-estat de vostre royaume, assemblés par vos commandemens, louent Dieu et vous rendent grace, tout d'une voix, de recognoistre, comme ils ont tousjours faict, vostre ferme constance, zèle et résolution à la desfense de la vraie ancienne religion de leurs pères, seul ornement de vostre couronne et fondement de vostre Estat. Leurs remontrances, Sire, ne seront pas fardées ni desguisées; nous sommes à cela invités et contraincts par la franchise des Estats, par la liberté donnée, la sureté promise. Quand nous n'aurions vos assurances et

promesses, que nous tenons sacrées et inviolables, une seule raison nous pousserait au libre discours de nos plainctes : c'est que vous seul aurez jetté la vue et dressé vos prudens conseils, pour la conservation des trois ordres de vostre peuple, vrai et ancien remède pour garantir le royaume de sa ruine. Nous recognoissons, et publions haut et clair, que le ciel et la nature vous ont libéralement enrichi de ce qui est bien nécessaire pour nous régir et gouverner. Mais le mal a esté que la lumière de vos vertus a esté empeschée et n'a pu jetter ses rayons, ni les faire pénétrer sur la misère et affliction de son pauvre peuple et désolé royaume, par l'artifice et pratique de quelques mauvais conseillers. »

Les États devenaient chose insignifiante. Les deux forces actives, vivaces en présence, n'étaient, à vrai dire, que les armées catholiques, huguenotes; l'une sous la conduite des ducs de Mayenne et d'Aumale; l'autre, sous la cornette blanche du roi de Navarre. En renvoyant les États de Blois, Henri III s'était hâté de convoquer le ban et l'arrière-ban de la chevalerie, parmi laquelle figuraient les braves de la

Guiche, d'O, d'Humières, La Châtre, d'Aumont, Noailles, Mortemart, Mirepoix, Givry et Firmacon. Le maréchal d'Aumont s'était emparé de la citadelle d'Orléans, et Tours était choisi pour le siége du gouvernement royal. D'Epernon cherchait à maintenir la Provence, La Valette le Dauphiné, tandis que le duc de Mayenne soulevait le Lyonnais pour la sainte-ligue, et que la Bretagne proclamait l'union sous le duc de Mercœur.

Sur ces entrefaites Henri de Navarre passa la Loire, sorte de Rubicon qui ne lui laissait plus que la nécessité de vaincre, car si au midi les huguenots avaient une force dans l'esprit des montagnes, dans cette chevalerie de castels qui s'étendaient des Cévennes aux Pyrénées, au-delà de la Loire, les communes étaient toutes catholiques. A la première défaite des huguenots, villes et bourgs auraient sonné le tocsin au clocher de la paroisse, pour courrir sus à cette maudite chevalerie. Henri de Navarre venait de s'assurer l'appui de toutes les églises réformées en tenant un synode à La Rochelle[1]; on avait

1 14 novembre 1588. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à La Rochelle, par ceux de la religion prétendue réformée, mss.

cherché à décorer cette assemblée modeste et pieuse, qui avait délibéré sur le dogme et les besoins du calvinisme, du titre d'États-Généraux, pour l'opposer aux grands États de Blois. Mais quelques braves et dignes chevaliers, couverts de fer, des ministres de science et de piété ne pouvaient se comparer à la noblesse, clergé et bonne bourgeoisie, qui avaient tenu naguère leurs séances à Blois. Il fallait la victoire au roi de Navarre; il la cherchait avec toute la vaillance de la fière et dure chevalerie des montagnes.

Au milieu de deux partis seuls en force, et qui seuls par conséquent pouvaient en prêter, que devait faire Henri III? Depuis

de Colbert, vol. xxx, reg. en parchemin. Cette assemblée fut générale; on voit que le roi de Navarre y fut assisté par le vicomte de Turenne, en qualité de lieutenant-général en la province de Guyenne, et par Trimouille, colonel de la cavalerie légère. On trouve parmi les députés de chaque église des hommes d'une haute noblesse : cette assemblée pourrait être qualifiée d'Etats. La séance commença le 14 novembre et dura jusqu'au 18 décembre; elle finit par une protestation ou espèce de serment que fit le roi de Navarre, par écrit, en qualité de premier prince du sang, et de protecteur des églises réformées de France, d'exposer ses biens et même sa vie pour leur défense.

la dissolution des Etats-Généraux de Blois, le tiers parti avait repris toute faveur auprès de lui; Henri avait rappelé plusieurs de ses favoris, de ses jeunes hommes dévoués; d'Epernon surtout était parmi cette téméraire jeunesse que les partis extrêmes appelaient *mignons*. C'était un lien facile de rapprochement avec le roi de Navarre. D'Epernon essaya dès ce moment de cimenter l'alliance du roi avec le chef de la gentilhommerie béarnaise.

Henri de Navarre était trop habile et trop fin pour ne pas comprendre toute la force que donnerait à son parti l'union avec le roi de France. Non seulement cette alliance lui assurait la nombreuse chevalerie qui s'armait pour le roi, mais encore la puissance morale de cette royauté qui parlait si vivement encore à l'imagination des peuples. Dans la vue de cette alliance, Henri de Navarre publia un manifeste de tempéramens et de concessions. C'était la constante politique du Béarnais rusé, comme l'appelaient les catholiques du conseil : « Messieurs, quand il me ressouvient que depuis quatre ans j'ai esté l'argument des tragédies de France, quand de ces

yeux que Dieu m'a principalement donnés pour les avoir tousjours ouverts au bien de ma patrie, tousjours tendres à ses maux, je suis contrainct de la voir en feu, ses principaux piliers desjà bruslés, ses meilleures villes en cendre, et qu'encore, au lieu d'apporter de l'eau, d'estouffer les flammes, on me force à brusler moy-mesme, ou je serois de tous les insensibles le plus insensible qui fust jamais, ou bien il faut que mon ame reçoive mille fois le jour des peines et afflictions que rien ne sçauroit égaler. Messieurs, jamais mon pays n'ira après moy; son utilité précédera tousjours la mienne, et tousjours on verra mon mal, mes dommages, mes afflictions courir devant ceux de ma patrie. Je veux vous faire entendre ce que je pense estre de mon devoir et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roy mon souverain et au bien de ce royaume. Aujourd'huy, je suis prest de demander au roy mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien, que j'ai faict jamais; j'avois au commencement de ces armes, le respect de ma conscience et de mon honneur que j'ai tousjours supplié très-humblement Sa Majesté de laisser entier. Les

guerres n'ont rien diminué de cela. On m'a souvent sommé de changer de religion; mais comment? la dague à la gorge; qui ouyt jamais parler que l'on voulust tuer un turc, un payen, le tuer, dis-je, pour sa religion devant que d'essayer de le convertir? Que diroient ceux qui m'ont vu courageux, si, honteusement, je quittois par la peur la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance? Et puis quelle conscience! Avoir été nourry, instruit et eslevé en une profession de foy, et sans ouyr, sans parler, se jetter de l'autre costé? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roy de Navarre, y eust-il trente couronnes à gagner. Instruisez-moy, je ne suis point opiniastre; prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment; car si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendray; et feray plus, je ne laisseray nul de mon party qui ne s'y rende avec moy. Messieurs, nous sommes dans une maison qui va fondre, un bateau qui se perd, et n'y a nul autre remède que la paix : je la demande au nom de tous, au roy mon seigneur; je la demande pour moy, pour tous les François, pour la France. Je desclare, avant toute chose,

jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu donner le loisir au roy mon seigneur de pourvoir aux affaires de son Estat, y remettant la paix qui est si nécessaire; je desclare que si en son absence je ne le puis si bien servir que je l'establisse par tout son royaume, je le feray au moins en partie aux lieux où j'auray plus de pouvoir de faire cognoistre son autorité. Desclarant en outre qu'aux villes qui avec moy s'uniront en ceste volonté, qui se mettront sous l'obéissance du roy monseigneur et la mienne, je ne permettrai qu'il ne soit innové aucune chose ny en la police, ny en l'Eglise, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chascun [1]. »

L'alliance qu'appelait le roi de Navarre avec ce langage de fierté et de noblesse n'était pas une nouveauté; on l'avait vue s'accomplir par le duc d'Alençon, quand la royauté s'était entièrement confondue avec la ligue catholique; alors l'héritier présomptif de la couronne avait pris hautement les couleurs du calvinisme. Les affections de Henri III n'étaient

1 « Lettre du roy de Navarre aux trois Estats de ce royaume, contenant la desclaration dudict seigneur sur les choses advenues en France, depuis le 23e jour de décembre 1588. »

pas pour les huguenots; aussi le voit-on hésiter long-temps et se tourner vers le duc de Mayenne, négocier avec lui et les catholiques. Il y avait là autre chose que des sentimens personnels; Henri III connaissait le peuple; il savait que les huguenots ne formaient qu'une gentilhommerie peu nombreuse, active et turbulente; les masses, c'est-à-dire la force sociale, n'étaient pas là. Cette alliance d'ailleurs constituait pour maître le roi de Navarre. On s'était violemment débarrassé des Guise; était-ce pour tomber sous un autre dominateur? D'Epernon se chargea d'atténuer les répugnances du roi pour le traité; mille soumissions furent faites au nom du Béarnais. Que voulait-on? servir le roi, joindre ses armes aux siennes pour comprimer la rébellion; Henri de Navarre ne se reconnaissait-il pas le plus fidèle sujet?

Le traité qui fut conclu était tout-à-fait dans les formes d'une concession royale : « Accordons au roy de Navarre, pour luy et pour tous ceux de son party, trève et surséance d'armes et de toute hostilité; laquelle trève nous entendons estre générale pour tout nostre royaume durant un an entier, à commencer du troisiesme

jour de ce mois d'avril et finir à semblable jour; à la charge et condition promise par ledict roy de Navarre, soy faisant fort pour tous ceux de son party, qu'il ne pourra durant ladicte trève employer des forces et armes en quelque part que ce soit, dedans ou dehors nostre royaume, sans nostre commandement ou consentement; il n'entreprendra ou souffrira estre entrepris ny attenté aucune chose ès lieux et endroicts de pays où nostre auctorité est recognue; il ne changera ny permettra changer aucune chose au faict de la religion catholique, apostolique et romaine. Si durant cette guerre luy ou les siens prennent quelque ville, chasteaux ou autres places, il les remettra incontinent en nostre libre disposition suivant la promesse qu'il nous en a faicte. En conséquence de ce que dessus, ledict roy de Navarre et ceux de son party auront main-levée de leurs biens pour en jouir tant que ladicte trève durera, comme ils laisseront jouir les catholiques, tant ecclésiastiques que autres, nos bons serviteurs, de leurs biens et revenus ès lieux par eux tenus[1]. »

1. Tours, 26 avril 1589. — Regist. du parlement, vol. XXXIX, fol. 10.

Désormais Henri de Valois entrait en la pleine puissance des huguenots; roi nominal, il avait pour maître et successeur le Béarnais et sa chevalerie aventureuse qu'il conduisait aux batailles. On garda toutes les formes de respect dans la première entrevue des deux monarques alliés; le Navarrois semblait abandonner toutes ses méfiances; le roi de France cachait tous ses dépits. « M. le mareschal d'Aumont vint trouver le roy de Navarre de la part de Sa Majesté pour le prier de vouloir passer et aller au Plessis-les-Tours où Sa Majesté et toute la cour l'attendait, ce que il se résolut de faire tout incontinent, laissant tout soupçon et mesprisant plusieurs advertissemens qu'on lui avoit donnés pour différer ceste entrevue, s'apercevant aussi qu'il n'y avoit aucune apparence de danger, passa la rivière de Loire et alla trouver Sa Majesté accompagné de M. le mareschal d'Aumont et une bonne partie de sa noblesse et de ses gardes. Il trouva le roy qui l'attendoit en l'allée du parc du Plessis; il y avoit si grande presse tant de ceux de la cour que ceux de la ville qui estoient accourus, que Leurs Majestés demeurèrent l'es-

Digitized by Google

pace de demi-quart d'heure à quatre pas l'un de l'autre, se tendant les bras sans se pouvoir toucher, tant la foule estoit grande. Leurs embrassemens et salutations furent réitérés plusieurs fois d'une part et d'autre, avec une mutuelle démonstration d'une grande joie et contentement; l'allégresse et applaudissement de toute la cour et de tout le peuple fut incroyable, criant tous par l'espace de demi-heure : *vive le roy!* voix qui n'avoit encore esté ouye à Tours ni en autre lieu que fust le roy, plus de quatre mois auparavant. Autre acclamation suivit cette première : *vivent les roys! vive le roy et le roy de Navarre!* Le lieu (quoique spacieux) ne estoit suffisant pour si grande multitude, tellement que les arbres estoient chargés d'hommes, bénissant cette entrevue et heureuse conciliation. Partant de là, Leurs Majestés entrèrent au conseil où elles demeurèrent l'espace de deux heures; au sortir du conseil, allèrent ensemble à cheval avec toute la cour, les rues si pleines de peuple qu'il estoit impossible de passer, avec acclamation de voix d'allégresse pour l'espérance que tous concevoient, que Leurs Majestés ainsi réunies viendroient à bout

de leurs ennemis, restabliroient l'estat de la France et termineroient les misères qui y ont si long-temps duré. Le lendemain, le roy de Navarre entra dedans la ville pour aller donner le bonjour au roy, et depuis visita plusieurs fois sadicte Majesté, prenant ensemble, pour le bien commun du royaume, plusieurs résolutions[1]. » Il y avait là des formes extérieures de soumission; mais le Béarnais n'en était pas moins le maître; il avait imposé de dures conditions dans le traité, la cession d'une place importante, Saumur, qui lui ouvrait la Loire; et ce qui était plus encore, il se donnait la belle et grande couronne de France; car bon allié de Henri III, il lui était facile de se faire saluer son successeur par ses nouveaux compagnons de batailles.

L'alliance impie aux yeux des catholiques d'Henri III avec le roi de Navarre éloignait de plus en plus le roi de France des saintes et municipales unions de Paris. Une série d'actes de la royauté témoignait assez qu'elle voulait désormais établir son gouvernement

1 « Ce qui se passa depuis le 28e d'avril, que le roy de Navarre partit de Saumur, jusqu'au premier jour de may 1589. »

Digitized by Google

en dehors de cette turbulence populaire. Une première déclaration sur l'attentat, félonie et rébellion du duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumale, les frappa dans leur personne et leurs biens; Paris, Orléans, Amiens et Abbeville furent comprises dans la même proscription; elles devaient être « deschues de tous estats, offices, honneurs, pouvoirs, gouvernemens, charges, dignités, priviléges, presrogatives, dons, octroys et concessions quelconques à elles concédés par nous et les roys nos prédécesseurs. Et les avons desclarés et desclarons rebelles, atteintes et convaincues des crimes d'attentat, félonie et de lèze-majesté au premier chef. Voulons que comme telles, il soict procédé contre elles et tous ceux qui y habitent et les assisteront de vivres, conseils, confort, aydes, force ou moyens, et contre leur postérité par toutes les voies et rigueurs des ordonnances faictes sur lesdicts crimes, sauf si dans le quatorzième jour du mois de mars prochain, elles recognoissent leur faute et se remettent en l'obéissance que justement elles nous doivent par le commandement et l'expresse parole de Dieu, sans laquelle elles

ne se peuvent dire chrestiennes. Enjoignant sur les mêmes peines aux officiers de nos cours, chambres des comptes, chancellerie et autres corps et compagnies tant de judicature que de finances, huissiers, notaires, sergens et généralement tous autres officiers, d'en sortir incontinent après que ces présentes seront venues à leur connaissance, par quelque voie et manière que ce soit, pour se rendre auprès de nous ou ès lieux qui seront par nous ordonné, et illec rendre la justice à nos subjects et faire les autres fonctions de leurs charges, l'exercice desquelles nous leur avons interdict et desfendu, desclarant dès à présent de nul effect et valeur tout ce qui sera faict par eux au préjudice de ces présentes [1]. »

Ces actes étaient dirigés contre l'union établie dans les villes municipales et catholiques : ne fallait-il pas que la royauté proclamât son propre gouvernement ? Aussi un édit de Henri III intervint, par lequel la cour de parlement qui siégeait à Paris était transférée à Tours et aussi la chambre des comptes. Quelques fidèles

1 Février 1589. — Registre du parlement, vol. XXIX, fol. 5 et suiv. — États-Généraux, tom. XV.

magistrats obéirent à cette injonction royale, et Pasquier fut parmi eux. Le pauvre avocat-général avait laissé sa femme et ses enfans à Paris, au milieu des réactions de la ligue; cette majesté désolée de son ancienne et brillante compagnie, jetait de la tristesse dans son esprit, du désordre dans ses idées. Quand la chambre des comptes s'ouvrit solennellement, Pasquier pleura sur les malheurs de la France : « Il m'estoit advenu de parler du ravage et inondation des eaux, par lesquels dans les sainctes lettres estoient figurés les tumultes et séditions populaires, tels que ceux qui régnoient pour lejourd'huy dans la France, et à tant je me promettois qu'en ceste petite famille que nous estions, nous représenterions l'arche de Noé. Et néanmoins je ne voulois pas dire que nos compagnons de Paris ne fussent en leur cœur bons subjects et serviteurs du roy, que nous qui estions à Tours. M'assurant que des six parts, les cinq estoient vouées à son service, mais que la police ou pour mieux dire le désordre nouveau que l'on avoit introduict dans Paris, ne leur permettoit de se manifester. Je vous puis dire qu'à cette parole les grosses

larmes me tombèrent des yeux. Ce que j'avois du commencement proposé, estoit par une hypocrisie d'orateur; mais ce que je fis en ce progrès de ma harangue, fut comme bon citoyen, ne pouvant plus dissimuler la juste douleur que je portois de la misère de ce temps. Je ne me trouvay jamais si empesché, car pas mesme moyen, la parole, dont j'avois lors le plus affaire, me mourut en la bouche [1]. » Et qu'importaient les doléances de Pasquier à la bonne ville de Paris, à son conseil de l'union, au brave peuple des halles qui prenait les armes et établissait son gouvernement; et qu'avait-elle à craindre de quelques menaces royales [2],

1 Est. Pasquier, liv. xiii, lett. 12.

2 Ces menaces se continuèrent. Le 3 juillet 1589, Henri III écrivait d'Étampes au prevôt des marchands Marteau : « Prevost; il est temps de vous ressouvenir de ce que vous me devez : c'est de recognoistre vostre roy donné de Dieu légitimement, et que vous savez en vostre ame très-catholique, et qui vivra et mourra tel. Celuy qui vous avoit embarqué en cette belle ligue est mort et les affaires descousues; les miennes, graces à nostre Seigneur, vont de bien en mieux; ce sont des effects du ciel qui ne m'a jamais abandonné. Ne vous perdez donc, car vous estes en beau chemin d'y remédier. Je parle maintenant à cheval; pensez-y, si vous avez de la bonté et de l'affection à vostre conservation et du jugement pour le recognoistre. Si ceux qui sont de vostre parti sont encore si aveuglés, descillez leurs yeux; il est plus que

quand tous ses métiers brandissaient leurs arquebuses et pertuisanes pour la défense de ses murailles et de ses franchises municipales?

temps, ou vous en maudirez l'heure; vous vous laissez ruiner par faute de vous sauver de ce naufrage : et pourquoy? pour ce que vostre roy est bon avec grands moyens, et la résolution telle de demeurer le maistre, que enfin il le sera. Songez bien à ce que je vous mande : Dieu vous fasse cognoistre vostre bien. » Mss. Dupuy, vol. 317, fol. 69.

CHAPITRE LXXX.

SITUATION DE PARIS. — ASSASSINAT DE HENRI III.

Esprit de Paris. — Actes du gouvernement de l'union. — Le duc de Mayenne, lieutenant-général. — Mesures contre les politiques. — Contre les émigrés. — Processions. — Prédications. — Diatribes contre le roi. — Approche de l'armée royaliste. — Séjour à Saint-Cloud. — Jacques Clément. — Assassinat de Henri III.

1589.

Paris s'était prononcé avec enthousiasme pour l'union catholique. Tout ce qui portait un vieux sentiment municipal avait saisi l'arquebuse et la pertuisane, pour défendre les priviléges de la cité et le gouvernement de

l'union, autorité purement élective exerçant le pouvoir le plus étendu. Le parlement épuré secondait ce mouvement populaire. Si quelque magistrat protestait silencieusement, la majorité du parlement marchait avec la ligue; les uns par crainte, les autres par opinion et par sentiment religieux.

Toutefois, quelques magistrats, traîtres à la cité, cherchaient à ménager l'avenir et à préparer leur accommodement avec la royauté exilée; et parmi eux le président Brisson, dans un acte signé de sa main, faisait la déclaration suivante : « Ayant tenté tous les moyens à moy possibles pour sortir de cette ville afin de m'exempter de faire ou dire chose qui pust offenser mon roy souverain seigneur, lequel je veux servir, obéir et respecter toute ma vie et persévérer en la fidélité que je dois, détestant toute rébellion contre lui, il m'a esté impossible de me pouvoir retirer et sauver, pour estre mes pas observés de toutes personnes, guettés et gardés, à raison de quoy estant contrainct de demeurer en ceste ville et adhérer ès délibérations auxquelles le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu que tout ce

que j'ai faict, dict et deslibéré en la cour de parlement, et ce que je feray, diray et deslibéreray cy-après, a esté et sera contre ma volonté et par force et contraincte, y estant violenté par la terreur des armes et licence populaire. Je desclare m'accorder au desir et vouloir du peuple, quoiqu'ils soient injustes et déraisonnables, et ce, tant pour sauver ma vie et à ma femme et enfans, que pour tascher, avec le temps, de profiter de quelque chose pour la resconciliation et resduction dudict peuple avec le roy, quand l'occasion se pourra présenter d'en parler, dont à présent on n'oseroit ouvrir la bouche à peine de hasarder sa vie. [1]. » Ces magistrats pusillanimes étaient des exceptions dans le parlement; la majorité était pour l'union catholique et municipale, et ne désavouait point en secret ce qu'elle faisait hautement et publiquement.

Le premier acte de la ligue, après la déchéance de Henri III, avait été de créer un chef militaire, un homme de guerre et de vaillance, pour conduire les braves bourgeois sous

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 166.

les bannières de la cité; le duc d'Aumale gouvernait Paris, tandis que le duc de Mayenne conduisait les armées. L'union voulait avoir un chef de modération tout-à-fait dévoué à sa pensée; déjà en froideur avec le conseil des Seize, trop bruyant de popularité, il était important qu'elle eût dans ses intérêts le lieutenant-général des forces catholiques.

Pour bien saisir le caractère et la portée de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de rappeler que la population de la grande cité ne se formait pas d'une seule classe, ayant ainsi une unique représentation. Les parlementaires, la haute bourgeoisie se trouvaient plus particulièrement en rapport avec le conseil de l'union; la petite bourgeoisie avec le bureau municipal; tandis que les halles, les métiers avaient leurs organes ardens dans les seize quarteniers élus par le choix même de la multitude.

Le duc de Mayenne, l'expression modérée de la maison de Guise, offrait toutes les conditions que la bourgeoisie et les parlementaires pouvaient désirer. Il avait de grands talens militaires, de la prudence; fervent catholique, il ne repoussait pas les idées de transactions et

de ménagemens. C'était un caractère à opposer à Bussy-Leclerc et aux chefs démocratiques de la cité. Pouvait-il d'ailleurs n'être point agréable au peuple, le brave duc de Mayenne, le frère de Guise et l'oncle du pauvre petit captif, alors sous la main du tyran? La triste veuve du balafré donna le jour à un héritier des armes et du nom de Lorraine; le corps de ville de Paris suspendit tout, pour tenir le petit Tristan (car on appela ainsi l'enfant de deuil) sur les fonts de baptême; toutes les compagnies bourgeoisies furent sur pied et faisaient voir combien elles étaient joyeuses de saluer le rejeton de la grande et noble famille [1].

Quelque système de modération que voulût suivre le conseil d'union, il était poussé par le bureau municipal, surtout par les seize quarteniers; et des mesures implacables furent prises contre les habitans qui ne signaient pas la sainte-ligue, conservant l'espérance de transiger

1 « Monsieur le Lièvre, plaise vous trouver demain midy présisément en l'Hostel de ceste Ville, pour nous accompagner à la cérémonie du baptesme du fils de feu monseigneur le duc de Guise, vous priant n'y vouloir faillir. 6e février 1589. » (Pareil mandement aux quarteniers et conseillers.) Reg. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 276.

avec Henri de Valois. Les rigueurs étaient bien plus sévères encore envers ceux qui avaient quitté la cité pour se joindre aux huguenots, soit qu'ils siégeassent dans le parlement à Tours, en la chambre des comptes, soit qu'ils combattissent avec Henri sous sa tente. Ces mesures étaient nécessaires sous plusieurs rapports : ne fallait-il pas jeter une grande terreur dans ce parti de transactions et de ménagemens, toujours prêt à pactiser avec Henri de Valois, le tyran déchu? Et puis, on avait besoin d'argent pour la guerre, pour organiser les compagnies bourgeoises, à qui mieux s'adresser qu'aux politiques, qu'on imposait au profit des halles et du bon peuple catholique?

De nombreuses mesures de précautions et de police municipale se succédaient; elles devenaient d'autant plus rigoureuses que par l'alliance de Henri de Valois et du Béarnais, Paris allait être menacé d'une puissante chevalerie. Les conseils de l'union et de la ligue restaient en permanence. « De par les prevost et eschevins. M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel[1]; nous

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 338, vers.

vous prions de faire faire présentement par MM. les autres capitaines de vostre quartier de bons et forts corps-de-garde de tous les bourgeois et habitans de vostre dict quartier, chascun en sa dixaine, vous priant n'y vouloir faillir pour la conséquence, 24 may. — Il est enjoinct à tous boulangers, pastissiers et autres de cuire présentement du pain pour subvenir à la nécessité, lequel doresnavant ils pourront vendre tous les jours indifféremment, tant aux places que partout où ils verront bon estre, tant que la nécessité durera, 24e may [1]. — Il est ordonné que les habitans des villages d'Issy, Vaugirard, Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Fontenay, Clamart, Chastillon et Meudon prendront les armes, pour mettre en pièces les compagnies des ennemis qui se présenteront, auxquels habitans nous donnons tout pouvoir de ce faire, 24e may [2]. — Il est enjoinct à tous capitaines et soldats, tant de cheval que de pied, de eux retirer dedans cejourd'huy, heure de midy pour tout deslay, sous les res-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 339.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 339, vers.

gimens et enseignes en l'armée de monseigneur le duc de Mayenne, sur peine de la vie, et à ceste fin est ordonné aux capitaines de ceste ville de faire recherche, prendre et constituer prisonniers après ledict temps tous les capitaines et soldats qu'ils trouveront n'avoir obéi à la présente ordonnance; 31e mai[1]. — Sire François Levasseur, quartenier; ne faictes faute présentement et sans aucun deslay d'assembler tous les manans et habitans de chascune dixaine de vostre quartier, pour leur faire entendre que, suivant nostre advis et de plusieurs autres bons bourgeois, il a esté trouvé expédient et nécessaire d'ouvrir quelques ateliers pour faire travailler un bon et grand nombre des pauvres valides qui sont en ceste ville, afin que par ce moyen trois choses grandement utiles fussent faictes et accomplies, dont la première est la charité, par la nourriture des pauvres; la seconde, la fortification et réparation de ceste ville ès lieux et endroicts nécessaires, et la troisième, l'empeschement de l'oisiveté, mère nourrice de tous maux; et d'autant

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, fol. XII, 342.

que pour l'effect de ceste œuvre il est nécessaire d'avoir des dèniers prompts, il sera eslu un bon et notable bourgeois pour recevoir et faire la collecte tant par jour, semaine, que par mois, des deniers qui se trouveront avoir esté offerts volontairement par chascun desdicts bourgeois selon le zèle et charité qu'ils auront envers les pauvres; 5e juin.—Pareil mandement à chascun des quarteniers[1]. — M. le Lièvre; plaise vous trouver demain, sept heures du matin, à cheval, en l'Hostel de ceste Ville pour nous accompagner en l'église de Paris, à la procession générale qui se fera aux Augustins et à la Saincte-Chapelle, où seront portés les corps saincts et autres sainctes reliques, vous priant n'y vouloir faillir, 18e juin[2]. — M. D'Aubray, colonel; plaise vous trouver cejourd'huy, une heure de relevée, au bureau de l'Hostel de la Ville, pour, avec nous et les autres colonels des quartiers, adviser à tout ce qui sera nécessaire pour la conservation de ladicte ville à l'encontre des ennemis de nostre religion catholique

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 344, vers. 345.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 345, 346.

que l'on dict s'approcher : faict au bureau, le 1er juillet 1589[1]. — Il est enjoinct au premier des sergens ou archers de la ville, avec tel nombre d'autres archers qu'il appartiendra, se transporter en toute diligence ès maisons de tous les hostelliers, cabaretiers et marchands de vins esquelles ils sauront y avoir quantité de futailles, desquelles vous arresterez jusques à la quantité de deux mille pièces pour servir aux barricades nécessaires à la conservation des tranchées et advenues desdicts faubourgs, dont sera cy-après faict payement, 2e juillet[2]. — Desfenses sont faictes à tous espiciers, apothicaires et autres de vendre aucune poix résine sèche et grasse, thérébentine, soufre et autres matières servant à faire artifice et feu sans nostre exprès congé, sur peine de cent escus d'amende, et plus grande selon le cas[3]. — Il est ordonné au capitaine Perichon de se saisir des personnes des sieurs présidens et maistre des comptes Amelot et de les mener à la Bastille pour les causes desduictes par ce qui a

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 361, vers.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 363.
3 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 363, vers.

esté ordonné par MM. du conseil, et est enjoinct au capitaine de Bussy les recevoir pour les représenter toutes et quantes fois qu'il en sera requis, 6e juillet 1589[1].— Le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France; desirant oster tous moyens aux ennemis d'entreprendre sur ceste ville et empescher l'effect des mauvais desseins qu'ils ont sur icelle, ainsi que nous en avons esté très-bien advertis, a advisé au conseil tenu près de nous que toutes les clefs des portes de cestedicte ville seront mises entre les mains du prevost des marchands, pour les tenir et avoir soin de l'ouverture desdictes portes, ainsi que ses prédécesseurs en ladicte charge avoient accoutumé. Luy ordonnant de les retirer et prendre dès cejourd'huy, des capitaines de ladicte ville et à eux de les luy bailler sans difficulté, 18e juillet[2]. — M. le président du Blanc-Mesnil, colonel; pour promptement pourvoir à la sureté de la ville de Paris et la rendre partout en estat de desfense à l'encontre des ennemis publics, nous

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 364, vers.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 378.

vous prions mander tous les capitaines qui sont sous vostre charge et leur enjoindre de par nous que eux, leurs lieutenans ou enseignes ayent à se transporter par toutes les maisons des riches et aisés habitans de leurs dixaines, et les prier et exhorter d'envoyer aux tranchées et fortifications de ladicte ville, chascun un homme garni d'oustils propres pour travailler durant ceste semaine seulement. »

Il régnait au milieu du peuple un sentiment de tristesse religieuse, une atmosphère de pénitence et de miséricorde[1]; il n'était point permis de se livrer aux fêtes, à ces folies, vieux souvenirs de la cour de Henri III. « Le 14 février, jour de mardy gras, se firent de dévostes processions, au lieu des dissolutions et mascarades; entre autres s'en fit une de six mille escoliers pris dans tous les colléges, dont la pluspart avoient au plus douze ans, qui marchoient nuds en chemise, portant un cierge de cire blanche et chantant bien dévostement[2]. »

1 « Ceux qui portoient le visage un peu gai étoient tenus pour politiques, et il y eut une famille honorable qui faillit d'estre saccagée pour ce que la servante et sa maistresse avoient ri ce jour-là de bon cœur. » — *Journal de Henri III*

2 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 174.

Et chaque jour ces immenses processions sillonnaient Paris : « Se faisoient plusieurs processions par les rues; premièrement des enfans, puis des religieux, et ensuite de toutes les paroisses, de tous âges, sexe et qualité, la pluspart en chemise et nuds pieds, quoyqu'il fist bien froid[1]. » Le peuple de la cité demandait la prédication dans les chaires publiques, comme à Athènes et à Rome il courait au Forum, pour entendre ses archontes ou ses tribuns : « Le peuple estoit si enragé, s'il faut parler ainsi, qu'après ces dévotions processionnaires, il se levoit souvent de nuict et faisoit lever les curés et prestres de la paroisse pour les mener en procession, comme ils firent à René Benoist, curé de Saint-Eustache, lequel pensant leur faire quelque remonstrance, fut appelé politique et hérétique, et enfin contrainct de les mener processionner. Ce bon curé, avec deux ou trois autres de Paris, condamnoient avec raison ces processions nocturnes où hommes et femmes, garçons et filles, marchoient pesle-

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 173.

mesle, et où tout estoit de caresme-prenant, c'est-à-dire qu'on en vit des fruicts[1]. »

Et ces armes puissantes de la parole, contre qui étoient-elles dirigées? quel était le but de ces ardentes prédications? Le roi Henri III, le tyran, le Néron qui s'alliait avec les huguenots contre le chef et la tête des villes catholiques de France, la grande et belle cité de Paris. Il n'est sorte de calomnies populaires qu'on ne contât sur Henri III; il se criait mille pamphlets dans les rues. « Les sorcelleries de Henry de Valois, et les oblations qu'il faisoit au diable, dans le bois de Vincennes, avec la figure des desmons d'argent doré, auxquels il adressoit des offrandes, et lesquels se voyent encore en ceste ville[2]. — La vie et faicts notables de Henry de Valois, tout au long, sans rien requérir : où sont contenus toutes les trahisons, perfidies, sacriléges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite ennemi de la religion catholique; esdition seconde, revue et augmentée de plusieurs autres desportemens et apostasies de ce

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 174.
2 Paris, Didier, Millot. 1589.

dernier des Valois, lequel néanmoins, par ses abominables faicts, ne peut en rien obscurcir le lustre et splendeur des prédécesseurs très-chrestiens[1]. »

Les prédicateurs en leurs sermons, exhalaient l'injure contre le roy : « Ce teigneux, s'écriait Boucher, est coiffé tousjours à la turque, d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu oster, mesme en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ, et quand ce malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller contre les reistres, il avoit un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent, qui signifioient la bonne intelligence et accord qui estoient entre lui et ces diables noirs empistolés. Bref, c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vray diable en l'âme[2]. » Et Lincestre, en son sermon du mercredy des cendres, avait dit au peuple : « Je ne vous prescherai point l'Evangile ; c'est chose commune, mais je prescherai la vie, gestes et faicts abo-

1 Paris, Didier, Millot. 1589.
1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 175.

minables de ce perfide tyran Henry de Valois qui invoque le diable. » Et le prédicateur ayant tiré de sa manche un des chandeliers dudict roy, auquel y avoit des satyres engravés : « Ce sont démons du roy, répétait-il, ce misérable tyran les adore, il s'en sert en ses incantations[1] ! » Faut-il le dire encore? les cordeliers ôtèrent la tête à la figure de Henri III qui était peint à genoux, priant Dieu auprès de sa femme, au-dessus du maître-autel, et les jacobins barbouillèrent tout le visage d'une pareille figure du roi en leur cloître[2].

Pendant ce temps les armées réunies de Henri de Navarre et du roi de France manœuvraient de concert. Le duc de Mayenne, à la tête de ses fidèles catholiques, s'était présenté devant Tours subitement; il était parvenu à se rendre maître d'un des faubourgs de la ville; mais Henri III retrouvant son ardeur des batailles, le força à la retraite[3]. Depuis, les royalistes avaient

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 176.

2 « 15 février 1589.—Les vrais piéges et moyens pour attraper ce faux hérétique et cauteleux grison Henri de Valois, avec une remonstrance à tout bon catholique. »—Paris, Jacques Varangue.

3 « Discours ample et véritable de la défaite obtenue au faux-

fait de grands progrès; M. de Montpensier remporta une notable victoire sur les Gottiers, paysans de Normandie, qui avaient pris les armes pour la ligue. D'un autre côté, le duc de Longueville, secondé par La Noue, avait battu M. d'Aumale sous les murs de Senlis et l'avait forcé d'en lever le siége [1], tandis que M. de Châtillon, par une manœuvre habile, dispersait les troupes liguées venues de Picardie sous les ordres du sieur de Saveuse. C'est en poursuivant ces importans succès que Henri de Valois et Henri de Navarre arrivèrent à Saint-Cloud. Leurs bataillons étaient nombreux; ils

bourg de Tours sur les troupes de Henry de Valois. Paris, Moche et Thiers. 1589. — 9 mai 1589. — Seconde victoire obtenue à Tours par Monseigneur le duc de Mayenne, à l'encontre du tyran et de ses plus forts alliés, ennemis de l'Église catholique, en laquelle ont esté ruinés les principaux capitaines, mignons et sangsues de France. Paris, Didier, Millot.»

1 Les parlementaires firent maints pamphlets contre M. d'Aumale :

A chascun nature donne
Des pieds pour se secourir;
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.
Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa malle,
N'a pas la mort encouru.

avaient été renforcés par un corps de dix mille Suisses et Allemands, conduits par M. de Sancy, qui les avait levés à ses frais. L'armée royaliste et huguenote, qu'on évaluait à quarante mille hommes, était bien disciplinée, composée de braves soldats, chefs intrépides, munie de bonne artillerie et d'abondantes provisions. Henri de Valois et Henri de Navarre étaient donc en face de Paris, dans le bourg de Saint-Cloud; tous deux pouvaient contempler ces feux nombreux, ces murailles bien bâties derrière lesquelles on apercevait les Tuileries, le Louvre, Saint-Pol, et autres maisons de plaisance qu'Henri III aimait tant à habiter. Le roi se mourait de dépit de n'être plus maître d'une si belle ville avec ses quatre cent mille habitans autrefois si ardens, si empressés de saluer leur prince. Vindicatif et colère, Henri III roulait dans sa tête de sinistres projets; les idées réformatrices d'un morcellement territorial lui étaient devenues familières; il protestait contre cette centralisation immense de Paris, cité qui n'avait cessé d'être le mobile et le but de toutes les ligues; on l'avait entendu s'écrier : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capri-

cieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras esté.»

Paris n'ignorait pas ces intentions du roi; on les exagérait même pour animer le peuple et soulever ses haines. On ne peut se faire une idée de l'état d'irritation où étaient alors arrivés les esprits. Qui donnait en effet la supériorité aux huguenots? qui conduisait leurs armées jusque sous les murs de Paris? n'était-ce pas Henri de Valois? Ce maudit tyran était le lien d'union entre une partie des catholiques et des hérétiques; en se débarrassant de lui, ne brisait-on pas ce parti impie? ne faisait-on pas rentrer dans le giron de la sainte-ligue ceux que le concours du vilain Hérode en avait détachés?

Et ce tyran continuait ses menaces, rapportées au conseil municipal et au peuple. On racontait que Henri de Valois se mettait parfois à la fenêtre de son hôtel de Gondi, à Saint-Cloud, et que là, jetant ses yeux sur Paris, il s'écriait : « Ce serait grand dommage de ruyner une si

bonne et belle cité; toutefois ne faut-il pas que j'aye raison des rebelles qui sont dedans et m'en ont ignominieusement chassé. » Ces menaces s'adressaient aux noms les plus populaires de la ville, et particulièrement à cette noble dame de Montpensier, aussi vénérée par la multitude que la Vierge et sainte Geneviève. « Le jeudy 27 juillet, un gentilhomme envoyé du roy, dict à Mme de Montpensier qu'il avoit charge de Sa Majesté de lui dire qu'il étoit bien adverti que c'étoit elle qui entretenoit le peuple dans sa rébellion; mais que s'il y pouvoit jamais entrer, il la feroit brûler toute vive.» A quoi elle répondit, sans autrement s'étonner : « Le feu est pour les sodomistes, comme luy, et non pas pour moy. »

Depuis la mort du duc de Guise et du cardinal, il s'était formé à Paris une compagnie de jeunes hommes dont le vœu était de se débarrasser de Henri de Valois par le couteau. Quand une forte idée de patriotisme religieux ou politique fermente dans certaines têtes unies en associations mystérieuses, il est rare qu'elle n'éclate pas par l'assassinat. L'assassinat, horrible pensée, s'ennoblit au

cœur d'un fanatique de liberté ou de religion, par la conviction d'un grand service; Brutus fut placé haut dans le vieux patriotisme de Rome, dans le panthéon de la république; Jacques Clément fut fait saint et élevé dans le sanctuaire des confréries, comme un jeune martyr qui avait délivré la monarchie catholique de son oppresseur.

D'après la légende qui fut publiée à Paris, « Jacques Clément, religieux jacobin, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, natif de Sorbonne près Sens, se minoit et consommoit ordinairement, cognoissant la tyrannie de laquelle usoit envers son peuple Henry de Valois. Une nuict, comme il estoit en son lict, Dieu lui envoie son ange en vision, lequel avec une grande lumière se présente à ce religieux et lui monstrant un glaive nud lui dict ces mots: Frère Jacques, je suis messager du Dieu Tout-Puissant qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit estre mis à mort; pense donc à toi et te prépare, comme la couronne de martyre t'est aussi préparée. Cela dit, l'ange se disparut et le laissa resver à telles paroles véritables. Le matin venu, frère Jacques se remet

devant les yeux l'apparition, et douteux de ce qu'il devoit faire, s'adresse à un sien ami religieux aussi, homme fort scientifique et bien versé en la saincte-Escriture, auquel il demande si c'estoit chose désagréable à Dieu de tuer un roy qui n'a ni foy ni religion, altéré du sang innocent et regorgeant en vice autant qu'il est possible. A quoi l'honneste homme fit response qu'il estoit défendu de Dieu d'estre homicide; mais d'autant que le roy estoit un homme distrait et séparé de l'Eglise, qui bouffoit de tyrannies exécrables, il estimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith à Holopherne, feroit chose saincte et très-recommandable, attendu qu'il deslivreroit un grand peuple de l'oppression tyrannique d'iceluy; que mesme au cas où celuy qui exécuteroit un si bon œuvre fust mis à mort, il seroit bienheureux. Lesquelles paroles furent si agréables à frère Jacques, que dès lors il se décida; estant donc résolu, il faict par plusieurs jours jeusnes et abstinence au pain et à l'eau, se confesse, se faict communier et après avoir mis ordre à nettoyer et purger son ame, il regarde comment et par quel moyen il viendroit à bout de son dessein. Il arresta d'aller par devers un seigneur qui

luy remit des lettres signées et cachetées, auquel il promet de les faire tenir surement et sans aucune communication; et fit provision d'un coutean long, bien tranchant et fort pointu, lequel il met en sa manche, et ayant pris congé de qui bon luy sembla, s'en alla à Saint-Cloud où pour lors estoit le roy. Le mardy 1er jour d'aoust, environ huict heures du matin, le roy fut adverti qu'un moine de Paris vouloit luy parler, et estoit sur sa chaise percée ayant une robe de chambre sur ses espaules, lorsqu'il entendit que ses gardes faisoient difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça et dict qu'on le fist entrer, et que si on le rebutoit, on diroit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir. Incontinent le Jacobin entra, et ayant faict une profonde révérence au roy qui venoit de se lever et n'avoit encore les chausses attachées, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne; le roy commença alors de lire la lettre que le moine luy avoit apportée, lequel moine voyant le roy attentif à lire, tira de sa manche son cousteau et luy en donna droit dans le petit ventre au-dessous du nombril, si avant, qu'il laissa le cousteau dans le trou, lequel le roy

ayant retiré à grande force en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine et s'écria : « Ha ! le méchant moine ! il m'a tué, qu'on le tue ! » Auquel cry estant vistement accourus les gardes et autres, ledict religieux fut à l'instant tué de divers coups, puis ce pauvre religieux est despouillé et mis à nud à la vue de tout le peuple pour sçavoir si personne le pouvoit cognoistre, car plusieurs estimèrent que c'estoit quelque soldat desguisé, paroissant cet acte trop hardi pour un moine[1]. »

Il était donc frappé Henri III ; ce fils des Valois tombait sous le couteau d'un jeune homme qui croyait délivrer la cité municipale de Paris et préparer le triomphe du catholicisme. On espérait d'abord que Henri III survivrait à sa blessure ; le malheureux prince le pensait lui-même, car deux heures après le méchant coup de couteau, il écrivait à sa femme : « Ce matin, estant à mes affaires, et le sieur de Bellegarde seul

1. « Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois, advenue par permission divine, luy estant à Sainct-Cloud, ayant assiégé la ville de Paris, le mardy 1er jour d'aoust 1589, par un religieux de l'ordre des Jacobins — L'assassinat et parricide commis en la personne du très-chrestien et très-illustre roy de France et de Pologne, Henri IIIe du nom. »

estant en ma chambre, mon procureur général m'a amené, par mon commandement, un jeune jacobin qui disoit avoir lettre du premier président de ma cour de parlement, et à me dire quelque chose de sa part; après m'avoir salué et baillé des lettres fausses dudict premier président, feignant avoir quelque chose de secret, j'ay faict retirer ledict sieur de Bellegarde et mon procureur général; lors ce méchant et malheureux m'a donné un coup de couteau pensant me tuer; mais Dieu, qui est protecteur des roys et qui n'a pas voulu que son très-humble serviteur perdist la vie, sous la révérence qu'il a porté à l'habit de ceux qui se disent voués à son service, me l'a conservée par sa saincte grace, et tellement destourné le coup que, graces à Dieu, ce n'est rien, et que j'espère dans peu de jours recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ay en moy-mesme que par l'asseurance que m'en ont donnée les médecins et chirurgiens qui m'ont pansé et recognu n'y avoir aucun danger, dont j'ay bien voulu vous advertir, afin que vous ne soyez point en peine par les bruicts que l'on pourra faire courrir. Au pont de Sainct-Cloud, le 1er jour

d'aoust 1589. (*De la main du roi.*) Ma mie, j'espère que je me porterai très-bien; priez Dieu pour moy, et ne bougez de là[1]. »

Henri adressait de son lit de douleur une autre lettre au comte de Montbelliart : « Mon cousin; mes ennemis s'aidant du zèle que je porte à ma religion et du libre accès et audience que je donne à tous religieux, pauvres gens d'église qui veulent parler à moy; et violant sous ce manteau les lois divines et la foy qui doit estre sous l'habit d'un ecclésiastique, ce matin, un jeune Jacobin, amené par mon procureur général, pour me bailler, disoit-il, des lettres du sieur de Harlay, premier président en ma cour de parlement, mon bon et fidèle serviteur détenu pour ceste occasion prisonnier à Paris, me dire quelque chose de sa part, a esté introduict en ma chambre, par mon commandement, n'y ayant personne que le sieur de Bellegarde, premier gentilhomme, et mondict procureur général. Après m'avoir salué et feignant à me dire quelque chose de secret, j'ai faict retirer les deux dessus nommés, et lors ce malheureux m'a

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8966, fol. 66.

donné un coup de cousteau, pensant bien me tuer; mais Dieu qui a soin des siens, n'a voulu que je perdisse la vie, et me l'a conservée par sa grace et empesché ce damnable dessein, faisant glisser le cousteau, de façon que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu, espérant que dans peu de jours il me donnera ma première santé[1]. »

Quelques heures après, toutes ces espérances de rétablissement s'évanouirent. « Le roy, ayant esté porté en son lict, bien soigné et médicamenté par plusieurs médecins et chirurgiens, donnait idée de guérison; mais sur le soir, la blessure s'engrava de telle sorte que les chirurgiens n'espérèrent plus le sauver. » Quelle tristesse dès lors parmi les braves compagnons de Henri III[2]! Le parti royaliste crut nécessaire de constater formellement qu'Henri de Valois, le roi très-chrétien de France, allait mourir dans les sentimens catholiques; il ne voulait point, tout en combattant sous les mêmes cornettes, être confondu avec les huguenots qui suivaient Henri de Navarre. Les royalistes catholiques craignaient l'excommunication du pape, et les

1 *Mémoires de la Ligue*, tom. III, pag. 590, édition de 1601.
2 *Journal de Henri III*, ad ann. 1589.

fulminations contre la mémoire de leur roi ; ils se hâtèrent de dresser et sceller un procès-verbal particulier sur les circonstances de la mort de Henri III leur maître et seigneur.

« Qu'on sçache donc que lorsque nostre roy se sentit blessé, il se recommanda tout aussitost à Dieu comme au souverain médecin; il demanda à son premier chirurgien quel jugement il faisoit de sa plaie, afin qu'il ne fust prévenu de la mort sans avoir recours aux remèdes de l'ame qui sont les sacremens de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à sçavoir : la saincte confession et sacrement de pénitence, la saincte communion du corps et sang de Jésus-Christ et extresme-onction. Quelques temps après, ayant demandé son chapelain pour ouyr la messe, il l'ouyt avec toute l'attention et devoir qu'on sçauroit desirer, et à la fin ajouta ces beaux mots que l'Eglise chante: *O salutaris Hostia*, etc. Sur les deux heures après minuict son mal rengrégea si fort que luy-mesme commanda au chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ, afin qu'estant confessé, dit-il, je le puisse adorer et recevoir pour viatique; il adjouta: Je veux mourir en la religion

catholique, apostolique et romaine; mon Dieu, ayez pitié de moy et me pardonnez mes péchés, disant : *In manus tuas*, etc. et ce psaume : *Miserere mei, Deus*, etc. lequel il ne put achever pour estre interrompu par l'un de nous qui lui dit : Sire, puisque vous desirez que Dieu vous pardonne, il faut premièrement pardonner à vos ennemis; sur quoi il répondit : Oui, je leur pardonne de bien bon cœur. — Mais, Sire, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé vostre blessure? — Je leur pardonne aussi, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes comme je desire qu'il pardonne les miennes[1]», et Henri III expira en disant ces paroles.

Un roi de France mourait encore au milieu de ces secousses de guerre civile; Henri de Valois n'avait pas encore trente-huit ans; sa jeune vie avait été hautement remplie, car à dix-huit ans il avait vaincu à Montcontour et à Jarnac; à vingt-deux il régnait en Pologne, à vingt-quatre

1 « Certificat de plusieurs seigneurs de qualité, qui assistèrent le roy depuis qu'il fut blessé jusqu'à sa mort. » Il se trouve en original, revêtu de toutes les signatures de princes et de gentilshommes, dans les nouveaux cartons de la Bibliothèque royale.

en France. Il avait été la véritable personnification de la gentilhommerie de cour, de cette jeunesse folle, dissipée, passant sa vie au jeu, à la paume, au bilboquet, à la chasse, aux mascarades et processions; à mugueter filles et femmes; puis, courant aux grandes batailles et s'exposant à la mort, comme elle s'était abîmée sous le plaisir. Avec une plus haute capacité militaire qu'Henri de Navarre et le prince de Condé, les ayant toujours vaincus en batailles rangées, il n'avait pas, comme le Béarnais, cette activité des gentilshommes montagnards, cette force de rudesse qui le faisait coucher sur la dure, en plein air. Les ministres huguenots, toujours pleins des souvenirs de l'Ecriture, aimaient à comparer ses armées à celles de Darius; et pourtant cette chevalerie efféminée que conduisait Henri, alors duc d'Anjou, avait fracassé les dures cuirasses, les brassards épais des Béarnais et des Allemands. Insouciant, prodigue, Henri pressurait le peuple au profit de la jeunesse dévouée qui mourait pour lui; comme sa mère, il aimait l'éclat et les fêtes, les jeux, les ris, tout ce qui jette quelque distraction dans une vie agitée. Il était rhéteur, maniait la

parole souvent avec noblesse et facilité : sa figure n'était pas parfaite; mais il avait cette grâce des bonnes manières, ces formes abandonnées qui le distinguaient même au milieu d'un cortége de brillans jeunes hommes. Indiscret pour les femmes, conteur d'aventures scandaleuses, il passait sa vie à écouter ce petit caquetage, ces minauderies de mignons qui habillaient leurs bonnes fortunes. Il y avait en lui des charmes; car, entouré de méfiances dans le royaume de Pologne, il était parvenu à s'y faire adorer. En France, les haines étaient trop vivaces, et peut-être cette indolence qu'on lui reproche tenait-elle à la nécessité de ne pas prendre de parti tranché. Les affections de Henri étaient catholiques; il avait là commencé sa vie et l'on en garde souvenir; il s'était jeté dans les mesures violentes de la Saint-Barthélemy, s'associant pleinement alors aux Guise. Devenu roi, il s'en sépara, et cela s'explique : il se formait à côté de la couronne une ligue, c'est-à-dire un gouvernement avec ses chefs, ses lois, ses habitudes politiques, ses conditions d'avenir. Ce gouvernement proclamait le duc de Guise; Henri ne pouvait plus être

qu'une figure de roi, s'il n'engageait une guerre avec un concurrent si puissant; esprit borné, il s'imagina qu'un coup d'Etat sanglant, qu'un assassinat privant la ligue de sa tête chérie, il n'avait qu'à se substituer au duc de Guise, et que le parti catholique l'adopterait : il se trompa. La ligue brisa sa couronne, et après sa couronne, elle chercha son cœur pour le frapper, car Henri de Valois l'excommunié, le persécuteur des martyrs de Lorraine était désormais en haine au parti catholique. Il y avait eu dans cette vie royale je ne sais quoi de triste et de débauché. Cette amertume du cœur, cette lie au fond de la coupe d'or, ce mélange des idées de dissipations et de tombeaux se rencontrent dans les âmes épuisées de plaisir. Henri III aimait les images sombres; des têtes de mort parsemaient ses vêtemens; les ossemens des cimetières étaient ses aiguillettes et se mêlaient à ses ordres de chevalerie[1], comme si la pensée

1 FONTANIEU, portefeuille nos 387, 388-389. — Au deuil de la princesse de Condé, qu'il avait passionnément aimée, Henri III fit peindre de petites têtes de mort sur les aiguillettes de ses habits et sur les rubans de ses souliers. A la mort de Catherine de Médicis, il ordonna de détendre tous les appartemens du château de Blois, où il était alors, il les fit peindre en noir

de l'inévitable fin de toutes choses rendait plus vives les émotions, si péniblement réveillées dans les sens émoussés !

semé de larmes. Il avait conçu un projet bien singulier : c'était de percer dans le bois de Boulogne six allées qui auraient abouti au même centre ; il aurait fait élever dans ce centre un magnifique mausolée, pour y déposer son cœur et ceux des rois ses successeurs. Chaque chevalier de l'ordre du Saint-Esprit se serait fait bâtir un tombeau de marbre avec sa statue, et ces tombeaux, le long des allées, auraient été séparés les uns des autres par un petit espace planté d'ifs, taillés de différentes manières. « Dans cent ans, disait-il, ce sera une promenade bien délectable ; il y aura au moins 400 tombeaux dans ce bois. »

CHAPITRE LXXXI.

RAPPORTS AVEC L'ESPAGNE SUR LA MORT DU DUC DE GUISE ET DE HENRI III.

Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II, sous le nom de Jacobus. — Instructions de Fresne Forget. — Philippe II sur la mort de Guise. — Correspondance avec Mendoça. — Dépêches de Mendoça sur la mort de Henri III.

1589.

Les deux grands faits qui avaient dominé tous les rapports à l'extérieur, pendant les huit mois d'émotions populaires et de dramatiques mouvemens de la place publique, étaient l'as-

sassinat des Guise et de Henri III, chefs d'opinions armées et alors en lutte. Les relations de Philippe II avec la maison de Lorraine, ses ambassades officielles auprès du roi de France, tout dut se ressentir de ces scènes tragiques, dernier coup que les partis se portaient dans leurs excès. Le duc de Guise n'avait cessé d'être jusqu'à sa mort l'expression des intérêts catholiques en France comme auprès du roi d'Espagne; tandis que l'enfant de deuil, le pauvre captif, restait en otage dans les mains du conseil de Henri III, le duc de Mayenne était naturellement appelé à remplacer son frère, ce martyr de la cause religieuse. Depuis longtemps il s'était mis en rapport avec l'Espagne, et sous le nom de Jacobus, il entretenait une correspondance active avec Philippe II et son ambassadeur à Paris.

Le duc et le cardinal de Guise expiraient, et le duc de Mayenne écrivait au roi d'Espagne : « Sire, si nous avions failli au devoir envers nostre roy, je craindrois d'adresser à Vostre Majesté la très-humble supplication des catholiques de ce royaume et la mienne en particulier, bien certain que tous les monarques et

souverains sont tousjours unis ensemble en la conservation de ce respect et de l'obéissance qui leur est due; mais n'y ayant autre faute en nous, sinon un trop ardent zèle à la religion qui a esté tenu pour crime, et nous ayant esté la foy promise et jurée solennellement sur le corps de Dieu, violée, et MM. mes frères massacrés par la plus lasche et infasme trahison qui fust jamais commise et qui est sans exemple entre les chrestiens; je supplie très-humblement Vostre Majesté vouloir embrasser nostre conservation, nous ayder de son auctorité et de ses moyens, en la poursuicte d'une si juste vengeance, et considérer, s'il luy plaist, qu'on cherche en nostre ruyne celle de la religion catholique et l'establissement de l'hérésie, au préjudice de la resputation de tous les princes et potentats catholiques, et principalement de Vostre Majesté. Nous nous promettons que Vostre Majesté n'abandonnera pas ceste cause qui est vraiment sienne, puisque c'est la cause de la religion. Ce gentilhomme que j'envoye à Vostre Majesté luy fera entendre l'estat des affaires en ce royaume, l'ardeur des catholiques et l'espoir certain de ruiner les hérétiques et ceux qui les favorisent,

si nous sommes secourus[1]. — Sire, ajoutait-il dans une autre dépêche; sur la première nouvelle du massacre inhumain de MM. mes frères, j'envoyai un gentilhomme à Vostre Majesté comme au monarque que je recognoissois le seul appuy et vray protecteur de la religion catholique par toute la chrestienté, et la suppliois très-humblement vouloir garantir les catholiques de ce royaume du naufrage et de la ruine entière dont ils estoient menacés par ceux qui, sous une hypocrisie et apparence de religion, n'ont autre plus grand desir que d'establir l'hérésie et destruire l'Eglise. Depuis, Sire, Dieu a monstré avoir tel soin des siens que au lieu de frayeur et d'estonnement dont on pensoit que les catholiques dussent estre saisis par le sang et la mort de ces princes, ils ont pris courage et se sont, avec une merveilleuse constance, résolus de s'opposer à tous les desseins, violence et à la tyrannie du roy et de ne poser jamais les armes qu'il n'ayent achevé sa ruine, sans laquelle ils ne peuvent plus espérer de sureté pour eux ny pour la religion,

1 Archives de Simancas, cot. B 74[99]. — 28 janvier 1589.

ayant desjà donné un si grand commencement et progrès à leur juste entreprise que plus des deux tiers du royaume y sont entrés, non seulement du peuple et des grandes et meilleures villes, mais de la noblesse et des principaux seigneurs et de toutes sortes de personnes d'honneur et de qualité de ceux qui sont les plus zélés à la religion; si bien que nous ne faisons plus aucun doubte, Sire, que s'il plaist à Vostre Majesté embrasser ceste cause qui est sienne, puisqu'elle en a pris de si long-temps la protection, que l'opinion des catholiques ne se rende la plus forte non seulement en ce royaume, mais partout, à la confusion et ruine entière des hérétiques. Je dis partout, Sire, parce que la cause de celuy qui estoit nostre roy est aujourd'huy la cause de tous les hérétiques qui se sont séparés de l'Eglise. L'intelligence d'entre luy et le prince de Béarn est toute notoire, car ils se sont vus à deux lieues près de Tours; le roy lui a faict mettre entre les mains la ville de Chastellerault, et par ceste secrète et mesme intelligence, une partie du Poicton; leurs troupes se voyent, se meslent, s'assistent et secourent, et si tout ouvertement elles ne se sont

joinctes encore, c'est pour tromper la simplicité de quelques catholiques qu'il essaye de retenir. Tous les princes protestans, la royne d'Angleterre se disposent à luy donner secours; ceste cause est donc vraiment la cause de la religion et dont la protection et desfense vous appartient. Nous sommes résolus de vivre et mourir soit forts ou foibles; l'interest de nostre conservation regarde Vostre Majesté; l'honneur et la gloire d'avoir restabli l'Eglise n'appartient qu'à vous seul. Desfendez donc, s'il vous plaist, Sire, ceste cause, non plus comme la cause d'autruy, mais comme la vostre, et le royaume vous en aura perpétuelle obligation. J'ay donné au seigneur don Bernardino, vostre ambassadeur, un Mémoire qui contient sommairement l'estat auquel sont les affaires en ce royaume et la très-humble supplication que nous faisons à Vostre Majesté de nous secourir. Elle entendra aussi que le conseil général de l'union des catholiques de ce royaume m'a eslu avec le titre de lieutenant-général de l'Estat et couronne de France, ce que, depuis, les autres princes et parlement ont confirmé. J'ay accepté ce qui est du péril, qui est de prendre la charge des ar-

mées et de pourvoir aux places où le besoin le requerroit. Si le temps eust permis de solliciter le commandement de Vostre Majesté, je l'eusse attendu et suivi, ne desirant charge, auctorité ny grandeur qu'elle ne l'ait agréable; je n'ay autre plus grande affection que de me conformer à vos intentions, recognoissant assez, outre l'inclination que j'ay desjà, que je ne puis espérer conservation, bien et advancement que par l'appuy et support de Vostre Majesté[1]. »

Ce fut le 14 janvier au soir que la nouvelle de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise par-

1 Archives de Simancas, cot. B63[100]. — 22 mars 1589. Le 5 mai 1589, le duc de Mayenne demandait des secours, car Henri III faisait des levées : « Nous vous supplions bien humblement, et de toute nostre affection à Mendoça, de faire, s'il vous plaist, une dépesche bien expresse et prompte à monseigneur le duc de Parme, et s'il est besoin à Sa Majesté catholique, tant pour avoir l'argent nécessaire, selon que nous en avons faict instance dès long-temps, et qui nous a esté promis, que pour avoir prompts secours d'hommes. Nos affaires prospèrent, grace à Dieu, et pensons avoir assez de forces pour résister à nos ennemis, encore que le roy et le prince de Béarn soient conjoincts, pourvu que nous ne soyons point abandonnés, s'il vous plaist, en la résolution que nous avons prise de plustot mourir que nous remettre jamais en l'obéissance de celuy qui n'a point de foy, et qui est chef et protecteur des hérétiques, résolution qui regarde le bien et salut de toute la chrestienté. » — Archives de Simancas, cot. B62[32].

vint à San-Lorenzo; Philippe en fut profondément affecté, car il sentait toute la portée de ce coup d'Etat, capable d'effrayer l'opinion catholique; la sainte-union allait-elle se dissoudre? les Etats-Généraux allaient-ils s'assouplir sous la main qui s'était ensanglantée par une résolution si épouvantable? La dépêche de Bernardino Mendoça était pressante, pleines de doutes et d'inquiétudes. Dès le lendemain 15 janvier, Philippe II se hâta de répondre à son ambassadeur à Paris : « Don Bernardino; par vostre dépesche du 25 décembre passé et les détails qui y estoient joincts, j'ay appris ce qui est arrivé au duc de Guise et au cardinal son frère, ce que j'ay ressenti profondément, sous tous les rapports, et plus particulièrement pour la grande perte que faict la religion catholique dans ces hommes qui combattaient pour elle avec tant de valeur, bien que leur faute ait esté très-grande; après tant de raisons qu'ils avoient de se mesfier, pourquoy se livrer et se mettre à la mercy? Les uns et les autres n'avoient qu'à s'excuser en se rejettant sur leurs occupations, surtout après les advis que vous leur aviez donnés de ma part qui les préservoient

tousjours de ce danger. Pauvres princes! prions pour eux.

« Pour le moment il est impossible d'arrester une résolution et de fonder un jugement sur les affaires de la France jusqu'à ce qu'on puisse voir la tournure que vont suivre les choses; tenez-moy au courant de tout et advisez-moy promptement des résolutions que l'on prendra et de ce que vous aurez faict. Il est inutile de parler au roy très-chrestien mon frère de ma part, il faut attendre ce qu'il me fera dire par Longlée, et ce n'est pas un mal de le laisser parler le premier[1]. Il seroit convenable de demander une audience à la royne-mère et luy dire de ma part que sçachant tous les troubles et autres agitations que son auctorité et intervention a appaisés précédemment, et la profession qu'elle a tousjours faicte de favoriser la cause catholique, elle ne perdra pas ceste occasion si importante pour esviter que le roy son fils ne protège les hérétiques, en persécutant les bons catholiques. La royne-mère doit plus que toute autre souhaiter sous son règne le triom-

1 *Y sera bien entender primero esto.*

phe de la foy catholique qu'il seroit déplorable de voir périr; si on n'y porte remède promptement, qu'on prenne garde que bientost il ne soit trop tard. Une tasche noble pour la royne seroit de chercher à abattre l'orgueil que les hérétiques déploient chaque jour davantage; qu'elle fasse attention aux embarras qu'ont éprouvés les règnes dans lesquels se sont establies les hérésies; il est nécessaire de nous tenir aux doctrines religieuses dans lesquelles nous avons reçu la vie. Dictes-luy que ce qui me porte à luy parler ainsi, c'est le seul zèle de la religion catholique et le bien du royaume de France; c'est le seul chemin qui mènera son fils à la puissance; c'est le seul qui convienne à la splendeur de son règne et au bien général de toute la chrestienté auquel elle ne peut estre opposée. Vous m'adviserez de tout ce qui se passera entre vous bien particulièrement.

« J'ay des raisons pour soupçonner que le secrétaire Pelicart, à qui on a accordé la vie, ne descouvre les alliés des princes morts; cependant par vostre manière de vous conduire en toutes choses, vous ne devez craindre aucun danger en vostre personne. Pour ne donner

l'idée d'une altération dans vostre crédit, il n'est pas temps encore que vous quittiez l'ambassade; mais dans quelques jours, selon la tournure que prendront les choses, je vous enverray vostre licence et nommeray vostre successeur. Quant aux papiers et diverses choses que vous avez à Paris, le plus sûr pour le présent doit estre de les laisser dans le mesme endroict, jusqu'à ce que vous trouviez un moment favorable pour les enlever; dans le cas où vous verriez la chose impossible, il faut vous entendre avec un domestique de confiance pour les sauver : et de toute manière, si vous le croyez plus sûr, faictes-les emporter en Flandres où ils resteront jusqu'à ce qu'on puisse les placer ailleurs. Vous m'advertirez du party que vous aurez pris.—(Le roi ajoute de sa main:) Si cela vous paroist plus convenable, vous pouvez les faire passer en Italie[1]. »

Cette dépêche, qui révèle les craintes et les

1 Archives de Simancas, col. A 57[12]. — 15 janvier 1589. Les ligueurs prêtaient une multitude de discours à Philippe II sur l'assassinat de MM. de Guise; et une chose assez piquante, c'est que l'ambassadeur à Paris envoie ces discours à Sa Majesté catholique, en mettant ces mots : « Voici les discours que l'on vous prête. » J'en donne un modèle : « Depuis le commence-

méfiances de Philippe II sur les résultats de la mort des Guise, fut suivie quelques jours après d'autres ordres. Catherine de Médicis, en qui Philippe II mettait encore ses espérances, venait de mourir; mais le roi d'Espagne avait appris les soulèvemens de quelques villes, et cela le rassurait un peu sur les intérêts du catholicisme menacés. « Don Bernardino; j'ay senti comme je le devois la mort de la roynemère, et avec elle cesse naturellement la mission dont je vous avois chargé à son égard. Cependant si les affaires prenoient une tournure telle que vous pussiez soupçonner le roy sur le point de s'unir aux hérétiques et le parti catholique tombé[1], vous pourriez faire part au

ment du monde, les confédérés du diable cauteleux n'ont cessé de tourmenter les vrais serviteurs de Dieu : or ne nous esbahissons donc pas aujourd'hui si lesdicts confédérés s'efforcent arracher l'Eglise de Dieu de dessus la terre, et s'ils s'adressent si hardiment à ses protecteurs messeigneurs de Guise, lesquels le roy de France a faict massacrer cruellement et barbarement en son cabinet en la ville et chasteau de Blois, comme avant-hier j'en reçus les nouvelles que don Bernardino de Mendoça m'en escrivait. Quand je vous dis ces nouvelles je fonds en larmes, et m'esmerveille comme Dieu, qui est juste rétributeur du bien et du mal, n'a envoyé son foudre et son tonnerre sur la teste de ce meschant. »

1 *Y el partido de los catolicos fuere de cayda.*

roy mon frère des observations dont je vous avois chargé auprès de la défuncte royne-mère, en cherchant à rallumer dans son cœur le feu de la foy catholique et la gloire du service de Dieu. Mais d'un autre costé, si vous voyez les catholiques hors de crise et en bon chemin de succès, ne dictes rien au roy très-chrestien, sans en avoir reçu de moy un nouvel ordre. — J'ay vu le danger auquel vous avez échappé, lorsqu'en sortant de Sainct-Dié vous avez esté esgaré par des guides probablement vendus, et conduict dans deux villages douteux. Je ne crois pas cependant que la meschanceté du roy soit arrivée à ce point de se desclarer si ouvertement contre vous surtout, qui estiez si loin de vous mesfier d'aucun piége. — Il sera convenable de vous tenir très-soigneusement sur vos gardes, et cela dans l'intérest de vostre sureté. Quand vous aurez demeuré quelques jours à Blois, revenez-vous-en par le Havre-de-Grace avec les couleurs du bastiment que vous monterez; si vous aviez au contraire l'occasion de passer à Paris, vous sçavez ce que je vous ay escrit et ce que vous avez à faire des papiers en question; voyez au surplus le

duc de Parme et entendez-vous avec luy pour tout ce qui peut nous estre advantageux[1]. »

Toujours plus rassuré par les dépêches de son ambassadeur sur l'attitude que prenaient les catholiques, Philippe II ajoutait : « Je juge, d'après vos lettres, de l'estat où se trouvent les affaires du roy de France. Il faut faire en sorte de réchauffer sans cesse le zèle et le courage au cœur des catholiques, afin qu'ils ne se laissent point tromper et séduire; mais il faut faire cela avec toute la finesse et la dissimulation possibles, de telle sorte que ny le roy, ny son entourage ne se doutent le moins du monde de vos menées. Il faut, autant que vous le pourrez, ne pas quitter la personne du roy, afin que l'on ne cherche point des motifs à votre absence; car, autant que vostre sureté personnelle vous le permettra, c'est là qu'il convient que l'on vous trouve tousjours. Voyez aussi le légat; sondez-le sur la pensée qu'il conserve de l'union probable du roy très-chrestien avec les hérétiques; mais que tousjours vos paroles respirent le

1 Archives de Simancas, cot. A 57[14]. — 19 janvier 1589.

bien de la catholicité tout entière. Prévenez de tout ce que vous ferez le duc d'Olivarès. Informez-vous aussi de la valeur d'un bruit répandu, celui d'une alliance entre les familles du duc de Montmorency et du mareschal de Joyeuse; sçachez si les liens d'amitié se sont, comme on le dict, resserrés entre ce duc et le roy par rapport aux guerres du pays de France [1]. »

Tandis que Philippe II hésitait à se dessiner en présence de faits qui n'avaient pas pris couleur encore, Henri III envoyait auprès de lui un ambassadeur spécial, de Fresne-Forget, avec des instructions secrètes. Son but officiel était de présenter des complimens de condoléance sur la mort de la reine, mère commune de Leurs Majestés. Il devait faire entendre à Philippe II l'origine et progrès des troubles et mouvemens qui existent actuellement en France, déclarer à Sa Majesté que ceux de la ligue ont grandement abusé du prétexte qu'ils avaient pris de l'accroissement de la religion catholique, laquelle a été plus affligée et a

1 Archives de Simancas, col. A 57[34]. — 12 avril 158[illegible].

plus souffert pendant le temps de la ligue que vingt ans en çà. Cette ligue n'a jamais été faite ni dans le bien de la religion, ni dans celui de l'Etat; c'était une pure rébellion à laquelle tous les souverains étaient grandement intéressés pour l'exemple et la conséquence qui en résultent; c'était la principale raison qui avait porté Sa Majesté très-chrétienne à faire entendre le présent discours à Sa Majesté catholique, et semblablement par cette particulière communication, accomplir tout le bon office qui est dû à l'amitié fraternelle entre Leurs Majestés. « L'unique remède à ce mal est de se joindre par une union et des rapports solides, de s'aider mutuellement de toutes leurs forces, car il est évident que tout ce qu'ils entreprendront par ce moyen ne peut manquer de réussir. Par suite de ces considérations, l'intention de Sa Majesté très-chrétienne a toujours été d'étendre et raffermir ses bonnes relations pour lesquelles Sa Majesté catholique semble si vivement portée[1]. Et pour procéder d'une manière précise dans cette affaire avec Sa Majesté catholique, le

1 *Que su Mad catolica mostro tener a ella toda buena inclinacion.*

roi très-chrétien la prie de lui donner son assistance en trois choses : 1° de lui envoyer un secours de trois ou quatre cent mille écus en numéraire pour l'assister dans ses besoins présens, Sa Majesté très-chrétienne répondant de les lui rendre aussitôt qu'il pourra amener ses affaires à un meilleur état, en même temps que tous les bons procédés que sa reconnaissance croira utile à Sa Majesté catholique; 2° il demandera aussi que le roi d'Espagne fasse une démonstration publique par laquelle il témoigne qu'il n'est porté, en aucune manière, à favoriser ceux de la ligue; que cette ligue n'est qu'une rébellion pure, sous un faux prétexte de religion; il prie de plus Sa Majesté catholique, par le premier courrier qu'il enverra en France ou par toute autre voie, ainsi qu'elle le jugera convenable, de faire bien connaître aux principaux chefs de la ligue qu'ils n'ont à espérer de sa part aucun secours dans leur révolte [1], et qu'il se tient pour offensé que son nom paraisse en leur compagnie dans cette circonstance, et qu'ils osent réclamer sa protection comme ils le

1 *A entender a las Cabeças de la Liga que no tiene para que esperar de su parte niguna ajuda en la dicha rebellion.*

font publiquement; 3° Sa Majesté catholique est priée de faire entendre au pape qu'elle est elle-même bien informée que la ligue n'est autre chose qu'une révolte et une cause de division entre les bons catholiques; que si l'Eglise ne peut en éprouver que du scandale et les plus grands préjudices, les hérétiques ne peuvent qu'y gagner. Sa Majesté très-chrétienne ajoutait : Par le même moyen le roi d'Espagne dans l'intérêt commun, traitera avec Sa Sainteté pour qu'elle veuille s'interposer dans une affaire de cette importance, en envoyant un légat spécial en France, car celui qui y est dans ce moment est vivement soupçonné d'être favorable à la ligue, de manière à pouvoir ainsi, avec plus de sûreté, marcher au rétablissement de l'Eglise. Le sieur de Fresne demandera le rappel de don Bernardino Mendoça, pour les diverses raisons qui ont été rapportées à Sa Majesté catholique, en déclarant de la part du roi son maître que ce prince est déterminé à ne plus traiter avec lui, et de ne plus l'admettre ni autour de sa personne, ni à sa suite[1]. »

1 Archives de Simancas, cot. B 61 [illegible].

Tels étaient les doubles rapports de Philippe II avec les chefs de la ligue et Henri III. Rien n'était dessiné précisément. Le roi d'Espagne voulait voir venir les événemens, pour se donner le loisir d'étudier la crise politique et de prendre un parti définitif. Ses penchans étaient pour la ligue; mais avant de la seconder activement, n'était-il pas essentiel qu'elle s'organisât elle-même, qu'elle formât un ensemble et qu'elle témoignât de ses forces? Don Bernardino n'avait pas quitté Paris; mais Philippe II avait annoncé à Longlée et à de Fresne-Forget, les envoyés de Henri III, que cet ambassadeur n'avait plus de pouvoir, et que bientôt un autre serait accrédité auprès du prince légitime. Sur ces entrefaites une dépêche pressée de don Bernardino de Mendoça arriva à San-Lorenzo : « Sire, par mes lettres du 30 du passé, j'ay escrit à Vostre Majesté à quel danger et extrémité se trouvoit réduicte la ville de Paris et la cause catholique. Il a plu à Nostre-Seigneur de nous en deslivrer par un évènement si heureux qu'on ne peut l'attribuer qu'à sa main toute-puissante, et qui faict espérer qu'on en a fini avec les hérétiques. Un moine de l'ordre

de Sainct-Dominique de Paris partit de ceste ville avec la résolution de tuer le roy pour la plus grande gloire de Nostre-Seigneur, ce qu'il a exécuté le 1er aoust, à huict heures du matin; il a frappé le roy de deux coups de cousteau, au bas-ventre, dont il est mort à deux heures de la nuict suivante. Vostre Majesté jugera donc si ce peuple a des actions de graces à rendre à Nostre-Seigneur pour le bienfaict signalé qu'il vient d'accorder à la religion catholique non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Ce qui rend cet évènement plus heureux, c'est le descouragement où se trouvoient les bourgeois qui, n'ayant plus d'espérance de secours, refusoient de sortir pour monter la garde aux tranchées, et la disposition où estoient les soldats du duc de Mayenne de passer au roy dans le but de venir piller Paris; les hommes qui faisoient le service estoient entretenus à force d'argent provenant des marchandises vendues et à force de promesses. Le peu de temps qui me reste ne me permet pas d'exprimer toutes mes pensées à Vostre Majesté; je le ferai lorsque on aura proclamé pour roy le cardinal de Bourbon par la voie des catholiques. Dieu leur fasse la

grace de sçavoir profiter du bienfaict qu'il leur a accordé à eux et à la cause de Vostre Majesté[1]. »

La mort de Henri III créait pour l'Espagne une situation toute nouvelle. Le tiers parti catholique allait s'effacer; il n'y avait plus en face que deux opinions tranchées. D'ailleurs l'organisation des villes municipales s'étendait sur tous les points : la ligue voyait s'agrandir ses forces et sa puissance. Y avait-il encore à hésiter pour Philippe II? Fallait-il proclamer roi de Erance, le Béarnais, le chef de la chevalerie huguenote? Le roi catholique pouvait-il saluer son implacable adversaire?

1 Archives de Simancas, cot. B62[68]. — 2 août 1589.

CHAPITRE LXXXII.

HENRI DE NAVARRE ET CHARLES X ROIS DE FRANCE.

Les huguenots saluent roi Henri de Navarre. — Le camp de Henri IV. — Division des royalistes. — Déclaration du Béarnais. — Retraite dans les provinces. — Paris après la mort de Henri III. — Pamphlets. — Apothéose de Jacques Clément. — L'union catholique élit un roi. — Charles X. — Reconnaissance par l'Espagne.

1589.

La mort de Henri III soulevait tout entière la question de succession à la couronne. La déchéance avait été prononcée à Paris et dans toutes les villes soumises à l'union; mais le prestige attaché au nom du roi vivait encore, et

la ligue n'avait point osé saluer un monarque de son choix. Henri III expirait; le trône était naturellement en vacance ; quelle résolution allait être prise? choisirait-on Henri de Navarre, hérétique, relaps, excommunié par notre saint-père le pape ? ne valait-il pas mieux élever quelque noble et digne catholique, le descendant de Charlemagne, le rejeton du Balafré si chéri du peuple, vaillant défenseur de la couronne et de la foi en France ?

Sous la tente, ces diversités d'opinions s'étaient produites, même parmi les royalistes qui suivaient la cornette de Henri III, unie et flottante alors avec celle de Henri de Navarre. Le Béarnais multipliait les témoignages de la plus vive tendresse pour le roi défunt; il n'avait pas quitté le chevet de son lit, et les huguenots publiaient hautement et partout qu'avant d'expirer le roi de France avait désigné Henri de Navarre pour son successeur. Le Béarnais se hâta de donner avis de son avènement, de faire acte de royauté dans des lettres qu'il adressa de sa main aux villes et aux officiers qui pouvaient servir sa fortune; il disait à M. de Montholon : « M. le garde des sceaux; la mesme

loy et la mesme prud'hommie qui vous ont contenu en la fidélité que vous avez gardée au feu roy jusques à sa mort, me promettent de vous la mesme loyauté, à moy, votre roy légitime et naturel par les lois de la France, plein de vie, grâce à Dieu, et de volonté, non seulement de vous conserver en la religion catholique, apostolique et romaine, sans y changer aucune chose, mais aussi vous maintenir en tous vos droits et priviléges accoutumés, et vous gratifier en tout ce que je pourrai, selon le mérite de votre loyauté. Continuez donc, je vous prie, l'exercice de vostre charge comme vous avez accoutumé; ce pendant j'essayerai par l'advis et conseil de tous les princes, officiers de la couronne et autres seigneurs de ceste armée, lesquels tous m'ont juré la fidélité que justement ils me doivent, de donner le meilleur ordre qu'il me sera possible à ce qui sera de la conservation de cet Estat, selon la confiance que j'ai en vous, et croyez que vous me trouverez tousjours vostre bon roy[1]. »

1 Mss. de Béthune, vol. col. 8919, fol. 36.

« Chers et bien amés, écrivait-il aux habitans de La Charité; puisqu'il a plu à Dieu nous appeler à la succession de ceste couronne, ayant bien délibéré aussi de donner tout le meilleur ordre que faire se pourra à ce qui sera du bien et conservation de l'Estat sans y rien innover au faict de la religion catholique, apostolique et romaine; nous avons voulu escrire la présente pour vous assurer notre bonne intention, à ce que vous soyez d'autant plus confortés à persévérer en la fidélité que vous avez par ci-devant gardée à vostre roy; vous assurant qu'en ce faisant, vous recevrez de nous tout le meilleur traitement et soulagement, en ce qui concernera vostre particulier, qu'il nous sera possible [1]. »

Les témoignages de la vénération et de la reconnaissance pour Henri III furent multipliés après sa mort; Henri de Navarre voulut que de magnifiques funérailles vinssent attester la grandeur de la perte qu'il avait faite [2]. Une

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9104, fol. 2.

2 « Oraison funèbre tumultuairement faicte pour le feu roy Henri III au nom de toute l'armée du roy Henry IV à Saint-Cloud-lès-Paris, au mois d'aoust 1589. — FONTANIEU, porte-

gravure contemporaine reproduit ce convoi funèbre où assistent les huguenots en costume militaire, leur large chapeau sur la tête, leur manteau noir jeté sur les épaules; tous suivent un cercueil drapé en larmes d'argent fleurdelisées; ce cercueil se dirige lentement vers Saint-Cloud que l'on voit sur une hauteur comme couvert d'un crêpe[1]. Ces pompes lugubres avaient pour objet de rattacher le parti

feuilles nos 390-391. — O damnable et diabolique invention de meurtre, de pratiquer un moine parricide, ou plutôt un diable incarné, qui sous un manteau de religieux, massacre le plus religieux prince qui jamais ait porté son sceptre. Ils ont chassé, trahi, volé, tué, emprisonné, meurtri, assassiné leur seigneur souverain, leur prince légitime, leur roi naturel, leur bienfaiteur ordinaire, leur trop indulgent et bon père, le fils aîné et le plus ferme appui de l'Eglise. Un moine avoir tué un roi! Par un religieux, meurtri un si ferme pilier de la religion, un roi trop bon, trop libéral, et trop, s'il est permis de dire, religieux! Avoir faict tuer, empoisonner et massacrer un roi! mais quel roi, ô bon Dieu! un roi de France et de Pologne, roi sacré, portant sur le front le caractère ineffaçable du grand Dieu vivant! O Dieu! y a-t-il des exécrations assez abominables pour détester l'horreur d'un si grand sacrilége, jamais vu, entendu, ni ci-devant appris? Malheureux mille et mille fois le siècle qui produit des monstres si dénaturés! Malheureuse la terre qui les soutient, maudite la mère qui les mit au monde, et misérables ceux qui les y souffrent!!!

[1] Gravures de la ligue, collect. Biblioth. royale.

royaliste à la fortune des vaillans montagnards du Béarn.

Quelques instans avant d'expirer, Henri III, en choisissant son successeur, lui avait dit : « Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roy de France, si vous ne vous faictes catholique. » C'était là une vérité profondément sentie ; la société était catholique ; elle n'aurait point souffert un roi huguenot ; mais Henri de Navarre pouvait-il subitement abandonner son parti, pour se faire encore une fois transfuge ? A la tête de la noblesse calviniste, pouvait-il trahir ses intérêts, pour apporter une parole incertaine dans un parti qui n'avait pas confiance en lui ? Ce fut dans l'objet de ménager toutes les opinions, et pour s'attirer les royalistes, que Henri de Navarre, tout en gardant sa croyance réformatrice, publia son grand édit de tolérance :

« Nous, Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, promettons et jurons en foy et parole de roy, à tous nos bons et fidèles subjects, de maintenir et conserver en nostre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y innover

ni changer aucune chose, soit en la police et exercice d'icelle, ou aux personnes et biens ecclésiastiques; de confier l'économie d'iceux à personnes capables et catholiques, selon qu'il a esté cy-devant accoutumé; et suivant la desclaration patente par nous faicte avant nostre avènement à ceste couronne, nous sommes tout prests et ne desirons rien tant davantage que d'estre instruits par un bon, légitime et libre concile général et national, pour suivre et observer ce qui y sera conclu et arresté. Nous promettons que les villes, places et forteresses qui seront prises sur nos rebelles et réduictes par force ou autrement en nostre obéissance, seront par nous commises au gouvernement et charge de nos bons subjects; nous promettons aussi que tous offices et gouvernemens venant à vacquer ailleurs que dans les villes ou places qui seront au pouvoir de ceux de la religion réformée, il sera par nous durant le temps de six mois pourvu de personnes catholiques, suffisantes et capables qui nous soient fidèles subjects; et les Estats-Généraux d'iceluy royaume seront par nous convoqués et assemblés dedans le temps de six mois. Davantage, nous promet-

tons conserver tous les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs et tous nos bons et obéissans subjects indifféremment en leurs biens, charges, dignités, priviléges et prééminences; finalement d'exposer, si besoin est, nostre vie et nos moyens avec l'assistance de tous nos bons subjects pour faire justice exemplaire de l'énorme meurtre, meschanceté, félonie et desloyauté commises en la personne de feu le roy Henri III de bonne mémoire, nostre très-honoré seigneur et frère[1]. »

1 4 août 1589. Registré au parlement de Tours, vol. LXXXIX, fol. 64. — C'est dans le sens de cette déclaration que Henri écrivait au duc de Nevers : « 2 août 1589. Mon cousin ; c'est à mon grand regret que je vous donne advis de la mort du feu roy que Dieu absolve. Il vous avoit escrit pour vous advertir du coup que luy avoit donné un traistre et meschant jacobin ; depuis il a plu à Dieu l'appeler, dont je reçois un extresme desplaisir, comme je m'assure que font tous ceux qui ont esté affectionnés à son service, et principalement vous qui avez toujours esté aimé de luy. J'espère que Dieu me fera la grâce, avec tous ceux qui luy ont esté affectionnés comme vous, d'en faire faire une punition exemplaire. Je vous prie, mon cousin, faire estat de la bonne volonté que je vous porte, et croire qu'ayant cet honneur de m'appartenir, vous cognoistrez les effects de ma bonne volonté en tout ce que je pourrai pour votre contentement. J'ai fait despescher mes lettres de déclaration par lesquelles je promets à tous mes subjects de les conserver en leur religion catholique, apostolique et romaine ; soulager et maintenir la noblesse

Cette concession s'appliquait aux trois points pour lesquels la ligue étaient formée : liberté municipale, indépendance des Etats-Généraux, maintien du catholicisme; et cependant elle n'était point suffisante! Le parti catholique était trop fort pour n'exister que par concessions; il voulait dominer, pour accorder avec peine à la réforme cette tolérance que Henri concédait comme une grâce à l'orthodoxie romaine. Si dans le camp devant Paris, Henri IV fut salué roi de France par les calvinistes et ses braves compagnons d'armes du Béarn, la plupart des vassaux attachés à Henri III déclarèrent qu'ils refusaient de servir un roi huguenot; plusieurs quittèrent l'armée, entre autres le duc d'Epernon qui se retira avec toutes ses troupes dans son gouvernement d'Angoulême. Un tel

en ses priviléges et franchises; ce que je vous prie faire entendre particulièrement à toutes les villes et aux gentilshommes de vostre gouvernement, afin qu'ils se contiennent en leur devoir. Et parce que le feu roy, que Dieu absolve, vous avoit mandé par sa dernière de joindre avec vous les forces du sieur de Tavannes, les reystres et lansquenets qui viennent pour mon service et tout ce que vous pourriez assembler d'autres forces pour attaquer les estrangers qui viennent en faveur de mes ennemis, je vous prie continuer ce dessein; et si ne les pouvez combattre, les suivre et venir pour me joindre. »

abandon inquiétait Henri de Navarre; seul avec sa chevalerie du Béarn, avec sa gentilhommerie de montagne, il ne pouvait rien; il fallait repasser la Loire, se retrancher dans le Midi. Pressé par les calvinistes, Henri fit contre mauvaise fortune bon cœur; au milieu de ses troupes et en présence des chefs de l'armée, il leur adressa une fière harangue : « Messieurs, j'ai esté adverti qu'il y en a quelques uns de la noblesse de ceste armée qui font courir le bruict qu'ils ne me peuvent faire service si je ne fais profession de la religion romaine, et qu'ils quitteront mon armée, voulant par-là essayer si je serois assez pusillanime pour laisser ma religion et mon serment. Je vous ai à ceste occasion faict assembler, Messieurs, pour déclarer en vos présences que je suis résolu de ne changer dè religion et contrevenir à mes sermens, avant d'estre instruit par un sainct concile auquel d'abondant je me soumets; ne desirant rien tant que telles gens vuident mon armée, aimant mieux cent bons fidèles Français que deux cents tels enfarinés, parce que je m'assure que Dieu est du costé des gens de bien; et davantage, Mes-

sieurs, je vous laisse à penser combien il est insupportable à moi, qui suis vostre roy, et qui vous laisse en liberté de vostre religion, qu'il y en ait d'entre vous, voire des moindres, qui s'efforcent à me vouloir ranger inconsultement à leurs frivoles opinions [1]. » Cette harangue fit quelque impression sur les uns; plusieurs persistèrent à ne point obéir à un roi hérétique; il fallait quelque chose de plus que la vague promesse de la liberté religieuse!

La séparation de ces seigneurs était décisive. A quoi avaient tenu les succès du parti huguenot, cette marche rapide vers Paris, ce siége de la grande cité, ce campement à Saint-Cloud? tout cela résultait de l'union des royalistes catholiques dévoués à Henri III avec les huguenots du Béarnais; maintenant ces royalistes s'en séparaient; l'armée devant Paris perdait cette vaillante chevalerie; Henri de Navarre était compromis en face de l'armée du duc de Mayenne, plus forte, plus considérable. La

1 « Harangue et desclaration faicte par le roy Henri quatrième de ce nom, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, et par luy-mesme prononcée aux seigneurs devant la ville de Paris, le 8e jour d'aoust 1589. »

retraite devenait pour lui une impérieuse nécessité; il divisa son armée en trois corps; à la tête du premier, Henri gagna la Normandie, afin de se réunir aux troupes qu'envoyait Elisabeth; le duc de Longueville, chef du second corps, fut envoyé en Picardie pour résister aux Espagnols, et le duc d'Aumont, commandant la troisième bataille, dut se rendre en Champagne.

Ainsi le résultat que s'était proposé le conseil de l'union par l'assassinat de Henri III était accompli; cet attentat avait menacé l'alliance impie entre les royalistes et les hérétiques; la mort du roi contraignait la noblesse montagnarde à se retirer dans les provinces; Paris était libre! Et ce Paris était tout plein de pompes et de fêtes pour célébrer sa délivrance; poésies, sonnets étaient destinés à reproduire les joies du peuple ainsi débarrassé de l'oppression. « Le tyran meschant avoit méprisé les seigneurs, desdaigné les princes haut titrés; il avoit poussé aux honneurs des coquinaux et belistres; c'étoit un hypocrite dissimulant son infamie[1]. Vou-

1 « Histoire abrégée de la vie de Henry de Valois, comprise en cinquante quatrains, propre à tout le peuple françois, avec

lez-vous sçavoir le testament de cet exécrable tyran? à d'Epernon, il luy donne une fluste et une bougie; à Chastillon un fouet pour estre le postillon d'enfer, où gist l'amiral son père, et la mule de Pacolet, qui avoit été le varlet de madame sa mère [1]. »

Il existe encore une multitude de gravures reproduisant la mort du roi hérétique sous mille formes diverses; d'abord « l'hermitage préparé pour Henry de Valois. Un monstre effroyable, la gueule béante, entouré de nuages épais, est la peinture de l'enfer; Henry de Valois est au milieu de deux diables desguisés en capucins, qui le conduisent dans le susdict hermitage [2]. » Ensuite le portrait des « charmes et

le portrait de frère Jacques Clément, religieux de l'ordre de saint Dominique, qui l'occit le premier jour d'aoust 1589. »

Il a, tyran, mesprisé les seigneurs,
Et desdaignez les princes de hauts titres,
Et e poussé à ses plus grands honneurs
Je ne seis quels coquinaux ou belistres.
Il n'eut jamais aucune piété,
Ni point de loix durent toute sa vie,
Mais hypocrite il a tousjours esté,
Dissimulant ainsi son infamie.

1 « Les articles du dernier testament de Henry de Valois, où ceux qui tiennent pour cejourd'huy le parti contraire à la sainte-union sont bien et duement salariés selon leurs mérites. »

Lecteur, voici le testament
De Henry qui fut ce sa vie
Le plus exécrable tyran
Qui fut jamais en Barbarie.
Soit donné à d'Espernon
Une fluste et un bedon
Avec un bout de bougie;
Et le pré de Gentilly,

signes de sorcellerie de Henry de Valois, IIIe du nom, où se voyent une trentaine de cercles au milieu desquels sont gravés certains caractères hébreux, grecs et latins; les uns estoient contre tous dangers, contre le tonnerre et la tempeste, pour surmonter les malins esprits, pour commander aux diables, ou contre les serpens [1]; les autres pour se faire aimer des hommes et des femmes, pour ne point estre trahi et ne point craindre les phantosmes. » Puis,

Qui est plaisant et joly
Pour exercer sa magie.

Soit donné à Chastillon
Pour estre le postillon
Des enfers, où gist son père,
La mule de Pacolet,
Qui fut jadis le varlet
De feu madame ma mère.

A d'Antragues et d'Antraguet
Que l'on les traisne au gibet
Pour y faire la grimaee.

1 Dans l'hermitage de Henri de Valois, on lit ces vers :

Le père de ce lieu est un homme incognu,
Monstrueux, noir, enfumé, fort puissant et cornu,
Qui n'a nul blanc en l'œil; mais ne perdes courage
Pour cela, car je suis du susdict hermitage
Fidèle secrétaire, tellement que je peux
Au dire coustumier faire d'un diable deux.

FRÈRE HENRY DE VALOIS.

Fratres, s'il est ainsi, vous m'estes agréables :
Aussi bien suis-je au rang des hommes misérables :
Je veux vivre avec vous, et mourir désormais,
Et délaisser là-bas chasteaux, villes et palais.
O bienheureux fratres, bienheureux l'hermitage
Que vous avez reçu pour infini partage !
Pourquoy tout maintenant je veux me despouiller,
Et d'un long manteau gris comme vous m'habiller.

venait « l'adjournement faict à Henry de Valois pour assister aux Estats tenus aux enfers, où l'on voyoit un diable à longue queue, huissier infernal, touchant la main à Henry III [1]. »

Que d'éloges pour le saint, pour le brave martyr qui armé d'un couteau avait tranché la vie à l'Hérode couronné! « Les théologiens et

1 Henry, je suis venu du profond de l'enfer
Par le commendement de monsieur Lucifer,
Afin de t'advertir qu'en le présente année
Mil cinq cent octante-neuf est faite une assemblée
De tels fautifs que toy; et mesme si tu vois,
En quelques lieux escarts, Henry le Béarnois,
Reconte-luy aussi le mesme adjournement.

HENRY DE VALOIS.

Dictes-luy, mon mignon, que son ame et la mienne
Sont tous d'un mesme poids et mesme égalité;
De luy je la reçus dès ma nativité
Pour le gage promis de ma meschante vie,
Qu'ainsi que l'on sçait tousjours s'est ensuivie.

L'HUISSIER INFERNAL.

Despeschoos vistement, car il est nécessaire
Que tu sois sur le banc des assis le premier,
Pour desbattre à ton tour la cause des sorciers.

HENRY DE VALOIS.

J'ay si mal aux talons que je ne puis trotter;
Mais je suis bien content si tu m'y veux porter.

« Ici ledit huissier l'emporte aux enfers, » et la gravure représente Henri au milieu des nuages, à cheval sur une des cuisses de ce démon, qui le tient serré dans ses bras difformes.

prédicateurs crioient au peuple dans leurs sermons que ce bon religieux qui avoit enduré la mort si constamment pour libérer la France de ce chien, Henri de Valois, estoit un vray martyr; et furent faicts divers escrits et libelles à ce subject[1]. » On publiait et chantait par les rues plusieurs complaintes larmoyantes, chansons spirituelles et actions de grâces à Dieu : « Ce jeune Jacobin avoit vertueusement enfoncé un cousteau bien pointu dans la panse du tyran; c'estoit un envoyé du Ciel pour sauver l'Eglise du Seigneur et le peuple catholique[2]. » On devait le mettre dans un riche temple, tout resplendissant d'or; à l'entour de sa luisante effigie, on rappellerait que « cigist le Clément heureux qui avoit deslivré

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 211.

2 Un jeune jacobin, nommé Jacques Clément,
Dans le bourg de Saint-Cloud, une lettre présente
A Henry de Valois, et vertueusement,
Un cousteau fort pointu dans le panse lui plante.
. . . . . .
Le bon religieux, après le coup donné,
Est occis et brûlé par la troupe hérétique :
O gentil jacobin ! le ciel t'a ordonné
Pour deslivrer l'Eglise et peuple catholique.

« La mort de Henri de Valois, avec le meurtre commis envers le religieux qui en despescha le pays. » Paris, 1589.

la France du dernier des Valois, persécuteur du pauvre peuple[1].» Voulez-vous avoir sa belle image le reproduisant trait pour trait? elle ne coûte qu'un sol tournois : vous en verrez de quatre diverses natures. Il y en a une où se trouve la chanson nouvelle de la finesse du jacobin : « Un homme illustre et sainct étoit sorti de Paris, portant une lettre à Henry le Vaurien; il tira de sa manche un couteau bien pointu, dont il frappa le tyran dans le petit ventre dedans son *gras boudin;* Lucifer emporte Henry pour servir de compagnie à sa mère

1 Il faut qu'en un temple honoré
Clément soit mis avec grand gloire,
En or ou cuivre eslaboré
Pour une éternelle mémoire;
Et qu'à l'entour de son portraict,
Et de sa loisante effigie,
L'on mette avec un brave traict
Cette épitaphe de sa vie :
C'est icy ce Clément heureux,
Qui jadis deslivra la France
Du dernier Valois malheureux,
Qui tenoit le peuple en souffrance.

« Chanson spirituelle, et actions de grace contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Valois, et la louange de frère Jacques Clément, qui nous a deslivré de la main cruelle de ce tyran, le 1er jour d'août l'an de grâce 1589, dédiée à tout le peuple catholique de France, sur le chant : *France réduite en vertu.* » Paris, 1589.

catin [1]. » On répétait en chœur ce refrain joyeux : *Tu ne l'entends pas, le latin, la, la, la!*

Et que de bénédictions n'adressait pas le peuple à sa sainte mémoire! quelle joie ne por-

1 « Chanson nouvelle de la finesse du frère jacobin, sur un chant nouveau :

Il sortit de Paris
Un homme illustre et sainct
De la religion
Des frères jacobins;
Tu ne l'entends pas, la, la, la,
Tu ne l'entends pas, le latin.

Qui portoit une lettre
A Henry le vaurien :
Il tire de sa manche
Un couteau bien à point :
Tu ne l'entends pas, etc.

Dont il frappa Henry
Au-dessous du pourpoint,
Droit dans le petit ventre,
Dedans son gras boudin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Henry fort affoibli,
Il demande du vin,
Manda l'apothicaire,
Aussi le médecin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Luciabel arrive
Qui l'emporte au matin
Pour servir compagnie
A sa mère catin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Nous prirons Dieu pour l'ame
De l'heureux jacobin;
Qu'il reçoive son ame
En son throsne divin :
Tu ne l'entends pas, la, la, la,
Tu ne l'entends pas, le latin.

« Chanson pleine de resjouissances, avec action de grace sur la mort advenue à Henry de Valois, par un sainct et très-digne de mémoire, frère Jacques Clément, religieux du couvent des Jacobins de Paris, natif de Sorbonne, poussé du Sainct-Esprit pour mettre les catholiques en liberté, sur le chant : *Tremblez, tremblez, huguenot :* »

Peuple dévot de Paris,
Esjouis-toy de courage
Par gaies chansons et joyeux ris,
Estant libre du naufrage
Préparé aux catholiques
Par ce pervers et méchant
Bouclier des hérétiques,
En tous ses faicts inconstant.

Prions tous dévotement
Pour ce moine secourable
Qui s'est offert librement
Au supplice exécrable :
C'estoit pour nous desmoutrer
Le sang de ce cruel,
Et pour estre transporté
Au royaume éternel.

tait pas au cœur des halles cette mort de Henri de Valois. On n'avait plus affaire qu'aux huguenots; plus de souverain tiède et politique; on pouvait élever un roi véritablement municipal et catholique, un roi de la sainte-union, et c'est à quoi le conseil de la ligue poussait à Paris.

En envisageant cette question de succession royale, plusieurs noms devaient également y prétendre : si l'on eût suivi l'avis de Messieurs les quarteniers et seize colonels, on aurait prolongé l'interrègne, parce qu'en l'absence de la royauté, le pouvoir municipal grandissait, et qu'en définitive l'autorité restait dans leurs mains; mais le conseil régulier de l'union, les gros bourgeois, les parlementaires, ne voulaient pas de cet interrègne, et pour échapper à l'autorité arbitraire des quarteniers, ils désiraient un roi catholique, défenseur de leurs immunités.

Oh! si le bon duc de Guise, le brave et digne balafré, eût vécu encore, si le peuple des barricades avait pu saluer sa belle et grande figure, le roi eût été tout trouvé; les halles, les métiers, les corporations eussent entouré le chef de guerre qui savait mourir pour elle; mais

ni lui ni le cardinal de Guise n'existaient plus; son fils aîné, l'héritier de ses titres, était captif des huguenots dans le château de Tours; le duc de Mayenne ne pouvait être élu roi à sa place, et d'ailleurs, homme modéré, il n'inspirait pas assez de confiance aux halles; Mayenne avait déjà la lieutenance générale du royaume; il gardait une couronne et ne pouvait la poser sur son front; jamais il n'eût pu se mettre en égales prétentions avec son neveu, l'illustre héritier du guerrier populaire, du martyr catholique.

La concurrence de l'Espagne n'existait point encore. Philippe II pouvait revendiquer la succession des Valois, par son troisième mariage avec Élisabeth de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis; c'était, comme on le voit, l'abolition de la loi salique. Lorsque le peuple de Paris salua l'Anglais Henri VI pour son roi, il n'avait tenu compte de cette loi surannée; pourquoi n'en ferait-il pas autant aujourd'hui pour l'Espagnol? Ce parti n'était pas très-avoué; les forces de Philippe II n'étaient pas assez considérables à Paris, quoique plein d'agens mandés de San-Lorenzo, tous en correspondance avec leur souverain.

Ce prince favorisait alors l'élection du cardinal de Bourbon, parce qu'en définitive elle ne pouvait être qu'une mesure provisoire qui laissait tous les droits en suspens.

« Commandeur Moreo, écrit-il à un de ses agens à Paris; la nouvelle de la mort du roy Henry III m'est parvenue; mais si on doit s'en réjouir sous un point de vue, encore faut-il faire juger aux catholiques que le moment est devenu propice pour résister aux hérétiques que conduit la main du Béarnois. Ce qu'il y auroit de plus advantageux pour nostre saincte cause, seroit de nommer de suite un roy catholique et aussi intéressé à la conservation de la ligue que l'est le cardinal de Bourbon : vous le sçavez assez de reste. Autrement, il va en résulter une confusion dans les opinions, à la faveur de laquelle le Béarnois s'introduira dans Paris. Ce seroit là le pire des maux, auquel vous devez vous opposer par tous les moyens en vostre pouvoir. Entendez-vous avec don Bernardino de Mendoça, de manière à relever le courage des fidèles et à les secourir de toutes vos ressources; dictes-leur que le péril du corps n'est rien quand il s'agit de sauver l'ame. Dieu a

commandé tous les sacrifices possibles pour establir et desfendre la religion catholique. » Le roi joignait à cette dépêche l'envoi d'un crédit d'argent pour soutenir la ligue dans ses besoins[1].

Le choix du cardinal de Bourbon était une transaction et un moyen terme pour accorder toute chose; ce fut une idée parlementaire qui laissait l'avenir, libre de tout engagement. On pouvait, avec indépendance, se tourner à droite et à gauche; le cardinal était sans lignée; on reconnaissait les droits de la maison de Bourbon; on en éloignait les membres hérétiques; le duc de Mayenne restait lieutenant-général du royaume; le duc de Guise, mineur, pouvait prétendre à la succession. Le cardinal de Bourbon n'était pas sans capacité; tête à ménagemens, il ne pouvait braver aucun parti; il était doux de caractère et fervent catholique. On savait sa captivité; Henri de Béarn lui faisait éprouver de durs traitemens. Tandis qu'on le faisait roi, le pauvre cardinal écrivait aux princes de Condé et de Conti : « Mes neveux, on nous a adverti de

1 Archives de Simancas, cot. A 579.

nous tenir prest à partir d'icy demain au matin pour aller en tel chasteau qui sera desclaré par les guides et escorte envoyés pour nous y conduire, sans nous spécifier autrement le lieu, sinon que nous avons entendu par aucun des siens que ce peut estre à Hasay, où j'ay autrefois esté avec la royne, et me souviens qu'il n'y a aucune rivière entre ledict lieu et l'isle Bouchard, et par ce moyen je me vois resduit à la misère que j'ay toujours craint de tomber entre les mains des huguenots, qui sont fort voisins de là, dont je suis en telle affliction que je ne peuse point y pouvoir résister longuement, ainsi que vous dira M. de Mantaulant, que j'envoye vous prier et conjurer, par l'amitié que vous me devez comme à vostre oncle, que vous en fassiez tous ensemble instance au roy. Je ne vous ay point importuné de telles prières depuis tantost trois mois que je suis prisonnier; mais le danger où je me vois me faict entrer en désespoir. Si vous ne vous employez à ce dessein, chacun pensera que je suis abandonné de tous les miens, desquels j'ay dû espérer consolation et support. Adieu, messieurs mes neveux. Dieu vous veuille con-

server[1]. » Le vieux cardinal captif fut élevé à la dignité royale, ou, pour parler plus exactement, proclamé roi par la succession directe et naturelle : le parlement et le conseil d'union reconnurent ce principe, qu'à l'exclusion de Henri de Bourbon, rejeté par hérésie, son oncle arrivait à la couronne de plein droit ; tous les sujets devaient lui prêter serment de fidélité; tous étaient tenus de lui donner aide d'argent et d'armes pour le délivrer de la captivité, comme autrefois tous les sujets du domaine de saint Louis avaient contribué à la rançon du roi aux fers des infidèles en Palestine[2].

Le nouveau roi prit le nom de Charles X; il fut reconnu par toutes les villes de l'union catholique et municipale; il y eut fêtes et pompes pour son avènement. Personnification du catholicisme, le cardinal de Bourbon fut très-populaire; il fit tous les actes de la royauté,

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 203.

2 Biblioth. royale, recueil de pièces in-12 de la biblioth. de Cangé, vol. 1558/10, pièce 18. — La biblioth. Sainte-Geneviève conserve plusieurs médailles à l'effigie du roi Charles X. — Je dois à l'obligeante érudition de M. Jauffret, bibliothécaire de Marseille, la communication d'une de ces médailles, que possède le cabinet de cette ville.

battit monnaies, rendit quelques ordonnances. Dans un scel royal, d'une dimension vaste, le cardinal de Bourbon est reproduit revêtu de ses habits royaux, sa couronne d'or sur la tête, tenant le sceptre et la main de justice; sa figure est douce et grave; il y a en lui tout à la fois du sacerdoce et de la dignité de roi, il semble que le graveur ait voulu reproduire cette dernière pensée de l'union catholique, à savoir : que le plus grand progrès de ses opinions était d'élever un prêtre, un cardinal, l'expression de l'Eglise romaine, sur le trône[1]. Pourtant, le conseil de l'union se maintint sous son règne, parce que le catholicisme et la cité voulaient conserver leurs garanties et que le roi était captif. Toutes les formes municipales furent soigneusement préservées; les quarteniers et colonels gardaient leurs pouvoirs. Tandis que le duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume, portait les armes en dehors de Paris, le conseil de l'union et le bureau de la ville prenaient des mesures de surveillance et de répression politique.

1 Ce scel a été figuré avec grand soin dans la collection Fontanieu.

En quittant Paris, le lieutenant-général publiait une déclaration pour exhorter les bons catholiques à se réunir : « Il a plu à Dieu, par sa seule bonté singulière, providence et justice, nous deslivrer de celuy qui, avec l'autorité royale, s'estoit armé, joinct et uni avec les hérétiques, en quoy il estoit suivi et assisté de plusieurs catholiques et mesme de la noblesse, qui (comme il est à croire) estimoient y estre obligés; et à présent qu'ils n'ont plus de subject ou obligation particulière qui les puisse divertir ou séparer de la cause générale de la religion et de l'Estat, nous avons estimé qu'ils desiroient se réunir à nostre religion catholique, s'ils en avoient la permission et sureté. A ces causes, en attendant la liberté et présence du roy nostre souverain seigneur, admonestons, requérons, prions et exhortons tous princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de se joindre, réunir et rallier avec nous, soit pour porter les armes contre les hérétiques, ou se retirer en leurs maisons, esquelles nous leur permettons revenir et demeurer; à cette fin nous les avons pris et prenons en

nostre protection et sauvegarde. Il ne leur sera rien reproché du passé, et tous descrets, sentences et jugemens qui pourroient avoir esté donnés contre eux, sont et seront comme non avenus; et pour ce faire, accordons aux susdits le délai d'un mois[1]. »

Il y avait donc en France deux têtes couronnées; l'une saluée par la brave et rude chevalerie de province; l'autre élue par les catholiques et les villes municipales. L'une, royauté des gentilshommes; l'autre du peuple : elles allaient se trouver en présence dans la lutte. Et cette royauté de Charles X, de ce prince captif des huguenots, était immédiatement reconnue par Philippe II, qui écrivait encore à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça : « Sa Majesté se resjouit sincèrement de l'eslévation au throsne du cardinal de Bourbon; elle félicite don Bernardino des secours qu'il luy a prestés en toute circonstance, et il ne doit rien négliger

1 « Esdict et desclaration de monseigneur le duc de Mayenne et du conseil général de la saincte-union, pour réunir tous vrais chrestiens français à la desfense et conservation de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et manutention de l'Estat royal. » Août 1589.

pour que Charles X puisse librement exercer ses fonctions royales. Il faut exhorter tous les gentilshommes et villes catholiques de France, de la part du roy, à demeurer unis et d'accord pour le bien commun qui est celuy de la cause catholique. Le cardinal de Bourbon, en acceptant la couronne, doit maintenir et accomplir ponctuellement toutes les conditions de la ligue formée entre Sa Majesté et les catholiques; il doit mesme les ratifier de nouveau et surtout les exécuter. Personne ne doit prétendre à succéder audict cardinal de Bourbon, par alliance, mariage, ou autre moyen, si ce n'est de l'aveu de Sa Majesté catholique, du cardinal luy-mesme et enfin dans l'intérest du royaume de France. Que tousjours on maintienne dans sa charge supresme de lieutenant-général du royaume, le duc de Mayenne; c'est un dédommagement bien mérité par les peines qu'il a prises et les succès que luy doit la cause saincte. On doit honorer également la personne du duc de Guise présent, comme le méritent la mémoire et le sang de son père et de son oncle, martyrs tous deux de la religion. En arrivant au throsne, le cardinal

de Bourbon doit payer à Sa Majesté catholique toutes les despenses et avances faictes par elle pour le triomphe de la ligue (on auroit dû satisfaire ceste debte depuis long-temps). Les despenses ont esté si grandes et vont chaque jour en augmentant[1]!! S'il arrivoit que le cardinal de Bourbon et sa suite ne pussent estre libres, et qu'impuissans contre le Béarnois et les hérétiques, les catholiques voulussent, comme ils le disent, se mettre dans les mains de Sa Majesté, ils devroient, en traitant avec elle, abandonner d'abord toute mesfiance. Si pourtant ils ne veulent point avoir recours à cet appuy, Sa Majesté n'en sera pas moins leur amy, et leur protecteur dans l'occasion. L'ambassadeur ne manquera pas d'insinuer adroictement[2] les droicts de l'infante, droicts que luy ont acquis les alliances et mariages de familles royales; il revendiquera les autres droicts qui ont esté ravis à la couronne d'Espagne. Mais tout cela doit estre dict sans importance, avec une

1 *Los gastos han sido tan grandes y van creciendo mas cada dia.*

2 *Echara en las orejas diestramente.*

bonne dissimulation[1] pour sonder le terrain et les esprits, et voir quel effect cela produira, sans toutefois indisposer personne. Dans toute ceste affaire, Sa Majesté veut estre ponctuellement informée et particulièrement pour la succession du cardinal. Il faut faire observer que pour tout ce qui est mariage entre testes couronnées, le roy catholique en est le régulateur et le principal arbitre. »

Puis, est écrit en *post-scriptum* de la main même de Philippe II: « Le bruit court que le Béarnois auroit l'intention de se convertir.....!! mais que les catholiques se tiennent en garde contre ceste prétendue sincérité; qu'ils n'admettent point la conversion, sans se consulter entre eux, sans demander au pape surtout s'il ne pense pas que c'est le loup qui veut se revestir de la peau de la brebis[2], pour faire ensuicte un carnage plus grand et plus sûr parmy les catholiques[3]? »

1 *Con bona dissimulacion.*

2 *Que quere se vestir el lobo de piel de oveja.*

3 Archives de Simancas, A 574. — Ce que Sa Majesté (Philippe II) mande à don Bernardino de Mendoça, et au commandeur Moreo, et qu'ils aient à s'y conformer.

CHAPITRE LXXXIII.

ALLIANCES DE HENRI IV. — OPÉRATIONS MILITAIRES. — ARQUES. — IVRY.

Traité de Henri de Navarre avec Elisabeth. — Venise. — Les princes d'Allemagne. — Le sultan. — Retraite de Henri et des huguenots dans la Normandie. — Marche du duc de Mayenne — Combat d'Arques. — Mouvement d'Henri IV sur Paris. — Nouvelle retraite. — Bataille d'Ivry. — Résultat politique.

1589. — 1590.

Dès que Henri de Bourbon s'était déterminé à passer la Loire pour entrer en campagne régulière contre la sainte-union catholique, il avait dû s'assurer toutes les vieilles alliances calvinistes afin de seconder le mouvement militaire. Jamais Elisabeth n'avait manqué au prince

de Béarn ; elle avait stipulé des subsides d'hommes et d'argent, de braves archers, de vigoureux arquebusiers. Le sieur de Bouillon, vicomte de Turenne, s'était rendu en Angleterre muni de pleins-pouvoirs; l'objet de sa mission était double : obtenir les secours de la reine d'Angleterre, la protectrice de la réforme; appeler surtout l'intervention de cette puissante princesse auprès des électeurs luthériens de la Germanie pour presser l'envoi de quelques milliers de reistres et de lansquenets.

L'Allemagne n'offrait plus le même aspect qu'à la magnifique époque de Luther. Les querelles religieuses n'avaient plus cette grandeur d'intérêt, cette puissance politique du commencement de ce siècle. La réforme s'y était empreinte d'un caractère de progrès rationnel et de durée; consistoires, prédicateurs, ministres du saint Evangile, tous marchaient dans une voie de droiture, de vertus, de lumières et de liberté; mais au fond de cette société se produisait pourtant un sentiment d'égoïsme et d'indifférence. La plupart des petits princes d'Allemagne étaient pauvres, besoigneux; la coutume des troupes auxiliaires dominant le seizième siècle, les électeurs

et vassaux vendaient leurs reistres ou lansquenets au plus offrant, et avec une sorte d'oubli et de dédain de leur propre croyance. On trouvait des lansquenets dans les deux camps, et sans tenir compte d'une nationalité politique ou d'une conformité de symboles; tout était traité au prix des subsides.

C'était par l'intermédiaire de la reine Elisabeth qu'Henri de Béarn négociait en Allemagne : pauvre cadet de Gascogne, quelle garantie eût-il pu offrir d'une solde de troupes? Plein de reconnaissance, le Béarnais écrivait à sa vieille protectrice : « Madame, le sieur Horatio Pallavincini nous a remis la lettre qu'il vous a plu nous escrire, et faict entendre très-disertement ce qui estoit passé en la négociation qu'il a faicte par vostre commandement pour nos affaires en Allemagne, comme nous vous avons supplié d'y interposer vostre bon crédit et auctorité en nostre faveur. Et parce qu'il nous a rapporté, nous avons pris une ferme confiance de la bonne volonté du duc de Saxe, particulièrement à nous faire avoir un bon et puissant secours de ce costé-là, comme nous l'avons requis, pour nous aider à la conservation de

nostre droit et légitime succession à ceste couronne. La desclaration qu'il en a faicte audict sieur Pallavincini nous a bien faict cognoistre la sincérité dont il vous a plu vous y employer; nous attribuons ceste bonne disposition dudict duc au respect que nous sçavons qu'il porte à ce qui vient de vostre part. Nous avons très-grande obligation envers vous, comme principal motif du bien qui nous en peut arriver, dont nous vous remercions très-affectueusement, ensemble de l'ordre que vous avez commandé audict sieur Pallavincini de retourner faire ladicte négociation, si nous l'avons agréable; en quoy vous avez prévenu la requeste que nous vous en eussions faicte, comme de chose que nous avions en particulier souhait et opinion. Et pour satisfaire autant qu'il dépend de nous à ce que lesdicts princes desirent, nous avons advisé d'envoyer vers eux de nostre part nostre cousin le vicomte de Turenne; nous desirons que tout soit conduict par vos bonnes instructions et commandemens[1]. » Dans de telles dispositions politi-

1 Mss. de Béthune, vol. col. 8682, fol. 137.

ques, la reine Elisabeth s'était hâtée de reconnaître la royauté de Henri IV et sa légitime succession à la couronne. Un ambassadeur spécial fut accrédité auprès du roi des calvinistes en France.

Venise avait conservé de nobles et bons rapports avec Henri III; elle tenait à cette alliance, auxiliaire essentiel contre l'Espagne, Rome, Naples et l'Autriche, ses naturels ennemis; et puis, le sénat avait souvenir de cette magnifique et joyeuse réception du roi de Pologne au milieu des lagunes de Venise, de ces fêtes de gondoles et d'amour, où Henri III « s'estoit esbattu d'une manière si agréable. » A la mort du dernier des Valois, Henri, son successeur, écrivit son avènement à la république, sa fidèle alliée. Ce ne fut qu'après deux jours de délibération dans le sénat que les Vénitiens reconnurent enfin Henri IV, malgré les efforts des ambassadeurs du roi d'Espagne, du duc de Savoie, du nonce du pape. Quelques sénateurs étaient d'avis de ne pas trop se hâter, pour ne point offenser le pape qui avait excommunié Henri; mais le grand nombre l'emporta. La politique de Venise lui faisait regarder le rétablissement

de la puissance de la France comme l'équilibre sur lequel le repos de l'Europe était fondé. La république ordonna à Jean Moncenigo, son ambassadeur, de se rendre à Tours auprès de Henri, pour le complimenter sur son avènement à la couronne, et elle déclara en même temps au sieur de Maisse, ambassadeur d'Henri III à Venise, qu'il pouvoit demeurer auprès d'elle jusqu'à ce que le nouveau roi lui eût fait connaître ses intentions. La résolution du sénat fut apprise par le peuple avec une grande joie; elle détermina au même parti les ducs de Mantoue et de Ferrare, qui firent l'accueil le plus favorable au duc de Luxembourg, passant alors pour se rendre à Rome où il était envoyé auprès du pape par les catholiques royalistes [1].

A côté de l'alliance de Venise et de quelques petits princes d'Italie, il en survint une autre plus curieuse, mais qui était d'un grand poids alors dans le mouvement européen. L'empire musulman, cette haute tête que le moyen âge catholique n'avait pu abattre dans les croi-

1 FONTANIEU, Portefeuille, nos 396, 397.

sades, s'était élevé à toutes ses splendeurs au quinzième et seizième siècle! Ennemi naturel du roi d'Espagne et de la maison d'Autriche, il avait cherché ses plus antiques alliés en France et les avait trouvés depuis François Ier. Le sultan ne pouvant reconnaître la ligue, qui aurait jeté la couronne de France dans le mouvement espagnol, Amurat se tourna vers Henri IV, et un firman en lettres d'or lui fut adressé : « Amurat, par la grace du grand Dieu, très-grand empereur de Constantinople, de Syrie, Asie, Arabie, Jérusalem, Europe, seigneur de la maison des Ottomans, et de tous les princes d'Asie et d'Afrique, souverain dominateur de la mer; à toy Henry de Navarre, issu de la race invincible des Bourbons; je desire salut et heureuse fin pour ce que tu es très-clément et débonnaire et que tu as esté délaissé en bas-âge; la renommée a esté jusqu'à nous de la grandeur de ton courage, magnanimité, et que don Philippe de la maison d'Autriche, favorisant aucun de tes ennemis, tasche de te priver de la succession légitime qui t'appartient au royaume de France qui est de nostre alliance et confédération, en haine

de ce que tu détestes les faux services des idoles, très-desplaisantes au grand Dieu, pour tenir purement ce que tu tiens qui est le meilleur du monde; je te fais assavoir qu'ayant en horreur cette cause qui ne tend qu'au profit particulier de ceux qui se sont eslevés contre toy, je veux prendre ta protection et tellement dompter la follie de tes ennemis et de l'Espagnol qui t'occupe injustement le royaume de Navarre dont tu portes le titre, qu'il en sera mémoire à jamais, et te rendant victorieux, je veux te restablir avec ma puissance redoutable par tout le monde, au grand espouvantement de tous les roys, ayant moyen de les réduire en telle extresmité qu'ils ne te feront jamais ennuy. Il m'importe de avoir si tu l'as pour agréable; et pour assuré tesmoignage de ma bienveillance en ton endroict, je t'enverray deux cents voiles surgir au port de Aiguemortes aussi promptement que la nécessité le requerra [1]. » La situation de Henri IV ne lui permettait pas de refuser des auxiliaires aussi puissans; mais

2 Archives de Simancas, cot. B 64 [17]; et Mss. de Béthune, vol. cot. 9037, fol. 22.

comment cette alliance avec les infidèles allait-elle être jugée par le parti catholique, par les ferventes âmes qui brûlaient du même esprit que les pieux pèlerins du douzième siècle marchant à la Palestine? Henri s'occupait peu de l'impression qu'un secours de telles armes allait produire; il appelait alors les batailles !

Après la mort de Henri III, une portion de l'armée royaliste et catholique s'étant séparée des huguenots, Henri de Navarre fit sa retraite en Normandie. Le Béarnais n'était pas en force avec sa gentilhommerie, ainsi réduite, pour lutter contre l'armée de la ligue et les villes municipales. Son plan était d'attendre, dans une position fortifiée, le débarquement des Anglais d'Élisabeth, qui arrivaient sur le continent. Les dépêches de Londres annonçaient le prochain départ de lord Willoughby, à la tête de quatre mille Anglais, bons arquebusiers qu'Élisabeth avait promis ainsi qu'un subside de vingt mille livres sterlings[1]. C'est avec ce se-

1 L'orignal de cet acte d'emprunt, signé par Mornay, est conservé dans les mss. de Béthume. Les 20 mille liv. furent rendus en 1605; l'acte de quittance, signé par le ministre anglais, est au dos du parchemin. Camden, 662, donne de curieuses pièces pour la campagne des Anglais sur le continent.

cours qu'Henri devait reprendre l'offensive et se porter rapidement sur la capitale.

Le duc de Mayenne était sorti de Paris avec son armée de communes et de gentilshommes catholiques et marchait à son tour vers la Normandie, dans le double dessein de battre les huguenots, et surtout d'empêcher la jonction des Anglais et de Henri de Navarre. S'il était vaincu, il devait, se jetant à droite, occuper la Picardie pour se joindre aux secours promis par le duc de Parme. Dans le camp de Henri IV : « Il y eut nouvelle que le sieur duc de Mayenne avoit faict passer la rivière de Seine à son armée, que l'on disoit avoir plus de trois mille chevaux et de quatorze à quinze mille hommes de pieds, et qui s'est trouvée depuis en avoir plus encore que ne portoit le premier advis ; elle estoit de cavalerie près de trois fois autant que le roy en pouvoit avoir, et d'infanterie la moitié davantage. »

Henri de Navarre, dans cette position difficile, s'empressa de rappeler ses deux armées de Picardie et de Champagne sous les ordres du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont. Ses

forces ainsi réunies, il se retrancha dans Arques, « qui est un assez bon bourg, non fermé, assis sur la petite rivière de Béthune, ayant un chasteau fossoyé et assez fort d'assiette. » L'armée du Béarnais dressa son camp fortifié, bien muni d'artillerie, et toutes les avenues gardées par bon nombre de soldats, pendant que le duc de Mayenne poursuivait sa marche victorieuse dans la Normandie, s'emparant de Gournay, de Neufchâtel. Puis, M. de Mayenne se présenta devant la brave chevalerie de Henri. « Le jeudi 23 septembre, il fit mettre son armée en bataille, et, au milieu de la nuit, elle passa la petite rivière, afin de forcer les retranchemens huguenots à la pointe du jour. Henri de Navarre, averti de tous ces mouvemens, distribua les diverses troupes, et laissa le maréchal de Biron avec les compagnies de MM. de Chastillon et de Malligny au haut de la tranchée. La première attaque eut lieu sur ce point, « laquelle fut très-bien soutenue par ledict sieur de Biron de qui les yeux seuls valloient la force et les bras de deux mille autres. » Les soldats du duc de Mayenne pénétrèrent cependant dans

les retranchemens par la trahison de trois compagnies de lansquenets et Suisses.

« Dieu, continue le narrateur calviniste ne permit pas qu'ils eussent la victoire, car estant survenu M. de Montpensier avec sa cornette de gens d'armes; plus le sieur de Chastillon avec un rafraischissement de cinq cents bons arquebusiers, lesdicts ennemis furent contraincts de se retirer; aussitost M. de Montpensier fit advancer deux pièces de canon qui tirèrent sur l'ennemi pendant tout le temps de sa retraite, laquelle fut fort incommodée par lesdicts canons, sans que jamais on lui vist tourner la teste, pour voir d'où luy venoit le mal. »

Dans cette action, la plus sérieuse du combat, les troupes catholiques avaient eu le dessous. A toutes les autres attaques, le duc de Mayenne ne fut pas plus heureux; la brave gentilhommerie huguenotte soutint sa réputation de bras de fer; Henri de Navarre, enfant perdu de courage, brave compagnon de chevalerie, donnait partout l'exemple! Et qu'avait-il à perdre? devant lui était la couronne, un beau royaume à conquérir! Quand ses soldats

faillissaient de cœur, hardi cadet de race, il se précipitait au milieu d'eux et disait quelques unes de ses héroïques et joyeuses gasconades. Ce vieux sang des montagnes, cette force, ce courage d'une vie active, triomphèrent de la tactique hésitante du duc de Mayenne, épais de taille, lent à se mouvoir en face de ces gentilshommes caracolant autour de ses carrés de lances et d'arquebuses. La chevalerie provinciale était restée maîtresse de ses retranchemens; les communes se dégoûtaient; la saison des pluies avait rendu les chemins impraticables. Les parisiens s'étaient vu forcés à la retraite, et la jonction des Anglais et de Henri de Navarre put s'effectuer sans difficultés : leurs cornettes parurent unies dans la plaine.

La campagne commençait donc sous de bons auspices pour Henri; il fallait mettre à profit l'ardeur toute guerrière des gentilshommes. On n'avait pas d'argent, aucune paye; n'était-il pas simple de se saisir de quelque bonne ville, pour la livrer à la discrétion avide des camps? Tous ces valeureux aventuriers du midi n'étaient pas riches; les vingt mille livres sterlings payés par Elisabeth ne pouvaient aller bien loin; le

pillage seul satisferait leurs besoins de batailles, leurs dissipations martiales. Par une pointe rapide et secrète, toute l'armée de Henri de Navarre se porta sur Paris ; les faubourgs furent pris et pillés : « A l'aurore du premier jour de novembre, ils furent tellement attaqués qu'en moins d'une heure ils furent tous emportés avec meurtre de sept à huit cents hommes de ceux qui estoient venus à la desfense, perte de quatorze de leurs enseignes et prise de treize pièces de canon tant grosses que petites. »

Ces malheureux faubourgs furent abandonnés à la fureur des soldats; un affreux pillage suivit les scènes de sang. Henri de Navarre entra dans le faubourg Saint-Jacques sur les huit heures du matin, et s'y montra jusqu'à la triste tour de Nesle baignée par les eaux de la Seine. Des ordres avaient été donnés pour qu'on épargnât les églises et les monastères; on dut respecter les vases sacrés et les ornemens ecclésiastiques. « Enfin, voyant que les Parisiens ne montraient aucun désir de se venger du dommage qu'ils avoient reçu, Sa Majesté se résolut de sortir desdicts faubourgs, et finalement

en partit, se contentant, pour cette fois, d'avoir entrepris et exécuté sur ladicte ville ce qui n'y avoit point encore esté faict[1]. »

Le pamphlet huguenot mentait, en annonçant que les bourgeois ne faisaient aucun préparatif pour défendre leur ville; les bons habitans de Paris, par leur martiale attitude, avaient forcé le Béarnais à la retraite. Que de mesures de précaution avaient été prises! « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris, M. d'Aubray, colonel au quartier de Sainct-Severin; nous vous prions et ordonnons que pour la garde et sureté de cette ville, vous envoyiez par chascun jour, à commencer de cejourd'huy, trois compagnies bien armées de bourgeois qui sont sous vostre charge, aux remparts et tranchées qui sont depuis la porte neuve jusques à la porte de Montmartre, pour y faire bonne garde durant le temps que les ennemis seront ès environs de ladicte ville, et faictes-y telle diligence qu'il n'y ait aucune faute, et que par chascun jour

1 « Vray et sommaire discours de ce qui s'est passé en l'armée conduicte par Sa Majesté Très-Chrestienne, depuis son avènement à la couronne jusques à la fin de l'an 1589 »

les compagnies qui entreront en garde y arrivent à neuf heures du matin pour lever celles qui y auront esté le jour précédent, et n'en souffrirez partir que les autres n'y soient arrivées ; leur commandant d'obéir à leurs capitaines et à ceux de la noblesse que M. de Rosne a charge expresse de conduire; et enjoignons aux capitaines qui sont sous vostre charge de chastier ceux qui se trouveront en désobéissance. 17e septembre 1589. » — Pareil mandement a été envoyé à chascun des autres colonels : « Il est enjoinct aux habitans de la Courtille de couper présentement toutes les hayes de leurs jardins à la hauteur de deux pieds ou environ, et à eux commandé d'obéir à René Pirouet, l'un des habitans auquel est enjoinct de faire commandement de couper lesdictes hayes, et en cas de refus lui enjoinct de les faire couper. 19e septembre[1]. » — M. d'Aubray, colonel au quartier de Sainct-Severin ; nous vous prions, et au besoin mandons et ordonnons que sur l'advertissement certain que nous avons du retour de l'ennemi en intention d'as-

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 436.

siéger ceste ville, vous ayez à mander, de par nous, tous les capitaines qui sont sous vostre charge, auxquels vous enjoindrez de faire cy-après bonne et sûre garde par chascune nuict, et que pour cet effect ils ayent à le faire sçavoir à tous les bourgeois qui sont sous leur charge, leur desclarant que contre les désobéissans il sera procédé par amendes rigoureuses. 27e octobre 1589[1]. » — Et le 30 et 31e jour d'octobre, les prevost des marchands et eschevins prirent diverses mesures de sureté. On assigna des places de bataille à chaque colonel à la tête de leurs nombreuses compagnies. MM. d'Aubray et Pigneron durent se tenir en la place Maubert; les sieurs de Compans, Pacart et Boursier campèrent au bout du pont Saint-Michel; le sieur Dufresnoy à la croix du Tiroir; les président de Neuilly, Luillier et Feuillet en la grande place de Grève, en face de l'Hostel de la Ville; les présidens Champrond, Dufour et Midorge au cimetière Saint-Jean; le président Dublanc-Mesnil et de Grand-Rue au lieu des Tournelles, et les sieurs de Costeblanche et

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 464, vers

Digitized by Google

Trousson au cimetière des Saints-Innocens[1]. Aucun bourgeois de la ville ne put sortir sans passeport bien et duement signé par les membres du bureau[2]. « Quarteniers, transportez-vous présentement par toutes les églises de ceste ville et fauxbourgs pour advertir messieurs les curés, marguilliers et autres chefs des églises, qu'il ne soit aucunement sonné de cloches, sinon pour appeler le peuple au service. 31e octobre[3]. — Il est enjoinct à tous les colonels et capitaines de ceste ville faire promptement abattre tous les auvens; appeler tous leurs bourgeois en armes, et faire tenir des tonneaux pleins de terre le long des maisons pour les ranger, si besoin est; avec desfense toutesfois de poser des barricades sans l'exprès commandement des prevost et eschevins. 31e octobre[4]. M. d'Aubray, colonel; nous vous prions incontinent, la présente reçue, commettre un bon bourgeois de chascune des dixaines qui sont sous vostre colonnelle, pour

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 473-474.
2 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 474.
3 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 474 vers.
4 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 475.

aller tout présentement et en la plus grande diligence que faire se pourra, par devers tous les bons bourgeois desdictes dixaines, les prier de donner pour cejourd'huy telle quantité de gros ou petits pains qu'il en faut et qu'ils pourront commodément, pour la nourriture des gens de guerre arrivés en ceste ville pour la secourir; et aux prochains jours suivans, donner ce qu'il leur plaira de bled, farine et vin pour continuer la nourriture desdicts gens de guerre qui viennent deslivrer icelle de l'oppression des ennemis. 2e novembre 1589[1]. Sire Robert Daves, quartenier; enjoignez à tous les dixainiers de vostre quartier de eux transporter par toutes les maisons et chambres, pour prier tous bourgeois et habitans de chascune dixaine de délivrer pots de fer, vieilles chaudières, pestards, marmites rompues et cassées et autres matières et métaux de fer, de fonte qu'ils auront, pour le tout faire porter en la maison d'un chascun dixainier pour aucune chose très-nécessaire à la desfense de la ville. 14e novembre[2]. Pour empescher les

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 477.
2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 486.

dégâts et ruines des maisons estant aux fauxbourgs de ceste ville, lesquelles sont journellement desmolies par les Suisses y estant en garnison, et le bois d'icelle bruslé à cause de la froidure ès corps-de-garde desdicts Suisses, est ordonné que par les habitans de ceste ville sera fourni auxdits Suisses, par chascun jour, une voye de bois, seulement durant le temps de leur séjour ès dicts fauxbourgs, et pour cet effect les quartiers d'icelle ville fourniront l'un après l'autre une voye de gros bois, à raison de soixante busches par voye; et Messieurs les quarteniers envoyeront leurs cinquanteniers et dixainiers par les maisons desdicts bourgeois les advertir de la présente ordonnance, et requérir amiablement ceux qui auront moyen de donner chascun une ou plusieurs busches pour former ladicte voye de bois pour tout un quartier, l'un après l'autre, en sorte qu'un quartier ne fournira une voye de bois que tous les seize jours. 16e novembre[1]. — Il est enjoinct à tous les bourgeois, manans et habitans de la ville et fauxbourgs de Paris, de se garnir et faire pro-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 491.

vision, en toute diligence, d'une arbaleste, d'une pelle et d'une hotte pour employer aux fortifications de cestedicte ville, aux prochains jours et sitôt qu'il leur sera commandé. 18e novembre[1]. — Messieurs les quarteniers, nous vous prions vous transporter par toutes les maisons de vostre quartier, en présence de vos dixainiers, pour les prier de semondre, d'aider et secourir de leurs moyens, soit en argent comptant ou autrement, les pauvres soldats Suisses ou autres estrangers, lesquels sont à présent malades ès fauxbourgs de ceste ville, sans aucune commodité de vivres, s'ils ne reçoivent quelques bienfaicts et charités des catholiques et affectionnés au parti de l'union, pour le service desquels ils ont quitté leurs biens, leur patrie, leurs femmes et enfans, ce qui doit esmouvoir un chascun à leur bien faire et ayder selon que Dieu lui en a donné moyen. 21e novembre[2]. »

Malgré ces précautions, les fauxbourgs furent pillés par les troupes royales; le respect

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 493.
2 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XII, fol. 496, vers.

pour les églises, si impérieusement commandé par Henri de Navarre, tenait à la nécessité qu'avait ce prince de ménager le parti catholique. Quelques braves et dignes gentilshommes de cette opinion étaient restés sous sa tente; il voulait se les attirer, grouper autour de lui tout ce qui n'était pas ligueur inflexible. Henri de Navarre avait plus besoin alors que jamais de valeur et de politique; le territoire sur lequel il combattait était tout dévoué à une foi religieuse qui n'était pas la sienne; au moindre engagement, les communes prenaient les armes et tombaient sur les huguenots au son du tocsin. Ainsi, à cette valeur innée dans son âme d'épreuves et de fatigues, Bourbon joignait cette conviction profonde de la nécessité de vaincre; c'est ce qui explique souvent ces beaux désespoirs au milieu des batailles qui ont rendu célèbre le nom du Béarnais, et lui assurèrent la victoire. D'ailleurs, Henri n'avait qu'à montrer à quelques gentilshommes ses cornettes blanches pour commander la guerre. M. de Mayenne, au contraire, devait concerter ses opérations militaires avec le conseil de l'union, les parlementaires, les

bourgeois, les quarteniers; et cela donnait à ses mesures de batailles de l'hésitation et de l'embarras; on avait des idées de trahison, des volontés hardies sans expérience, et le général le plus consommé eût pu faire ainsi des fautes; et puis, les communes parleuses et bourgeoises pouvaient-elles résister à la rude chevalerie des montagnes, si pleine de vigueur et d'énergie? Ces circonstances expliquent la plupart des victoires de Henri de Navarre; ce prince n'avait aucune tactique : Biron et La Noue seuls étaient généraux; ils dressaient les plans de campagne, arrêtaient les mesures de guerre. Henri, brave et hardi compagnon, se précipitait avec courage dans un champ de bataille; il se mêlait à tous les dangers, mais sans prévoyance, sans combinaison. Tout pour lui se changeait en une sorte de combat corps à corps.

Si l'entreprise d'Arques n'avait point réussi, l'armée du duc de Mayenne n'en était pas moins restée forte; c'était seulement pour elle un coup manqué, comme la pointe de Henri de Béarn sur Paris. La retraite de l'armée catholique en Picardie n'était destinée qu'à favoriser sa jonction avec quelques bandes espa-

gnoles envoyées par Philippe II; rien n'était décidé. Un corps de onze cents lances, sous les ordres du comte d'Egmont, marcha de la Flandre, pour se mettre à la disposition du duc de Mayenne; Philippe II avait également promis des subsides, la solde de trois mille Suisses et de quelques lansquenets qui servaient sous les bannières de la sainte-union. L'hiver se passa en négociations des politiques, en rapprochemens. Mais au mois de février les cloches de la vieille cathédrale de Paris annoncèrent le départ de l'armée catholique pour la Normandie. L'argent manquait au duc de Mayenne, et comme son armée active comptait des mercenaires mécontens, cette circonstance jetait du désordre dans toutes ses opérations.

Le 7 mars 1590, le duc de Mayenne écrivait au commandeur Moreo, l'agent du roi d'Espagne auprès de l'armée confédérée : « Je m'attristerai tousjours de ce que je vois maintenant à nostre très-grand malheur et ruine infaillible, que le défaut et manquement des promesses qui ont esté faictes à nos reistres, Suisses et lansquenets apporteroit un tel dé-

sordre que le remède en seroit très-difficile. Nous sommes au dernier point de misère, me voyant du tout arresté, lorsque je pensois advancer comme je fais en toute diligence pour aller secourir Dreux. Je vous conjure, au nom de Dieu, de vouloir venir en la plus grande diligence qu'il vous sera possible avec l'argent, et en attendant escrivez auxdicts estrangers pour les assurer du payement [3]. » Et le 9 mars il ajoutait : « Comme j'estois sur le poinct de marcher aux ennemis et lever le siége de Dreux, je viens de recevoir une nouvelle protestation de nos Suisses qui sont résolus de passer outre sans estre satisfaits de ce qui leur a esté promis; et quand bien je les vaincrois de prières et d'importunités pour les faire marcher, ils m'ont résolu tout ouvertement de plier leurs drapeaux dans deux jours et de retourner en leurs pays. Jugez, je vous supplie, la peine en quoy je suis, et combien ce m'est de désespoir de cognoistre le peu de secours que je reçois en ceste extresmité. Je vous en ay adverty et importuné mille fois, et ne vois pas

3 Archives de Simancas, col. B67[203].

que vous en preniez le soin que mérite l'importance de l'affaire, vous voulant bien protester de mon costé que je suis résolu de m'arrester avec eux, très-marry de me voir réduict et abandonné de ceste sorte, et cela me contrainct de prester l'oreille à ce qui se présentera pour nostre conservation, ne sçachant à qui m'adresser mieux que vous [1]. » Ces peines, ces inquiétudes, le duc de Mayenne les exprimait quelques jours avant la bataille d'Ivry, qui décida la question militaire de la campagne et avança si puissamment la question politique de la succession à la couronne.

L'armée du duc de Mayenne était supérieure en nombre, « car il fut jugé qu'ils estaient plus de quatre mille chevaux et de dix à douze mille hommes de pied. » Henri, aidé du maréchal de Biron, avait dressé son plan de bataille, et son armée, divisée en sept escadrons, présentait l'effectif suivant : « Le premier escadron, sous les ordres du mareschal d'Aumont, pouvoit estre de trois cents bons chevaux flanqués de deux régimens d'infanterie ; le second, com-

[1] Archives de Simancas, col. B 67[101].

mandé par M. de Montpensier, avoit le mesme nombre de chevaux; à sa gauche, quatre ou cinq cents lansquenets; à sa droite, un régiment de Suisses; la cavalerie légère, forte de quatre cents chevaux, estoit non loin de l'artillerie qui se composoit de quatre canons et deux couleuvrines; le quatrième escadron, ayant pour chef le baron de Biron, comptoit deux cents cinquante chevaux; le cinquième escadron estoit celuy du roy, fort de six cents chevaux rangés sur cinq rangs, et entouré de quatre bataillons de Suisses et des régimens de ses gardes; le mareschal de Biron commandoit le sixième, fort de deux cent cinquante chevaux et de deux régimens d'infanterie; le septième enfin estoit l'escadron des reistres, ayant aussi deux cent cinquante chevaux et entouré d'infanterie. Le prince de Conti arriva peu après avec sa troupe de cavalerie et quelque infanterie. »

Les deux armées se rencontrèrent à Ivry, près Dreux, quelques jours après les tristes lettres du duc de Mayenne; et le 13 mars 1590, elles estoient en présence. Le combat s'engagea terrible. L'armée catholique s'estoit desvelop-

pée sur une hauteur. Les treize cents lances de Flandre formoient un escadron épais où brilloient les cornettes du duc de Nemours et du chevalier d'Aumale; deux régimens suisses, couverts par de l'infanterie française, s'étendoient en corps de bataille. « L'armée de la ligue, dit le récit officiel, estoit plus chargée de clinquans d'or et d'argent sur les casaques; celle du roy l'estoit plus de fer, et ne se pouvoit rien voir de plus formidable que deux mille gentilshommes armés à nud, depuis la teste jusques aux pieds. » L'affaire s'engagea par une canonnade de M. de La Guiche, grand maître de l'artillerie; quelques escadrons de l'armée de la ligue s'étant avancés sur le canon, le maréchal de Biron les reçut avec bonne contenance; et alors s'ébranlèrent les lances wallonnes; elles marchaient en corps, précédées de quatre cents arquebusiers à cheval, le morion en tête, croisant leur fer pour cribler de balles les chevaux légers qui caracolaient autour des Espagnols. Henri s'était précipité le premier à la tête de son escadron dans le fort de la mêlée; il frappait d'estoc et de taille. Quelle puissance de corps et de bras dans ces braves

chevaliers des montagnes! Leur épée était lourde, leur pistolet de gros calibre; la canonade de La Guiche foudroyait les plus épais carrés de lances, et en moins de rien on vit tourner le dos de ceux qui venaient si furieusement présenter le visage : ils employèrent le secours de leurs talons. « Ce commencement de victoire ne pouvoit encore resjouir l'armée, ne voyant point nostre Henry IV. Mais aussitost on l'apperçut de loin, couvert du sang de ses ennemis, sans que Dieu mercy ils eussent vu une goutte du sien, encore qu'il fust assez remarquable par un grand panache blanc qu'il avoit à son accoustrement de teste, et un autre que portoit son cheval. Arrivé qu'il fust, il se fit de toute l'armée, en signe d'actions de grâces à Dieu de ce qu'il estoit sain et sauve, un cri universel de *vive le roy!* »

La bataille de lances wallonnes, une fois ébranlée, comment le reste de l'armée de la ligue, ramassis de forces municipales, aurait-il résisté aux Anglais réguliers de lord Willoughby, à la vieille et forte chevalerie du maréchal de Biron qui formaient le corps de réserve?

Le duc de Mayenne ne pouvait plus compter que sur les Suisses. Dès le commencement de la bataille, privés de solde, ils n'avaient pas voulu donner pour secourir les gardes wallonnes. Ils s'étaient formés en bataille carrée, leurs arquebusiers aux quatre coins, leurs pièces d'artillerie au centre, attendant la fin de la charge. Quand la victoire se fut décidée pour Henri de Navarre, ils restèrent dans leur ordre, sans quitter leurs rangs. Les attaqueroit-on? Henri parlementa avec eux; il est même à présumer qu'avant la bataille des promesses leur avaient été faites, car ils passèrent tous, par une trahison inouïe, dans le camp huguenot, et se tournèrent contre la bourgeoisie qui pourtant les avait si bien accueillis dans Paris. Ceci décida la bataille.

L'armée du Béarnais, victorieuse, poursuivit le duc de Mayenne et ses troupes en déroute jusqu'aux portes de la ville de Mantes qui servit de refuge aux vaincus. Les catholiques éprouvèrent des pertes immenses; la retraite, faite sans aucun ordre, leur fut surtout meurtrière; rien ne put résister à cette ardeur de la victoire qui animait la gentilhommerie hu-

guenote[1]. Le résultat de la bataille était décisif; il donnait une puissance morale à l'armée calviniste; elle effrayait Paris, en fortifiant le parti politique qui envisageait dès lors un terme au pouvoir municipal, par l'acceptation de la royauté de Henri de Navarre. La bataille d'Ivry livrait d'ailleurs la Normandie à Henri IV; elle le rendait maître d'un pays riche, abondant; il pouvait de là se précipiter sur Paris, sur le grand siége de la ligue. Les communications si essentielles avec l'Angleterre étaient désormais assurées; c'était chose capitale, car les rapports avec le midi étaient entièrement interrompus pour l'armée calviniste. Le duc de Mercœur[2], indépendant dans la Bretagne,

1 Il existe une foule de relations, tant imprimées que manuscrites, sur la bataille d'Ivry : *voyez* les manuscrits de Colbert, vol. XXXI, reg. parchem. ; Dupuy, vol. CCCXVII, et « le vray discours de la victoire obtenue par le roy de France et de Navarre Henry IV, en la bataille donnée contre les rebelles ligués près le bourg d'Ivry, en la plaine de Sainct-André. » Londres, Thomas Owrim, 1590.

2 Après la bataille d'Ivry, le duc de Mayenne écrivait au duc de Mercœur : « Monsieur; le malheureux événement de nostre bataille sera, comme j'estime, volé jusqu'à vous, et vous aura rendu nos misères plus extresmes qu'elles ne sont. Graces à Dieu, la longue expérience que vous avez acquise dans le monde, vous donne assez de jugement des différens effects de la guerre.

s'était emparé des passages; la plupart des grandes cités se proclamaient pour la ligue; Henri n'avait que Tours, Blois, Caen, et encore au premier échec pouvaient-elles lui échapper : c'était pour lui une nécessité de vaincre; son armée était comme un corps d'aventuriers jetés dans les provinces centrales et entourés d'ennemis qui l'attaquaient et le prenaient dans tous les sens. La victoire pouvait seule le sauver! Il l'obtint à Ivry.

Et puisque j'ay esté réservé pour mes péchés, je vous puis assurer que c'est avec tant de courage et résolution que j'espère, avec l'aide de Dieu, rendre nos affaires en meilleur terme que jamais. » 16 mars 1590. — Biblioth. royale, Mss. vol. cot. 9135, fol. 55.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LXXI.

(Pages 1 à 41.)

GOUVERNEMENT DE LA BOURGEOISIE ET DES HALLES DE PARIS.

1888.

Mesures municipales après les barricades. — Changement du conseil de ville. — Elections. — Ordre de police. — Les clefs, les murailles. — Passeports. — Les étrangers. — Le feu. — Lettres aux villes. — Démarches auprès des ambassadeurs. — Paris aux Guise.

CHAPITRE LXXII.

(Pages 42 à 73.)

ADOPTION DE L'UNION. — TRANSACTION INSTANTANÉE.

1588.

Situation du roi à Chartres. — Lettres sur les barricades. — Gouvernement du duc d'Épernon. — Démarche de Paris auprès du roi. — Procession de pénitens. — Lettre de la ville. — Réponse du roi. — Négociation parlementaire. — Requête de l'Union. — Édit. — Concessions. — Lieutenance-générale et grande maîtrise du duc de Guise.

CHAPITRE LXXIII.

(Pages 74 à 103.)

SITUATION POLITIQUE A L'EXTÉRIEUR.

1586 — 1588.

La Flandre — Le comte de Leicester gouverneur. — Rupture de l'Angleterre et de l'Espagne. — Préparatifs de l'*armada*. — Conjuration catholique de Marie Stuart. — Correspondance avec Philippe II. — Intervention des Guise. — De Henri III. — Mort de Marie Stuart. —

Effet en Europe. — Mouvement de l'Espagne. — Rapprochement d'Elisabeth et de la France. — Départ de l'*armada*. — Elle est dispersée. — Influence de ces évènemens. — La Hollande.

CHAPITRE LXXIV.

(Pages 104 à 116.)

ÉTAT DES OPINIONS. — ÉLECTIONS POUR LES ÉTATS DE BLOIS. — ACTION POLITIQUE DE L'ESPAGNE.

1588.

Pamphlets protestans. — Du tiers parti parlementaire. — Des catholiques. — Situation des esprits lors de la convocation des Etats. — Action de la ligue sur les élections. — Correspondance du duc de Guise avec l'Espagne sur les États de Blois.

CHAPITRE LXXV.

(Pages 117 à 137.)

ÉTATS DE BLOIS. — ADOPTION DE L'UNION CATHOLIQUE.

1588.

Arrivée des députés. — Influence de la ligue. — Change-

ment du conseil. — Ouverture des États. — Harangues. — Présidences. — Négociations. — Questions préliminaires. — Guerre. — Finances. — L'union catholique déclarée loi fondamentale.

CHAPITRE LXXVI.

TROISIÈME PARTIE DES ÉTATS DE BLOIS.

(Pages 138 à 183.)

1588.

La maison de Guise maîtresse des États. — Avis de ses partisans. — Question sur la constitution des États. — Guerre contre les huguenots. — Question financière. — Opposition des États. — Conseil du roi. — Délibérations. — Exécution contre les princes de Guise. — Récit de Miron sur l'assassinat. — Caractère des Guises.

CHAPITRE LXXVII.

(Pages 184 à 227.)

DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MUNICIPALE.

1588 — 1589.

Nouvelle de la mort du duc de Guise à Paris. — Mesures

municipales. — Circulaire aux villes. — Elections. — Conseil de l'union. — Magistrats. — Conseil des seize quarteniers. — Prédicateurs. — Déchéance de Henri III. — Gouvernement municipal. — Rapports extérieurs.

CHAPITRE LXXVIII.

(Pages 228 à 243.)

MOUVEMENT PROVINCIAL.

1588 — 1589.

Effet produit dans les grandes villes par la mort de Messieurs de Guise. — Révoltes spontanées. — Organisation catholique et municipale. — Lyon. — Toulouse. — Marseille. — Rouen. — Correspondance des municipalités avec le conseil d'union catholique.

CHAPITRE LXXIX.

(Pages 244 à 269.)

FIN DES ÉTATS DE BLOIS. — RÉUNION DE HENRI III AU ROI DE NAVARRE.

1589.

Le roi après le coup d'État. — Mort de Catherine de Mé-

dicis. — Suite des États de Blois. — Leur dissolution. — Progrès des armées de la ligue. — Marche du roi de Navarre. — Négociation ouverte avec lui. — Trève. — Union des politiques et des huguenots.

CHAPITRE LXXX.

(Pages 270 à 302.)

SITUATION DE PARIS. — ASSASSINAT DE HENRI III.

1589.

Esprit de Paris. — Actes du gouvernement de l'union. — Le duc de Mayenne, lieutenant-général. — Mesures contre les politiques. — Contre les émigrés. — Processions. — Prédications. — Diatribes contre le roi. — Approche de l'armée royaliste. — Séjour à Saint-Cloud. — Jacques Clément. — Assassinat de Henri III.

CHAPITRE LXXXI.

(Pages 303 à 323.)

RAPPORTS AVEC L'ESPAGNE SUR LA MORT DU DUC DE GUISE ET DE HENRI III.

1589.

Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II, sous

le nom de Jacobus. — Instructions de Fresne Forget. — Philippe II sur la mort de Guise. — Correspondance avec Mendoça. — Dépêches de Mendoça sur la mort de Henri III.

CHAPITRE LXXXII.

(Pages 324 à 353.)

HENRI DE NAVARRE ET CHARLES X ROIS DE FRANCE.

1589.

Les huguenots saluent roi Henri de Navarre. — Le camp de Henri IV. — Division des royalistes. — Déclaration du Béarnais. — Retraite dans les provinces. — Paris après la mort de Henri III. — Pamphlets. — Apothéose de Jacques Clément. — L'union catholique élit un roi. — Charles X. — Reconnaissance par l'Espagne.

CHAPITRE LXXXIII.

(Pages 354 à 385.)

ALLIANCES DE HENRI IV. — OPÉRATIONS MILITAIRES. — ARQUES. — IVRY.

1589. — 1590.

Traité de Henri de Navarre avec Elisabeth. — Venise. —

Les princes d'Allemagne. — Le sultan. — Retraite de Henri et des huguenots dans la Normandie. — Marche du duc de Mayenne. — Combat d'Arques. — Mouvement d'Henri IV sur Paris. — Nouvelle retraite. — Bataille d'Ivry. — Résultat politique.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

SBN 614485

Digitized by Google

Digitized by Google